



Mathieu KIRONGOZI BOMETA

PATRICE-ÉMERY LUMUMBA DU NATIONALISME VIRTUEL À L'HUMANISME PATRIOTIQUE

Préface de Mwayila Tshiyembe

PATRICE-ÉMERY LUMUMBA

**DU NATIONALISME VIRTUEL
À L'HUMANISME PATRIOTIQUE**

Collection « Géopolitique mondiale »

Dirigée par Mwayila TSHIYEMBE

L'objet de la collection « Géopolitique mondiale » est de susciter les publications dont la vocation est double : d'une part, donner un sens aux mutations provoquées par la mondialisation, étant donné la perte des repères du monde ancien et la nécessité d'inventer des repères du monde nouveau ; d'autre part, analyser la complexité des enjeux territoriaux, des rivalités d'intérêt et de stratégies qui pousse les acteurs à user de la force ou de la diplomatie, pour modifier ou tenter de modifier le rapport de force (ressources naturelles, humaines, culturelles), selon des idéologies qui les animent. A cette fin, la prospective et la pluridisciplinarité sont des approches privilégiées.

Déjà parus

Emile BONGELI Yeikelo ya Ato (avec la collaboration de Junior KABUIKA Tshipata et Jean KASONGO Elonga Kelon), *Sociologie politique. Perspectives africaines*, 2019.

Edmond MOKUINEMA BOMFIE (dir.), *Géopolitique et gouvernance de l'eau de surface en Afrique centrale*, 2019.

Bruno MANDEFU, *Stratégie de sécurisation du parc des Virunga contre les menaces armées. Défi géostratégique à l'Est de la République démocratique du Congo*, 2019.

Joseph KANKU MUKENGESHAYI, *La démographie appliquée aux questions de santé publique en République démocratique du Congo*, 2019.

Willy MOLENGA LINGOTO, *Comprendre les sociétés multinationales*, 2019.

Willy MBOMBO MANDEMBE, Patrice ONYENGA W'ONYENGA, *Poutine et l'espace vital dans la Russie postsoviétique*, 2019.

Émile NGOY KASONGO, *La clé de l'émergence de l'économie congolaise, Analyse critique et nouvelles orientations de politique économique*, 2018.

Jean-Pierre LOTOY ILANGO-BANGA, *Décentralisation chaotique en République Démocratique du Congo*, 2018.

Jean OTEMKONGO MANDEFU YAHISULE, *Guerre des méthodes en sciences sociales, Du choix du paradigme épistémologique à l'évaluation des résultats*, 2018.

Mathieu KIRONGOZI BOMETA

PATRICE-ÉMERY LUMUMBA

**DU NATIONALISME VIRTUEL
À L'HUMANISME PATRIOTIQUE**

Préface de Mwayila Tshiyembe

L'Harmattan

Du même auteur

De Gaulle et Mobutu, deux figures paradoxales en quête de stabilité politique, L'Harmattan, 2012.

© L'Harmattan, 2020

5-7, rue de l'École-Polytechnique – 75005 Paris

www.editions-harmattan.fr

ISBN : 978-2-343-19121-8

EAN : 9782343191218

Dédicace

« Avec des moyens limités, les optimistes réalisent parfois de belles choses... Simplement à force d'y croire. »

Maurice HENRI

À mes parents Corneille KIRONGOZI et Marie-José BASINI, dont les sacrifices consentis à mon existence sont incommensurables, à Mamie OSUNGA et Justine BAMANAKWAMBA et à mes enfants : Princesse Tegra KIRONGOZI et Eben-Ezer KIRONGOZI, pour tant d'affections que vous ne cessez de me témoigner.

LISTE DE PRINCIPAUX SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ABAKO : Alliance des Bakongo

AIC : Association Internationale du Congo

ANC : Armée Nationale Congolaise

APIC : Association du Personnel Indigène de la Colonie

BALUBAKAT : Association des Baluba du Katanga

CEREA : Centre de Regroupement Africain

CIA : Central Intelligence Agency

CNRD : Conseil National de Résistance pour la Démocratie

CONAKAT : Confédération des Associations Tribales du Katanga

CRISP : Centre de Recherche et d'Information Sociopolitique

D.E.S. : Diplôme d'Études Supérieures

E.I.C. : État indépendant du Congo

E.S.U. : Enseignement Supérieur et Universitaire

E.U.A. : États-Unis d'Afrique

éd. : Édition

FSSAP : Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques

GREC : Groupe de Recherche et d'Étude sur le Congo

LGDJ : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence

MNC : Mouvement National Congolais

MNC/K : Mouvement National Congolais/Kalonji

MNC/L : Mouvement National Congolais/ Lumumba

OLP : Organisation de Libération de la Palestine

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUC : Organisation des Nations Unies au Congo

OTAN : Organisation du Traité d'Atlantique Nord

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PNP : Parti National du Progrès

PSA : Parti Solidaire Africain

RDC : République démocratique du Congo

SPA : Sciences Politiques et Administratives

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la
Science et la Culture

UNIMO : Union des Mongo

UTC : Union des travailleurs du Congo

*« Il faut oser regarder la réalité en face ;
puis oser donner des coups de boutoir sur des
privilèges acquis de longue date, même s'ils sont
apparemment devenus naturels et incontestables. »*

Jean ZIEGLER

PRÉFACE

L'ouvrage qu'il sied de présenter brièvement, à travers ces quelques lignes, est le fruit d'un travail de longue haleine, élaboré en deux étapes : d'abord défendu brillamment, sous forme de thèse de doctorat en science politique, à l'Université de Kisangani ; ensuite remis sur le métier quelques années plus tard, afin de donner à voir Patrice-Émery Lumumba, à la lumière d'un nouveau paradigme, situé hors champ de l'historiographie officielle du héros national incontesté, et de sa panthéonisation dans le nationalisme, sans inventaire, par la science politique congolaise et africaniste.

Alors que le premier versant du portrait-robot de l'homme d'État, Patrice-Émery Lumumba, ne soulève aucune objection, le second suscite un doute cartésien. En effet, la panthéonisation du héros national dans le nationalisme, au sens européen du terme, n'est qu'un leurre, souligne Kirongozi Bometa, auteur de ce livre. Et pour cause !

En tant qu'idéologique, le nationalisme est une production de la société européenne, voire occidentale, dans sa bigarrure, en tant qu'ensemble structuré des représentations du monde social, fonctionnant à la croyance politique et à la violence symbolique.

Extrapolé sur une réalité sociologique, politique, culturelle et historique aux antipodes, à l'instar de la République démocratique du Congo en particulier, et de l'Afrique noire en général, en tant que contrées labourées voici des siècles, par la traite négrière, la colonisation, l'évangélisation au nom de la « mission civilisatrice », c'est-à-dire la négation de l'homme par l'homme, dans son essence d'être humain et de société plurale, dont la diversité de peuples dits ethnies, de langues, de religions, de territoires ou terroirs est l'ADN ; les représentations aussi bien que la violence symbolique du

nationalisme européen, sont des maillons d'un piège destiné à attraper les rats. Au mieux, le nationalisme européen est un mimétisme flagornant, illustrant la noyade intellectuelle des indépendances, au pire, il est une source d'avilissement.

Né au cours du XVIII^e et XIX^e siècle, le nationalisme européen recouvre deux dimensions : l'une messianique, l'autre institutionnelle. Le nationalisme messianique est une sorte d'écume blanchâtre qui se forme à la surface des liquides agités, chauffés ou en fermentation. Il renvoie au sommet de l'iceberg, soit au mouvement politique qui revendique, pour une communauté fondée sur des affinités de langue, de religion, de culture, le droit de s'ériger en nation et de former un État. À ce titre, il se confond avec la revendication du droit des peuples à l'autodétermination ; soit au fond de la cuve, à l'exaltation du sentiment passionné d'attachement à une nation ou à un État, à une culture ou à une religion, dont la trajectoire finale est le chauvinisme, le rejet de la différence, le racisme, le tribalisme, la xénophobie, le séparatisme.

Quant au nationalisme institutionnel ou le nationalisme d'État, son visage historique sur le sol européen fut symbolisé soit par le nazisme ou le racisme d'État de l'Allemagne hitlérienne, soit par le totalitarisme ou le fascisme de l'Italie mussolinienne. Ainsi appréhendé, le nationalisme institutionnel subordonne tous les problèmes de politique intérieure et extérieure au développement et à la domination hégémonique de la nation. Être suprême inatteignable, la nation est présumée être modelée par l'histoire, armée par l'État, enracinée sur un territoire, soudée par l'intérêt, entraînée par le héros. D'hier à aujourd'hui, cette figure du demiurge extraterrestre est inconnue de l'Afrique noire, en dépit de la logomachie de ses élites dirigeantes.

En ce début du XXI^e siècle, le retour du nationalisme en Occident (les États-Unis du Président Trump en tête, l'Europe occidentale et orientale, à la queue leu leu), est une revanche de l'histoire. Moralité ! Bien que l'histoire ne se répète pas, l'histoire est un éternel recommencement. Tant et si bien rebaptisée « populisme », la bête immonde charrie ses vieux démons à savoir le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, le séparatisme, le rejet des migrations, etc.

Dans la vie privée autant que dans la vie publique de Patrice-Émery Lumumba, il n'y a pas de trace de quelque chose qui s'apparente au

nationalisme européen. Certes, on peut objecter que son discours enflammé et sans concession, devant le roi des Belges, le 30 juin 1960, peut prêter le flanc à ses critiques : « Combattants de l'indépendance aujourd'hui victorieux [...] cette indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui dans l'entente avec la Belgique, pays ami avec qui nous traitons d'égal à égal, nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise, une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang. Cette lutte, qui fut des larmes, de feu et sang, nous en sommes fiers jusqu'au plus profond de nous-mêmes, car ce fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force. Ce fut notre sort en quatre-vingts ans de régime colonialiste ; nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire, car nous avons connu le travail harassant exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient, ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou nous loger décentement, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers... ».

Cependant, « une hirondelle ne fait pas le printemps », dit la sagesse populaire. Nonobstant la courtoisie diplomatique absente de ce discours, les plaies béantes de l'histoire coloniale, rappelées au roi des Belges, sont des faits sociaux globaux et totaux, irréfutables. En d'autres termes, le procès que Patrice-Émery Lumumba fait de la colonisation, à travers ce discours, est un plaidoyer en faveur des droits de l'homme et du citoyen, en tant qu'être humain de chair et de sang, quelles que soient sa couleur de peau, sa religion, sa langue, sa culture, etc.

Telle une fresque, ce plaidoyer est une esquisse de **l'humanisme et du patriotisme**, comme nouveau paradigme explicatif de la pensée politique de Patrice-Émery Lumumba, conclut Kirongozi Bometa. En effet, sa quête du bonheur de l'homme, s'inscrit dans la culture et la sociologie politique de la diversité et donc de la différence reconnue et acceptée comme socle du vouloir-vivre ensemble. Chemin faisant, la **patrie** est dans l'esprit de Patrice-Émery Lumumba, l'espace public¹ de créativité, d'émerveillement, d'épanouissement de tous les hommes et

¹ Lire davantage Jürgen Habermas, *L'espace public*, Paris, Payot, 1988.

de tous les peuples dits ethnies, unis par le sort. Stanleyville, capitale cosmopolite et fief électoral, est le laboratoire de cette philosophie politique de l'action. Selon cette acception, le patriotisme est l'expression du dévouement « des enfants de la patrie », à mettre en valeur ou à défendre, si elle est menacée, la terre où ils sont nés, voire où ils vivent, sans distinction ethnique, religieuse, linguistique, culturelle, etc.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire quelques passages de son livre *Le Congo terre d'avenir est-il menacé ?* rédigé en 1956 mais publié à titre posthume en 1961 (Bruxelles, Office de publicité), pour se rendre compte de la subtilité de la pensée politique de Patrice-Émery Lumumba. Il prône la parfaite égalité des droits et des devoirs entre les Belges et les Congolais. Et comme si cela ne suffisait pas, il précise : « Tous les Belges qui s'attachent à nos intérêts ont droit à notre reconnaissance, nous n'avons pas le droit de saper les continuateurs de l'œuvre géniale de Léopold II ». Il fait des propositions de réformes du système colonial, afin de rendre meilleure la vie des Congolais, écrit-il, dans une lettre-circulaire distribuée à Stanleyville (Kisangani) par l'association des Évolués dont il était le président².

Gauthier de Villers³ ne dit pas autre chose, lorsqu'il écrit : « Au moment où s'ouvre en janvier 1960 la Table ronde de Bruxelles entre autorités belges et leaders congolais, deux grands clivages s'observent, dans le monde politique congolais : celui entre "radicaux" et "modérés", celui entre unitaristes et fédéralistes. Le radicalisme dont il s'agit ici, est un radicalisme de rejet plus que de projet. Il se mesure au degré d'opposition à la domination coloniale et de défiance à l'égard de la gestion par le colonisateur du processus d'émancipation du pays, plutôt qu'au contenu conservateur ou révolutionnaire (socialiste) d'un projet de société. »

² Lire également Jean Omasombo et Benoît Verhaegen, Patrice Lumumba acteur politique. *De la prison aux portes du pouvoir*, juillet 1956-fevrier 1960, Paris, L'Harmattan.

³ Gauthier de Villers, « Formes de conscience et de pensée politiques dans le Congo de la décolonisation », in Nathalie Tousignant (sous la direction), *Le manifeste Conscience africaine 1956 : Élités congolaises et société coloniale. Regards croisés*, Presses de l'Université de Saint-Louis du Sénégal, 2009.

En mars 1959, dans un exposé qu'il fait lors d'un séminaire panafricain tenu à Ibadan au Nigeria, Lumumba soutient que, « au Congo comme ailleurs en Afrique, dans le contexte historique de la conquête et de l'affirmation des indépendances, ce qui s'impose politiquement, c'est le rassemblement de tous au sein des mouvements populaires ou des partis unifiés, qui devront avoir un caractère démocratique, toutes les tendances, précise-t-il, pourront y coexister et s'y exprimer librement ». En ce qui concerne la question politique de l'indépendance, il appelle à libérer le Congo de l'emprise du colonialisme impérialiste, mais il ajoute qu'il s'agit de « conquérir l'indépendance du pays dans un délai raisonnable et par voie de négociations pacifiques ».

Dans son livre *La pensée politique de Patrice Lumumba*⁴, préfacé par Jean-Paul Sartre, Jean Van Lierde écrit : « Discours et écrits reproduits ici, couvrent la période de la vie publique de Patrice Lumumba, qui fut, on le sait très brève : à peine plus de deux ans, de la conférence d'Accra en décembre 1958 à son meurtre en janvier 1961. Aucun programme d'action précis, aucun système de pensée cohérent ne dictait ses actes et ce fut l'une de ses faiblesses. Par contre, par les idées maîtresses qui l'inspirèrent, et l'engagèrent jusqu'à la mort, Patrice Lumumba montre une clairvoyance assez étonnante et fait figure de précurseur. »

Somme toute, en sortant de l'ombre, l'autre face de la pensée politique de Patrice-Émery Lumumba, à savoir **l'humanisme et le patriotisme**, le professeur Kirongozi Bometa a brisé un mythe délirant du nationalisme européen et apporté une contribution positive à la science politique congolaise et africaniste.

Fait à Paris, le 24 décembre 2019

MWAYILA TSHIYEMBE,

Docteur d'État en droit (Université de Nice Sophia Antipolis)

Docteur en science politique (Université de Nancy 2)

Professeur ordinaire et doyen de la Faculté de droit à l'Université de Kisangani

⁴ Jean Van Lierde, *La pensée politique de Lumumba*, Textes recueillis et présentés par Jean Van Lierde, Paris, *Présence africaine*, 1963.

1. INTRODUCTION

1.1. État des lieux

Apparu dans la langue et la littérature européennes au début du XVIII^e siècle, le nationalisme ne s'est imposé comme phénomène historique important qu'à la fin du XIX^e et au cours de la première moitié du XX^e siècle et aurait pris plusieurs formes en RDC. Il s'est d'abord manifesté dans des entités précoloniales à organisation étatique (le Congo disposait de quelques empires et royaumes très puissants avant l'arrivée des Blancs), dont la dimension et l'importance ne correspondaient pas au grand ensemble territorial connu plus tard sous le nom de Congo belge.

Il s'est ensuite développé dans un État sans nation. En effet, la RDC a joui, pendant vingt-trois ans, d'un statut d'État souverain. Mais l'État indépendant du Congo était une entité politique internationalisée ne reposant sur aucune réalité nationale.

Cet étrange État, qui bénéficiait de tous les attributs de la souveraineté et qui était reconnu comme tel par plusieurs États étrangers, regroupait artificiellement des populations n'ayant principalement en commun que leur identité de situation. Cependant, au sein de cet État sans nation, se développèrent des nationalismes locaux, non globalisants, dictés par des sentiments de frustration et par la lutte contre la domination politique et économique étrangère.

Cette lutte, qui se déroula dans le cadre des anciennes entités étatiques pré-léopoldiennes, ne put couvrir l'État indépendant du Congo, abstraction juridique nouvellement introduite par des puissances étrangères. Au point qu'en 1908, par la volonté d'un seul

homme et sans consulter les populations concernées, l'EIC perdit sa souveraineté et devint une colonie belge.

Les nationalismes prirent alors une autre dimension. D'abord, prolongement des réactions de l'époque léopoldienne, ils devinrent ensuite des revendications politico-sociales. On se trouva, ainsi, en présence d'un mouvement globalisant de différenciation et d'affirmation se déroulant dans un territoire sans État ni nation.

Réunies dans une entité politico-administrative imposée, les populations « indigènes » prirent peu à peu conscience de leur situation commune de dominées. Elles se persuadèrent enfin que les problèmes de la dignité humaine, de l'égalité sociale et de l'éclosion culturelle ne pouvaient trouver de solution que dans un changement de rapport entre colonisateurs et colonisés.

C'est, à partir de ce moment, que l'aspect politique du nationalisme concrétisa la volonté de créer un État-nation aux dimensions de la colonie.

Ce nationalisme avait ceci de particulier : il précédait la création de l'État-nation tout en se développant en même temps que lui. Autrement dit, il se renforça en renforçant l'État-nation.

Cependant, les maladies infantiles de l'indépendance ont durement affecté les sentiments nationalistes des populations congolaises, au point que le nationalisme globalisant qui précéda et accéléra la naissance de l'État-nation, se disloqua en nationalisme éparé de portée généralement limitée.

L'affirmation des entités précoloniales vis-à-vis des groupes extérieurs s'est manifestée de façon brutale à l'occasion du contact colonisé/colonisateur.

Dans un premier temps, les relations entre les populations autochtones et le nouveau venu européen, ont été basées sur l'équivoque de la mission civilisatrice de l'hôte blanc. Celui-ci, fut, en effet, accueilli, tantôt comme un paisible commerçant, tantôt comme un allié puissant contre les chefs autochtones rivaux.

Après ce temps de malentendu vint un autre où « l'indigène », après avoir découvert la portée exacte de la mission de celui qu'il considérait comme son hôte, se ressaisit et s'organisa pour résister. L'affrontement entre les deux sortes de pouvoirs devint alors inévitable.

Il y eut d'abord des résistances localisées à caractère politique (qui ne tarderont pas à se généraliser) ; ensuite, une opposition des chefs traditionnels au nouveau pouvoir politico-administratif représenté par l'agent blanc de l'Association Internationale du Congo ou de l'EIC.

Le déséquilibre des forces en présence étant manifeste, le pouvoir indigène recula devant les moyens de destruction employés par le colonisateur. Le nouveau pouvoir politique s'imposa et asservit les populations locales en combinant la ruse, le sabre et le goupillon. Les populations indigènes n'abandonnèrent pas pour autant la lutte ; elles la développèrent sous des formes diverses.

L'asservissement des populations et des pouvoirs locaux, comme nous venons de l'indiquer, était de nature politique (subordination du chef coutumier à l'autorité coloniale), socioculturelle (destruction du clan-cellule socioculturel de base et de ses valeurs) et économique (introduction de l'économie monétaire et exploitation des ressources locales en fonction des besoins extérieurs).

Cet asservissement s'accompagna de diverses vexations des populations locales dont les principales furent :

- abus d'autorité de toutes sortes ;
- discrimination raciale et humiliation de tout genre ;
- impôt en nature ;
- travaux forcés (pour la récolte de l'ivoire et du caoutchouc) ;
- portage et payage ;
- expropriation, etc.

Ces vexations exaspérèrent les autochtones et indignèrent les agents coloniaux eux-mêmes (du moins certains d'entre eux). De nombreux témoignages de protestation et d'indignation existent.

Ainsi, la résistance à l'occupation et à l'exploitation économique du territoire colonial a pris des formes diverses à travers toutes les régions du pays.

Il y a eu la résistance passive : refus d'obéir aux ordres du colonisateur. Cette forme de résistance pouvait s'exprimer par des moyens détournés tels que la ruse ou le sabotage camouflé : par exemple, on acceptait la cueillette du caoutchouc, mais on coupait en même temps la liane.

La fuite : elle fut la forme de résistance la plus usitée : des villages entiers se déplaçaient d'une région à l'autre pour échapper aux agents coloniaux ou pour s'établir dans des régions où il n'y avait pas de caoutchouc ou dans des forêts inaccessibles.

Les révoltes : celles-ci, primaires et souvent sanglantes, s'organisèrent dès les premières années de l'occupation étrangère et jalonnèrent toute la vie coloniale.

Ces révoltes se poursuivirent après la Première Guerre mondiale et s'accrochèrent à certaines périodes de crise économique : révolte des Bapende en 1931, rébellion dans la région de Dekese, révolte des Babali (Kisangani), insurrection des Bashilele (1933) et de Bandundu (Idiofa).

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les grèves sanglantes éclatèrent à Matadi et à Kilo-Moto. La force publique, elle-même, pilier de la colonisation belge, eut à faire face à treize mutineries.

Les mouvements syncrétiques et prophétiques furent également des formes de pensées de résistance à l'occupation coloniale. Au-delà de la simple résistance, ils remirent en cause, le système colonial. Ils préparèrent ainsi les mouvements d'émancipation du territoire colonial (voir le kimbanguisme, le mpandisme et le kitawalisme qui luttèrent pour la dignité de l'homme noir, pour sa libération de l'oppression culturelle et religieuse).

Au regard de ce qui précède, il convient de noter que les différents mouvements de lutte pour la libération du peuple congolais sus-évoqués, s'apparentent bien à plusieurs formes de nationalisme selon la grille de lecture européenne.

En RDC, il y avait des décennies que le pouvoir politique, la classe politique, l'opinion nationale et internationale considéraient P.-E. Lumumba comme la figure emblématique du nationalisme congolais.

Cependant, depuis que cette consécration est entrée dans les mœurs politiques, aucune recherche de sociologie politique n'a été menée en RDC pour valider ou invalider les postulats de ce nationalisme proclamé en se référant à la grille de lecture du nationalisme européen.

C'est pour tenter de combler ce vide que l'enjeu de cette dissertation est double : d'une part, partir des postulats du nationalisme européen pour vérifier s'ils sont validés par la pensée, l'action et les valeurs portées par P.-E. Lumumba ; d'autre part, si ces postulats ne sont pas validés, quel concept nouveau pourrait matérialiser la pensée, l'action et les valeurs portées par ce leader politique ?

Dès lors, notre réflexion s'articule autour d'une question fondamentale, celle de savoir s'il est pertinent, du point de vue de la sociologie politique des idéologies, de ranger la pensée politique de P.-E. Lumumba au rayon du nationalisme au sens européen du concept ou de chercher à savoir à quelle famille idéologique appartiendrait sa pensée.

Pour en savoir plus, nous avons focalisé notre préoccupation sur trois questions secondaires suivantes :

- Quels sont les indicateurs du nationalisme au sens européen du concept ?
- Existe-t-il un lien de cause à effet entre ces indicateurs et la lutte politique de P.-E. Lumumba ?
- Sur quel régime politique déboucherait l'idéologie prônée par P.-E. Lumumba ?

Se voulant une analyse critique et constructive, la pensée de cette dissertation se répartit sur six chapitres regroupés en trois parties.

La première partie est consacrée aux considérations théoriques. À son premier chapitre, il est abordé le cadre théorique du nationalisme mettant l'accent sur les aspects tant positifs que négatifs et éclairant la polysémie du concept nationalisme. À son deuxième chapitre, il est question de la géopolitique du nationalisme, en vue de comprendre ce concept et d'en dégager les tenants et aboutissants.

La deuxième partie porte essentiellement sur les pensées, les actions et les valeurs de P.-E. Lumumba. Y est exposé le parcours politique de

P.-E. Lumumba successivement comme combattant et comme gouvernant (troisième et quatrième chapitres).

La troisième partie soumet à l'investigation, la virtualité du nationalisme en vue de faire émerger l'humanisme patriotique comme substrat idéologique de P.-E. Lumumba et le régime politique qui lui correspond. Et ce, par l'autopsie des actions, des pensées et des valeurs du leader congolais (cinquième et sixième chapitres).

*« L'Afrique écrira sa
propre histoire et elle sera au Nord
et au sud du Sahara, une histoire de
gloire et de dignité. »*

Patrice-Émery LUMUMBA

PREMIÈRE PARTIE :
CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES
SUR LE NATIONALISME

Cette première partie a pour but de circonscrire le cadre théorique et d'illustrer la géopolitique du nationalisme. Elle s'articule autour de deux chapitres.

Le premier, intitulé théorie générale du nationalisme, est subdivisé en deux sections : la première porte sur la clarification des concepts opérationnels et la seconde expose la théorie du nationalisme.

Le second, consacré à la géopolitique du nationalisme, illustre les manifestations et les modèles du nationalisme à travers le monde.

CHAPITRE I :

Théorie générale du nationalisme

Il n'est guère de mots plus chargés d'ambiguïté que celui du nationalisme au point que sa définition et son utilisation sont équivoques.

Consacré à l'explication de la théorie du nationalisme, ce chapitre met aussi un accent particulier sur les concepts connexes intimement liés à la compréhension du nationalisme (État, nation, patriotisme, internationalisme et idéologie), à leurs formes et à leurs caractéristiques.

1.1. Définition des concepts

Une définition est un ennui nécessaire⁵. Ennui, parce qu'il n'est pas toujours aisé de définir par une formule précise, l'ensemble des caractéristiques qui appartiennent à ce concept. Nécessaire, parce que, dans tout travail scientifique, il est indispensable d'individualiser le concept soumis à l'étude pour en dégager les caractéristiques singulières.

1.1.1. Nationalisme

Peu de mots de la langue française ont autant de significations équivoques, ambiguës et parfois contradictoires que celui de nationalisme.

⁵ *Revue congolaise des sciences humaines*, n° 3, juillet, 1971, p. 6.

En 1874, Larousse lui donne deux sens : celui d'une préférence aveugle et exclusive pour tout ce qui est propre à la nation à laquelle on appartient et celui de l'existence propre des peuples à l'État de la nation indépendante.

Selon le Nouveau Larousse Universel, le nationalisme est :

« la préférence déterminée pour ce qui est propre à la nation, le fait d'un parti politique qui condamne les doctrines et les institutions dont le fondement n'est pas la tradition nationale. Il est une opposition à l'internationalisme et un ensemble de revendications de nationalistes opprimés »⁶.

Selon le Petit Larousse de poche 2005, le nationalisme signifie :

« Doctrine qui se fonde sur l'exaltation de l'idée de nation ; Mouvement politique d'individus qui veulent imposer la prédominance de la nation à laquelle ils appartiennent. »⁷

Le nationalisme est une exaltation de sentiment national, un attachement impressionné à la nation (patriotisme) allant parfois jusqu'à la xénophobie et à la volonté d'isolement⁸.

Pour Victor Werner *et alii*⁹, le nationalisme peut signifier : « L'expression d'un orgueil collectif, l'attitude d'une nation qui a conscience en sa propre valeur, mais avec une tendance à se surestimer. »

Abibi Azapane Mango, estime que : « *Le Nationalisme est un sentiment trichrome : le premier faisceau étant formé, ici, des souvenirs d'un passé colonial commun, le second du comportement actuel de*

⁶ Nouveau Larousse Universel, vol. 2, *Mont rouge*, 1949, p. 286.

⁷ Le dictionnaire Larousse de poche 2005, Paris, éd. Mise à jour, 2005.

⁸ Micro-Robert, Paris, éd. Larousse, 1996.

⁹ WERNER, V., *et alii*, « Nationalisme, facteur belligène », in *Étude de sociologie de guerre*, Bruxelles, Bruylant, 1972, p. 92-93.

*vivre ensemble, et le troisième constitué d'espoir d'un avenir radieux »*¹⁰.

Quant à P.-F. Gonidec, « *Le nationalisme est la volonté du pays colonisé, en lutte contre l'État colonial, d'obtenir la restauration ou la reconnaissance de sa qualité d'État souverain et, l'ayant obtenue, de la maintenir et de la rendre effective, il est à la fois un refus et une revendication* »¹¹.

Ainsi, dans l'histoire occidentale, des nationalismes se sont construits et fabriqués des théories visant à démontrer et à légitimer la suprématie de leurs nations sur toutes les autres. C'est le cas du nazisme allemand appelé aussi « National-socialisme », qui traduit la doctrine nationaliste et raciste d'Adolphe Hitler.

Il sied de savoir que c'est toujours au nom d'un certain nationalisme que plusieurs théories pseudo-scientifiques ont tenté de justifier le droit à la colonisation des peuples dits « primitifs » par les nations dites « civilisées », lesquelles théories ont affirmé la vocation universaliste d'une race pure. Selon leurs défenseurs, cette race aurait été choisie par Dieu, pour dominer le monde entier et se faire servir par les races inférieures.

C'est aussi au nom d'un certain nationalisme ivre et aveugle que les Blancs sud-africains se sont longtemps crus légitimés à ériger en principe « l'apartheid » ou le développement séparé des peuples.

Effréné, le nationalisme devient un instrument dangereux. Il vire au chauvinisme, caractérisé par un patriotisme excessif, partial et agressif. C'est cette forme d'idéologie nationaliste qui a provoqué, dans la pensée socialiste, une profonde aversion c'est-à-dire la répugnance (antipathie) à l'égard du nationalisme. Cette dernière idéologie est perçue, de la même manière que le nazisme et le fascisme, comme une forme d'égoïsme collectif et impérialiste, particulièrement dangereuse pour l'humanité.

¹⁰ ABIBI Azapane-Mango, *Démocratie et développement : lueurs et leurres (Cap sur l'ex-Zaïre)*, Kisangani, édition FUED, 1998, p. 23.

¹¹ GONIDEC P.-F., *Les systèmes politiques africains*, Paris, éd. LGDJ, 1978, p. 93.

Pour le marxisme, plutôt que d'unir les peuples, le nationalisme exalte les différences, cristallise les clivages et creuse le fossé séparant les communautés humaines¹².

Aucune nation ne pouvant se suffire à elle-même, Tambwe et ses collaborateurs¹³ parlent du nationalisme progressiste qui reconnaît la coopération entre nations comme étant une réalité incontournable. Il combat des doctrines telles que le nazisme, le fascisme, l'apartheid, etc. Tel est, d'ailleurs, l'aspect positif du nationalisme.

Ainsi donc, le nationalisme progressiste est dit « démocratique » par opposition au nationalisme conservateur ou fascisme (dictatorial) dans la mesure où il tolère le débat d'idées, la liberté... Car, de ce débat contradictoire jaillit la lumière qui fait progresser les choses, nous fait remarquer Ngoma Binda.

Cette perception du nationalisme dite « progressiste » par Ngoma Binda nous paraît chargée idéologiquement, non réaliste et contraire à l'essence même de ce concept.

À nous de nous interroger : Qu'est-ce le progressisme dans le nationalisme ? Quel est ce pays à travers le monde qui a porté l'étendard de ce modèle du nationalisme progressiste ? Nous estimons que ceci relève d'un domaine non encore expérimenté.

Les colonisateurs justifient le droit à la colonisation des peuples dits « primitifs » par les nations dites « civilisées » au nom du nationalisme. Et les pays colonisés se sont vus reconnaître le droit à l'autogestion ou à l'autodétermination, à la suite de la Charte Atlantique signée à Londres le 14 août 1941 par le Premier ministre britannique Churchill et le Président américain Roosevelt, laquelle Charte, posait le principe du droit de chaque peuple à choisir le régime gouvernemental sous lequel il voulait vivre¹⁴. Ce qui a constitué, par la suite, un véritable

¹² NGOMA Binda, « La conscience politique, fondement du civisme, de la paix et du développement du Zaïre », in *Zaïre-Afrique*, numéro 213, 1987, p. 47.

¹³ TAMBWE Kinana et KABASA Kikamba, « L'avenir des grands courants de pensées politiques face à la mondialisation. Cas du nationalisme progressiste », travail de recherche, inédit, DES, SPA, FSSAP, UNIKIS, 2002, p. 7-8.

¹⁴ NGUWAY Kpalangu Kadony, *Organisations internationales*, Lubumbashi, éditions d'Essai, 2009, p. 48.

leitmotiv pour les réclamations des indépendances des États encore sous le joug colonial.

Ceci étant, nous sommes d'avis que le nationalisme ne doit pas être réduit aux réactions des pays colonisés du tiers-monde contre le processus de domination occidentale dans la mesure où il était reconnu universellement à tout peuple le droit à l'autodétermination.

Le nationalisme est donc un mot complexe dont la définition ne fait pas l'unanimité. La plupart des définitions comprennent les points suivants :

- conscience d'appartenir à un groupe ou conscience nationale ;
- identification au groupe ou identité nationale ;
- existence d'une dimension géographique pour un groupe donné. Il existe quelques exceptions à cette règle ;
- amour de groupe ou patriotisme ;
- volonté d'actions destinées à mettre le groupe en valeur.

1.1.2. Patriotisme

Ce terme fait référence à la patrie, le « pays du père », c'est-à-dire un territoire défini par des frontières, auquel nous lie un sentiment d'appartenance, qui puise moins dans la raison que dans l'émotion.

Historiquement, le patriotisme renvoie aux partisans de la Révolution française de 1789 qui substitue à l'allégeance au roi la loyauté à une communauté nationale, existant dans le cadre d'un État souverain. Le patriotisme exalte la citoyenneté, l'ensemble des droits civiques qui permettent de participer à la gestion des affaires publiques, mais également les devoirs que chaque citoyen a envers un pouvoir qui émane de lui et le représente. Le patriote défend un État-nation constitué.

La meilleure définition du patriotisme, dans l'usage courant, est l'amour que l'on éprouve pour son pays. Lorsque nous disons de quelqu'un qu'il est patriote, nous voulons dire qu'il est conscient d'appartenir à un pays (conscience nationale), qu'il s'identifie à ce pays (identité nationale), et qu'il éprouve pour son pays un amour positif.

L'affirmation, sinon le triomphe, des nationalismes depuis le XIX^e siècle, a peu à peu effacé la distinction entre nationalisme et patriotisme. On peut, cependant, trouver dans l'histoire des éléments pertinents qui caractérisent le patriotisme et qui le différencient du nationalisme.

1.1.3. Nation

Pour mieux saisir le concept « nation », il faut partir de « l'État » qui, lui, est une réalité non contestable. Pour le définir, quatre notions sont essentielles, il s'agit de : territoire, population, solidarité et pouvoir organisateur.

➤ Territoire

Le territoire d'un État est l'espace physique, géographiquement délimité par des frontières connues. Le territoire est donc un espace vital pour l'État. C'est, en effet, uniquement à l'intérieur de ce territoire que les gouvernants exercent leur pouvoir. Le territoire est aussi un espace pour la population, car il constitue le grand réservoir des ressources alimentaires, énergétiques, forestières, minières dont elle a besoin pour sa survie.

Puisque le territoire est un espace vital, l'État a le devoir impérieux de garantir son intégrité et, le cas échéant, de la défendre contre toute agression extérieure ou tout soulèvement interne qui la menacerait.

➤ Population

Il ne suffit pas pour un État d'avoir un territoire ; encore il faut que le territoire soit habité par une communauté humaine, sur laquelle les gouvernants exercent leur autorité. L'importance démographique est l'un des facteurs qui font la puissance d'un État.

En effet, c'est au sein de cette population que l'agriculture et l'industrie trouvent la main-d'œuvre dont elles ont besoin, pour produire les biens et les services nécessaires au bien-être des citoyens. C'est encore au sein de la population que l'armée et la police recrutent les éléments utiles et aptes à assurer l'ordre public, la sécurité des personnes et de leurs biens et à garantir l'intégrité du territoire national.

➤ **Solidarité**

« L'union fait la force », dit-on. Un État dont les membres sont tous solidaires, est un État fort car quelle que soit la difficulté qu'il peut rencontrer, il est assuré que ses membres sauront s'unir pour y faire face ensemble et surmonter l'obstacle.

➤ **Pouvoir organisateur**

Par « pouvoir organisateur », il faut entendre le leadership charismatique, accepté par tous, dont l'autorité et la légitimité sont incontestées.

Il est le symbole de l'unité de la nation, l'arbitre impartial en cas de conflit entre les différentes institutions de l'État et les diverses composantes sociales de la nation.

Pour Aristote, l'État est une réalité historiquement bien déterminée consistant dans la spécialisation du pouvoir politique et sa séparation d'avec le corps des citoyens sous la forme d'un appareil bureaucratique plus ou moins autonome et développé¹⁵.

Le bonheur se construit à travers la production, l'action ou la contemplation menée de façon excellente, c'est-à-dire rationnelle. Ainsi, la coordination consciente de ces différentes sphères d'activité est l'objet même de l'État.

Pour Hobbes, la seule et la véritable justification de l'existence de l'État réside dans le fait que l'homme n'est spontanément qu'un être collectif. Il est un être individualiste dont les intérêts particuliers ne coïncident pas d'eux-mêmes avec l'intérêt général. L'État serait, dans ce cas, le rassemblement artificiel des individus.

Cette conception de Hobbes prend en compte l'être sociopolitique de l'homme, plutôt que de partir de l'essence et de la finalité du genre humain ou même de la personne morale. La conception de Hobbes accorde toute son importance à la réalité du rapport des forces et en déduit une évidence que plusieurs penseurs ont passée sous silence ;

¹⁵ JELLINEK, *L'État moderne et son droit*, trad. fr, Paris, 1918.

d'où sa définition selon laquelle : « *l'État est une puissance de dissuasion permanente, dont le rôle fondamental est de juguler la violence privée et de permettre aux citoyens de vivre et d'agir dans la tranquillité* »¹⁶.

Ainsi, le caractère absolu du pouvoir d'État n'est que le moyen qui lui permet de se faire le dépositaire de l'autorité de tous les citoyens en vue de réaliser efficacement ce à quoi ils ont librement consenti.

L'idée de Hobbes est fondée sur une société résultant de la mise en ordre volontaire d'une conflictualité toujours permanente, et non d'une mise en forme d'une disposition fondamentale ou le vivre ensemble, tel que le définit la théorie conventionnelle de l'État de Jean-Jacques Rousseau.

Ainsi, nous posons-nous la question de savoir si depuis le 30 juin 1960, la RDC est un État.

Le constat est le suivant : à propos du territoire national et de la démographie, la RDC est un territoire d'une superficie d'environ 2 345 000 km², peuplé par près de 80 000 000 d'habitants selon les estimations, et partageant la frontière avec 9 pays voisins. Il saute aux yeux de tous que la faiblesse de sa démographie, par rapport à l'immensité de sa superficie, fait d'elle un sous-continent pratiquement non habité, avec d'immenses espaces vides, alors que certains de ses voisins vivent à l'étroit, dans des villes et campagnes surpeuplées. C'est notamment le cas du Rwanda (superficie 26 338 km², population 10 186 063), du Burundi (superficie 27 834 km², population 8 691 005) et de l'Ouganda (superficie 241 038 km² –, population 31 367 972)¹⁷.

Signalons que ces espaces non occupés renferment des matières premières recherchées par les industries des pays économiquement développés de l'Occident.

¹⁶ LOBHO Lwa Djugudjugu, *Le Congo à l'épreuve de la démocratie, Essai d'histoire politique*, Kinshasa, Presses de l'Université de Kinshasa, 2006, p. 44.

¹⁷ Fiches des pays Rwanda, Burundi et Ouganda en ligne sur www.Census.gov, consulté le 26 avril 2011.

Dès lors, face :

- à l'immensité de son territoire et à la porosité de ses frontières ;
- au caractère embryonnaire de son armée ;
- aux appétits expansionnistes des certains de ses voisins ;
- aux besoins toujours croissants des industries des pays occidentaux en matières premières ;
- la République démocratique du Congo est-elle capable de garantir l'intégrité de son territoire et de protéger ses ressources naturelles si convoitées ?

La réponse à cette interrogation est évidemment non. Si donc, la RDC existe aujourd'hui en tant qu'État, c'est grâce à la bonne volonté de la Communauté internationale, qui vient à son secours, chaque fois que le besoin se fait sentir.

À propos du pouvoir organisateur, il est vrai que l'une des exigences de la démocratie est « le multipartisme ». La raison de cette exigence est le souci de garantir au peuple la liberté du choix d'un projet de société répondant le mieux à ses aspirations profondes.

Le but ultime du législateur en cette matière est de limiter les possibilités de création des partis politiques, les regroupant selon leurs options fondamentales sur le plan idéologique.

En RDC, la loi sur la création des partis politiques a été d'une extrême flexibilité, de telle sorte que l'on compte aujourd'hui près de 600 partis politiques environ, ce qui est excessif.

La conséquence de cet état de choses est qu'il est difficile de voir ces groupes des partis politiques remplir les fonctions classiques d'arène de débats de machine électorale et de sélection des dirigeants.

L'État peut être défini comme une « *nation politiquement organisée* »¹⁸. On parle de l'État en invoquant la nation et vice versa, ce qui ne nous avance guère.

¹⁸ WIGNY P., *Droit constitutionnel*, Bruxelles, Bruylant, 1952, T. 1, p. 67.

Pourrait-on soutenir qu'un assemblage quelconque de groupes d'individus ayant des intérêts communs, pourrait être considéré comme étant une nation, et partant, servir d'assise à un État ? Non, alors qu'est-ce que ce « milieu sociologique » dont parle Duguit ?

Est-ce un ensemble d'hommes parlant la même langue, pratiquant la même religion, ayant affirmé leur volonté de vivre en commun, d'accomplir ensemble certaines choses, appartenant à la soi-disant même race ?

Tous ces critères auxquels ont fait appel ceux qui cherchent à définir la nation ont été contestés, et sont contestables. Mais Georges Burdeau¹⁹ voit dans la réaction collective, en présence d'un malheur ou d'une menace grave, l'apparition d'un sentiment de solidarité dont l'origine lui paraît aussi mystérieuse que celle de l'amour.

La patrie, la nation et le territoire sont des notions qui ne prennent tout leur sens que lorsqu'on les rapproche pour les considérer ensemble.

La patrie est la cristallisation d'un faisceau d'images qui éveillent des sentiments d'attachement ou d'amour à l'égard du groupe social fixé sur un territoire donné sur lequel il veut vivre. Dans la notion de « Patrie », les éléments affectifs et psychanalytiques dominent.

Le territoire est cette partie de la terre bien délimitée où les gouvernants ont la compétence voulue pour subordonner à leur réglementation toutes les activités qui s'y déroulent. Ce principe général est évidemment corrigé par les engagements internationaux pris par l'État.

À l'égard des gouvernés, l'État a l'obligation d'assurer la paix à l'intérieur du territoire et l'indépendance à l'extérieur vis-à-vis des États tiers.

De tout ce qui précède, la nation est donc :

- une société globale ;
- qui a une unité psychique, apparente surtout en cas de menaces extérieures ;

¹⁹ BURDEAU G., *Traité de science politique*, III, l'État, Paris, LGDJ, 1949, p. 96.

- une réalité socioculturelle ;
- un produit de l'histoire.

Ceux qui en font partie :

- ont conscience d'appartenir à un même groupe ;
- vivent ensemble sur un même territoire ;
- sont soumis aux mêmes normes de vie en commun et à un même système d'éducation ;
- possèdent une personnalité de base qui détermine des traits originaux de leur comportement.

1.1.4. Internationalisme

Par ce concept, on entend l'idée de l'existence d'un ensemble au sein duquel on peut accepter des peuples différents et des cultures différentes. Ces photographies ont fait comprendre à beaucoup de gens que nous, les humains, sommes condamnés à vivre ensemble sans possibilité d'échappatoire, aussi, un grand nombre de chercheurs pensent qu'il fallait trouver un moyen pour coexister pacifiquement. Mais, généralement :

« l'internationalisme n'éveille pas la même passion affective que le nationalisme. L'internationalisme semble être une affaire de raison plus que de sentiment. Ses partisans critiquent les sentiments que suscite le nationalisme et qui, selon eux, sèment la discorde et conduisent à des dangereuses confrontations entre les nations »²⁰.

Le rêve des internationalistes est d'aboutir à une certaine unité du monde. Certains, par exemple, prônent la création d'un gouvernement mondial doté de pouvoirs très forts. D'autres préféreraient une sorte de confédération relativement souple. D'autres encore, souhaiteraient voir s'instaurer un système de gouvernement fédéral analogue à celui des États-Unis, où les pouvoirs seraient répartis entre un gouvernement mondial. D'autres hésitent sur la forme que l'unité devrait prendre tout en étant fermement convaincus de sa nécessité.

²⁰ LYMAN Tower Sargent, *Les idéologies politiques contemporaines*, Paris, 7^e éd. Economica, 1987, p. 28.

Dans le sens général, l'internationalisme ne possède pas ce genre de symboles et il est peu probable qu'un individu se sente affectivement lié avec l'ensemble de la planète, tout en reconnaissant intellectuellement les liens qui l'unissent aux autres habitants du monde. Aussi, l'internationalisme n'aurait-il jamais autant de force que le nationalisme, à moins qu'une crise ne rende absolument nécessaire de reconnaître ces liens et n'engendre la passion affective qui déterminerait l'identification de l'individu avec une communauté mondiale. Un des clichés de la science-fiction imagine une invasion d'êtres venus de l'espace extérieur. Cette crise nous permettrait de prendre conscience que nous sommes tous des êtres humains qui vivent ensemble sur une planète fragile qui est notre foyer commun²¹.

1.1.5. Idéologie

Le terme « idéologie » fut inventé par Antoine Destutt De Tracy (1796) dans *Mémoire sur la faculté de penser*, pour désigner une science (du grec idéa/idée et de logos/science) ayant pour objet l'étude des idées, afin de remplacer la métaphysique traditionnelle. Selon Tracy et ses compagnons idéologues (Cabanis et Volney), l'enjeu de cette nouvelle discipline est de démonter les mythes et l'obscurantisme par une analyse scientifique de la pensée et de ses origines. Le mot a été repris par d'autres et employé essentiellement pour désigner les méthodes qu'utilisent les gens pour oblitérer des messages qui les menacent.

Selon Raymond Aron²², l'idéologie est un système d'interprétation du monde social qui implique un ordre des valeurs et suggère des réformes à accomplir un bouleversement à craindre ou à espérer.

Pour Louis Althusser²³, par idéologie, il faut entendre un système possédant sa logique et sa rigueur propre de représentation (images, mythes, idées ou concepts), doué d'une existence et d'un rôle historique au sein d'une société.

²¹ *Ibidem*.

²² ARON R., *L'opinion des intellectuels*, Paris, Gallimard, Nouvelle édition, 1968, p. 375.

²³ DUMOND F., *Les idéologies*, collections SUP, Paris, PUF, 1974, p. 38-43.

Quant à Schaff²⁴, dans son étude intitulée : *La définition fonctionnelle de l'idéologie*, il définit l'idéologie comme un système d'opinion qui, en se fondant sur un système de valeurs admises, détermine les attitudes et les comportements des hommes à l'égard des objectifs souhaités du développement de la société, du groupe social ou de l'individu.

Le sociologue Guy Rocher²⁵, la définit comme :

« un système des idées et des jugements, explicites et généralement organisés, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui, inspirant largement des valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité. »

L'idéologie est présente dans chacune de nos actions et réactions, que ce soit en paroles, en actions ou en gestes. De ce fait, « toute analyse immédiate du vécu est profondément marquée par l'action de l'idéologie, lorsqu'on pense avoir à faire une perception pure et nue de la réalité ou une pratique impure, marquée par les structures invisibles de l'idéologie »²⁶.

Des controverses autour de la signification et des effets de l'idéologie entre politologues, sociologues et autres, ne peuvent nous empêcher de convenir avec Lyman Sargent que :

« l'idéologie est un système de valeurs ou de pensée accepté comme un fait établi ou comme une vérité par un groupe donné. Elle est formée d'un certain nombre d'attitudes face aux diverses institutions et aux divers phénomènes de la société en une image du monde à la fois tel qu'il est et tel qu'il devrait être et, ce faisant, elle ordonne l'univers, si complexe pourtant, en un ensemble relativement simple et intelligible »²⁷.

²⁴ SCHAFF A., *La définition fonctionnelle de l'idéologie*, Paris, L'homme et la société, 1967, p. 180.

²⁵ ROY M.-P., *Régimes politiques du tiers-monde*, Paris, éd. LGDJ, 1977, p. 32.

²⁶ REBOUI O., *Langage et idéologie*, Paris, PUF, 1980, p. 17.

²⁷ LYMAN Tower Sargent, *op. cit.*, p. 2-3.

L'idéologie est également un ensemble d'idées constituant un système philosophique et conditionnant le comportement de ses adeptes.

Parler donc de la pensée politique de P.-E. Lumumba relève de l'idéologie en tant qu'ensemble de croyances, d'idées caractéristiques d'un groupe, d'une société, à un moment historique donné de son évolution.

1.2. Théorie du nationalisme

La littérature sociologique sur le nationalisme européen s'est considérablement accrue à partir des années 1993, à la suite de la réaction à l'irruption du Front national et du thème de l'immigration en France. Mais cet accroissement n'a été que quantitatif, car il n'a guère été accompagné ni d'invention théorique, ni de rigueur conceptuelle.

La littérature savante sur le nationalisme, à quelques exceptions près, n'est proche de la littérature journalistique qu'en raison d'une imprégnation idéologico-polémique générale par les évidences antinationalistes.

L'histoire du nationalisme en Europe a été écrite, soit par des nationalistes, soit par des antinationalistes. Autrement dit, il existe une histoire nationaliste du nationalisme et une histoire antinationaliste du nationalisme, qui construisent différenciellement, mais conflictuellement leurs objets respectifs.

Il nous semble dès lors que l'histoire des idées politiques, s'appliquant à un objet tel que « le nationalisme », doit analyser prioritairement les interactions conflictuelles constitutives des « -ismes » et des « anti-ismes », les trajets, les circulations et les inversions des énoncés définitionnels, etc. Tel est le seul moyen, pour l'histoire du nationalisme, de ne plus prolonger la polémique constitutive de son objet.

Pour ne pas poursuivre les interactions polémiques sur le terrain de l'écriture de l'histoire, il s'agit d'objectiver ces interactions polémiques, de les inclure dans la définition même de l'objet de l'histoire.

En outre, l'histoire du nationalisme doit comporter une histoire des histoires du nationalisme. Or, celle-ci ne peut s'écrire, dans notre perspective polémologique, que comme une histoire des interactions polémiques des histoires nationalistes et antinationalistes du nationalisme.

Les paradoxes et les difficultés méthodologiques surgissent clairement dès lors qu'on tient compte du fait que « nationalisme » et « antinationalisme » se disent en plusieurs sens et que ces divers sens s'organisent et se construisent dans et par certaines interactions conflictuelles.

1.2.1. Nationalisme des nationalistes et nationalisme des antinationalistes

À la fin des années 50, Jean Touchard²⁸ proposait aux historiens du nationalisme de distinguer entre le nationalisme des « nationalistes » (définis comme ceux qui se disent tels) et le nationalisme sociétal, nationalisme vécu, mais non su, ni même nommé, disons de sentiment. Distinction méthodologique de base, qui va inspirer nombre de travaux sur l'histoire du nationalisme doctrinal, non sans distorsions.

La distinction introduite par Touchard était axiologiquement neutre et strictement fondée sur le critère d'auto-qualification ou d'auto-désignation des nationalistes ; ce critère lexical et « pragmatique » permettait notamment de repérer l'émergence du nationalisme des « nationalistes » à la fin du XIX^e siècle.

Cette distinction de méthode va peu à peu se ranger d'interprétations évaluatives et le nationalisme des « nationalistes » être redéfini par les études savantes elles-mêmes comme un « nationalisme clos », un « nationalisme de repli », un « nationalisme fermé », etc. Bref, la dimension axiologique va se réintroduire subrepticement dans la distinction opératoire proposée par Touchard.

Revenons brièvement à la distinction de Jean Touchard, qui sera reprise par Raoul Girardet dans ses travaux pionniers sur le nationalisme des nationalistes. Celui des nationalistes professionnels ou

²⁸ TOUCHARD J., « Discussion » in *Tendances politiques dans la vie française depuis 1789*, Paris, Hachette, 1960, p. 135.

quasi professionnels, tels les leaders politiques dits nationalistes (se disant tels) ou les théoriciens nationalistes, et le nationalisme diffus dans la société française, celui qui, tout à la fois, se sent ou se dit « fier d'être français »²⁹.

Il faut, en ce sens, distinguer deux manières d'être nationaliste : celle des convaincus actifs qui, pour prendre un exemple bien connu, suivent un leader, votent pour lui ou adhèrent au parti ou au mouvement, et celle des citoyens qui, sans adhérer ni voter, ni même se percevoir comme sympathisants, parlent, raisonnent et argumentent comme les leaders sur les thèmes pivots du discours nationaliste élaboré.

Jean Touchard insistait, à juste titre, sur l'inséparabilité de ces deux nationalismes. La question de leur distinction et de leur liaison étant voilée par un usage lexical persistant, qui consiste à n'appeler « nationalisme » qu'un corps de doctrine centré sur la défense des intérêts nationaux au-dessus de tout et à tout prix, ainsi qu'à attribuer au « patriotisme » les diverses manifestations naturelles ou légitimes du sentiment national ou de la conscience nationale (identité, appartenance, attachement, estime de soi en tant que représentant du « nous »).

Ce partage entre « théorie » nationaliste et « sentiment » patriotique est, en fait, le plus souvent accepté et présupposé par les nationalistes déclarés autant que par les antinationalistes, selon deux types d'interprétation opposés : pour les nationalistes, le nationalisme est le patriotisme conséquent, couronné par un édifice doctrinal ; pour les antinationalistes ordinaires et modérés, le nationalisme n'est que la perversion ou la corruption du légitime sentiment patriotique, sa détestable mise au service de fins condamnables (expansion, conquête, exclusion, etc.).

C'est ainsi que Georges Bernanos, en 1938, caractérisait le nationalisme comme corruption idéologique du patriotisme, distinction idéologique et rhétorique récurrente : « Le nationalisme ne dégrade-t-il pas l'idée de Patrie ; le militarisme, la tradition militaire ? »³⁰.

²⁹ SOFRES C., *L'état de l'opinion*. Clés pour 1988, Paris, Gallimard, 1988, p. 181.

³⁰ BERNANOS G., « À propos de l'antisémitisme de DRUMONT » repris in *La grande peur des bien-pensants*, Paris, éd. Le livre de Poche, 1969, p. 436.

Les antinationalistes immodérés, quant à eux, supposent que le patriotisme est déjà du nationalisme ou que la dégradation existentielle commence avec le patriotisme. Leur maxime pourrait être : le nous est toujours haïssable ; ou : l'identité nationale est toujours suspecte.

Distincts et inséparables, nationalisme doctrinal et nationalisme sociétal correspondent respectivement à une offre et à une demande idéologique : le problème le plus difficile, qui se pose à l'acteur politique comme à l'observation politiste, consiste à identifier ou à déterminer les conditions d'une congruence optimale entre l'offre nationaliste et la demande idéologico-politique.

C'est ici qu'intervient l'appel à « la crise », opérateur explicatif passe-partout : la congruence semble mécaniquement émerger lorsque, dans une situation de crise ou d'anomie, toutes les valeurs et les normes sont ébranlées au point de ne laisser en place, comme mis à nu, que l'attachement national ou le sentiment d'identité nationale.

La demande nationaliste, c'est la demande idéologique qui reste quand toutes les autres sont disqualifiées. Il ne reste plus en effet au prolétaire, au travailleur manuel ou à l'intellectuel que la patrie, lorsque, tout à la fois, sa force de travail s'avère invendable.

Le capital identitaire serait la seule forme d'accumulation qui ne puisse disparaître, alors même que le lien social s'effrite.

1.2.2. Définitions en conflit : le champ idéologico-polémique

L'argumentation pro-nationaliste repose sur la thèse du doux nationalisme, qui présente le nationalisme comme un phénomène naturel et nécessaire.

Elle s'exprime elle-même selon deux versions qui, pour fournir l'une comme l'autre une légitimité maximale au nationalisme, ne doivent pas être confondues.

La première figure de l'argumentation pro-nationaliste consiste à le présenter comme « ouvert », « tolérant », respectueux de la diversité des peuples et des cultures, régi par les valeurs et les normes du pluralisme, tout en insistant sur l'idée corrélatrice que l'essence du nationalisme ne contient pas la désignation de l'ennemi, et moins

encore ce mélange d'hostilité et de haine envers les autres nations que les antinationalistes croient y voir.

Ce premier mode de légitimation du nationalisme est aussi susceptible de procéder par redéfinition des termes. On dira, par exemple, que le vrai et bon nationalisme, dénué d'ennemi et de haine, c'est le « patriotisme », lequel désignerait le nationalisme d'affirmation pure, dont l'unique contenu serait le légitime attachement à un pays (la patrie comme « terre des pères ») et à un peuple avec lequel le sujet nationaliste partagerait un certain nombre de souvenirs, de valeurs et d'horizons.

Dans cette version du doux nationalisme défini par sa totale positive (attachement, fidélité, amour), la vision de l'organisation cosmopolitique prend l'allure d'une utopie bien définie, fondée sur une transposition du principe « esthétique » de l'unité dans la diversité, principe producteur d'ordre, d'harmonie et de beauté : le cosmopolitisme des doux nationalistes se donne pour fin la réalisation de la sublime synthèse d'universalisme et de différentialisme, sur l'étendue de la planète ; la vision la plus commune est celle d'une coexistence pacifique des « nationalismes ».

Mais cette utopie irénique ne constitue pas la seule version de la thèse du doux nationalisme : les théoriciens du nationalisme doctrinal français, par exemple, évitent d'y avoir recours et fondent leur principal mode de légitimation du nationalisme, de leur nationalisme, sur l'argument du droit d'autodéfense des nations constituées.

Cette invocation du droit de légitime défense de la nation contre les menaces qui pèsent sur sa vie « normale » ou sa survie (cas de l'invasion) est couplée avec celle d'un devoir proprement nationaliste : le devoir de demeurer soi-même, enveloppant la norme de maintien inconditionnel de l'identité nationale.

C'est ainsi que pense Henri Massis dans le contexte de son pays la France, qu'être nationaliste, ce serait simplement vouloir « *guérir la*

*France des maux dont elle souffre sous un gouvernement qui lui est étranger, en droit comme en fait »*³¹.

L'argumentation antinationaliste, quant à elle, tend à faire du nationalisme l'une des figures modernes du mal absolu, à l'inclure dans la catégorie des « -ismes » de mauvaise réputation, voués à l'exécration générale et publique (« racisme », « totalitarisme », « fascisme », etc.).

La thèse antinationaliste la plus courante est celle du nationalisme barbare et archaïque. Mode de stigmatisation qui fait surgir un évident paradoxe : ce phénomène moderne par excellence qu'est le nationalisme (au regard même des antinationalistes) est stigmatisé d'être à la fois non moderne et antimoderne.

C'est ce paradoxe que permet de surmonter magiquement la théorie évolutionniste du progrès si le nationalisme est à la fois moderne et archaïque, contemporain et « barbare » ou « tribal », c'est simplement qu'il est une « survivance » du passé le plus lointain ou qu'il incarne une forme collective de « régression » aux instincts primitifs de l'humanité, manifestant en elle la persistance d'une bestialité redoutable.

Le manichéisme des antinationalistes radicaux s'exprime par une montée aux extrêmes de la critique du « primitivisme » ou du « simplisme » attribués polémiquement au phénomène nationaliste.

La gradation des modes de stigmatisation peut être ainsi esquissée, le nationalisme est une forme moderne d'ethnocentrisme ou de sociocentrisme, forme simplement déplorable ou forme outrancière (« chauvinisme ») ; le nationalisme est une forme de pensée close, il incarne l'attitude de fermeture, voire d'intolérance face aux « autres », il est donc une forme intolérable d'exclusivisme ou d'égoïsme collectif ; il représente l'irruption ou la surrection des pulsions irrationnelles et barbares, il déchaîne la bête sanguinaire en l'homme, il organise et légitime les exterminations de masse du monde moderne, il est donc l'incarnation de la criminalité collective politiquement organisée. Les caractéristiques idéologiques négatives du nationalisme

³¹ MASSIS H. et MARCEL C., *Enquête sur le nationalisme*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1957, p. 40.

vont de la critique modérée à la criminalisation et à la satanisation (le « mal absolu »).

Le plus modéré des lieux communs sur le nationalisme consiste à dire qu'il transforme un attachement naturel ou légitime en une passion exclusive, jusqu'à faire de cette passion l'unique source des valeurs et des normes. La retraduction savante de cette définition de sens commun ne va guère au-delà d'une proposition du type : « le nationalisme est la forme prise par l'ethnocentrisme à l'âge historique des États modernes. Une variante en pourrait être : le nationalisme manifeste dans la modernité l'emprise des Bons primordiaux, et notamment des liens ethniques »³².

Mais la thèse du mauvais nationalisme s'est énoncée, le plus souvent, par amalgame polémique du nationalisme avec la xénophobie. On connaît le fameux mot d'esprit d'Albert Mousset, souvent repris depuis 1933 : « *on entend par nation un groupement d'hommes réunis par une même erreur sur leur origine et une commune aversion à l'égard de leurs voisins* »³³.

Pour retrouver l'équation « nationalisme mythe xénophobie », il suffit de définir le nationalisme comme doctrine de la nation ainsi entendue.

Revenant en 1928 sur le thème de l'autodéfense nationale, noyau définitionnel et mode de légitimation principal du nationalisme, Maurras ajoutait cette précision suggérant que l'impératif de conservation identitaire peut se traduire par l'impératif de reconquête identitaire : « le nationalisme est la sauvegarde due à tous ces trésors qui peuvent être menacés sans qu'une armée étrangère ait passé la frontière, sans que le territoire soit physiquement envahi »³⁴.

Maurice Blondel essayait de répondre à Maurras lorsqu'en 1923, il présentait le nationalisme comme une réaction excessive

³² RICHMOND A.-H., « Le nationalisme ethnique et les paradigmes des sciences sociales », in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 111, février 1987, p. 19.

³³ AMR Helmy Ibrahim, « Laïcité, religiosité et politiques islamistes », *Esprit*, mai-juin, 1983, p. 176.

³⁴ MASSIS H. et MARCEL C., *op. cit.*, p. 41.

qu'exprimeraient tous les noms de doctrines ou d'idéologies en « -isme ».

Pour George Steiner : « le nationalisme est le venin de notre temps [...]. *La politique contemporaine le prouve assez ; chaque soulèvement de la populace, chaque dessein totalitaire se repaît de nationalisme et de cet excitant qu'est la haine* »³⁵.

L'équation « nationalisme = racisme », le type de la réduction infamante, qui réalise la péjoration maximale du nationalisme, à savoir son identification au mal absolu.

Les partisans du bon « patriotisme » ou du doux nationalisme négligent le fait que l'on glisse insensiblement, dans certaines circonstances historiquement récurrentes (« la Patrie en danger ») du doux nationalisme au nationalisme haïssable, appelant à l'extermination de l'ennemi.

Ils oublient, en outre, qu'il n'y a pas d'affirmation d'identité nationale sans négation, qu'il n'y a pas d'inclusion sans exclusion, qu'il n'y a pas d'amour (« préférence nationale ») sans haine.

La position antinationaliste radicale présuppose une métaphysique centrée sur une certaine conception « individualiste » de la liberté humaine comme indépendance volontaire.

Elle dérive de la conception proprement moderne de la liberté de l'homme selon laquelle celle-ci se confond avec le mouvement d'arrachement aux particularismes, de rupture totale avec les héritages.

La liberté est à la fois principe et fin du processus de libération ou d'émancipation à l'égard du donné, que celui-ci relève de la nature ou d'une spécificité culturelle.

Dans cette perspective, le sentiment d'appartenance ne serait qu'ethnocentrisme, qui impliquerait la xénophobie, voire le racisme et comporterait d'irréductibles idéaux bellicistes.

³⁵ STEINER G., *Langage et silence*, Paris, éd. Le Seuil, 1969, p. 154.

La représentation antinationaliste du nationalisme n'est ni vraie ni fausse en général, elle n'est fausse que si elle prétend s'appliquer à toutes les manifestations historiques du nationalisme ; mais elle paraît fort adéquate pour caractériser certaines formes idéologiques ou doctrinales, certaines attitudes et certains comportements qu'on peut qualifier de « nationalistes ».

Nous pouvons retenir de la représentation antinationaliste du nationalisme :

1. qu'elle garde une conscience critique de son caractère polémique, donc de ses limites ;
2. qu'elle soit référée précisément à des configurations idéologiques, à des formes de mobilisation ou à des types de régimes historiquement observables ;
3. qu'elle soit strictement prise comme une base de réduction ou un modèle d'intelligibilité d'une catégorie particulière de nationalisme ;
4. qu'elle soit dissociée de la grande utopie moderne de l'émancipation comme rupture radicale, négation du naturel et du particulier, qui ne peut penser la liberté humaine qu'en tant que déracinement, mouvement de sortie, pur passage au-dehors.

➤ Définitions stipulatives et constructions idéal-typiques

Le nationalisme, en tant qu'idéologie, peut être défini selon J.-J Breuille, de façon non idéologique, et au sens le plus général du terme, par trois énoncés :

- « *il existe une nation dotée d'un caractère spécifique* » ;
- « *les intérêts et les valeurs de cette nation ont priorité sur tout autre intérêt et valeur* » ;
- « *la nation doit être aussi indépendante que possible, ce qui requiert la reconnaissance de sa souveraineté politique* »³⁶.

Trois versions du nationalisme, ordonnables selon une hiérarchie simple d'« intensité ».

1. La « version ultra-faible » du nationalisme consiste à faire de celui-ci « *l'aspiration au "self government" nécessaire pour*

³⁶ LECA J., « Nationalisme et universalisme », *Pouvoirs* n° 57, Sine data, p. 39.

maintenir une identité culturelle, sans impliquer pour autant qu'il revendique toujours un État souverain ».

2. La version « minimale » ou « faible » du nationalisme consiste à le définir par l'aspiration à la superposition, voire à l'indiscernabilité d'une unité culturelle et politique nommée « nation », terme enveloppant une « fausse idée claire ».

Le schème définitionnel est présenté souvent par Ernest Gellner, sous la forme du principe : « une culture, un État », impliquant la norme de la *« fusion de la culture et de la société politique (polity) qui est l'essence du nationalisme »*. Mais cette détermination essentielle du nationalisme présuppose elle-même une définition primitive, dont l'énoncé ouvre le livre de Gellner, *Nations and nationalism* : « *le nationalisme est essentiellement un principe politique, qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes* »³⁷.

En faisant intervenir une autre notion problématique, celle d'ethnicité, le principe nationaliste peut se redéfinir comme suit : « *le nationalisme est une théorie de la légitimité politique qui exige que les limites ethniques coïncident avec les limites politiques et, en particulier, que les limites ethniques au sein d'un État donné [...] ne séparent pas les détenteurs du pouvoir du reste du peuple* ». Cette dernière variante définitionnelle enveloppe la référence à un principe qu'on retrouvera dans toutes les versions « fortes » du nationalisme, le principe d'homogénéité, qui, lorsqu'il s'explique, se présente soit comme une condition nécessaire d'existence nationale, soit comme un idéal ou une norme. Ce principe d'homogénéité n'est jamais, dans la factualité historique, totalement satisfait³⁸.

3. La version « forte » du nationalisme est représentée par la plupart des définitions reçues ou données par les historiens du nationalisme en tant qu'idée, idéologie ou doctrine, mais on la rencontre également dans les analyses de certains sociologues et philosophes.

Le nationalisme est abordé, ici, comme une configuration idéologique plus ou moins congruente avec des systèmes d'attitudes ou de représentations sociales ainsi qu'avec des formes de mobilisation et

³⁷ GELLNER E., *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, Sine data, p. 11.

³⁸ *Idem.*, p. 12-13.

des types d'institutions, apparaît dès lors comme une figure ou une expression du déterminisme communautaire, à vrai dire la principale et la plus « puissante »³⁹ des formes politiques prises par celui-ci dans la modernisation.

Il résulte d'un tel ensemble de présuppositions que l'on recherche préférentiellement l'origine des contenus idéologiques du « nationalisme », au sens fort du terme, soit dans des thématiques philosophico-littéraires telles que le romantisme, soit dans certaines conceptualités empruntées à diverses théories supposées « scientifiques », ainsi qu'à leurs dérivations spéculatives (organicisme social, évolutionnisme darwinien ou non, théorie des races ou racisme, théories de la cellule et de l'ethnicité, etc.).

L'analyse de ce qu'on appelle l'idéologie nationaliste ne présente pas de totale solution de continuité avec son objet : la nature intrinsèquement antagoniste de l'idéologie, ou sa dimension polémique constitutive, se reflètent dans le discours savant de l'historien, du philosophe ou du sociologue/politologue. C'est cette posture rhétorique qu'on pourrait appeler le tribunal caché de l'analyse des idéologies politiques.

La variante ultra-forte du nationalisme pourrait être caractérisée par deux thèses couplées. La première thèse est que la nature crée les nations, non les États, thèse herdérienne susceptible d'être interprétée rétrospectivement comme le naturalisme racialisé à l'État naissant, en ce qu'elle ne distinguait pas ces « nations » naturelles des « races » au sens zoologique (sous-espèce), suggérant ainsi l'existence d'une pluralité de natures humaines dotées respectivement de caractères distinctifs fixes.

Il paraît clair qu'un tel nationalisme racialisé illustre le type d'un déterminisme national extrême.

Quant à la seconde thèse, elle est énoncée simplement par le principe : le national au-dessus de tout. Mais la simplicité définitionnelle n'est ici qu'apparente : s'il est clair que la formule décrit la hiérarchie des valeurs constitutives du nationalisme, l'obscurité s'annonce dès lors qu'il s'agit de définir le « national » comme

³⁹ BAECHLER J., *Qu'est-ce que l'idéologie ?* Paris, Gallimard, 1976, p. 253.

incarnation de la valeur suprême, et s'étend lorsque la simple question de son interprétation est posée.

Nous savons aujourd'hui qu'il y a une interprétation laïque, antinationaliste, d'une telle thèse : celle-ci s'oppose à la précellence de l'humanité comme genre ou espèce, ou ne respecte pas l'exigence d'universalité. Or, l'interprétation humanitariste, présupposant les valeurs égalitaires, a pour ainsi dire jeté l'oubli sur l'interprétation chrétienne de la thèse, non moins antinationaliste : le nationalisme consiste à sacraliser le particulier ou à ériger une partie du monde.

Les équivoques et les paradoxes viennent de ce que les deux interprétations de la même thèse (disons : le « nationalocentrisme ») s'énoncent, dans l'espace public, au moyen des mêmes caractéristiques critiques ou polémiques : le nationalisme est stigmatisé par le fait même d'être défini comme une forme d'exclusivisme ou d'égoïsme national.

Bref, le rejet du nationalisme se fait, soit au nom de Dieu (instance dotée du monopole de la transcendance ou du sacré), soit au nom de l'humanité ou d'un système universaliste non religieux, mais avec les mêmes formules.

On a souvent écrit que le nationalisme supposait oubli des origines, voire erreurs consolantes sur les origines. L'antinationalisme, fixé à gauche et dans le champ anticlérical à la fin du XIX^e siècle en Rance, n'échappe pas lui-même à la règle de l'oubli fondateur : car l'antinationalisme provient de la critique chrétienne, et plus précisément catholique, de toute forme d'égoïsme collectif, en particulier, d'égoïsme national.

L'absolutisation du particulier est antichrétienne. Or, le nationalisme apparaît à ses adversaires d'abord comme le fait d'ériger le particularisme national en absolu. La péjoration originellement catholique du nationalisme se retrouve clandestinement à l'état de traces non identifiées, dans les dictionnaires, comportant des caractérisations du type : préférence aveugle et exclusive pour tout ce qui est propre à la nation à laquelle on appartient. Or, toute théorie du « mauvais nationalisme » implique une antithèse constitutive, par laquelle le nationalisme est dévalué par opposition à un terme positif, tels « nationalité » ou « patriotisme ».

En 1883, Vladimir Soloviev écrit, par exemple : « Le christianisme supprime-t-il vraiment la nationalité ? Non, au contraire, il la conserve. Ce n'est pas la nationalité, c'est le nationalisme qui est ainsi supprimé [...] ».

Nous pouvons distinguer la nationalité et le nationalisme par leurs fruits. Les fruits de la nationalité anglaise, nous les voyons en Shakespeare et Byron, en Burnley et Newton quant aux fruits du nationalisme anglais. Ce sont le pillage universel, les actes soi-disant « héroïques » de Warren Hastings, de Lord Seymour, ruine et meurtre. Les fruits de la grande nationalité allemande, ce sont Lessing et Goethe, Kant et Schelling ; le fruit du nationalisme allemand, c'est la germanisation forcée de leurs voisins [...]. Pour le nationalisme, la nation est une force positive et chaque peuple est prédestiné.

➤ **Le nationalisme comme ensemble de valeurs et de croyances**

Dans son bel essai sur le nationalisme, Isaiah Berlin esquisse un type de nationalisme européen en tant qu'état d'esprit. Il s'agit, d'une part, de le distinguer précisément du sentiment national, comme tel, du sentiment d'appartenance à une communauté nationale, en insistant notamment sur le caractère spécifiquement moderne de l'idéologie nationaliste, apparue au XVIII^e siècle, le nationalisme suppose donc l'industrialisation et la modernisation. Il s'agit, d'autre part, de ne pas le réduire à une simple excroissance du patriotisme, « fierté qu'on peut tirer de ses origines », de la xénophobie ou de l'ethnocentrisme.

Berlin propose un type idéal de nationalisme, en tant qu'idéologie politique moderne, comportant les caractéristiques ci-après :

1. « *La croyance en la nécessité primordiale d'appartenir à une nation* »⁴⁰. L'exégèse de cette première caractéristique comporte des traits susceptibles de figurer dans une définition stipulative du racisme-idéologie, à savoir la conviction que les hommes appartiennent à un groupe humain bien défini, et que le mode de vie de ce groupe diffère de celui des autres : principe de spécificité, la conviction « que le caractère des individus qui composent ce groupe est modelé par celui du groupe : postulat

⁴⁰ BERLIN, I., *À contre-courant. Essais sur l'histoire des idées*, Paris, Albin Michel, 1988. p. 361.

du déterminisme ethnoculturel des traits individuels ; la conviction, enfin, que des facteurs tels que le territoire, les coutumes, la langue, les croyances, l'hérédité, la parenté, les caractéristiques raciales modèlent les êtres humains, leurs aspirations et leurs valeurs »⁴¹.

2. La croyance en « *la nature organique des relations qui existent entre les différents éléments constitutifs de la nation* »⁴² : la nation est pensée comme une communauté organique.

Cette représentation hostile du cadre fondamental des appartenances implique que :

- la façon de vivre d'une société ressemble à celle d'un organisme biologique, avec ses lois de développement, les conditions de sa survie et de son épanouissement, les menaces de corruption ou de décadence pesant sur l'organisme national ;
 - les valeurs suprêmes sont toujours celles du groupe comme tel ;
 - le mode organique d'existence du groupe « *ne puisse être reproduit artificiellement, ni par des individus, ni par des groupes* »⁴³ ;
 - « *l'unité humaine fondamentale* », coïncidant avec l'unité politique, soit la nation, et non pas l'individu ou une association volontaire d'individus ;
 - la défense des unités subalternes (famille, tribu, clan, province) soit subordonnée à celle de la nation, de son intégrité et de son identité.
3. La croyance « *en la valeur de ce qui est nôtre, tout simplement parce que c'est à nous* »⁴⁴ : le critère fondamental des valeurs et des normes est autoréférentiel, de type sociocentrique.

Le principe axiologique premier, permettant de hiérarchiser les valeurs, est celui de la proximité du « je », en tant que représentant du

⁴¹ BERLIN I., *op. cit.*, p. 356.

⁴² *Idem.* p. 361.

⁴³ *Ibidem.*

⁴⁴ *Idem.*, p. 356.

« nous » national⁴⁵. Subjectivement de groupe : la valeur des valeurs dérive de ce que *ces valeurs sont celles de mon groupe, les nationalistes diront : de ma nation*⁴⁶.

Au terme de ce chapitre, il sied de rappeler qu'après avoir fixé la portée réelle du concept nationalisme ainsi que d'autres concepts qui lui sont connexes, nous avons circonscrit la théorie générale du nationalisme à partir d'un débat opposant, d'un côté, les nationalistes et, de l'autre côté, les antinationalistes.

Pour les nationalistes, le nationalisme est le patriotisme conséquent couronné par un édifice doctrinal pour les antinationalistes ordinaires et modérés, le nationalisme est la corruption du légitime sentiment patriotique (expansion, exclusion, etc.).

Pour les antinationalistes immodérés, le nationalisme est déjà du patriotisme et la dégradation existentielle commence avec le patriotisme. Leur maxime est que le « nous » est toujours suspecté.

Dans cette perspective, le sentiment d'appartenance ne serait qu'ethnocentrisme, qui impliquerait la xénophobie, voire le racisme et comporterait d'irréductibles idéaux bellicistes.

Partant de son continent berceau, nous avons retenu du nationalisme sa théorie explicative qui présente deux visages : l'un est celui de très grandes puissances : il est impérialiste. Il menace à la fois les petits États sur lesquels il veut établir sa domination et les niveaux de son rang. Puis vient le nationalisme des nations dont les moyens excluent les politiques impérialistes, mais elles ne sont pas moins belliqueuses.

La théorie du nationalisme ainsi définie est-elle perçue de la même manière à travers le monde ? Telle est la préoccupation à laquelle nous allons nous atteler dans le chapitre suivant.

⁴⁵ TARGUIEFF P.-A., « L'identité nationaliste », *Lignes*, numéro 4, octobre 1988, p. 39.

⁴⁶ BERLIN, I., *op. cit.*, p. 357.

CHAPITRE II :

Géopolitique et praxis du nationalisme

Le nationalisme est une doctrine qui affirme la prééminence de la nation sur le corps social qui la compose et peut viser à l'expansion de son aire d'influence au détriment d'autres collectivités nationales.

Ainsi, après avoir parcouru les théories explicatives du nationalisme, dans ce chapitre, nous ressortons successivement la matérialité du nationalisme à travers les modèles types vus de l'Europe, de l'Afrique en général, et de la RDC en particulier, dans les trois premières sections et, dans la quatrième et la dernière section, nous dégagons les effets, les points communs et les spécificités des nationalismes.

2.1. Le nationalisme en Europe

Le nationalisme repose sur l'existence d'un sentiment de communauté liant des individus autour d'une histoire, d'une langue, d'une religion communes. En Europe occidentale, le sentiment national s'est développé à partir de la fin du Moyen Âge avec l'émergence d'États centralisés qui s'appliquaient à mener une politique d'unification territoriale, linguistique et économique, en rupture avec le modèle d'empire chrétien universel, représentée par l'empire de Charlemagne, et avec le morcellement et les disparités liés au système féodal.

2.1.1. Le modèle du nationalisme français

Dans sa première acception, le terme « nationalisme » apparu à la fin du XVIII^e siècle est utilisé essentiellement pour désigner les théories des jacobins les plus extrémistes durant la Révolution française.

Plus généralement, on emploie le terme « nationalisme » pour évoquer les aspirations à l'indépendance d'un peuple sous domination. On peut le trouver associé aux idéaux d'un groupe pour lequel les valeurs et intérêts nationaux fondent l'action politique.

En France, le nationalisme connaît un changement radical autour des années 1980 jusqu'alors né de la Révolution française, le nationalisme trouve pour principaux défenseurs des libéraux qui rêvent de substituer à la Sainte-Alliance des rois issus du congrès de Vienne, en 1815, une République universelle des peuples.

À ce nationalisme de gauche, qui mêle principe des nationalistes à celui de la liberté, succède, avec la défaite française face à l'Allemagne en 1871, un nationalisme de droite. Ce dernier se caractérise par la croyance au déclin, voire en une dégénérescence de la nation française, et entend favoriser un repli sur les valeurs traditionnelles, authentiquement françaises et rejetant toutes les influences étrangères.

D'universaliste, le nationalisme français devient xénophobe, et même antisémite, comme en témoigne l'affaire Dreyfus. Ayant pour dirigeants des hommes tels que Charles Maurras, Maurice Barrès ou Paul Déroulède, il rejette la République et, dans la lignée du boulangisme, il affiche l'antiparlementaire ou, pour certains, comme l'action française, monarchiste, jouant un rôle très important dans la vie politique durant la première moitié du XX^e siècle.

Ce courant de pensée sombre durant la Seconde Guerre mondiale, où la plupart de ses membres se rallient au régime de Vichy, voire les plus extrémistes, s'engage dans la collaboration avec l'Occupation nazie.

L'arrivée du général de Gaulle au pouvoir marque le renouveau du nationalisme français qui, pour une part, renoue avec la tradition bonapartiste. Acceptant les institutions républicaines et n'étant pas xénophobe, à la différence du nationalisme de l'entre-deux-guerres, le

gaullisme entend préserver l'indépendance nationale et le rôle de la France dans le monde.

Il se manifeste par quelques gestes spectaculaires, comme le retrait de l'OTAN en 1966 ou la mise en place d'une force de dissuasion atomique, mais également par le rapprochement avec l'Allemagne et l'adhésion à une Europe des nations.

Les années 1980 ont vu réapparaître un nationalisme d'extrême droite avec l'émergence du Front national (FN), sur fond d'immigration européenne.

Nous analysons, à ce niveau, le chauvinisme qui est considéré comme le modèle type du nationalisme français.

➤ **Le chauvinisme français**

· **Présentation**

On entend par chauvinisme la manifestation d'un patriotisme exacerbé, agressif et exclusif. Le chauvinisme se caractérise par l'admiration outrée, partielle et exclusive pour son pays.

Le terme « chauvinisme », attesté pour la première fois aux alentours de 1840, serait dérivé du patronyme d'un soldat français, Nicolas Chauvin, probablement originaire de Rochefort. Héroïque volontaire des armées de la République et de l'Empire, couvert de blessures, décoré de la Légion d'honneur, Chauvin se serait fait remarquer de ses compagnons d'armes par sa passion patriotique et son amour de Napoléon I^{er}.

D'après les recherches entreprises par l'historien Gérard de Puymège, Nicolas Chauvin ne correspond à aucun personnage réel et n'est qu'un « modèle culturel de comportement ».

En définitive, Chauvin renvoie, dès son origine, à un type social caricatural qui, malgré le rire, ancre le dogme de la foi patriotique.

· Le chauvinisme, une conception du nationalisme

Le chauvinisme est une incarnation du rassemblement national. Il ne se présente pas comme une idéologie dont il n'a ni la cohérence, ni l'articulation théorique. Il repose sur des images plus que sur des idées, et reste au niveau des récits, des symboles, de l'émotionnel.

Son succès, en France comme à l'étranger, l'a dépouillé de ses traits spécifiques pour ne désigner qu'un nationalisme outrancier et ridicule. Notion plus que concept, bien qu'à destination populaire, il est le fruit des nostalgies d'une élite intellectuelle et urbaine.

Mythe fondateur, censé assurer la cohésion du groupe, le chauvinisme est l'incarnation du rassemblement national, au-delà des antagonismes de classes et de factions, dans l'exaltation de la terre, des valeurs militaires, de la race et de la haine de l'étranger. Toujours présent sous forme dégradée dans les discours économiques et les manifestations sportives, il proclame une réelle xénophobie.

2.1.2. Le modèle du nationalisme italien⁴⁷

Le modèle de nationalisme italien est connu sous l'appellation du fascisme. Nous examinons, à travers ce point, les traits caractéristiques de ce nationalisme.

➤ Présentation

Le fascisme (en italien *fascismo*) est un mouvement politique d'origine italienne apparu en 1919.

Au sens strict, le terme désigne le mouvement politique fondé par Benito Mussolini, ainsi que le régime qui était en vigueur sous la monarchie italienne quand Mussolini était au pouvoir, de 1922 à 1945. Le fascisme mussolinien est autoritaire, nationaliste et fait recours à la violence et ne croit pas à l'égalité des êtres humains.

⁴⁷ GIRARDET R., « Fascisme » disponible en ligne sur <http://www.universalis.fr/encyclopedia/fascisme>, consulté le 24/08/2010.

Le terme « fascisme » a pris un sens générique. Il s'est étendu à tout mouvement politique s'appuyant sur un pouvoir fort, les métiers organisés en corporation, l'exaltation du sentiment nationaliste, le rejet des institutions démocratiques et libérales, la répression de l'opposition et un contrôle politique extensif de la société civile. Le nazisme s'est en partie inspiré du fascisme.

➤ **Source et idéologie**

Le mot « fascisme » vient de l'italien « fascio » (faisceau), (emblème de l'autorité romaine) repris vers 1919 par les milices squadristes de Mussolini, qui avait initialement groupé des anciens combattants déçus et épris d'ordre.

Il se définit, lui-même, comme « totalitaire », et peut se résumer par une formule de Mussolini : « Tout par l'État, rien hors de l'État, rien contre l'État ».

Au sens le plus strict, il désigne le régime de Benito Mussolini. Si historiquement, le nazisme apparaît proche du fascisme, bien d'autres régimes politiques ont été qualifiés de fascistes par leurs opposants, comme l'Égypte nassérienne, le régime des talibans, le stalinisme, le péronisme, les adhérents à certaines idéologies politiques tendent à associer le fascisme avec leurs ennemis ou le définissent comme étant l'opposé de leurs propres visions politiques.

Au sens large, le fascisme se définit comme une réaction aux valeurs de l'humanisme démocratique du Siècle des lumières issu des frustrations engendrées par ce nouveau modèle de société. Le fascisme rejette les droits de l'homme, le communisme, l'anarchisme, les libertés individuelles et le libéralisme.

Les origines du fascisme font l'objet d'un débat parfois âpre parmi les historiens. Pour Zeev Sternhell et ses partisans, l'idéologie fasciste a principalement été forgée en France entre les années 1880 et 1914, par conjonction entre une radicalisation antidémocratique de certains mouvements d'extrême gauche (notamment le syndicalisme révolutionnaire) avec une nouvelle droite nationaliste, formant la « droite révolutionnaire », dont est issu le fascisme.

Pour les auteurs comme Pierre Milza, la Première Guerre mondiale est tout à fait essentielle dans la formation de l'idéologie fasciste, encore qu'il ait nuancé son point de vue en reconnaissant que Sternhell avait partiellement raison en soulignant la parenté entre certains idéologues français d'avant 1914 et les théoriciens du fascisme.

Pour Robert O Paxton, le Ku Klux Klan (KKK) constitue la première forme du mouvement fasciste, ou protofasciste, et il rejoint en partie Sternhell sur les origines françaises de l'idéologie.

Le modèle social du fascisme est davantage centré sur la nation que sur les individus qui la composent. Il cherche à créer un groupe uni et solidaire, qui ait une identité forte. Pour cela, il faut que cette collectivité partage une histoire et un destin communs et qu'elle se construise sur la volonté de perpétuer son ciment culturel.

Il est donc primordial pour les fascistes de préserver l'homogénéité (ethnique, religieuse ou de classe) de cette collectivité nationale.

Un autre point caractéristique du fascisme est la prégnance de la hiérarchie sociale. Le groupe doit être mené par un chef, surnommé en Italie le Duce (« le Guide »), dont l'autorité ne saurait être remise en question. Excluant tout contre-pouvoir, le fascisme est un système qui se veut totalitaire. Il s'est appuyé sur des groupes de choc, les chemises noires, qui ont été complètement militarisées après la prise du pouvoir.

À la différence d'autres totalitarismes, le fascisme cherchait à obtenir l'adhésion populaire plutôt que de recourir à des méthodes coercitives.

Utilisant des techniques comme la démagogie et le populisme, il lui est arrivé d'obtenir un fort soutien populaire et même de maintenir certaines formes démocratiques comme le suffrage universel (pendant deux années). Tout comme le Führer, Mussolini a été « invité » au pouvoir par l'assentiment des autorités de l'époque avec la célèbre Marche sur Rome.

Il s'agit, pour cela, de mobiliser des valeurs comme le patriotisme, les idéaux de « rénovation » nationale et de pureté. Croire, obéir, combattre deviennent des valeurs, analyser et critiquer de l'insubordination.

Il est nécessaire de faire naître un sentiment d'urgence, de désigner un ennemi commun cherchant à détruire le collectif et contre lequel le groupe tout entier doit se mobiliser.

Cette mobilisation permet de réprimer sévèrement toute contestation sans perdre la caution populaire. Il suffit de désigner l'homme à abattre comme « ennemi », « traître », « sous-homme ». Mais le fascisme italien n'a pas pratiqué les massacres de masse de type hitlérien.

Le fascisme, à la différence du nazisme, n'était pas raciste à l'origine. Il a adopté une législation raciale à partir de 1935 (interdiction des mariages entre colons et Africaines) et antisémite à partir de 1938 (lois raciales fascistes), dans un contexte d'alliance avec l'Allemagne d'Hitler. Encore, ces lois d'exclusion étaient-elles moins dures et comportaient-elles beaucoup plus de dérogations que les lois antisémites d'Hitler et de Pétain.

Le fascisme induit une organisation verticale du pouvoir, inspirée du système militaire, dans lequel tous les aspects de la vie politique, économique et sociale sont fortement encadrés sous l'autorité d'un État centralisé, s'appuyant sur un parti unique (le multipartisme étant considéré comme un facteur d'affaiblissement) et un appareil répressif contrôlant tous les moyens d'expression (devenus inutiles puisque le chef est l'incarnation du corps social).

L'individualisme disparaît au profit du groupe, producteur d'un homme nouveau, incarnation des valeurs de jeunesse, d'héroïsme et de modernité qui constituent l'horizon symbolique du fascisme. Fondamentalement anti-intellectuelle, volontiers empreinte de mystique, l'idéologie fasciste exalte la personne du chef suprême de la nation, combattant visionnaire, et l'image de la guerre, que popularise une esthétique faisant une large place aux symboles guerriers.

L'État fasciste, fondé sur l'idée de supériorité nationale, se donne pour objectif le renforcement de la puissance militaire du pays, avec généralement pour corollaire une politique d'expansion territoriale.

La plupart des idéologues fascistes reprennent les principes du darwinisme social, qui postule l'existence d'une compétition interne et externe des États, et de la nécessaire évolution des forts conduisant à l'écrasement des faibles, ces idées impliquant souvent un racisme sous-

jacent, orientation loin d'être systématique, comme le montre l'exemple italien.

➤ **Analyse du phénomène fasciste**

Le fascisme a donné lieu à de nombreuses interprétations qui continuent de susciter un débat.

Un premier angle d'analyse consiste à comparer l'expérience italienne à l'Allemagne nazie, pour mieux isoler les caractéristiques fondamentales de chacun des régimes.

Si l'on peut observer que le national-socialisme et le fascisme se sont épanouis dans deux pays qui étaient ressortis frustrés de la Première Guerre mondiale, on doit pourtant remarquer que l'Italie a justifié ses tentatives d'expansion territoriale par la rhétorique de la toute-puissance de l'État, et jamais par l'exaltation d'un espace vital aux contours définis par la « race » comme l'a fait l'Allemagne, empreinte d'une forte tradition pangermaniste, et qu'elle n'a pas fondé son régime sur une politique d'élimination systématique et obsessionnelle des « races » dites « inférieures ».

On peut, cependant, rapprocher les deux modèles dans le cadre d'une analyse du totalitarisme, si l'on reprend les trois critères définis par Hannah Arendt : l'exaltation du sentiment national, le culte du chef, l'organisation de la société sur le modèle militaire.

Le fascisme fait également l'objet d'interprétations de nature économique : dans ce cadre, les analystes mettent l'accent sur les conséquences économiques et sociales de la crise de 1929, conduisant à la paupérisation de la classe ouvrière, mais également des classes moyennes, source de recrutement privilégiée des mouvements fascistes.

L'analyse marxiste va plus loin, elle voit dans le fascisme une révolution conservatrice sinon inspirée, du moins encouragée par le grand capital pour mieux résister à l'expansion du socialisme.

En parallèle des analyses d'ordre psychologique ou psychanalytique qui expliquent l'adhésion individuelle au fascisme par la peur de l'isolement et le besoin d'appartenir à un groupe, l'histoire des idées

politiques met en relief l'aspect synthétique de l'idéologie fasciste, héritière de courants de pensée remontant à la fin du XIX^e siècle.

Ainsi, l'universitaire Zeev Sternhell, dont les thèses ont suscité de très vifs débats, a relié le fascisme à des origines spécifiquement françaises, où l'on retrouve les penseurs de l'Action française et ses satellites comme Georges Valois, les élucubrations antisémites d'Édouard Drumont ou les théories sur l'inégalité des races de Joseph Arthur Gobineau. Pour leur part, certains de ses détracteurs l'ont accusé de sous-estimer la dimension nationale des phénomènes fascistes, accentuée par les incidences de la crise économique et du règlement de la Première Guerre mondiale, tout en négligeant l'éclectisme idéologique qui fonde le fascisme.

Le régime de Mussolini fournit un mode aux fascismes des années 1920-1930 qui fleurissent dans un contexte de crise économique, politique, morale et remportent le plus grand succès dans des pays sans grande tradition démocratique.

Cependant, l'identification de tout mouvement fasciste à un chef charismatique fait tellement partie de sa doctrine, et les fondements idéologiques du fascisme sont tellement hétérogènes, qu'on ne peut parler que de fascismes au pluriel, en fonction de la composition sociale de chacun de ces mouvements, de ses relations avec des institutions comme l'église ou avec le capitalisme.

Si, de nos jours, le fascisme n'existe plus en tant que mode d'organisation d'un régime politique, les éléments de l'idéologie fasciste sont toujours présents dans un certain nombre de discours, plutôt sous la forme de références éparses, utilisées en fonction des contextes politiques nationaux, que comme corps de doctrine constituée.

2.1.3. Le modèle du nationalisme allemand⁴⁸

Les manifestations du nationalisme en Allemagne ont comme cadre de représentation le national-socialisme.

⁴⁸ Nazisme, « Nazisme », disponible en ligne sur <http://fr.wikipedia.org/wiki/nazisme>, consulté le 22/10/2010.

➤ Présentation

Le national-socialisme, doctrine prônée par le Parti national-socialiste allemand des travailleurs (National sozialistische Deutsche Arbeiterpartei, NSDAP) ou Parti nazi.

Le national-socialisme constitue le fondement idéologique du III^e Reich, régime totalitaire et raciste institué en Allemagne sous la direction d'Adolf Hitler entre 1933 et 1945.

L'idéologie nazie, prônant la purification de la « race germanique » et la réunion de toutes ses composantes au sein d'un même État, a cherché à étendre sa domination sur toute l'Europe centrale. Cette politique militariste a été à l'origine de la Seconde Guerre mondiale et n'a pris fin qu'avec l'effondrement du nazisme et de l'Allemagne face aux Alliés en 1945.

Le national-socialisme, associé au fascisme italien, est un mouvement enraciné dans la tradition militaire prussienne d'autoritarisme et d'expansionnisme, qui puise également ses sources dans la tradition romantique allemande d'hostilité au rationalisme, au libéralisme et à la démocratie.

Rompant avec la République de Weimar, son idéologie s'inspire de certaines doctrines racistes selon lesquelles les peuples germaniques, les prétendus purs Aryens, sont non seulement physiquement supérieurs, mais également porteurs d'une morale et d'une culture plus élevées que celles des autres peuples.

Opposé au libéralisme de la Révolution française autant qu'aux théories marxistes, le nazisme puise dans certaines traditions philosophiques une idéalisation de l'État. L'individu n'existe plus en dehors du groupe fondamental qu'est la communauté de sang.

L'idée du « grand Reich » est empruntée aux pangermanistes de 1848, entre autres celle de la supériorité de la race aryenne à Joseph Arthur Gobineau (*Essai sur l'inégalité des races humaines*, 1853-1855), mais c'est surtout Hitler qui définit dans *Mein Kampf* (« Mon combat », écrit pendant sa détention 1923-1924) le projet nazi. Nourri

d'anti-égalitarisme et d'antiparlementarisme, hostile à la démocratie, il prône la purification de la race aryenne et l'élimination des Juifs.

Grand orateur, il va élever cette mystique obsessionnelle à la hauteur d'une mission quasi sacrée. Profondément marqué par la défaite de 1918 et par le traité de Versailles, vécus comme des humiliations, il entend redonner à l'Allemagne toute sa grandeur et récupérer les territoires perdus.

Hitler impute aux Juifs la responsabilité du désastre économique et les accuse d'être les propagateurs d'idéologies néfastes comme le marxisme ou le libéralisme. Il inscrit ainsi l'élimination des Juifs dans le programme politique national-socialiste, tout en affirmant qu'une régénération du sang aryen du Reich devra comprendre l'exclusion des noms allemands des fonctions publiques, l'interdiction des mariages mixtes et la stérilisation des malades incurables.

La réalisation de ce programme inclut l'annexion des territoires de langue germanique (notamment en Pologne et en Tchécoslovaquie), la création d'une « grande Allemagne » et d'un « espace vital » (Lebensraum), en Europe, zone d'influence économique et politique destinée à l'expansion de la « race » allemande.

➤ **Source idéologique**

Après l'échec de la révolution communiste à Munich, en mai 1919, de nombreux groupuscules extrémistes et ultranationalistes apparaissent dans la capitale bavaroise. Le Parti ouvrier allemand (DAP) y est créé par le journaliste Karl Harrer et le serrurier Anion Drexler dès janvier 1919 ; il est à l'origine du Parti national-socialiste.

Lorsqu'Hitler en devient membre en septembre 1919, le Parti ouvrier allemand ne compte que vingt-cinq membres environ, dont six seulement participent aux débats et aux conférences. Hitler, grâce à ses talents d'orateur, devient chef de la propagande dès janvier 1920. Lors de la première grande réunion du parti à Munich, le 24 février 1920, il expose un programme inspiré par les deux premiers intellectuels du parti, le journaliste Dietrich Eckart et l'ingénieur Gottfried Feder.

Ce programme, résumé plus tard en vingt-cinq points, associe des revendications nationalistes extrémistes et des idées socialistes mal assimilées à des doctrines racistes et antisémites. L'article 25 proclame : « Pour la société moderne, un colosse aux pieds d'argile, nous créerons un centralisme sans précédent qui donnera tout pouvoir au gouvernement. Nous établirons, au sein de la société, une hiérarchie telle que n'importe quel mouvement de n'importe quel individu sera contrôlé. »

Le 8 août 1920, le DAP est rebaptisé Parti national-socialiste allemand des travailleurs (NSDAP). Hitler en prend la tête le 29 juillet 1921, après avoir écarté Drexler. Le drapeau rouge avec un cercle blanc contenant une croix gammée noire est adopté comme emblème cette année-là. Le NSDAP prend peu à peu de l'importance, surtout en Bavière.

Convaincu de la nécessité, et même de la vertu, de la violence pour arriver à ses fins, Hitler crée (en août 1921) les SA (Sturmabteilungen, « sections d'assaut »), sous couvert d'une association sportive. Ces « chemises brunes » sont censées assurer la protection de ses réunions politiques, mais s'ingénient à perturber celles des adversaires (libéraux, socialistes, communistes et syndicalistes) et à persécuter les Juifs, surtout les commerçants.

➤ **Analyse du phénomène naziste**

Toute étude du nazisme se doit de souligner sept idées fondamentales⁴⁹. Ces idées se retrouvent presque systématiquement dans tous les écrits nazistes. Il s'agit de : l'irrationalisme, le darwinisme, le nationalisme, la glorification de l'État, le principe du chef, le racisme et l'anticommunisme.

– **L'irrationalisme** : le nazisme rejette tout recours à la raison et à la science pour régler les problèmes sociaux et se sert du mythe, de l'émotion et de la haine pour manipuler les êtres humains.

⁴⁹ LYMAN Tower Sargent, *op. cit.*, p. 168-177.

L'hypothèse de base est que les hommes ne sont pas des êtres rationnels. Il est inutile de chercher à raisonner avec eux : ils ne peuvent qu'être dirigés et manipulés.

Le national-socialisme insiste sur les mythes du sang (racisme) et de la terre et sur la violence, où il voit un élément permanent de la vie. Cette violence ne se dirige pas seulement contre les ennemis de la nation et de la race, c'est une composante normale de la vie. Les Allemands qui ne correspondaient pas au modèle de pureté raciale hitlérien furent exécutés au même titre que les Juifs, les homosexuels et d'autres catégories d'individus soumis à des attaques en règle.

C'est un discours qui fait appel à la haine raciale, qui fait prendre conscience de la valeur que confère l'appartenance à une race ou à une nation supérieure et qui identifie clairement les êtres prétendument inférieurs.

– **Le darwinisme social** : Cette expression sert généralement à désigner les théories sociales qui considèrent l'existence comme une lutte pour la survie au sein de chaque espèce comme entre les espèces. Dans « *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle* » (1859), Charles Darwin affirme que l'évolution résulte d'une lutte pour la survie entre les différentes espèces : les darwinistes sociaux ont repris cette idée et l'ont appliquée à chaque espèce. Les nationaux-socialistes ont appliqué cette thèse à leurs théories du nationalisme. Tous les darwinistes sociaux ne sont pas racistes. Le darwinisme social est une théorie générale que les nationaux-socialistes ont appliquée à leurs théories.

– **Le nationalisme** : Comme le montre le terme même de national-socialisme, l'élément le plus important, et de loin, est le nationalisme.

La nation est le concept clé dont se réclament les fascistes. Dans le national-socialisme, cette place est généralement occupée par la race, la nation n'occupant qu'une position secondaire. Pour les nationaux-socialistes, le nationalisme était généralement si étroitement lié au racisme qu'ils formaient un concept plutôt que deux.

– **La glorification de l'État** : l'État est le véhicule qui permet aux qualités de la nation, de la nationalité ou de la race de s'exprimer, mais l'État, du moins dans l'esprit d'Hitler, est une « organisation formelle

rigide », tandis que la nation, ou le peuple, est un « organisme vivant », qui doit remplacer l'État.

L'État nazi est le meilleur symbole de l'idée complète de l'identification de l'individu à la masse. Ici, les idées de sang et de terre sont mêlées d'une manière qui montre clairement pourquoi elles sont si importantes pour l'idéologie nationale-socialiste.

L'État nazi est un État raciste. C'est un État auquel ne peuvent participer que les membres de l'authentique race aryenne, et cette participation se limite au don de soi à l'État. Ils ne gouvernent pas. L'État nazi est donc un État fondé sur la pureté raciale, c'est un État qui repose sur des idées de terre, des mythes de contenu racial lié à l'histoire particulière de la nation allemande.

– **Le principe du chef** : l'État est gouverné par le principe du Chef ou du Führer, en vertu duquel tout subordonné doit une obéissance absolue à son supérieur immédiat, chacun étant subordonné en dernier recours au Chef absolu, le Führer.

Cette hiérarchie de chefs avec un unique chef absolu au sommet est une caractéristique essentielle du national-socialisme.

La théorie de base veut que le Führer ne soit pas absolu, mais que la seule limite à son pouvoir soit de refléter la volonté collective du peuple.

En tant que Chef, Hitler était le représentant de la nation allemande et de la race aryenne, car il incarnait en lui toutes les aspirations du peuple. Cela ne veut pas dire qu'Hitler suivait la volonté du peuple, mais qu'en incarnant la volonté de celui-ci, il était capable de l'interpréter correctement. C'est là la clé de tout le principe du Führer.

Le Führer est le seul à savoir interpréter correctement la volonté du peuple. Lorsque le Führer parle, il exprime ce que le peuple veut réellement. En ce sens, il est pratiquement infaillible, et c'est de toute évidence ainsi qu'Hitler se voyait. En tant que Führer, Hitler ne pouvait se tromper.

– **Le racisme** : Pour Hitler, le racisme trouvait sa source dans le droit du plus fort. Il était persuadé que depuis les temps les plus reculés, la

race aryenne, nordique, blanche ou quelquefois allemande avait dominé toutes les autres. Il prétendait que cette domination était bonne pour tous parce qu'elle était naturelle et fondée sur la raison, et que, pour finir, elle serait du reste admise par les races dominées. On trouve ici, clairement énoncée, la thèse de la lutte pour la survie entre les races.

Hitler pensait que la domination raciale des Aryens serait volontiers acceptée par les races dominées, mais dans l'interprétation nationale-socialiste, la lutte pour la survie du darwinisme social n'inclut pas la survie de races dominées. La logique de ce point de vue veut que les races inférieures ne soient pas seulement dominées mais aussi éliminées. Le seul argument en faveur de la protection des races dominées était leur utilisation possible pour certaines tâches subalternes.

La politique raciale d'Hitler ne se limitait pas à l'élimination et à la reproduction. Il était également convaincu que tout ce qui est bon dans la civilisation provient de la race aryenne et que, par conséquent, en tant que représentants des Aryens, les Allemands étaient dotés du meilleur héritage culturel du monde occidental et que l'avenir lui apporterait une civilisation meilleure encore.

– **L'anticommunisme** : L'un des aspects de l'idéologie national-socialisme qui lui apporta beaucoup d'adeptes fut sa position anticommuniste. Comme l'affirment les communistes, les composantes de l'idéologie du national-socialisme se sont d'abord développées dans la pratique et n'ont jamais été réunies en un tout cohérent par la théorie. Mais l'absence même de cohérence rationnelle peut être considérée comme une partie intégrante de cette idéologie et comme un élément de la lutte contre l'intellectualisme et le rationalisme du communisme jugés excessifs.

2.2. Le nationalisme en Afrique

Le nationalisme est en Afrique l'idéologie la plus ancienne qui s'est développée naturellement dans la période coloniale. On se rappellera qu'à partir de 1960, l'Afrique tout entière, du Nord au Sud, a été secouée par le mouvement des indépendances. À cette époque, il n'existait pas l'exclusion de certaines tribus de participer au combat libérateur du pays.

En effet, le nationalisme africain, tel qu'il est étudié par les chercheurs en systèmes politiques africains, revêt trois caractéristiques : il est revendicatif, mystique et sans nation.

2.2.1. Le nationalisme revendicatif

Ce nationalisme s'oppose au contrôle politique et économique et veut conquérir le pouvoir. En effet, sur le plan culturel, il rejette les valeurs occidentales, insiste sur l'affirmation de l'exploitation coloniale et réclame l'indépendance économique par les revendications du droit à l'autodétermination ou à l'indépendance, au développement et au non-alignement.

➤ La revendication du droit à l'autodétermination ou droit à l'indépendance

Le nationalisme africain a d'abord été une revanche de tout un continent contre la domination juridique, politique, intellectuelle et morale de l'Europe ; un désir de justice et surtout d'égalité de la part des populations colonisées. Il a comme inspiration, l'histoire des anciens États africains, la croyance aux cultures africaines issues de la nécessité d'une base politique pour en exprimer les valeurs.

Il a besoin de l'existence d'une élite croissante, instruite, voire éduquée en Europe, en Amérique, connaissant l'histoire et la pratique des institutions démocratiques ; mais aussi de l'expérience acquise par les Africains dans les forces combattantes pendant la Seconde Guerre mondiale, pendant l'indépendance de l'Inde, de l'Indonésie et d'autres nations asiatiques, etc.

Les idéologies démocratiques et les philosophies libérales de la plupart des puissances européennes, celles des États-Unis d'Amérique et des influences marxistes fournirent un cri de ralliement à la revendication des libertés politiques.

Son fondement se situe dans le phénomène du sous-développement considéré comme beaucoup moins dans ses composantes objectives que dans ses éléments psychologiques : La prise de conscience des populations africaines de la revendication du droit au développement.

Cette prise de conscience est triple : celle de la misère elle-même et surtout de son opposition avec la richesse de pays développés, du caractère sans cesse croissant des inégalités économiques, des prises de conscience de la responsabilité de l'Occident et du libéralisme dans ses déséquilibres fonciers, etc.

La question, pour les Africains, était de savoir avec quelle aide et avec quel filtre idéologique ils accéderaient à ce développement.

Pour échapper à leur misère et se libérer de la faim, la maladie, l'analphabétisme, le sous-emploi, la sous-administration, il faut, à tout prix, trouver un ou des modèles de développement adéquats pouvant amener les Africains à un véritable progrès matériel.

Pour se développer, les pays sous-développés ont besoin d'aide technique, financière, technologique dans l'industrie et l'agriculture, mais ces formes d'assistance ont l'inconvénient d'aggraver la dépendance liée à la guerre froide, au néocolonialisme et à l'impérialisme.

➤ **La revendication du droit au non-alignement**

Les Africains ont officiellement adopté une attitude générale et unanime du refus d'alignement sur le bloc de l'Est ou le bloc de l'Ouest.

Les leaders négro-africains ont refusé de participer à la guerre froide. Une partie d'entre eux s'était ralliée au neutralisme positif d'inspiration afro-asiatique ou de Bandoeng en 1955, lequel revêtit la forme d'un refus de recourir à des arrangements de défense collective à servir des intérêts particuliers des grandes puissances, quelles qu'elles soient.

À la conférence du Caire de décembre 1957, l'afro-asiatisme marquait un infléchissement vers le bloc de l'Est ou le bloc communiste.

Le neutralisme positif marqua les diverses conférences panafricaines organisées à l'initiative de Kwame Nkrumah. Cet afro-asiatisme (neutralisme) triompha lors de la formation du groupe de Casablanca scellé en janvier 1961 par trois pays radicaux à savoir : le Ghana, le Mali, l'Égypte et les pays arabo-africains, excepté la Tunisie.

Face à cette Afrique neutraliste percée par « le panafricanisme », l'immensité du continent noir adopta un non-alignement plus nuancé et désira coopérer avec le reste du monde. C'est le cas des pays d'expression française, du Nigeria et du Liberia.

Les tenants de cette stratégie s'opposaient à ceux du neutralisme positif qu'ils accusaient de spéculer sur la guerre froide, de vouloir pour servir, de faire chanter successivement l'Est et l'Ouest, avec comme objectif à longue portée, la détente internationale, synonyme de la coexistence pacifique et espoir de la coopération économique.

2.2.2. Le nationalisme mystique

Tout nationalisme, et particulièrement celui de l'Afrique, présente un caractère mystique, voire passionnel. Le nationalisme africain se caractérise par des tendances qui s'enracinent profondément dans la vie instinctive négro-africaine.

Ce nationalisme présente une tendance à la sacralisation du pouvoir : on accorde un caractère sacré à la politique, aux leaders et à la volonté populaire.

La sacralisation du pouvoir, dans les régimes politiques négro-africains, se manifeste d'abord dans la politisation développée et envahissante de la vie sociale.

La politique est presque une religion et son domaine gonflé pendant la période de lutte pour l'indépendance ne peut être réduit à ses propres dimensions, mais tend à absorber l'administration, l'armée, la police, l'éducation, la justice et la religion.

On est loin de l'idéal démocratique qui consiste à « enlever à la politique tout, sauf la politique ». Ce nationalisme a également une tendance à la personnalisation du pouvoir : les chefs politiques tentent d'assumer un rôle patriarcal. La direction des affaires est aux mains d'une oligarchie qui se recrute par cooptation et dont le parti au pouvoir est l'instrument.

Les grands problèmes et options politiques sont souvent débattus, et au sein de ce parti plutôt qu'entre les partis ou au Parlement.

Il existe aussi une tendance à l'absolutisme démocratique : la volonté du peuple est identifiée à celle de la majorité. Celle-ci s'exprime, à son tour, dans les partis au pouvoir. La tendance à faire primer le souci d'indépendance à celui de liberté où pour les leaders africains, la libération du peuple a remplacé la libération des individus. Enfin, l'on remarque également une tendance à penser que le temps joue à leur faveur.

Cette vue conduit parfois à l'historicisme, au mythe d'âge d'or et surtout à la référence aux anciens empires symboliques et aux formations étatiques, dont l'impact sur la politique africaine contemporaine ne doit pas être sous-estimé, et souvent conjointe au messianisme politique et culturel.

2.2.3 Le nationalisme sans nation

Le nationalisme africain ne s'appuie pas sur l'existence des nations préconstituées, mais il précède cette constitution.

En Afrique noire, l'incertitude fondamentale du nationalisme vient du doute fondamental qui subsiste quant à la nature et l'amplitude fondamentale des communautés auxquelles les hommes appartiennent.

Dans le nationalisme sans nation, nous avons trois types de nationalismes : le nationalisme panafricain, le nationalisme révisionniste et le nationalisme territorial.

➤ Le nationalisme panafricain

Il naquit hors d'Afrique au début du XX^e siècle. Son inventeur fut Maître Henry Sylvester Williams, mais les véritables initiateurs furent deux Négro-Américains, Marcus Garvey suivi du docteur William Dubois, qui organisèrent cinq congrès panafricains en 1919 (à Paris) et en 1945 (à Manchester). Pour eux, le mouvement était « pan-nègre » sinon raciste noir plutôt que le nationalisme africain.

Sous le leadership de Kwame Nkrumah considéré aux Assises de 1945 comme le leader du panafricanisme en Afrique, ce mouvement devint une force politique réelle, mais de plus circonscrite et déterminée. Il fut à la fois un mouvement et une idéologie. En effet, l'idéologie panafricaniste a été un « levain » pour la lutte nationale car,

directement ou indirectement, il a inspiré la pensée des groupes radicaux d'étudiants africains de la diaspora.

Cette idéologie a permis de mettre sur pied un bloc panafricain incarné par le groupe de Casablanca. Poursuivant l'unité de l'Afrique par la recherche de la création des États unis d'Afrique (EUA), les leaders de ce bloc ont joué un rôle décisif dans l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). Et puis, en 2001, le colonel Muammar Kadhafi a récupéré l'idée pour mettre sur pied l'Union africaine (UA) dont la naissance a effectivement eu lieu en Afrique du Sud en 2002.

Le nationalisme africain ou le panafricanisme s'explique avec le vent des indépendances en Afrique vers les années 1950 et 1960. On a observé, chez les dirigeants africains, l'émergence du sentiment nationaliste.

Ainsi, chaque pays d'Afrique connaîtra son moment d'éveil au nationalisme spécifié par les réalités historiques et la vision du monde local.

Mais au niveau de l'ensemble du continent noir, le nationalisme prendra plus tard le nom de panafricanisme, idéologie de l'unité politique de l'Afrique prônée essentiellement par des personnalités célèbres comme Nkrumah, Sékou Touré, Cheik Anta Diop, etc.

Le nationalisme africain, autrement appelé panafricanisme, négritude, authenticité, ressortit à ce genre de nationalisme (progressiste), pour ainsi dire, légitime. C'est une expression des revendications d'un peuple opprimé qui aspire à la liberté, à l'indépendance et à la reconnaissance de sa dignité. Il se fixe comme but du combat politique de refaire, voire de révolutionner l'ordre sociopolitique au niveau international.

➤ **Le nationalisme révisionniste**

C'est le nationalisme qui balkanise l'Afrique. Les leaders ambitieux l'exacerbent en escomptant que le caractère artificiel des territoires favorisera leurs projets d'expansion. Le nationalisme révisionniste poursuit le remodelage à son seul profit des frontières mouvantes de l'Afrique. Ainsi, on en distingue :

- Le nationalisme révisionniste et séparatiste

Il cherche à créer de nouveaux États correspondant à une ethnie ou à un ensemble de groupes claniques fixés dans une région bien délimitée et fortement socialisée, et qui vivent dans le cadre d'une même entité souveraine.

Ce fut exactement le cas du séparatisme katangais à motivation principalement économique : du séparatisme luba au Sud-Kasaï à base ethnique, du séparatisme ashanti au Ghana, du séparatisme touareg au Mali, du séparatisme biafra (Yorouba), car ils étaient en insécurité au Nigeria, du séparatisme casamançais où les tractations demeurent jusqu'à ce jour avec le pouvoir en place qui cherche à faire retourner le peuple casamançais dans le giron sénégalais.

- Le nationalisme révisionniste irrédentiste

Il poursuit le regroupement en État ethnique homogène des populations séparées par des frontières politiques héritées de la colonisation. C'est le cas du nationalisme kongo qui vise le regroupement des Kongo du Congo-Brazzaville et l'Angola et le cas de l'irrédentisme ewe au Ghana, au Togo et au Bénin.

- Le nationalisme révisionniste annexionniste

Il a les caractères des États constitués qui se servent d'affinités ethniques, tribales, culturelles et utilisent souvent les tendances séparatistes ou irrédentistes des groupes des pays voisins pour essayer d'agrandir leurs territoires.

C'est le cas du Ghana qui a toujours été accusé par le Togo d'entretenir l'irrédentisme ewe ou par la Côte d'Ivoire d'entretenir l'agitation sanwi. La Guinée Conakry, avec le rêve d'une grande Guinée, encourage le particularisme casamançais, les ambitions marocaines sur le Sahara occidental ou sur Tombouctou au Mali ou en Algérie sur Colomb-Béchar.

Le Liberia, qui convoite une partie du mont Nimba en raison du gisement de fer dont il regorge, de l'Ouganda qui crée la haine ethnique entre les peuples lendu et hema dans la province de l'Ituri en RDC et

soutient cette dernière afin de bien asseoir sa domination, et le Rwanda avec le phénomène « Banyamulenge » au Kivu et l'empire Hima-Tutsi.

➤ **Le nationalisme territorial**

On ne peut sous-estimer la souveraineté du groupe et l'intangibilité du territoire, ni imaginer qu'elle doit disparaître parce qu'elle l'absorbe ; les États africains sont jaloux de leur souveraineté et de leur identité territoriales. Ils cherchent à tout prix à sauvegarder ces dernières.

C'est dans le cadre de l'État territoire que se transforment et s'épanouissent une classe dirigeante politique et une bureaucratie et que s'élaborent des plans territoriaux de développement, etc.

Le nationalisme est l'apanage de tous les États africains. L'État, dans ses limites géographiques reconnues au moment de l'indépendance, doit être l'assise de la cohésion nationale.

En Afrique noire, l'État territoire doit jouer un rôle semblable forgeant une nouvelle nation dans le dynamisme d'un développement économique communautaire et planifié.

L'État territoire actuel tend à promouvoir dans ses limites une cohésion politique maximale et un système synergique, une véritable intégration nationale. C'est ainsi qu'avec les Assises de Durban (Afrique du Sud) pour la concrétisation du projet de l'Union africaine (UA), l'on a demandé de favoriser la politique de regroupement africain dans un plus grand ensemble.

Par ailleurs, certains chercheurs ont même étudié le virage du nationalisme vers le tribalisme.

2.3. Quelques manifestations du nationalisme en RDC

La présente section étudie la manière dont s'est développé le nationalisme au Congo. Son évolution s'est caractérisée par une succession d'attitudes, de réactions à la situation coloniale.

Nous parlons, d'une part, de la traite esclavagiste du XVI^e au XIX^e siècle et, d'autre part, nous examinons la colonisation et le régime néocolonial de la seconde moitié du XIX^e siècle à 1960.

Nous considérons l'évolution du nationalisme en tant que doctrine politique réclamant explicitement le droit de « self-government » sur le territoire créé par le partage colonial de l'Afrique ; nous analysons l'évolution de divers mouvements dirigés contre le régime colonial, évolution dont le couronnement est la fondation des partis politiques nécessaires pour exprimer les objectifs doctrinaux et les affermir.

2.3.1. La traite esclavagiste du XVI^e au XIX^e siècle

La RDC est entrée en contact avec le monde occidental à l'occasion de la découverte de l'embouchure du fleuve Congo en 1482 par l'explorateur portugais Diego Cao. Ce dernier découvre le royaume du Congo dont le souverain est Nzinga Nkuvu.

Au début, les rapports sont plutôt cordiaux et empreints de sérénité. En effet, les « Kongolais » ne se méfient guère de ces Blancs qu'ils prennent pour leurs ancêtres qui reviennent comme le laisse croire la tradition. Avec la peau blanche, ils assoient cette conviction aux bateaux « caravelles » portugais qu'ils prennent pour des pirogues.

Des « Kongolais », en somme les premiers boursiers, sont envoyés au Portugal pour étudier. Et le Portugal, à son tour, envoie des coopérants au Royaume kongo parmi lesquels l'on trouve des prêtres chargés d'évangélisation, des menuisiers, des maçons, etc.

Estimant que la puissance du roi du Portugal était liée à sa religion, dans le secret espoir de jouir de la même puissance, le roi du Kongo et sa famille se convertissent au catholicisme.

Les relations de coopération et de collaboration plus au moins franches entre les deux monarques s'instaurent. Mais en 1492, soit dix ans après, la découverte du Kongo, un autre explorateur portugais Christophe Colomb, découvre l'Amérique.

Le nouveau continent intéresse davantage les Portugais. En effet, l'on y pratique la culture de cannes à sucre et il y existe des plantations de café et de cacao. Mieux, l'on peut plus facilement y exploiter des

mines d'or, produit immédiatement rentable. Mais l'Amérique est peu peuplée. Sa valorisation requiert une main-d'œuvre abondante et robuste que seule l'Afrique peut fournir.

À partir de ce moment, l'attitude des Portugais, correcte jusque-là à l'égard du roi du Kongo et des « Kongolais », commence à changer. Ils contestent, de plus en plus, l'autorité du roi. Ils développent des attitudes racistes en refusant de transporter les matériaux de construction qu'ils laissent aux Noirs.

En effet, les Portugais, dont la majorité était composée d'ouvriers, s'estimaient être de niveau équivalent au moins à celui des princes du royaume et qu'à ce titre, certains « Kongolais » ne correspondaient pas à leur rang.

Les coopérants portugais, missionnaires y compris, se sont progressivement mués en trafiquants d'esclaves, à l'insu du roi qui finira par s'en apercevoir.

Il s'en plaindra auprès de son collègue et « frère », le roi du Portugal, mais ce fut trop tard. Considérant le roi comme trop idéaliste pour s'impliquer dans la traite des esclaves, les trafiquants le contournèrent en traitant directement avec des chefs locaux qui, eux, y trouvaient leur compte. Finalement, le roi sera ouvertement combattu et des complots seront ourdis contre lui jusqu'à sa mort en 1504.

La traite esclavagiste prendra de l'ampleur sous le règne de son fils Don Alfonso 1^{er} qui lui succédera.

Elle se poursuivra jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Le continent africain et la RDC se videront de leurs éléments les plus valides. On estime qu'en trois siècles, l'Afrique avait fourni 30 millions d'esclaves.

En effet, la capture des esclaves se faisait dans des campagnes de razzias entraînant la désorganisation des structures sociales et de la production dans les zones concernées avec de nombreuses pertes en vie humaine liées à la résistance opposée par les populations.

Pour que les esclaves arrivent à destination sur le continent américain, il y avait autant de morts, soit suite à la résistance opposée, soit suite aux mauvaises conditions de déplacement et de transport.

De plus, la traite concernait principalement les hommes et peu de femmes. Cela a eu des conséquences négatives sur la démographie du continent. Par contre en Amérique, du fait précisément qu'il y avait plus d'hommes que de femmes, la reproduction des esclaves sur place était tout aussi limitée.

Mais comme les besoins en esclaves étaient de plus en plus grands en rapport avec le volume de travail à effectuer, il fallait continuellement des esclaves d'autant plus qu'il fallait remplacer les décédés (défunts).

La traite négrière affaiblira les sociétés africaines qui seront complètement déstructurées. L'esclavagisme n'a été possible qu'avec la complicité de certains chefs locaux africains véreux et déjà traîtres à la cause nationale. Elle aura des conséquences économiques aussi bien sur les sociétés africaines qu'occidentales.

En Occident, elle va permettre l'accumulation primitive du capital à la base de sa révolution industrielle du XIX^e siècle. Jusqu'à ce jour, l'Afrique et le reste du monde n'ont jamais rattrapé leur retard par rapport à l'Occident.

En Afrique, par contre, l'on assistera à la destruction des structures économiques et sociales existantes la rendant vulnérable aux agressions extérieures. Cette faiblesse rendra plus facile sa colonisation qui n'aura été rien d'autre qu'une forme d'esclavage à domicile.

C'est lors du traité de Vienne en 1815 que la traite des esclaves fut interdite. Cette interdiction fut promulguée dans les colonies anglaises en 1833 et dans les colonies françaises en 1848. Elle n'interviendra qu'en 1865 aux États-Unis, en 1872 à Cuba et en 1889 au Brésil.

Néanmoins, dans la partie orientale de l'Afrique, cette traite se poursuivait. Elle était l'œuvre principale du sultan de Mascate qui, dès 1832, avait établi, à Zanzibar, son quartier général à partir duquel il lançait des razzias dans toute la partie orientale de l'Afrique, allant du Soudan au Mozambique jusque dans la partie est du Congo (dans le Maniema et la Province orientale). C'est cela qui explique la présence de la religion musulmane dans cette partie de la RDC.

2.3.2. La colonisation, le régime néocolonial : de la seconde moitié du XIX^e siècle à 1960

À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, commence la colonisation de l'Afrique en général, et de la RDC en particulier.

Au départ, l'exploitation de la RDC n'a pas, à proprement parler, de visées économiques. Elle a plutôt des objectifs scientifiques susceptibles de donner des réponses à certaines préoccupations. Tel était le cas du fleuve Congo dont la source et le trajet demeuraient une énigme alors que son embouchure était connue depuis la fin du XV^e siècle.

C'est ainsi que la Royal Geographical Society de Londres envoya en Afrique centrale une expédition en vue de vérifier si le fleuve dont on avait découvert l'embouchure n'était pas le même que le fleuve Niger.

D'autres expéditions furent organisées dans la partie orientale de la RDC, à la recherche, cette fois, des sources du Nil. Parmi ces explorateurs se trouvait un certain David Livingstone qui, venant d'Afrique du Sud, était, lui aussi, à la recherche des sources du Nil.

Restés depuis de nombreuses années sans ses nouvelles, les Occidentaux avaient lancé des expéditions à sa recherche. L'une d'elles orientée à l'ouest du continent s'engagea en RDC par la côte Atlantique et était conduite par un certain Grandy qui mourra à San Salvador, en Angola.

Une seconde expédition, conduite par un certain Henry Morton Stanley, journaliste américain, originaire du pays de Galles, entra en Afrique par la côte orientale. Ce dernier rencontrera Livingstone le 10 novembre 1871, à Ujiji, sur les bords du lac Tanganyika.

Mission accomplie, Stanley retournera en Europe et Livingstone restera en Afrique. Il mourra le 30 avril 1873. Étant le dernier européen à avoir rencontré Livingstone, Stanley se croit investi de la mission de poursuivre son œuvre exploratrice.

Ainsi, en 1874, il entame sa seconde expédition vers l'Afrique qu'il aborde par la côte orientale. Escorté par 356 porteurs et trois Européens

dont les frères Pocock, il traverse le continent d'Est en Ouest, en provenance de Bangamoyo.

Il atteint les rives du Lualaba, fleuve dont il entame la descente vers le nord et atteint Stanley Falls (Kisangani), en janvier 1877.

Il constate que le fleuve s'oriente de plus en plus vers l'ouest. Il poursuit la descente du fleuve et arrive au pool que Pocock baptise Stanley Pool, en mémoire de son chef, en mars 1877.

À ce niveau, ils sont bloqués par les chutes et finissent quand même par atteindre l'embouchure du fleuve sur l'océan Atlantique, après une longue et pénible marche de quatre mois.

Ainsi, Stanley sera le premier explorateur à démontrer que le Lualaba est le fleuve dont l'embouchure était connue depuis la fin du XV^e siècle était bel et bien le même, c'est-à-dire le fleuve Congo.

Pendant ce temps, Léopold II, le roi des Belges, est à la recherche d'une colonie pour lui et son pays, et entre en contact avec Stanley pour solliciter sa collaboration.

Stanley rejette la sollicitation préférant réserver la primeur de ses découvertes à son pays l'Angleterre qui s'en désintéresse. Stanley finira par retourner auprès de Léopold II, qui l'accueillera à bras ouverts et ce sera le début de leur aventure congolaise, prélude à la colonisation congolaise précédée par quelques étapes :

- La création de l'AIA (Association pour la civilisation de l'Afrique) en 1876, à l'issue de la Conférence géographique internationale qui a lieu à Bruxelles du 12 au 14 septembre de la même année.
- Cette conférence avait comme but de faire le point sur toutes les explorations faites jusqu'alors. L'AIA se dota d'emblée d'un emblème : drapeau bleu à étoile or, base de nos drapeaux successifs.
- Dans le but de rentabiliser les reconnaissances qu'il venait d'effectuer en Afrique centrale, le roi Léopold II créa, le 25 novembre 1878, le Comité d'études du Haut Congo (CEHC).
- Mais s'apercevant que ces structures ne lui laissaient pas suffisamment la main libre pour faire ce qu'il entendait

faire au Congo, le Comité d'études du Haut Congo fut dissout le 17 novembre 1879 et fut remplacé par l'Association internationale du Congo, AIC, dans laquelle le roi Léopold II est le seul maître à bord.

- Pendant ce temps, il demande à Stanley, devenu son homme de main, de poursuivre directement le travail politique d'occupation territoriale par la création des stations, en signant des traités avec les chefs locaux flairant que toutes ces possessions en Afrique centrale, et plus particulièrement celle du bassin du Congo, deviendraient tôt ou tard l'objet de rivalité et de convoitises entre les puissances européennes, et pour mettre tout le monde d'accord à ce sujet et définir les droits des uns et des autres, Léopold II initia une conférence internationale ad hoc.
- Celle-ci eut lieu à Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885. Le président de l'Association internationale du Congo (AIC), le roi Léopold II, reçut de la conférence la notification de la reconnaissance de l'État indépendant du Congo de même que de sa souveraineté sur le nouvel État par toutes les nations présentes à Berlin, à l'exception de la Turquie qui le reconnaitra quelques mois plus tard.

En réalité, le roi Léopold II avait amorcé bien avant les démarches pour la reconnaissance du nouvel État.

C'est ainsi que les États-Unis d'Amérique l'avaient reconnu dès avril 1884 ; la Grande-Bretagne le 16 décembre 1884 suivie par l'Italie le 19 décembre ; l'Autriche-Hongrie, le 24 décembre ; les Pays-Bas, le 27 décembre ; l'Espagne, le 14 février ; le Danemark et la Belgique le 23 février 1885. Les négociations furent difficiles avec le Portugal et la France.

Pour conserver la rive droite du bas fleuve avec les ports de Boma et Banana, Léopold II dut céder à la France le Kwilu-Niari dans l'actuel Congo-Brazzaville et la région dans laquelle se trouve la ville de Pointe-Noire.

La période de l'EIC fut celle de la conquête coloniale. Cette conquête s'était faite de force à travers de nombreuses guerres.

Elles se feront tantôt contre les populations autochtones qui opposaient leur résistance à l'intrusion étrangère, tantôt elles étaient dirigées contre les rivaux pour le contrôle de l'espace congolais. Ces rivaux étaient principalement composés des Arabisés qui faisaient aussi le commerce d'ivoire et d'esclaves dans la partie orientale du continent à partir de Zanzibar.

L'EIC leur a mené une guerre impitoyable sous prétexte de lutter contre la traite esclavagiste, mais la motivation principale était de les évincer du Congo que le roi Léopold II ne voulait partager avec personne.

La période de l'État indépendant était aussi un moment d'intense exploitation et d'enrichissement effréné du roi Léopold II. Au début, c'était le commerce de l'ivoire qui remportait. En effet, l'ivoire était utilisé pour la production de toute sorte d'objets tels que les fausses dents, les touches ou claviers de piano, les bijoux, les instruments pour mettre les serviettes dans les restaurants, les bracelets, etc. Le commerce d'ivoire fera place à celui de caoutchouc.

En effet, ce produit acquit une importance économique majeure avec l'invention de l'automobile et des bicyclettes qui avait besoin de pneumatiques. Pour la fourniture aussi bien de l'ivoire que du caoutchouc, les populations congolaises étaient astreintes à des travaux forcés les obligeant à fournir des quantités données de ces produits ; faute de quoi, elles étaient soit mutilées ou carrément tuées.

Le Congo a connu, durant cette période, une véritable saignée humaine avec près de 8 millions de morts. En dehors de la fourniture de trompes d'ivoire et de caoutchouc, les Congolais étaient soumis à toutes sortes de corvées du genre portage ou approvisionnement en denrées alimentaires des équipes de Léopold II qui sillonnaient le Congo et qui étaient toujours accompagnées d'un grand nombre de porteurs qu'il fallait nourrir.

En 1908, l'État indépendant du Congo passa de la tutelle personnelle de Léopold II à celle du Royaume de Belgique. Le transfert de cette tutelle fut précipité en raison du scandale suscité par la violation

massive des droits de l'homme dont Léopold II était coupable à l'endroit des populations congolaises.

Mais de façon générale, l'œuvre coloniale n'était guère différente de celle de Léopold II. Les corvées de toute sorte se poursuivront en s'aggravant même. L'essentiel des activités économiques était au bénéfice des colonisateurs.

Aucune liberté, sur le plan politique, économique ni religieux n'était tolérée et la ségrégation raciale était la norme de vie entre les autochtones et les Européens. Les décisions concernant l'avenir des Congolais étaient prises à Bruxelles par des non-Congolais.

La pénétration coloniale s'est faite par la force et non par libre consentement. Le système avait donc, en lui, les germes de sa propre destruction.

Outre la résistance opposée par la population dès le départ, la colonisation, pour fonctionner, avait besoin d'auxiliaires congolais de mieux en mieux formés. Plus l'on était formé, plus on avait conscience des injustices dont on était victime.

La résistance à la colonisation s'est manifestée pratiquement dès le début en raison des corvées de toute sorte imposées à la population.

La seconde révolte des Congolais sera celle de la colonne de Dhanis. Cette révolte éclata le 14 octobre 1897. Le roi Léopold II voulait avoir, dans son territoire, les deux plus grands fleuves africains : le Congo et le Nil.

L'expédition Dhanis avait comme objectif de s'emparer de Bahr el-Ghazal appelé aussi l'enclave de Lado. Elle était conçue en deux colonnes : l'une dirigée par Chatlin et l'autre, par Dhanis lui-même.

Chatlin attaqua le premier et parvint à atteindre ses objectifs en occupant Redjaf, capitale de l'enclave de Lado. Il attendit vainement la colonne de Dhanis qui aurait dû le rejoindre à ce niveau. Dhanis ne pouvait plus jamais le rejoindre puisque ses soldats, et plus spécialement son avant-garde, s'étaient mutinés pour mauvais traitements, mettant ainsi fin aux rêves fous de Léopold II de conquérir une partie du Soudan pour l'inclure dans son État indépendant.

Une troisième révolte militaire aura lieu à Borna, en 1900, dans le fort de Shinkakasa. Ce fort avait été construit pour faire face à toute menace venant de l'océan, et plus particulièrement des Portugais qui ne cessaient de revendiquer leurs droits en exhibant l'antériorité de leur présence sur les lieux.

Ils avaient effectivement été les premiers à découvrir l'embouchure du fleuve Congo en 1482. Ce fort contenait une vingtaine de canons et plus de deux cents hommes de troupe composés des rescapés des mutineries de Luluabourg de la colonne de Dhanis et des mutins de Lusambo.

La mutinerie débuta dans l'après-midi du 1^{er} avril 1900. Les mutins s'emparèrent du fort et se mirent à tirer du côté où se trouvaient les Blancs. Surpris, ces derniers tardèrent à réagir. Mais mal organisés, les mutins ne purent tirer avantage de leurs premiers succès et furent finalement dispersés.

De nombreux chefs coutumiers organisèrent des résistances contre le nouvel ordre pratiquement sur toute l'étendue du territoire national.

Il en fut ainsi des Budja, des Ngbandi, des Azande, des Mangbetu, des Yaka, des Luba, des Yeke, etc. Lors de son expédition de descente du fleuve en 1877, Stanley eut à livrer 32 batailles au moins contre les populations riveraines.

Par la suite, la contestation de l'ordre colonial prit la forme messianique avec Simon Kimbangu qui contestait la suprématie de l'homme blanc dans les rapports avec Dieu.

Dès 1921, il commença à prêcher que Jésus reviendrait sur terre pour chasser les Blancs de notre pays. Il incita la population à refuser d'exécuter les travaux forcés et de payer les impôts.

Le 3 octobre 1921, Simon Kimbangu fut condamné à mort. Les missionnaires baptistes et l'administration coloniale civile introduisirent un recours qui fut accordé par le ministre des Colonies Franck et la peine capitale fut commuée en une peine d'emprisonnement à vie.

Il y a eu, par la suite, des périodes de relative accalmie entrecoupées par des troubles. Ainsi, en 1931, après une longue période d'apparente tranquillité survint ce que les historiens qualifient faussement de révolte des Bapende.

En effet, il s'agissait plutôt de la révolte de tous les travailleurs d'Unilever, spécialement des coupeurs de noix de palme, contre les exactions et la surexploitation dont ils étaient l'objet de la part de leur employeur.

À la suite de crise économique de l'année 1930, la société Unilever, pour compenser la diminution du prix de vente de l'huile de palme sur le marché mondial, pressura la population en lui exigeant de fournir des quantités de noix de plus en plus grandes à un prix d'achat de plus en plus faible.

Les travailleurs finirent par se soulever. Ils firent l'objet d'une violente et sanglante répression avec de nombreuses pertes en vies humaines.

La Seconde Guerre mondiale, pour la victoire de laquelle la contribution congolaise avait été décisive, mettait en lumière, d'une part, les faiblesses de la métropole qui avait été vaincue par les Allemands et, d'autre part, des possibilités que les Congolais avaient pour infléchir le cours des événements.

L'on a assisté à des revendications de plus en plus nombreuses venant des Congolais, pour plus de justice et, de manière plus générale, pour plus de droits.

Durant cette période, le pouvoir colonial dut faire face à de nombreux mouvements de grèves à travers tout le pays. Les plus importantes de ces grèves furent celles des mineurs à Elisabethville (Lubumbashi) et celles des dockers du port de Matadi.

Plus près de nous, les actions nationalistes se sont manifestées au soir de la domination coloniale directe entre 1958 et l'année de l'indépendance. La marche interdite de l'ABAKO secoua l'autorité coloniale.

En effet, la manifestation brutalement réprimée dans le sang par les soldats de la force publique, le 4 janvier 1959, eut pour cause immédiate le report d'un rassemblement populaire de l'ABAKO de Joseph Kasavubu.

Les jeunes s'en prirent aux policiers et même à un commissaire blanc. Il y eut saccages, pillages, incendies des magasins et des meubles. Mais la reprise en main de la situation par les forces de l'ordre coûta la vie à des dizaines, voire des centaines de personnes⁵⁰.

Notons que cette seconde résistance animée par une poignée de leaders aux idéologies politiques pour le moins vaporeuses et divergentes devint le fer de lance de la « réclamation de l'indépendance immédiate ».

Contrairement au transfert du pouvoir effectué sous d'autres cieux, l'autorité ne passa pas des Belges aux chefs coutumiers ni, encore moins, à des cadres congolais rodés et préparés pour la relève.

Mais elle fut cédée à une élite de circonstance, aux leaders politiques qui n'étaient pas de la trempe intellectuelle des autres cadres africains tels que Léopold Sédar Senghor, Kwame N'krumah, Julius Nyerere, Modibo Keita, etc. Les leaders congolais n'étaient nullement préparés pour les responsabilités qu'ils allaient assumer.

En effet, durant la colonisation belge « sur plus de cinq mille postes de responsabilité dans la fonction publique, pas plus de trois étaient occupés par des Africains »⁵¹.

Toutefois, ces leaders congolais avaient certainement une réelle expérience de ce qu'étaient les régimes léopoldien (E.I.C.) et colonial (Congo belge). Ils avaient vécu ou entendu leurs grands-pères et leurs pères parler de l'esclavage du caoutchouc et de l'ivoire, des populations décimées, des villages incendiés et des paniers de mains coupées

⁵⁰ KASTERGAT J., *Quand le Zaïre s'appelait Congo*, Bruxelles, Paul Legrain, p. 214.

⁵¹ HOCHSCHILD A., *Les fantômes du roi Léopold II, un holocauste oublié*, Paris, Belfond, 1998, p. 34.

séchées et présentées par l'officier noir de la force publique à son commandant blanc⁵².

Ces leaders avaient vu, de leurs propres yeux, les dégâts de la chicotte coloniale, administrée avec sadisme et zèle fougueux par l'officier congolais.

Brimades, insultes, frustrations... ne les avaient point épargnés eux-mêmes, comme P.-E. Lumumba a dû le clamer haut et fort dans un discours improvisé lors de la cérémonie de la proclamation de l'indépendance.

Comme en Europe, où le nationalisme engendra le chauvinisme, le militarisme, le fascisme et même l'holocauste, celui des Congolais connut aussi ses heures de barbarie.

Il suscita la brutalité contre les Blancs et leurs biens. Mais ces échauffourées furent vite maîtrisées étant donné que ni Kasavubu ni Lumumba ne voulurent jouer aux opportunistes pour tirer les dividendes politiques et économiques du désarroi des Européens.

Toutefois, alliances, contradictions, intrigues, assez souvent attisées et orchestrées par les maîtres à penser étrangers et mises à profit par le chef de la nouvelle armée nationale mirent fin aux tâtonnements des ex-séminaristes, instituteurs, moniteurs, agronomes, clercs..., promus présidents, premiers ministres, ministres, diplomates, administrateurs territoriaux, etc.⁵³

Les cinq premières années de l'indépendance du Congo furent marquées par nombre de difficultés (mutineries, assassinats, rébellions, sécessions) dues essentiellement à l'impréparation à l'indépendance des leaders politiques et de la population dans son ensemble.

Ces difficultés étaient également dues, en partie, à de mauvaises dispositions des anciens maîtres qui, pour certains, assistaient à l'effondrement de leurs empires personnels. Il faut ajouter à tout ce qui

⁵² VANGROENWEGNE, D., *Du sang sur les lianes*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986, p. 15.

⁵³ MUTOMBO Mukendi F., *Du mirage nationaliste à l'utopie en action du messie collectif*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 36.

précède deux facteurs considérables : la situation géostratégique de la RDC au centre de l'Afrique et le contexte international, économique et politique dominé par la guerre froide et les luttes d'influences entre blocs capitalistes et communistes.

2.4. Les nationalismes : effets, points communs et spécificités

2.4.1. Les effets du nationalisme dans le monde

Les idées défendues par les nationalistes ont produit des effets divers et ont divisé profondément le monde. C'est ainsi qu'à travers les lignes qui suivent, nous faisons quelques commentaires sur les effets du nationalisme dans le monde d'aujourd'hui.

À travers le monde, il s'observe de graves problèmes intérieurs liés à la réunion de deux nations ou plus, de langues et de traditions différentes, au sein d'un pays.

L'exemple vient de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. (Pour lui donner son nom complet) qui connaît les problèmes les moins graves.

La Grande-Bretagne est formée de trois nations jadis indépendantes : l'Angleterre, l'Écosse et le Pays de Galles, qui cherchent à préserver leur langue nationale.

La Grande-Bretagne connaît un problème très grave qui met en jeu le nationalisme et la religion : le conflit incessant de l'Irlande du Nord.

L'Irlande du Nord est une région majoritairement protestante du Royaume-Uni, située juste au nord de la République d'Irlande (EIRE), majoritairement catholique.

Les Irlandais nationalistes de l'Eire et de l'Irlande du Nord veulent l'union de deux pays ; les protestants, majoritaires en Irlande du Nord, ne veulent pas s'unir à la République d'Irlande. Les efforts conjoints de l'Eire et du Royaume-Uni truffés d'embûches, n'arrivent toujours pas à un compromis.

L'Espagne vit un conflit long et sérieux entre la majorité de langue espagnole et une minorité basque qui exige l'autonomie.

En Belgique, une querelle analogue, mais moins violente, oppose les Wallons du Sud, de langue française, et les Flamands de Flandre.

Chaque région possède, aujourd'hui, sa langue officielle ; mais la querelle se poursuit autour de la capitale, Brussels, selon l'orthographe flamande ou Bruxelles, selon l'orthographe française, est située dans les régions frontalières.

L'une des provinces canadiennes, le Québec, est de langue française, alors que le reste du pays est, dans une majorité écrasante, de langue anglaise.

Comme cette minorité de langue française constitue la majorité à l'intérieur d'une province, certains compromis ont été possibles, et le français est désormais la langue officielle du Québec.

Cependant, les solutions trouvées jusqu'ici ne sont entièrement satisfaisantes ni pour les populations de langue française, ni pour celles de langue anglaise.

Au cours des dernières décennies, cette querelle n'a provoqué que de très rares affrontements violents, mais de nombreux Québécois pensent que seule l'indépendance leur permettra de posséder leur propre culture, leur propre langue et la maîtrise de leur avenir.

Les conflits nationalistes les plus récents au sein d'un même pays ont eu pour cadre l'Inde. On observe deux conflits majeurs, tous deux fortement religieux et nationalistes.

Dans un cas, des habitants hindous de la région frontalière entre l'Inde et le Bangladesh avaient pénétré dans leur État national d'Assam.

Au cours de l'autre conflit, des extrémistes sikhs ont, par représailles, assassiné Indira Gandhi (sans lien de parenté avec Mohandas Karamchand Gandhi), alors Premier ministre de l'Inde.

Elle avait, en effet, donné ordre aux troupes hindoues d'attaquer le Temple d'Or d'Amritsar, le plus éminent lieu saint de la religion sikh, contaminant ainsi, aux yeux des sikhs, ce temple, qui servait de base et d'arsenal aux extrémistes. Les sikhs exigent une forme d'indépendance

en dehors ou à l'intérieur de l'Inde. À l'heure actuelle, ces deux conflits ne sont pas réglés.

Juste au large de l'Inde au Sri Lanka (l'ancienne Ceylan), la minorité tamoule et la majorité cinghalaise s'opposent également. Les questions sont les mêmes : liberté religieuse et linguistique, autonomie politique et culte traditionnel.

La région du monde où la Troisième Guerre mondiale risque le plus de se déclencher met également en présence un ensemble de nationalismes terriblement complexes : il s'agit du Proche-Orient.

Cette région comprend l'essentiel des pays à majorité musulmane, auxquels s'ajoutent Israël et l'Éthiopie. Elle couvre donc l'ensemble de l'Afrique du Nord jusqu'à la frontière pakistano-indienne, touchant, au Nord, la frontière méridionale de l'Union soviétique et, au Sud, le centre de l'Afrique.

Ces frontières englobent une immense population, des haineux et des loyalismes nationaux exacerbés, des richesses naturelles considérables contrastant avec une misère effroyable.

Le conflit majeur est celui qui oppose les Israéliens aux Palestiniens. Ces derniers se considèrent comme une nation sans territoire, exactement comme les Juifs pendant tant de siècles de diaspora depuis la destruction du temple de Jérusalem (VII^e siècle).

Le nationalisme et la religion ont été combinés pour produire des explosifs depuis des années. Ce n'est pas le seul problème de ce genre que connaisse cette région.

Les Kurdes, un peuple qui occupe certaines parties de l'Irak du Nord et de l'Iran, estiment également être une nation privée de son territoire légitime.

En outre, l'islam lui-même est déchiré par un terrible schisme entre les sunnites et les chiites.

Le sunnisme est majoritaire au sein de l'islam, mais le chiisme contrôle l'Iran et représente une minorité non négligeable dans d'autres pays.

Depuis que la Révolution chiite iranienne a donné le pouvoir aux musulmans chiites en Iran, ceux-ci se sont efforcés de semer la subversion dans d'autres nations islamiques et ont déclaré la guerre à l'Irak sunnite.

Ici encore, les différends religieux se sont associés au nationalisme pour engendrer un conflit interminable, parsemé de violences et de guerres.

Le problème le plus délicat du Proche-Orient d'aujourd'hui se situe, sans doute, au Liban, qui se trouve plongé dans une guerre civile extrêmement complexe.

En outre, des troupes venues de Syrie et d'Israël (pays voisins du Liban) sont intervenues pour soutenir différentes factions et défendre leurs propres intérêts nationaux.

Enfin, l'OLP, qui est désormais divisée en deux factions au moins, se sert du Liban depuis des années comme tremplin contre Israël et compte, au Liban, des partisans de toutes ses factions, qui se combattent entre eux, tout en participant à la guerre civile dans différents camps.

Ces quelques exemples du rôle que joue le nationalisme dans le monde d'aujourd'hui montrent la diversité de ses effets.

La conséquence politique la plus évidente du nationalisme est la discorde qui règne dans la communauté internationale.

Nous l'observons en Europe de l'Est, où plusieurs pays ont essayé, avec des fortunes diverses, de secouer le joug soviétique, et dans les dissensions du Marché commun (CEE) au sujet de la mesure d'unité politique souhaitable.

Le deuxième effet du nationalisme, que l'on peut considérer comme un deuxième niveau de discorde, a pour cadre les nouvelles nations d'Afrique, d'Asie et du Proche-Orient.

Ces nations ont pris conscience des avantages que leur apporterait une collaboration, mais le nationalisme ne leur a guère permis de travailler ensemble efficacement.

En outre, les sentiments nationalistes sont venus brouiller ces nouvelles nations avec les puissances coloniales. Mais un troisième effet du nationalisme a été de permettre l'unification des nouveaux pays.

Le rejet du pouvoir colonial permet, en effet, de développer l'identité, la cohésion et les desseins nationaux. Ainsi, le nationalisme offre un tableau mêlé.

Du point de vue du monde développé, c'est un phénomène dangereux et, du point de vue du monde en développement, c'est une force de libération et d'unification tout à la fois.

Le nationalisme peut donc unir un peuple et le séparer des autres, notamment lorsqu'il se mêle à des différends religieux, il constitue l'une des forces les plus puissantes avec lesquelles il faut compter.

2.4.2. Points communs entre les nationalismes

Les exemples évoqués précédemment suggèrent l'existence de différences entre les nationalismes et leur expansion. Cependant, quelle que soit leur forme, le sentiment et la doctrine nationalistes reposent sur un certain nombre de points communs.

La notion de souveraineté caractérise toujours le nationalisme, qu'il s'exprime dans le cadre de l'aspiration à l'indépendance et à la constitution d'un État-nation ou bien dans le cadre d'un État-nation déjà existant, et donc, soucieux de maintenir sa souveraineté, à l'intérieur comme à l'extérieur.

La notion d'unité est également présente : tous les nationalismes s'attachent à défendre et à renforcer la cohésion nationale au détriment des particularismes de toutes sortes qui peuvent représenter un danger de désintégration.

Le nationalisme est une prise de conscience des valeurs léguées par un passé commun, ces valeurs sont entretenues par l'exaltation des héros de la nation, voire la construction d'une mythologie nationale, et par la commémoration de dates ayant une valeur symbolique (indépendance, par exemple).

Le sentiment nationaliste n'échappe pas à la tentation de se prendre pour un modèle destiné à l'exportation. La frontière entre l'exaltation des valeurs nationales considérées comme étant universelles et la tentation d'expansion physique apparaît alors. Il existe donc un fond idéologique commun aux nationalismes, mais également de profondes différences.

2.4.3. Spécificités des nationalismes

Liée à la situation historique, une première distinction s'impose entre peuple dominant et peuple dominé. Le nationalisme qui se manifeste dans le cadre d'un État-nation existant n'est pas de même nature que celui qui vise à la création d'un État.

De même, le contexte économique et social dans lequel s'exprime le nationalisme a son importance, selon qu'il incite à l'expansion d'un modèle ou à une politique autarcique.

Le nationalisme peut se référer aux différents types d'inspirations doctrinales. On trouve le nationalisme parfois fortement lié à l'éthique des droits de l'homme et à la philosophie des lumières dans la droite ligne de la Révolution française, il peut également être associé à des doctrines et à des systèmes politiques attachés à des notions d'ordre et de hiérarchie.

Pour l'essentiel, dans ce chapitre, nous avons d'abord démontré la matérialité du nationalisme à l'aide des modèles types vus de l'Europe et de l'Afrique ; ensuite, nous avons dégagé quelques effets manifestes du nationalisme à travers le monde. Et enfin, nous avons tenté de dégager les points de convergences et de divergences entre les diverses tendances du nationalisme.

Ainsi, en Europe, le nationalisme, tout en se fondant sur le sentiment de communauté qui lie des individus autour d'une histoire, d'une langue, d'une religion commune, qui le déterminent à se libérer de toute domination étrangère, il se présente sous une forme d'ethnocentrisme ou de socialisme, une forme de pensée close, incarnant l'attitude de fermeture, voire d'intolérance face aux « autres ». Il est une forme d'exclusivisme ou d'égoïsme collectif et de racisme, il représente l'éruption ou la surrection des pulsions irrationnelles et barbares, il

déchaîne la bête sanguinaire en l'homme, il est donc l'incarnation de la criminalité collective politiquement organisée.

En Afrique, le nationalisme revêt trois caractéristiques, à savoir, il est revendicatif, mystique et sans nation. Ses effets peuvent, soit unir, soit séparer un peuple. Pour le monde développé, il est un phénomène dangereux et, pour le monde en développement, une force de libération et d'unification tout à la fois.

À travers la deuxième partie, qui suit, nous allons retracer le parcours de P.-E. Lumumba afin d'en dégager la pensée, les actions et les valeurs.

« Un peuple qui ne connaît pas son histoire ne peut ni comprendre le présent ni bâtir son avenir. »

Helmut KHOL

DEUXIÈME PARTIE :
PENSÉES, ACTIONS ET VALEURS DE
Patrice-Émery LUMUMBA

Après avoir circonscrit le cadre théorique et conceptuel de l'étude, il importe, à présent, de démontrer le parcours de P.-E. Lumumba, en faisant ressortir le sens de sa lutte politique, à travers ses pensées, ses actions et ses valeurs partagées.

Nous structurons cette partie en deux chapitres :

- 1° Patrice-Émery LUMUMBA : le parcours d'un combattant ;
- 2° Patrice-Émery LUMUMBA et la gestion de la Res publica.

CHAPITRE III :

Patrice-Émery LUMUMBA : le parcours d'un combattant

Il est question, dans ce chapitre, de relater et d'interpréter ce qu'ont été les péripéties de la vie politique de P.-E. Lumumba.

Pour y parvenir, nous subdivisons ce chapitre en deux sections. La première présente les origines de P.-E. Lumumba et la seconde parle de sa lutte avant l'indépendance.

3.1. Des origines de Patrice-Émery LUMUMBA

P.-E. Lumumba est né le 2 juillet 1925 à Onalua, petit village situé dans la savane du territoire de Katakokombe dans l'actuelle province de Sankuru. De la tribu Tetela, un de plus importants sous-groupes de la grande ethnie Anamongo, qui couvre presque tout le centre de la République démocratique du Congo.

Son père, répondant au nom de François Tolenga, appartenait à la petite paysannerie d'une région pauvre et relativement isolée.

P.-E. Lumumba eut, dans son enfance, le spectacle de la misère des paysans de son village, pris entre les contraintes des cultures obligatoires, de l'impôt en faveur de l'administration coloniale et l'influence étouffante et totalitaire des missions occidentales. Il entendit les récits terrifiants des anciens du village qui racontaient l'occupation du pays par les soldats d'État indépendant du Congo (EIC), les

réquisitions de toutes sortes et la répression qui suivit la révolte des soldats Batetela⁵⁴.

À part ses déboires avec les missionnaires, rien ne semble indiquer que P.-E. Lumumba eut, dès cette époque, une conscience politique plus précoce ou une attitude plus contestataire que celles de ses condisciples ou des autres jeunes gens de sa région. Aucun fait, aucune déclaration, aucun témoignage n'existe dans ce sens.

Le conformisme de l'enseignement missionnaire, l'isolement intellectuel quasi total des villages, l'impossibilité de se procurer d'autres lectures que celles des bibliothèques des missions, les contraintes de tous ordres imposées par la vie coutumière ne favorisaient pas l'éclosion intellectuelle et encore moins la conscience politique des jeunes gens.

À l'âge de 18 ans, P.-E. Lumumba prend seul la décision qui lui permettra d'échapper à l'étouffement de la vie rurale et de dépasser les limitations imposées à son développement intellectuel. Avec deux compagnons, il décide de se rendre à Kalima, siège de la « Symetain » aujourd'hui SOMINKI, la plus importante exploitation minière du Maniema. On est en 1943 ; l'effort de guerre a provoqué une embauche importante dans toutes les entreprises industrielles et particulièrement minières.

P.-E. Lumumba espère être engagé afin de payer ses études dans un centre urbain. En se rendant à Kalima, il s'arrête quelques jours à Kindu, chef-lieu du Maniema.

Kindu, appelée Port-Empain par l'administration coloniale, était une ville administrative et commerciale. Elle comptait environ 15 000 habitants en 1943 au moment où P.-E. Lumumba y séjourna. Elle était le siège administratif de plusieurs sociétés de transport et minières exploitant l'étain du Maniema.

L'influence de l'islam y était sensible tant par la présence d'une petite communauté musulmane que par le rayonnement de la culture et de la langue swahilies. P.-E. Lumumba, sans jamais manifester une

⁵⁴ VERHAEGEN B., « Patrice Lumumba, martyr d'une Afrique nouvelle », in *Les Africains*, Paris, éd. J. A., 1977, p. 186.

adhésion quelconque à la religion musulmane, sera influencé par la culture swahilie, dont il parlera la langue.

C'est à Kindu que P.-E. Lumumba, au contact de la culture et de la langue swahilies, s'ouvre pour la première fois vers un horizon culturel qui n'est ni celui du particularisme ethnique Tetela, ni celui de l'Occident chrétien.

C'est peut-être à partir de ce moment qu'il acquiert au profond de lui-même cette dimension congolaise qui sera le contrepoids de l'influence occidentale et tribale et qui le conduira plus tard, presque parmi les rares dirigeants congolais de 1960, à découvrir le sens politique et culturel de la solidarité panafricaine.

À Kalima, P.-E. Lumumba commence son premier apprentissage professionnel de commis dans la cantine de la « Symetain ». Cependant, il se rend vite compte que Kalima est une impasse pour sa formation. Le travail qu'on lui donne n'exige ni compétence, ni responsabilité.

De plus, il ne s'habitue pas à l'ambiance paternaliste et autoritaire d'un petit centre dominé par une seule entreprise. Il y retrouve les contraintes d'un monde totalitaire qui l'opposaient déjà aux missionnaires de Wembo-Nyama et de Tshumbe Sainte-Marie.

Il quitte Kalima après quatre mois pour se rendre à Kisangani, chef-lieu de la Province orientale, et y arrive vers juillet 1944.

La ville de Kisangani est non seulement le chef-lieu administratif de la Province orientale, mais aussi le siège de nombreuses sociétés commerciales et plaque tournante de la communication fluviale entre l'Est et l'Ouest.

Une deuxième caractéristique de cette ville de Kisangani est l'hétérogénéité démographique urbaine.

Cet amalgame ethnique est unifié par deux facteurs culturels : le swahili et l'enseignement des Frères Maristes. La langue swahilie couvre en population sur des influences venues de l'Est, au-delà des frontières de la République démocratique du Congo, et forme un contrepoids à l'influence occidentale chrétienne.

En 1954, P.-E. Lumumba reçoit sa carte « d'immatriculé des mérites civiques » dont le détenteur est supposé vivre à « l'européenne », avoir la bonne conduite et mœurs. 217 cartes seront distribuées jusqu'en 1958 (sur 13 millions de Congolais)⁵⁵.

Les habitants de Kisangani offraient, dans l'ancienne colonie belge, l'image assez exceptionnelle d'une population réellement urbanisée ayant un mode de vie, une culture, des comportements relativement unifiés, et accueillante des nouveaux venus, quelle que soit leur origine ethnique ou raciale.

Cela explique à la fois que P.-E. Lumumba, originaire du Kasai, a pu faire de Kisangani son fief politique et que Kisangani fut, pendant la période de 1959 à 1964, le véritable bastion du lumumbisme.

Comme toutes les villes coloniales, Kisangani était rigoureusement séparée en deux : d'une part, le centre administratif et commercial et la zone résidentielle européenne et, de l'autre, les quartiers souvent forts éloignés du centre, où logeait la population africaine. P.-E. Lumumba est accueilli à la commune Mangobo par Paul Kimbala, un Tetela, originaire du même village que lui et le traitera comme son fils.

P.-E. Lumumba ne peut pas immédiatement réaliser son rêve qui était de parfaire son éducation et d'obtenir éventuellement un certificat. Il doit travailler pour justifier sa présence en ville et éviter d'être refoulé dans son milieu d'origine comme chômeur.

Il stupéfie son entourage par sa capacité de travailler et par la somme de variété de ses lectures. Il sait mettre à profit toutes les occasions pour se procurer des ouvrages ou entrer en contact avec des personnes plus cultivées ou expérimentées que lui.

Son père adoptif, Paul Kimbala, raconte à un journaliste soviétique : « *Chaque soir, Patrice rentrait à la maison avec des feuilles remplies de son écriture et expliquait : "ce sont des extraits d'ouvrages, père, un jour ils me seront utiles". Jamais, il ne se reposait ni ne s'amusait. Il était toujours en compagnie d'un livre.* »

⁵⁵ VERHAEGEN B., *op. cit.*, p. 186.

Malgré une absence complète de formation professionnelle et son niveau faible de scolarité, P.-E. Lumumba est remarqué par ses supérieurs au service des postes. En 1946, il est envoyé à la station de Yangambi, à 100 kilomètres de Kisangani, pour y remplir les fonctions de récepteur adjoint. L'année suivante, il postule pour suivre des cours à l'école postale de Kinshasa. Il est accepté et part pour la capitale en juillet 1947 à l'âge de 22 ans.

À Kinshasa, P.-E. Lumumba fait l'expérience du racisme, mais aussi son premier apprentissage politique. Il avait certes déjà eu depuis son enfance l'occasion de se heurter aux barrières raciales et d'en souffrir, mais elles lui parurent moins choquantes, moins insupportables qu'à Kinshasa.

La première fois qu'il fut traité de « macaque » par une Européenne qu'il avait involontairement heurtée dans la rue, le traumatisa profondément. Il vécut avec un sentiment d'angoisse jusqu'au jour où il découvrit, en allant à Brazzaville, de l'autre côté du fleuve Congo, qu'il existait d'autres types de rapports sociaux avec les Européens.

Pierre Clément, qui fut à Kisangani son ami et son confident, a relaté cette anecdote exemplaire :

« Sa première révélation d'un autre monde possible date du temps où il est à l'école postale de Léopoldville en 1947. Il décide un jour d'aller visiter Brazzaville de l'autre côté du pool-frontière. Après s'être promené, avoir regardé, écouté un peu partout, dans cette capitale qui le change plutôt de l'éblouissante "Léo", il est assoiffé. Il rôde aux alentours d'un débit de boissons et se décide finalement à s'arrêter tout près de la haie qui sépare l'avenue de l'établissement, dans l'espoir qu'un serveur passant à proximité accepterait de lui apporter un verre d'eau ordinaire. Intriguée par son immobilité, la patronne du café, une Européenne, s'approche et s'enquiert du motif de sa présence. Il lui explique. Elle l'invite à pénétrer dans le jardin et à s'asseoir où cela lui convient. Autour des tables, des Blancs sont assis. Sa gorge se serre. Dans quel piège est-il tombé ? Quand va-t-on l'apostropher, l'expulser ? Chose extraordinaire, la patronne lui apporte elle-même un verre d'eau, et pas un verre d'eau

quelconque, un verre d'eau minérale. Il tremble de tous ses membres, réussit à payer et s'en va au plus vite sans avoir pu avaler une goutte »⁵⁶.

Il n'est pas douteux que P.-E. Lumumba ait souffert toute sa vie du déchirement entre, d'une part, son admiration presque illimitée et sa confiance dans les valeurs et la culture européenne, dans les réalisations de la technique occidentale, et, d'autre part, les frustrations sans cesse renouvelées, provoquées par le racisme, le mépris et l'incompréhension des Blancs.

P.-E. Lumumba confirme brillamment les espoirs mis en lui par ses supérieurs. Il obtient son certificat avec 91 % des points, ce qui lui permet d'accéder au grade de commis de 3^e classe avec un salaire de 5 000 F (ou 100 dollars) par mois, ce qui ne représentait pas la moitié de la rémunération d'un employé européen exerçant les mêmes fonctions.

À Kinshasa, il avait commencé également à prendre conscience de l'aspect politique de la situation coloniale.

À Brazzaville, il avait vu des Africains occuper sans difficultés des postes de responsabilités. À Kinshasa, rien de semblable ; une bureaucratie coloniale peuplée en majorité des Blancs imposait un système de relations sociales mi-paternaliste, mi-raciste, qui masquait totalement toute vie politique réelle.

L'absence du droit de vote, le contrôle sévère du droit d'association et d'expression, les limitations aux possibilités de circuler et d'échanger, le quadrillage minutieux opéré par l'administration, les entreprises et les missions faisaient de la République démocratique du Congo de cette époque « un empire du silence », pour reprendre le titre du reportage qu'O.P. Gilbert fit en 1946.

Des contestations anticoloniales de la fin de la période de guerre (mutinerie de Luluabourg, grèves de Matadi et de l'Union Minière, flambée kitawaliste et mpadiste, revendication des « évolués »), il ne restait apparemment plus grand-chose, mais on peut supposer que ces

⁵⁶ *Présence africaine*, n° 40, 1 trimestre, 1962, p. 67.

événements et les répressions qui suivirent faisaient encore, trois ou quatre ans après, l'objet des conversations entre Africains à Kinshasa.

Au moment où P.-E. Lumumba recevait, à Kinshasa, une première initiation politique, Kasavubu, qui avait abandonné ses études au grand séminaire des pères de Scheut, prononçait son premier discours consacré aux « droits du premier occupant ».

Cette affirmation ambiguë qui, dans une perspective nationaliste, pouvait aussi bien désigner le droit des Africains que celui des Bakongo dans une politique tribaliste, annonce les contradictions fondamentales qui opposeront, treize ans plus tard, le chef de l'État à son Premier ministre. Pour ce dernier, l'unité du pays passera avant l'épanouissement des groupes ethniques qui le composent.

À son retour à Stanleyville où il allait rester de 1948 à 1956, P.-E. Lumumba occupe les fonctions de commis de 3^e classe à l'administration des postes et dispose de sept années pour achever sa préparation à la vie publique.

Il est débordé d'activités au sein de diverses associations. Ce sont là ses véritables contacts avec la vie publique. Il se fait connaître parmi l'élite intellectuelle africaine ; il crée, participe et dirige les principales associations non tribales.

C'est ainsi que s'est construit le caractère humaniste de P.-E. Lumumba qui, bien qu'appartenant à une ethnie minoritaire, mais valablement représentée à Stanleyville, ne s'adonne à aucun moment au culte tribal. Car ses amis, ses alliés, ses collaborateurs appartiennent à toutes les ethnies composant l'élite urbaine.

À son retour à Stanleyville, P.-E. Lumumba entreprend un programme d'études, une lecture plus systématique en sciences sociales : droit, philosophie, sciences économiques, sociales, et administratives.

À partir de 1952, P.-E. Lumumba bénéficie de conseils et de l'aide d'un sociologue belge P. Clément, qui est chargé par l'UNESCO d'une enquête sur les aspects sociaux de l'urbanisation en Afrique.

P.-E. Lumumba collabore avec plusieurs périodiques de Kinshasa et Kisangani. Ses articles ne valorisent pas sa tribu d'origine, mais concernent les problèmes concrets de la vie urbaine : les effets de la discrimination, les affaires de l'enseignement et de l'infériorité de la femme congolaise. Clément note que : « ce qu'écrit Lumumba ne laisse jamais ses lecteurs indifférents ».

P.-E. Lumumba reçoit, en 1955, une double consécration officielle de la part du colonisateur. Le ministre des Colonies A. Buisseret, qui était un des chefs de file du parti libéral belge, le reçoit lors d'une visite à Kisangani et lui promet son appui. La même année, P.-E. Lumumba est présenté au roi Baudouin lors de son voyage officiel au Congo.

P.-E. Lumumba et le roi ont eu un entretien en tête à tête qui impressionne tant les milieux africains que coloniaux. Ainsi, en 1956, il est devenu incontestablement la figure la plus éminente des élites africaines de Kisangani.

Il s'est imposé à ses concitoyens autant qu'au pouvoir colonial. Dès cette époque, il doit faire face à deux oppositions qui ne cesseront de se manifester à son égard jusqu'à sa mort : celle de l'administration coloniale qui voit en lui un simple évolué, dont elle contestait d'ailleurs les mérites et celle d'autres responsables congolais jaloux du succès rapide et des privilèges de quelqu'un qu'ils considéraient comme un rival et comme un étranger à Kisangani.

Dès le début de l'année 1956, il est surveillé et espionné par l'administration et ses propos sont rapportés secrètement au chef du territoire urbain.

B. Verhaegen nous informe que :

« dès cette époque également, P.-E. Lumumba s'appuie sur des alliés extérieurs dans lesquels il place une confiance absolue et naïve : d'abord, le roi des Belges et le ministre des Colonies ; ensuite, après son voyage à Bruxelles, les partis politiques et le Parlement belge ; puis, à partir de 1958, les pays africains indépendants et leurs dirigeants ; enfin, en juillet 1960, l'Organisation des Nations Unies. Au moment de l'épreuve finale, en décembre 1960, janvier 1961, P.-E. Lumumba se retrouvera seul, abandonné par tous ceux en qui il avait placé sa confiance »

et en premier lieu les Nations Unies, dont les troupes se passeront à trois reprises, de s'opposer à sa capture et puis à sa mise à mort »⁵⁷.

À ce sujet, Franz Fanon reprochera durement, mais avec une grande lucidité, cette erreur à P.-E. Lumumba :

« Il ne fallait pas faire appel à l'ONU. L'ONU n'a jamais été capable de régler valablement un seul des problèmes posés à la conscience de l'homme par le colonialisme, et chaque fois qu'elle est intervenue, c'était pour venir concrètement au secours de la puissance colonialiste du pays oppresseur... »⁵⁸.

N'oublions pas que l'année 1954 était marquée par la première étape de l'ascension sociale de P.-E. Lumumba dans le système colonial. Le 16 septembre, il avait obtenu la carte d'immatriculation, ce qui représentait de la part du colonisateur une consécration formelle de sa qualité de « civilisé assimilé ».

Cette carte, comme nous le savons, aurait pu lui éviter les conséquences de la discrimination raciale qui fut de mise dans la colonie belge.

Rentrant de Bruxelles à Kisangani, le 6 juillet 1956, P.-E. Lumumba fut arrêté sans ménagement à sa descente d'avion pour avoir détourné, pendant l'exercice de ses fonctions à la poste, une somme de 126 000 francs belges (soit environ 3 000 dollars).

Il reconnut le fait et fut condamné à deux ans de prison. Sa qualité d'immatriculé lui avait permis d'être jugé par le Tribunal de première instance de Kisangani.

Mais les conditions de son arrestation, de sa détention ainsi que l'importance de la peine n'étaient nullement proportionnelles à la gravité de la faute commise. « *Nul ne s'y trompa à Kisangani : les adversaires de P.-E. Lumumba, Blancs et Noirs, avaient saisi l'occasion pour l'humilier et l'abattre socialement* »⁵⁹. Sa peine fut

⁵⁷ VERHAEGEN G., *op. cit.*, p. 203.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 185.

⁵⁹ VERHAEGEN G., *op. cit.*, p. 204-205.

réduite à dix-huit mois ; puis, finalement, à douze sur l'intervention du ministre des Colonies.

L'arrestation de P.-E. Lumumba suscita de nombreux commentaires dans la presse et une polémique entre ses amis et ses détracteurs.

À partir de son emprisonnement, il cesse d'être un individu plus doué et plus ambitieux que les autres colonisés, pour devenir le représentant d'une force et d'un espoir. Le Lumumbisme est né de l'action répressive du « clan anti-Lumumba ».

En prison, il écrit un livre qui ne fut jamais publié : *Le Congo terre d'avenir est-il menacé ?* Il se livra à des timides, mais pertinentes critiques de la politique coloniale belge et à quelques suggestions réformistes. Mais il affirmait, dans une lettre de préface, qu'un des objectifs de son livre était de « défendre la souveraineté belge en Afrique, car l'œuvre coloniale belge est devenue notre commune œuvre des Belges et des Congolais ». Benoît Verhaegen affirme que ce livre représentait la rançon à payer pour sa libération anticipée.

De son retour à Léopoldville, Benoît Verhaegen note qu'il avait suivi de sa prison les événements politiques qui avaient eu lieu dans la capitale, et il en tira la conclusion que c'est dans la capitale que se décidait l'avenir politique du pays.

Dès sa libération en juillet 1957, il s'installe à Kinshasa où il devient directeur commercial d'une des grandes brasseries qui se disputaient le marché de la capitale avec Polar comme bière.

À Kinshasa, il devient vice-président du cercle libéral d'études et d'agrément, président de la fédération des Batetela et membre du centre d'études et de recherches sociales (CERS) d'où est sorti le manifeste de conscience africaine. P.-E. Lumumba s'était imposé dans la capitale, après y avoir séjourné un an. Il avait, dès lors, établi de solides alliances dans tous les milieux, sauf deux : les Bakongo et la fraction sociale et marxiste de la classe dirigeante.

Il est impérieux de paraphraser Jean Van Lierde qui apporte le témoignage suivant dans *Présence africaine* n° 36 du 1^{er} trimestre 1961 : « ... il était vraiment un leader indépendant : nullement marxiste, et dont toute l'idéologie se nourrissait au panafricanisme et

au neutralisme positif. Il cherchait des amis partout du moment qu'ils partageaient cette optique ». Et cet auteur poursuit : « Patrice explosait quand il lisait dans la presse bourgeoise ou neutre, qu'il était communiste. »

P.-E. Lumumba disait : « Pourquoi s'acharnent-ils ainsi à traiter les nationalistes de communistes, ne se rendent-ils pas compte qu'ils font justement le jeu du communisme en désignant tous les leaders africains par cette étiquette ? Les Européens n'ont-ils encore rien compris à cette révolution contemporaine ? ».

Nous pensons que ce témoignage ne pourra pas manquer de corriger l'erreur commise volontairement par les ennemis de P.-E. Lumumba qui n'avaient pas hésité, à l'époque, à le faire passer pour un communiste qui aurait vendu le pays aux Russes au moment où le communisme constituait un véritable danger, une menace pour les pays africains qui venaient de sortir du joug colonial.

3.2. Lutte de Patrice-Émery LUMUMBA avant l'indépendance

3.2.1. Naissance du Mouvement National Congolais (MNC)

C'est au début d'octobre 1958 que P.-E. Lumumba sort de la réserve qu'il s'était imposée sur le plan politique. Il avait appris qu'un groupe de dirigeants congolais modérés avait créé, à l'issue d'un séjour prolongé en Belgique lors de l'exposition universelle de Bruxelles, un « Mouvement pour le progrès national congolais ».

Le mouvement était composé d'unitaristes, mais surtout de personnalités liées étroitement à la vie coloniale et dont Justin-Marie Bomboko était le prototype. À ce sujet, P.-E. Lumumba trouva un danger entre les tribalistes de l'ABAKO et les unitaristes manipulés par le colonisateur.

Le MNC a été créé à Kinshasa, le 10 octobre 1958, par un groupe de personnalités qui avait adressé au ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Léon Pétillon, une motion lui demandant ouvertement de fixer l'avenir politique du pays.

W.J.G. Van Dermeersch note : « dans le communiqué qui annonce sa fondation, le MNC réclame une démocratisation rapide des institutions, l'octroi des libertés fondamentales et l'obtention de l'indépendance dans un délai raisonnable. Il marque sa volonté de combattre avec force toute forme de séparatisme régional. »⁶⁰

3.2.2. Idéologie du MNC

L'extrait de Jules Renkin, avocat à Bruxelles, nous dit :

« Ceux qui ont approché Patrice Lumumba n'oublieront jamais sa voix, son regard, son souffle. Sa voix martelée et volontaire, son regard direct, son sourire amical et parfois ironique. Toute son attitude, tous ses écrits font foi de son enthousiasme, de sa confiance absolue en la victoire finale de la cause de l'indépendance congolaise. »

Promoteur et président général du MNC, P.-E. Lumumba avait une personnalité politique profonde qui était à la fois résolument contraire de toute forme de tribalisme et tournée vers un modèle de société unitaire, imprégnée de rationalité occidentale, mais tout aussi fortement opposée aux divisions entre classes sociales de l'Occident.

Son idéologie unitariste jacobine qu'il opposait au tribalisme ne pouvait, dans son esprit, souffrir d'exception, que ce soit à l'intérieur du pays par la reconnaissance de la lutte des classes ou à l'extérieur par l'acceptation de divergences entre pays africains à l'égard du colonialisme.

Concernant les finalités du MNC, un extrait de statut dans : *Lumumba Patrice les cinquante deniers jours de sa vie*, notifie :

« Le Mouvement National Congolais a pour but la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance. En tant que mouvement démocratique populaire, il s'adresse à tous les Congolais sans distinction de tribu, de race, de sexe ou de classe. Tous

⁶⁰ GANSHOF Van Dermeesch, *Fin de la souveraineté belge au Congo*, Bruxelles, éd. IRRI, 1969, p. 99.

*les patriotes congolais soucieux de leur pays, font partie du MNC »*⁶¹.

À propos de P.-E. Lumumba, Jean Van Lierde, fondateur des Amis de Présence Africaine, note :

*« Qui était P.-E. Lumumba ? D'abord, un travailleur extraordinaire, un autodidacte infatigable, un assoiffé de connaître et d'apprendre, un lecteur passionné avant de devenir un tribun politique étonnant... C'était un homme seul, très conscient de son rôle unique dans l'histoire congolaise contemporaine, mais dont la solitude correspondait à une communion extraordinaire avec son peuple. Il s'identifiait à lui dans sa totalité sans exclusion, car il était l'incarnation du Congo unitaire et son souci constant était de briser les reins du tribalisme et de détruire la mentalité ethnique des groupes qui paralysait l'essor politique des masses et constituait un barrage mental et psychologique énorme aux objectifs panafricains qu'il s'était assignés »*⁶².

Nous connaissons bien, par ces extraits, les finalités qui ne sont autres que la paix, l'unité, la liberté ; en somme, l'indépendance retardée ou partielle comme l'envisageaient nos colonisateurs belges. Mais au contraire, par son intransigeance envers les ennemis de son peuple, le ton de ses discours et ses écrits, P.-E. Lumumba déclara devant une conférence africaine réunie à Léopoldville à la fin d'août 1960 :

« Nous devons opposer aux ennemis de la liberté la coalition des hommes libres. Et notre sort commun se joue pour le moment ici au Congo. C'est ici en effet que se jouent un nouvel acte de l'émancipation et la réhabilitation de l'Afrique. Poursuivant la lutte dont l'objet primordial est de sauver la dignité de l'homme africain, le peuple congolais a choisi les voies de la facilité, mais celles de la fierté et de la liberté de l'homme. »

⁶¹ HEINZ G. et DONNAY H., *Lumumba Patrice : les cinquante derniers jours de sa vie*, Bruxelles, CRISP, Paris, le Seuil, 1966, p. 150.

⁶² VERHAEGEN B., *op. cit.*, p. 197.

3.2.3. Doctrine du MNC

Après avoir établi ses visées, les voies et moyens ont été mis à jour pour la réussite de celles-ci. P.-E. Lumumba tolérant et pacifique, avait opté pour les moyens pacifiques pour la bonne marche de son peuple.

On trouve sa doctrine dans ses propres paroles :

« Toute la population était debout, toute la population exigeait l'indépendance immédiate. Et nous avons dit qu'à travers le pays, les hommes, les femmes, les enfants, nous allons tous nous mobiliser au service de la révolution congolaise, au service de la révolution pacifique, parce que notre doctrine fondamentale est basée sur la non-violence »⁶³.

Ce caractère pacifique de P.-E. Lumumba sera l'une des causes de sa défaillance. L'absence de sa doctrine économique et sociale le priva, aussi, au moment des épreuves violentes, non seulement de la capacité d'analyser correctement la situation objective et les forces en présence, mais surtout du soutien actif des masses populaires.

3.2.4. Patrice-Émery LUMUMBA et l'indépendance

Six jours après l'acclamation du programme de son parti politique, les émeutes du 4 janvier 1959 à Kinshasa interrompirent brutalement les perspectives d'une évolution pacifique vers l'indépendance. La date du 4 janvier 1959 restera à jamais gravée dans la mémoire des Congolais.

Le 4 janvier 1959, ce jour marque

« En effet, le jour où comme un seul homme, tous les Congolais se levèrent pour dire "non" à un système dégradant et avilissant à la fois : le colonialisme et l'apartheid installés au Congo depuis 80 ans. Ce système, basé sur l'exploitation et la domination d'une race sur une autre, devrait un jour mourir de sa belle mort naturelle,

⁶³ HEINZ G. et DONNAY H., *op. cit.*, p. 191.

cela, que ses promoteurs le voulussent ou pas. Jour de violence et de deuil national, le 4 janvier 1959 le fut »⁶⁴.

Ce jour-là, dans un élan héroïque, un grand nombre de Congolais acceptèrent de mourir, de verser leur sang pour la libération de la patrie. Leur sacrifice suprême ne fut pas vain, puisque, grâce à leur action courageuse, le pays devait, quelques mois après, accéder à la souveraineté nationale, à cette indépendance maintes fois réclamée, à cor et à cri par l'ensemble de la population congolaise.

Le 4 janvier 1959, la population congolaise fit donc une volte-face décisive sur le colonialisme et tous ses corollaires tels que l'humiliation, les brimades, la persécution, l'exploitation, etc. en vue de recouvrer sa liberté, partant sa personnalité propre. Ainsi, les historiens s'accordent à reconnaître que cette action était nécessaire dans la mesure où l'objectif visé avait été atteint.

Le MNC et P.-E. Lumumba échappent à la répression, mais ce dernier a compris qu'il ne fallait plus compter sur la Belgique pour arbitrer les conflits et installer un nouveau pouvoir.

Lors du congrès des partis politiques à Luluabourg, en avril 1959, P.-E. Lumumba y remporte un succès personnel, mais il n'est pas suivi par la majorité des délégués, y compris ceux du MNC qui adoptèrent, en son absence, des résolutions de compromis approuvant le plan belge de décolonisation.

Ils n'ont pas compris que la puissance coloniale s'était effondrée le 4 janvier 1959 et qu'il leur fallait d'autres garants s'ils voulaient devenir la future classe dirigeante. Leurs intérêts fondamentaux étaient semblables à ceux de P.-E. Lumumba, mais celui-ci, plus clairvoyant, plus dégagé des attaches coloniales, avait choisi une autre tactique : il voulait se faire plébisciter et il y réussit.

Le comité du MNC éclate le 16 juillet 1959, mais, en réalité, les militants et la masse suivent P.-E. Lumumba.

⁶⁴ KIEKIEM GBEBAY, « L'explosion du 4 janvier 1959 », in *Elima spécial* 30 juin 1980, Kinshasa, 1980, p. 10.

Les membres dissidents du MNC (Albert Kalonji, Joseph Iléo et Victor Nendaka) n'avaient plus qu'un seul moyen de recours : rechercher chacun pour soi l'appui de son ethnie. Mais P.-E. Lumumba renforça son caractère populaire. Le congrès de Stanleyville, qui eut lieu à la fin du mois d'octobre 1959 et qui s'acheva en de sanglantes émeutes, consacra le MNC à l'aile Lumumba.

Quand on parle des événements de Stanleyville, l'histoire politique du Congo n'est pas encore complètement écrite, comme l'entendait P.-E. Lumumba à travers sa lettre adressée à son épouse Pauline :

« L'histoire dira un jour son mot, ce ne sera pas l'histoire qu'on enseignera aux Nations Unies, Washington, Paris ou Bruxelles mais celle qu'on enseignera dans les pays affranchis du colonialisme et ses fantoches. L'Afrique écrira sa propre histoire et elle sera au nord et au sud du Sahara, une histoire de gloire et de dignité »⁶⁵.

Comme on peut le constater, deux grandes émeutes sanglantes ont émaillé le cheminement du Congo belge vers sa souveraineté ; deux événements qui ont certes été pour beaucoup dans le fléchissement du pouvoir colonial en faveur de l'accession du Congo belge à son indépendance : les émeutes sanglantes de Léopoldville du 4 janvier 1959 et de Stanleyville des 29, 30 et 31 octobre 1959.

Le congrès d'Élisabethville au début du mois de novembre, installa Albert Kalonji à la tête de l'aile opposée du parti. La vraie raison de cette scission était déjà l'incompatibilité d'humeur entre P.-E. Lumumba, d'une part, et Kalonji et Iléo, de l'autre. La raison invoquée officiellement était l'incompatibilité entre les thèses unitaristes et fédéralistes.

Devant la conférence africaine réunie à Léopoldville, à la fin août 1960, P.-E. Lumumba souligne :

« Nous avons compris que tant qu'un pays n'est pas indépendant, tant qu'il n'a pas assumé son destin, il lui manque l'essentiel. Et ceci reste vrai quel que soit le niveau de vie des colonies, quels que soient les aspects positifs

⁶⁵ VAN LIERDE J., *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Bruxelles, éd. Amis de Présence Africaine, 1963, p. 390.

d'un système colonial ; notre volonté d'indépendance rapide sans période intermédiaire, sans compromis, nous l'avons imposée avec d'autant plus de force que nous avions davantage été niés, dépersonnalisés, avilis. À quoi nous aurait servi d'ailleurs de tarder, de pactiser davantage alors que nous avons pris conscience de ce que tôt ou tard il nous faudra tout revoir, tout repenser par nous-mêmes, créer des structures nouvelles adaptées aux exigences d'une évolution proprement africaine et reconvertir les méthodes qui nous avaient été imposées, et surtout nous retrouver nous-mêmes, nous débarrasser d'attitudes mentales, des complexes d'habitudes dans lesquelles la colonisation nous avait maintenus durant des siècles. Entre la liberté et l'esclavage, il n'y a pas de compromis. »

Ce sont ces idées que nourrissait P.-E. Lumumba pour la fixation du calendrier ou la date de l'indépendance. Comme nous l'avons déjà signalé, l'effacement forcé des leaders de l'ABAKO suite à des émeutes du 4 janvier 1959 réunit à Luluabourg les partis politiques. Les motions votées à cette réunion réclamant l'installation en janvier 1960 d'un gouvernement pour déterminer à quelle date le Congo accèderait à sa totale indépendance.

3.2.5. Patrice-Émery LUMUMBA, acteur incontournable des négociations politiques

Pour la première fois apparaît, au Congo, la nécessité de fixer un calendrier. Ce calendrier sera établi dans une conférence tenue à Bruxelles, du 20 janvier au 20 février 1960, dénommée Table ronde politique.

L'évènement capital, dans la marche du Congo vers l'indépendance politique et le moment le plus crucial de sa préparation immédiate à la souveraineté, était, sans aucun doute, la tenue de la conférence de la table ronde de Bruxelles du 20 janvier au 20 février 1960.

Dès l'entrée en jeu, le premier initiateur de ces assises, le Premier ministre belge Gaston Eyskens fit un grand discours extrêmement prudent, mais qui disait bien tout ce qui devrait être dit. Il déclara : « Au

départ, nous sommes tous d'accord sur l'essentiel "l'indépendance du Congo" ». Les points inscrits à l'ordre du jour ont été les suivants :

- Date de l'indépendance,
- Contenu de l'indépendance,
- Problème du chef de l'État,
- Unitarisme et fédéralisme,
- L'idée de gouvernement provisoire,
- Problèmes des fonctionnaires belges au service du Congo.

D'importantes résolutions ont été prises par la conférence sur tous ces points et sur bien d'autres. Une décision historique : l'indépendance pour le 30 juin.

P.-E. Lumumba est arrêté et emprisonné le 1^{er} novembre 1959 pour avoir provoqué des troubles à Stanleyville. Il est le président national du MNC, premier grand parti supra-ethnique. Il était d'abord emprisonné à Stanleyville et transféré par la suite au Katanga.

Après sa libération, au moment où il prenait l'avion à Elisabethville pour se rendre à Bruxelles, il déclara : « *après l'indépendance, les Européens auront des conditions meilleures que sous l'Ancien Régime. C'est pourquoi je demanderai aux délégués de la table ronde qu'ils donnent des garanties pour le respect des biens et de la vie des Européens au Congo* »⁶⁶.

À son arrivée à Bruxelles, un examen médical a révélé que son corps était couvert de blessures. « *Aux questions de ses amis, P.-E. Lumumba a simplement répondu : "N'en parlons pas. C'est sans importance"* »⁶⁷.

À Bruxelles, P.-E. Lumumba assiste aux travaux de la conférence comme le chef de son parti politique. Dès le premier jour de sa participation aux travaux, il demande la parole et déclare dans un silence complet :

« ... je tiens aussi à signaler que ma libération ne peut avoir de sens que si tous les autres prisonniers politiques congolais sont libérés. Il y a aujourd'hui encore des

⁶⁶ DZOKANGA Mwana-Mboka, *La dette de l'État au Congo belge contre le colonialisme belge*, Paris, I.P.C. Boneuil, 1985, p. 26.

⁶⁷ RODNEYE Marris, *L'humanisme dans le théâtre d'Aimé Césaire*, Canada, NAAMA, 1973, p. 131.

milliers de prisonniers politiques. Cela : le peuple belge l'ignore. Hier encore emprisonné et battu, je prends place aujourd'hui parmi mes frères. Je participe à ces travaux sans rancune. Nous allons ensemble construire un sentiment d'un puissant et fier État congolais au cœur de l'Afrique. »

Et il insiste, à plusieurs reprises, sur le fait que l'indépendance doit être obtenue dans le calme et dans l'ordre.

Le 27 janvier 1960, pendant la conférence de la Table ronde, lors d'une conférence de presse, il déclare : *« depuis 80 ans, la Belgique a aidé le Congo. Depuis 80 ans la population du Congo a été en contact permanent avec les Belges. La Belgique a réalisé en Afrique une œuvre magnifique et nous sommes sincèrement fiers d'en être des bénéficiaires... »*.

Alors le 20 février 1960, lors de la clôture de la conférence, il avait renouvelé, en termes impressionnants, les déclarations de reconnaissance et de loyauté à l'égard de la Belgique en disant :

« Le fait pour la Belgique d'avoir libéré le Congo du régime colonial que nous ne supportons plus, lui vaut l'amitié et l'estime du peuple congolais. Cette amitié, nous voulons qu'elle soit durable et dégagée de toute forme d'hypocrisie. Nous prouverons ainsi au monde entier que la notion de l'amitié entre les peuples a une signification réelle. »

Et après avoir fait allusion à cet avenir merveilleux qui sourit devant son pays, il priait le Premier ministre de Belgique d'exprimer au Roi les sentiments de sympathie et d'amitié du peuple congolais. P.-E. Lumumba avait rendu cet hommage à la Belgique pendant la clôture de la conférence de la Table ronde politique pour désigner l'œuvre qu'elle a accomplie au Congo et pour l'initiative qu'elle a prise d'octroyer à celui-ci l'indépendance.

La conférence de la Table ronde politique se termine en fixant : la date de l'indépendance, les élections législatives et provinciales, le régime transitoire jusqu'à l'indépendance.

3.2.6. Patrice-Émery LUMUMBA et la marche vers le pouvoir

Les élections générales sont prévues le 20 mai 1960. Pendant ce temps, des dissensions sérieuses font jour dans la plupart des partis importants.

Daniel Kanza crée une aile dissidente de l'ABAKO. Les relations entre les leaders du P.S.A. Antoine Gizenga à Léo et Cléophas Kamitatu à Kikwit sont très tendues. Le MNC se scinde en trois mouvements dirigés respectivement par Lumumba, Kalonji et Nendaka. Ces scissions s'expliquent bien plus par le manque de temps et de moyens adéquats pour sélectionner des leaders.

Le temps joue en faveur de P.-E. Lumumba, mais le délai est court pour attraper les partis dits nationalistes tribaux, vaincre tant d'obstacles et tant d'oppositions et surtout surmonter l'absence de conscience nationale et de formation politique de la masse.

Les résultats des élections confirment le succès de P.-E. Lumumba et l'effondrement du PNP, le parti concurrent.

Pour obtenir ce succès électoral, P.-E. Lumumba utilise et combine, selon les régions et les conditions, plusieurs tactiques politiques qui auraient pu, s'il avait disposé du temps nécessaire, lui rallier la grande majorité de la population de la République démocratique du Congo et ainsi lui éviter, plus tard, la fragilité d'un gouvernement de coalition.

Sa tactique électorale se présentait de la manière ci-après : aux Sankuru et Maniema, il a recouru aux Tetela et Nkusu pour former le noyau du comité provincial du MNC.

À Kisangani, à l'Équateur et à Bukavu, il y a utilisé la solidarité ethnique et les structures traditionnelles pour mobiliser la totalité de la population dans le MNC. Dans l'est de l'Équateur et dans le district de Mai-Ndombe, le MNC est implanté de manière classique par des propagandistes envoyés de Kisangani et de Kinshasa et par des tournées triomphales et des meetings de P.-E. Lumumba.

À l'extérieur de la zone ethniquement ou politiquement favorable au MNC, P.-E. Lumumba négocia des alliances pré ou postélectorales. Il utilisa les sentiments d'opposition à l'égard des Kongo pour faire

alliance avec le P.S.A. de Gizenga et de Kamitatu à l'égard des Luba au Kasai. Il regroupa tous les autres partis dans une coalition majoritaire. Au Katanga, par contre, il soutint les Luba de la BALUBAKAT dans leur opposition au parti CONAKAT de Moïse Tshombe.

La Belgique, mécontente d'avoir perdu son pari, celui de voir les partis favorables à sa cause remporter les élections, va tenter de semer les embûches sur le chemin du pouvoir revendiqué par les partis dits nationalistes victorieux. C'est ainsi que Ganshof Van Dermeersch, ministre belge chargé de préparer l'accession du Congo à l'indépendance, digéra mal la défaite des hommes de droite que lui et le gouvernement belge soutenaient. Il ne veut pas d'un cabinet homogène dit nationaliste. Il inventa alors la formule « d'un gouvernement d'union nationale » qui inclurait gagnants/perdants des élections, afin, dit-il, de maintenir la paix au Congo.

C'est pourquoi il ne souhaite pas que P.-E. Lumumba soit le seul leader à former le premier gouvernement congolais. Pour lui, au moins sept personnalités pouvaient prétendre à cette responsabilité : Joseph Iléo, Jean Bolikango, Albert Kalonji, Joseph Kasavubu, Patrice-Émery Lumumba, Justin-Marie Bomboko et Cyrille Adoula.

P.-E. Lumumba était le seul leader du camp progressiste vainqueur des élections, tous les six autres étaient des hommes favorables à la Belgique, sur lesquels il ne tarissait point d'éloges.

De Patrice-Émery Lumumba, Ganshof tire le portrait suivant⁶⁸ :

« M. Lumumba est une forte personnalité, doué d'un exceptionnel talent oratoire. Il a une forte emprise sur les foules et est un des rares leaders congolais qui témoigne du sens de l'action. Il a d'autant plus d'emprise qu'il a peu de scrupule et que, tant dans son action que dans ses discours, il ne s'encombre pas de morale. Le but à atteindre est tout pour lui. Je pense qu'il faut admettre qu'il n'est pas indifférent aux influences des démocraties populaires, mais, rien ne permet de l'affirmer, dans l'état actuel des choses, qu'il soit un agent du communisme international. Là où le MNC-Lumumba s'est présenté aux élections, il a

⁶⁸ GANSHOF VAN DERMEERSCH W.-J., *op. cit.*, p. 205.

passé comme un raz-de-marée, violentant les opérations électorales et ne témoignant guère de respect pour le secret des opérations. Il a à sa solde des mouvements de jeunesse dont l'action révèle une parfaite organisation, des ressources et beaucoup d'efficacité. Il est manifestement partisan d'un régime d'autorité absolue et, s'il arrive au pouvoir, il est évident qu'il n'aura pas égard aux principes de régime parlementaire. »

Le 31 mai 1960, le MNC-L annonce officiellement sa candidature à la tête d'un gouvernement « au service de la nation tout entière », qui instaurera « l'amitié entre les tribus et les races »⁶⁹.

C'est d'abord à P.-E. Lumumba que Ganshof confie la mission d'« informateur » (vocabulaire qui, en Belgique, signifie l'homme chargé d'explorer les pistes devant conduire au statut de formateur d'abord et de chef de gouvernement ensuite, sur base d'une majorité parlementaire).

Trois partis proches de P.-E. Lumumba, lui assurent la victoire, à savoir : le PSA (qui a obtenu 13 députés), le CERE A (10 députés) et le cartel BALUBAKAT (7 députés).

Le 10 juin, un protocole d'accord est ainsi vite signé entre le MNC-L et les trois mouvements⁷⁰.

Ce communiqué est signé par les chefs de quatre partis : P.-E. Lumumba pour le MNC, Antoine Gizenga pour le P.S.A., Anicet Kashamura pour le CERE A et Rémy Mwamba pour le BALUBAKAT.

Antoine Gizenga note avec amertume que le président de l'ABAKO est chargé de « la mission non d'informateur comme celle qui avait été confiée précédemment à Lumumba, mais directement celle de formateur du gouvernement ». En outre, il ne comprend pas que ce soit l'ABAKO, troisième parti national, et non le PSA, second parti national, qui soit désigné, pour succéder au MNC. Il se souvient que, « en accord avec Lumumba, je fis même une démarche auprès du ministre » pour lui rappeler « sèchement » ces deux vérités ! De son

⁶⁹ *Ibid.*, p. 268.

⁷⁰ GANSHOF VAN DERMEERSCH W.-J., *op. cit.*, p. 224-225.

côté, « Lumumba, au nom de nous tous, protesta véhémentement en qualifiant cette mesure d'escroquerie et d'injuste envers les partis nationalistes ». Ceux-ci voient, « dans ce choix du ministre, la volonté délibérée d'écarter les progressistes sur la voie de la formation, par eux, d'un gouvernement qui défendrait réellement les intérêts des populations »⁷¹.

P.-E. Lumumba est déçu, mais n'entend pas baisser les bras. Le 18 juin 1960, le chef du MNC annonce, au cours d'un meeting, la formation d'un gouvernement fondé sur le MNC, le PSA, le CERE, le cartel BALUBAKAT et les alliés Kasaiens du MNC.

Le dimanche 19 juin 1960, Kasavubu qui, selon Gizenga, rassemble « tout ce qui restait des partis désavoués par le peuple (PNP et consorts) », déclare qu'il a la majorité parlementaire, grâce notamment aux voix du PSA et du CERE. Mais MM. Gizenga au nom du PSA et Kashamura au nom du CERE protestent en présence de M. Lumumba et déclarent que « leurs partis ne sont nullement engagés ».

Le ministre Ganshof va constater l'incapacité de Kasavubu à réunir une majorité parlementaire. Mais il n'entend pas admettre la défaite de ses protégés, ainsi que l'écrit Gizenga : « Monsieur le Ministre, après cet échec de Kasavubu, fut contraint de faire, à nouveau, appel à Lumumba. »

Mais au lieu de se rendre à l'évidence et cesser ses manœuvres inutiles, le ministre Ganshof propose à P.-E. Lumumba une liste ministérielle confectionnée par Kasavubu et son groupe, dans laquelle ne figuraient évidemment pas les noms de Gizenga, Mulele, Mpolo et Kashamura.

P.-E. Lumumba rejeta cette proposition et fit comprendre au ministre qu'une telle comédie ne pouvait jamais être acceptée dans d'autres pays du monde et qu'étant donné qu'il détenait la majorité au Parlement, il lui revenait de constituer librement la liste des membres de son gouvernement, avec ses partenaires ou rien ne devait se faire. Monsieur le Ministre, craignant de se voir ridiculisé une fois de plus en public par

⁷¹ MPISI J., *Antoine Gizenga, le combat de l'héritier de P. Lumumba*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 132.

P.-E. Lumumba, se résigna et le chargea de la mission de formateur du gouvernement.

Avec ce vote, la mauvaise foi ou le doute n'est plus permis. Ganshof désigne P.-E. Lumumba chef du premier gouvernement congolais.

Le 24 juin 1960, les parlementaires doivent procéder à l'élection du Président de la République. Joseph Kasavubu de l'ABAKO et Jean Bolikango du PUNA, tous deux du bloc anti-lumumbiste, se déclarent candidats.

Si P.-E. Lumumba le désirait, il aurait posé sa candidature et serait élu à la magistrature suprême. Or, selon la loi fondamentale, le chef de l'État est comme le roi des Belges : il règne, mais il ne gouverne pas. Il détient un pouvoir symbolique, celui de garantir l'unité du pays. P.-E. Lumumba, homme hyperactif, a opté pour la charge de Premier ministre du Congo, fonction qui lui confère le pouvoir d'élaborer et de conduire la politique nationale du pays⁷².

P.-E. Lumumba n'hésite pas à ordonner à son bloc de voter pour Joseph Kasavubu, alors que, comme chef du gouvernement, il avait la possibilité de demander à un homme de son camp de devenir chef de l'État et il l'aurait fait élire. Mais, soucieux de l'équilibre des forces dans la Nation et de l'unité du pays, il ne veut pas accaparer tous les pouvoirs d'État. Ayant la majorité au parlement et au gouvernement, il souhaite que la présidence de la République revienne au groupe des vaincus. Il opte alors pour la candidature de Kasavubu plutôt que pour celle de Bolikango, l'homme des catholiques.

Il le dit clairement, comme le rapporte Thomas Kanza⁷³ : « si Kasavubu n'est pas élu, les Bakongo se révolteront et nous savons tous quels désordres peuvent s'ensuivre avant comme après l'indépendance. Ils pourront alors se rattacher au Congo-Brazzaville et ce serait le début de la fin pour notre indépendance si durement acquise ».

⁷² KANZA T., *Conflict in the Congo*, Londres, Penguin Books, 1972, p. 128.

⁷³ GÉRARD-LIBOIS J., et VERHAEGEN B., *Congo 1960*, Bruxelles, CRISP, 1963, p. 832.

Ainsi, c'est pour des raisons « objectives » plutôt qu'idéologiques ou partisans que Lumumba décide de porter toutes les voix de notre majorité sur Kasavubu.

Au terme du scrutin, Kasavubu bat ainsi sans surprise Jean Bolikango du PUNA par 159 voix contre seulement 43 et 11 votes nuls.

En faisant élire son adversaire, P.-E. Lumumba dément les propos de ceux qui prétendaient qu'il n'était qu'un « extrémiste », incapable de faire des compromis et de comprendre que la question du pouvoir ne se réduisait pas à une simple rivalité personnelle entre lui et Joseph Kasavubu.

3.2.7. Patrice-Émery LUMUMBA, le 30 juin 1960

Le 30 juin 1960 est le jour commémoratif de la proclamation de l'indépendance de la RDC. C'est le jour J tant attendu. Le Congo cesse d'être une colonie belge pour devenir un État indépendant à part entière.

Dans son propos d'ouverture, empreint de paternalisme, le monarque belge loue, dès la première phrase, « l'œuvre conçue par le génie du Roi Léopold II, entreprise par lui avec un courage tenace et continuée avec persévérance par la Belgique ». Le souverain n'oublie pas de signaler que cette œuvre a été réalisée grâce au concours sans faille de trois piliers de la colonisation qui formaient une triple alliance objective : l'Administration politique, le grand Capital et les Missions (en particulier l'Église catholique). Et il termine son allocution en invitant fermement les Congolais à être éternellement reconnaissants envers leurs « civilisateurs » belges.

Jadis, Kasavubu, farouche adversaire de la colonisation, mais devenu bon élève après les événements de janvier 1959 (après son incarcération comme instigateur principal en tant que président de l'ABAKO et après un « lavage de cerveau » à Bruxelles destiné à le récupérer pour probablement l'opposer à l'anticolonialiste Lumumba), abonde dans le même sens que le chef de l'État belge. En particulier, il entend « développer l'assimilation de ce que quatre-vingts ans de contact avec l'Occident nous a apporté de bien : la langue [...], la législation [...] et enfin et surtout la culture ». Ici, l'orateur met en exergue l'apport de l'Église catholique, qui a enrichi la personnalité de l'homme noir.

Les Belges et les Congolais, acquis à cette thèse d'une société africaine revigorée par une civilisation occidentale chrétienne, applaudissent Kasavubu. Désormais, les milieux belges et catholiques savent qu'ils peuvent compter sur le Président de la RDC pour la poursuite de l'« admirable » œuvre colonisatrice.

Contrairement au programme établi en commun par les autorités belges et congolaises, le Premier ministre P.-E. Lumumba, annoncé par le président de la Chambre Joseph Kasongo, alors que personne ne l'attendait, monte au podium, prend possession du micro, et prononce avec verve, un discours-réquisitoire contre le régime colonialiste ignorant superbement le Souverain belge et s'adressant directement au peuple congolais⁷⁴.

L'orateur invite les Congolais à « faire de ce 30 juin 1960 une date illustre » à graver dans les cœurs, et dont il faut enseigner « avec fierté la signification », pour que tous sachent ce qu'a été « l'histoire glorieuse de notre lutte pour la liberté ». C'est, en effet, par la lutte, et non par la volonté de la Belgique, que l'indépendance a été conquise, « une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni nos sangs ». Cette lutte « fut de larmes, de feu et de sang », elle « fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force ».

En quatre-vingts ans, ce honteux esclavage était caractérisé par un « travail harassant », exigé en échange de vils salaires ; par « les ironies, les insultes, les coups que nous devons subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres » ; par la spoliation de nos terres « au nom de textes prétendument légaux qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort » ; par l'iniquité de la loi (une loi « accommodante » pour les Blancs et « cruelle et inhumaine » pour les Noirs) ; par « les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses », dont l'exil dans leur propre patrie entraînait un sort « vraiment pire que la mort elle-même » ; par les injustices quotidiennes diverses (par exemple, « il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les Blancs et des paillotes croulantes pour les Noirs » ; « un Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les

⁷⁴ VAN LIERDE J., *op. cit.*, p. 179-201.

restaurants, ni dans les magasins des Européens » ; « un Noir voyageait à même la coque de péniches, aux pieds du Blanc dans sa cabine de luxe » ; par « les fusillades où périrent tant de nos frères, les cachots où furent brutalement jetés ceux qui ne voulaient plus se soumettre au régime d'une justice d'oppression et d'exploitation »...

Mais à la lutte contre l'ordre colonialiste, qui appartient désormais au passé, va se substituer « une nouvelle lutte, une lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur ». Durant cette ère nouvelle, le gouvernement congolais, « entre les mains de ses enfants », va établir « une justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail », « montrer ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté », « faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique tout entière », « veiller à ce que les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants », « revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles », « mettre fin à l'oppression de la pensée libre et faire en sorte que tous les citoyens jouissent pleinement des libertés fondamentales prévues dans la Déclaration des droits de l'homme », « supprimer efficacement toute discrimination quelle qu'elle soit et donner à chacun la juste place que lui vaudront sa dignité humaine, son travail et son dévouement au pays », « faire régner non pas la paix des fusils et des baïonnettes, mais la paix des cœurs et des bonnes volontés ».

Pour y parvenir, le gouvernement devra « compter non seulement sur nos forces énormes et nos richesses immenses, mais sur l'assistance de nombreux pays étrangers dont nous acceptons la collaboration chaque fois qu'elle sera loyale et ne cherchera pas à nous imposer une politique quelle qu'elle soit ». Pour réussir ce pari du développement, les Congolais devront « oublier les querelles tribales qui nous épuisent et risquent de nous faire mépriser à l'étranger ».

Certains Congolais (les anti-lumumbistes notamment) et beaucoup de Belges vont voir dans le discours de P.-E. Lumumba une des causes des événements malheureux qui vont survenir après le 30 juin 1960, et qui vont inaugurer une interminable crise congolaise. Ce discours, prétendront-ils, ne contient que des paroles odieuses, qu'un « flot de

grossièretés et d'injustices », une « cascade d'injures et d'accusations scandaleuses »⁷⁵.

C'est un crime, estimaient Mgr Joseph-Albert Malula et Albert Kalonji. Le premier, se permettant de parler au nom du peuple congolais, « s'excusa », à la télévision belge, du discours de la « haine » de Lumumba. Le second crut bon d'envoyer, dit l'avocat belge Jules Chome⁷⁶, « au Roi des Belges son télégramme d'excuses, dont la platitude dût gêner même son destinataire » et les parlementaires de son camp idéologique.

Suite à ce que certains Belges qualifient d'affront, le Roi Baudouin et sa suite devraient quitter immédiatement Léopoldville pour Bruxelles sans participer aux fêtes. Mais une délégation de chefs d'État et de personnalités allèrent trouver P.-E. Lumumba pour lui demander de prononcer un discours réparateur. Il accepta de faire des excuses publiques. Le soir même, il prononça un second discours où il déclarait :

« Le gouvernement tient à rendre solennel au Roi des Belges et au noble peuple qu'il représente pour l'œuvre qu'il accomplit pendant trois quarts de siècle. Le chef de l'État ira se recueillir avec S.M. le Roi devant la statue du roi Léopold II, premier souverain de l'État indépendant du Congo. Depuis cette époque s'est édifiée une ville que toutes les délégations étrangères ont pu admirer et qui n'est qu'un aspect du Congo moderne. Ce qui s'est réalisé ici c'est aux Belges que nous le devons. »

Selon Joseph Mbungu Nkandamana, reconnu anti-lumumbiste du camp Albert Kalonji, ce texte avait été dicté par le Premier ministre belge, M.G. Eyskens et imposé à P.-E. Lumumba par les délégations présentes aux cérémonies.

Pour Joseph Mbungu : « le soir même, plusieurs parlementaires congolais s'étaient abstenus au banquet en guise de protestation. Il y a eu des ministres qui juraient qu'ils ne se laisseraient plus prendre, que, dorénavant, tous les discours du chef du gouvernement devraient au

⁷⁵ *Le soir*, Bruxelles, 2 juillet 1960.

⁷⁶ CHOME J., *La crise congolaise : de l'indépendance à l'intervention militaire belge* (30 juin – 9 juillet), Sine loco, *Remarques congolaises*, 1980, p. 92.

préalable avoir la bénédiction du Conseil », l'auteur renchérit en disant :

« C'était mal connaître Patrice le Grand. Même dans ce cas, il vous sortira en dernière minute son propre texte. Nous avons vécu, place de la Victoire, ce genre de scène lors du meeting de décembre 1958 après la conférence panafricaine au Ghana, et au cours du congrès politique de Luluabourg en 1959. Et encore au Congrès de Stanleyville, pourtant favorable aux élections annoncées, où P.-E. Lumumba imposa son point de vue personnel !, qui était l'opposé, dans un télégramme adressé au ministre de Schrijver le 26 octobre 1959. Ce qui fut à l'origine de la scission du MNC »⁷⁷.

⁷⁷ MBUNGU Nkandamana J., *L'indépendance du Congo belge et l'avènement de Lumumba. Témoignage d'un acteur politique*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 214.

CHAPITRE IV :

Patrice-Émery Lumumba et la gestion de la Res publica

4.1. Lutte de P.-E. LUMUMBA après l'indépendance

4.1.1. Gouvernement LUMUMBA : mission impossible

Poussé ou encouragé par le gouvernement belge, Joseph Iléo a été un des premiers à constituer un « front anti-lumumbiste », pour empêcher le Premier ministre élu de conduire son action. Cette alliance anti-lumumbiste comprend les leaders qui n'ont pas été repris dans le gouvernement (Joseph Iléo, lui-même, Jean Bolikango, Albert Kalonji, Moïse Tshombe...), mais aussi quelques-uns qui s'y trouvaient (Justin-Marie Bomboko, Albert Delvaux...). Tous avaient le soutien plus ou moins déclaré de l'Occident, de l'Église catholique, de Joseph Kasavubu qui ne se sentait pas à l'aise aux côtés d'un P.-E. Lumumba exubérant, hyperactif et populaire.

Mais, notons que jusqu'au 5 septembre 1960, Joseph Kasavubu sera reconnaissant à P.-E. Lumumba d'avoir fait qu'il soit élu à la magistrature suprême. C'est ainsi qu'il va travailler, main dans la main avec lui, dans la conduite difficile des affaires du Congo. Il lui sera apparemment loyal. Tel ne sera pas le cas de ses nombreux partisans, qui se retrouvaient ou non au gouvernement.

Mais la crise la plus grave débute avec la mutinerie des soldats congolais, contre leurs officiers belges. Le 4 juillet, le général Émile

Janssens, que le gouvernement congolais a maintenu à son poste, s'adresse à ses troupes. Selon Antoine Gizenga, il leur tient un discours démagogique et subversif, selon lequel « *l'indépendance et ses bienfaits étaient un droit acquis pour les civils, en l'occurrence les ministres qui dévorent tout l'argent de l'État, mais qu'en ce qui concernait les militaires congolais, le statut colonial restait d'application* »⁷⁸.

En effet, à l'intention des soldats, Émile Janssens écrit sur un tableau noir cette formule provocatrice : « Après l'indépendance = Avant l'indépendance ». En d'autres termes, il n'y aura pas de promotion pour les soldats noirs, les officiers blancs continueront à régner comme par le passé.

Au Premier ministre P.-E. Lumumba et ministre de la Défense, son chef hiérarchique, qui promet aux soldats congolais une promotion, le chef d'État-major belge lui adresse, le mardi 5 juillet 1960, une lettre éloquente⁷⁹, qui frise l'insolence.

Le Général ne veut donc pas que le Premier ministre du Congo tienne des discours sans son autorisation. Il ne veut pas qu'on dise que c'est son opposition à la promotion de 25 000 hommes de troupe congolais qui envenime la situation déjà tendue.

Vers la fin de l'après-midi du même mardi 5 juillet 1960, soit à peine six jours après la proclamation de l'indépendance et quelques heures après la lettre insultante du commandant en chef de la Force publique à P.-E. Lumumba, les soldats congolais du camp Léopold II de Léopoldville (futur camp Kokolo) sortent de leurs casernes et marchent sur la ville.

Pour le Vice-premier ministre Antoine Gizenga, qui parle au nom du gouvernement Lumumba, la mutinerie part de cette attitude colonialiste de Janssens. C'est ce que révélera plus tard Justin Marie Bomboko, alors ministre des Affaires étrangères du gouvernement Lumumba, lors

⁷⁸ GIZENGA A., *Mon témoignage*, Kinshasa, Maisha, 1984, p. 4.

⁷⁹ *Le soir*, 20 août 1960.

de la Conférence nationale souveraine (CNS) initiée en 1990 pour juger les crimes politiques et économiques commis dans les années 1960⁸⁰.

Le mercredi 6 juillet vers 7 h 30, le Premier ministre congolais P.-E. Lumumba qui, la veille, s'était entretenu avec le général Janssens, se rend au camp Léopold II où il annonce la « bonne nouvelle » : « tous les gradés et soldats sont promus à la date du 1^{er} juillet 1960, à un grade supérieur sauf pour les recrues des centres d'instructions, c'est-à-dire, le soldat de 2^e classe sera soldat de 1^{re} classe, le soldat de 1^{re} classe devient sergent-major, le sergent-major devient adjudant. »

Le même jour, P.-E. Lumumba proclame à la radio :

« La situation est grave... Les ennemis de notre indépendance ont provoqué partout des troubles et ont créé un malaise dans l'armée. Nous devons tous comme des frères et sœurs, lutter contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. »

Le retour au calme intervient le 7 juillet vers le soir. En même temps, le gouvernement central va privilégier les voies du dialogue et d'africanisation des cadres de l'armée.

Alors que la mutinerie prend fin et la situation redevient calme le jeudi 7 juillet 1960, les para-commandos belges, « brandissant la menace imaginaire d'une extermination de tous les Blancs résidant au Congo par l'Armée congolaise si celle-ci n'était pas immédiatement neutralisée par les forces belges de l'OTAN [stationnées aux bases de Kamina et de Kitona] », sautent le 13 juillet, contre toute attente et évidemment sans l'autorisation de Lumumba, ministre de la Défense nationale, sur les principales villes du pays (Matadi, Luluabourg, Kikwit...) et les occupent, évitant toutefois les plus grandes d'entre elles, la capitale et Élisabethville.

⁸⁰ Conférence nationale souveraine, « Commission des assassinats et des violations des droits de l'homme », 1^{re} partie République, p. 26.

Cette intervention provoque la colère des Congolais qui, pour se venger, vont commettre contre les Belges plus d'exactions, dont les viols, que les soldats n'avaient commises pendant la mutinerie⁸¹.

L'objectif humanitaire, pour sauver les vies européennes, comme argument justificatif de cette intervention belge, ne constitue qu'une couverture et de la poudre aux yeux. Le vrai motif de l'intervention est, en réalité, de remplacer le cabinet Lumumba par un gouvernement à la solde de la Belgique, voire de remettre en cause l'indépendance du pays et continuer la recolonisation. Comme l'écrit *La Libre Belgique*⁸², soucieuse, dit-elle, de « réviser l'ensemble de la politique congolaise » : « nous le répétons donc, à l'heure actuelle, il n'est qu'une politique possible ».

« Tout d'abord, rétablir l'ordre partout, y compris à Léopoldville par tous les moyens sans en excepter les plus durs, s'il s'avère nécessaire.

Il conviendra ensuite de placer aux côtés du gouvernement congolais un résident ou un gouverneur militaire, à la fois énergique et intelligent, chargé d'assurer la continuité du maintien de l'ordre.

Indépendant mais pas à n'importe quel prix. Il faut obtenir du Parlement congolais le remaniement du gouvernement de Léopoldville, par l'élimination de certains hommes qui ont révélé leur incapacité ou leur tendance anarchique ».

La Libre Belgique, dans son édition suivante (13 juillet), précise qui sont ces hommes qu'il faut éliminer : « Il est évident que l'ordre ne pourra être rétabli tant que le Congo aura à sa tête des hommes comme Lumumba, Kashamura et Nguvulu qui, loin de chercher à endiguer la révolution, l'ont encouragée par des déclarations anti-européennes ou

⁸¹ Avant l'intervention, répétons qu'il ne se commet que quelques viols, dans la nuit du 5 au 6 juillet, à Inkisi-Madimba. Comme l'écrit Jules Chome (*La crise congolaise*, p. 141) « objectivement, il est impossible de relever au 9 juillet dans les événements du Congo les excès généralisés dont seraient victimes les Blancs et surtout les femmes blanches ». Partant à l'époque pour émouvoir la population belge et pousser le gouvernement de Bruxelles à intervenir au Congo, des journaux comme *La Libre Belgique* et *Le Soir*, et des hommes politiques malintentionnés à l'endroit de Lumumba, entretiendront volontairement la confusion en parlant de « milliers » de femmes innocentes violées.

⁸² *La Libre Belgique*, 12 juillet 1960.

des promesses démagogiques. Voilà la réalité. Nous le répétons encore une fois. Nous le répéterons autant qu'il faudra. »

4.1.2. Gouvernement LUMUMBA face aux sécessions

Le samedi 9 juillet, au Katanga, plus précisément à Kabalo venus de la base aérienne de Kamina (Katanga Oriental), puis d'autres bases et de la métropole, les parachutistes belges sautent sur Élisabethville et les points stratégiques du Katanga.

Tout cela, parce qu'à la demande de Moïse Tshombe, président du gouvernement provincial du Katanga, un « événement » va avoir lieu le lundi 11 juillet : la proclamation de l'indépendance de la riche province minière.

L'intention est claire : couper le Congo de sa source financière (le Katanga cuprifère pèse pour plus de 60 % des recettes du pays), et étouffer ainsi le gouvernement central, obligeant de cette manière P.-E. Lumumba de démissionner.

Dans son œuvre de séparer le Katanga du Congo, la Belgique aura le précieux soutien du monde occidental, dont la France (qui, sous l'inspiration de Jacques Foccart, la tête pensante du général-président Charles de Gaulle en matière de politique africaine, sera présente par ses mercenaires, dont le fameux Bob Denard) et les États-Unis.

Il a fallu multiplier des démarches auprès des organismes internationaux et autres pays amis, afin de faire revenir les autorités katangaises à la raison. C'est ainsi que le 4 juillet, la déclaration est faite par Joseph Kasavubu et P.-E. Lumumba à Kindu où ils ont été bloqués après que l'atterrissage leur a été refusé à Élisabethville. De Kindu, ils ont envoyé un télégramme à Nikita Khrouchtchev lui demandant de suivre, d'heure en heure, l'évolution de la situation au Congo parce qu'ils pourraient être amenés à solliciter l'intervention de l'Union soviétique.

Bien avant ce voyage du Président et de son Premier ministre à Élisabethville, W.-J. Ganshof souligne que : « le 10 juillet, Lumumba

annonce son intention de révoquer de nombreux officiers et gradés européens de l'Armée nationale »⁸³. Ce même auteur ajoute :

*« le 15 juillet, P.-E. Lumumba réagit contre les mesures prises par le général Alexandre en déclarant publiquement que si le contingent de l'ONU est venu au Congo dans l'esprit de collaboration avec les troupes belges, il devra à son tour quitter le Congo »*⁸⁴.

Le 9 août 1960, un autre anti-lumumbiste, Albert Kalonji, poussé par la Belgique, suit l'exemple de Moïse Tshombe et déclare la sécession du Sud-Kasaï du bloc congolais. D'Élisabethville où il se trouve, il prétend que « le vœu unanime du peuple Muluba et des alliés éparpillés dans le Congo » est de ne pas accepter d'être gouvernés par « le sinistre Lumumba », un homme « à la remorque des communistes ». Par conséquent, il proclame, « En tant que chef suprême du peuple Muluba et protecteur incontesté de toutes les tribus associées à notre sort, l'indépendance de l'État minier »⁸⁵. La prétendue « République minière » eut Bakwanga pour capitale, par ailleurs capitale mondiale du diamant industriel. Albert Kalonji, son chef, s'autoproclame « mulopwe » (empereur) des Baluba. Son gouvernement fut dirigé par Joseph Ngalula.

Le gouvernement Lumumba ne dure que deux mois ou, plus exactement, 66 jours, puisqu'il fonctionne du 11 juillet au 5 septembre 1960.

P.-E. Lumumba était souvent absent de Léopoldville avec le Président Joseph Kasavubu. Il était au Bas-Congo du 7 au 10 juillet, au Kasaï et au Kivu du 11 au 14 juillet, à Stanleyville du 17 au 19 juillet. Du 23 juillet au 9 août, le Premier ministre, sans le chef de l'État, entreprend un long séjour à l'étranger, qui le conduit en Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et dans les pays africains (Tunisie, Maroc, Guinée, Liberia, Ghana et Togo).

Sur les 66 jours de son pouvoir, P.-E. Lumumba passa 32 jours en dehors de Léopoldville, ce qui représente la moitié de la durée de son gouvernement.

⁸³ GANSHOF VAN DERMEERSCH W.-J., *op. cit.*, p. 413.

⁸⁴ GANSHOF VAN DERMEERSCH W.-J., *op. cit.*, p. 413.

⁸⁵ GÉRARD-LIBOIS J., et VERHAEGEN B., *op. cit.*, p. 800-801.

Au niveau national, P.-E. Lumumba a tenu des meetings pour calmer les esprits. Il s'était adressé à la foule à Stanleyville, sa ville fidèle, en pleine période de trouble :

« Il n'y a plus d'ethnie au Congo, il n'y a plus de Bakongo ou de Bangala, il n'y a plus de Bagenya, nous n'avons qu'un peuple libre. Nous sommes tous citoyens et nous devons sauvegarder l'unité nationale. Hier, les Européens ont voulu nous diviser ; ils ont voulu diviser les Bakongo et les Bangala, nous prouverons à tous que nous sommes aujourd'hui unis, que nous allons sauvegarder notre unité nationale, car c'est cette unité qui fera du Congo une grande nation au centre de l'Afrique et le Congo va jouer, demain, un grand rôle pour libérer le reste de l'Afrique [...]. Celui qui est nommé aujourd'hui notre commandant en chef ou le commandant de force publique, même s'il ne connaît pas le français, il va parler en swahili ou en lingala, nous avons notre flamand national. [...]. Il faut que la Province orientale soit une province modèle. Il ne faut pas qu'un seul Européen, même ceux-là qui étaient méchants hier à notre égard, il faut les accueillir comme des frères, il faut prouver notre bonté [...]. Nous allons traverser et surmonter les obstacles actuels. Je vous ai toujours dit : nous n'avons pas d'armes, nous n'avons pas besoin d'armes. Mobilisons-nous pour libérer notre pays, vous m'avez écouté. Aujourd'hui le pays est libéré. Uhuru est là. Aujourd'hui, je vous donne un ordre. C'est de faire régner l'ordre dans la Province orientale, c'est de faire régner la paix. Quiconque vient chez vous dire : allons attaquer un tel, allons attaquer un Blanc... attaquer ce soir-là, parce qu'il était du PNP. Celui qui vous dit cela, c'est l'ennemi de notre liberté [...] »⁸⁶.

Au niveau international, l'intervention des troupes belges dans différentes provinces du pays en vue de sauver la vie des ressortissants belges conduit à l'internationalisation de ce qu'on appellera « la crise congolaise » avec l'arrivée des soldats de l'ONU à l'appel du Premier ministre, avec l'accord du Président de la République.

⁸⁶ VAN LIERDE J., *op. cit.*, p. 245-247.

Le 14 juillet, P.-E. Lumumba donne le ton : il rompt les relations diplomatiques du Congo avec la Belgique et demande aux Nations unies de l'aider à bouter hors du territoire national les troupes belges, qui favorisent et protègent la sécession katangaise, et qui, de ce fait, sont considérées comme des forces d'agression. Les deux lettres, de rupture des relations et de demande d'aide, sont conjointement signées avec le Président Joseph Kasavubu, à Kindu, au Maniema, où ils se trouvent.

C'est la même raison qu'avancent Joseph Kasavubu et P.-E. Lumumba dans le télégramme qu'ils adressent, le même 14 juillet, au Secrétaire général de l'ONU pour solliciter l'envoi urgent par l'ONU d'une aide militaire.

Dans la formulation de la demande d'aide, P.-E. Lumumba veut que l'ONUC se mette à la disposition de l'Armée congolaise (ANC) pour aller combattre la sécession au Katanga. Mais les chefs de cette mission internationale vont tergiverser à engager leurs troupes pour terminer l'aventure séparatiste.

À vrai dire, le commandant en chef de l'ONUC, le général suédois Karl Von Horn et certains pays africains veulent en découdre directement avec le Katanga, mais l'Américain Ralph Bunche, adjoint de la mission ONUC, et certains autres pays occidentaux, refusent d'employer la méthode forte et cherchent plutôt à dialoguer avec les autorités sécessionnistes ainsi qu'à persuader par la diplomatie la Belgique à lâcher militairement le Katanga.

P.-E. Lumumba, qui s'était réjoui du déploiement au Congo des Casques bleus au motif qu'ils allaient aider son gouvernement à réduire la sécession katangaise, est offusqué des tergiversations de l'ONUC. Ainsi, le gouvernement se rend compte qu'il devra compter sur ses propres moyens pour tenter de combattre Moïse Tshombe et Albert Kalonji. Mais, son armée étant faible face à l'armada belge qui protège les séparatistes katangais et kasaiens. P.-E. Lumumba songe à l'aide étrangère. Il s'adresse d'abord aux États-Unis d'Amérique et s'y rend en personne pour appuyer la demande : c'est dire qu'il n'est pas le communiste que disent ses adversaires. Mais, étonné et flairant peut-être un piège de P.-E. Lumumba (qui n'en était pas un), l'exécutif américain décline l'offre.

Ayant compris que l'Occident n'aidera pas son gouvernement, il s'adresse alors à l'Union soviétique, le pire ennemi de l'Occident, commettant l'acte qu'il ne fallait pas commettre aux yeux de ses adversaires. P.-E. Lumumba avait-il le choix pour sauver l'unité du Congo ?

La question de la demande à la première puissance militaire non occidentale est discutée âprement au conseil des ministres du 25 août 2011. Deux tendances se dessinent, qui démontrent une fois de plus les sympathies de chaque camp : Justin-Marie Bomboko et les siens s'opposent à la proposition, tandis que Antoine Gizenga, Pierre Mulele, Joachim Masena, Anicet Kashamura... la soutiennent.

Le Premier ministre parvient à s'imposer en faveur de ses chauds partisans, mais en ménageant aussi les ministres du camp adverse. Moscou n'enverra pas ses soldats, mais seulement du matériel militaire pour transporter les troupes congolaises.

Avant même que Kremlin ne s'exécute, l'ANC est déjà à l'œuvre. La tactique prévoit de commencer par le Sud-Kasaï de Kalonji, avant de s'attaquer au gros morceau katangais. Le 27 août 1960, presque sans livrer bataille, les troupes gouvernementales prennent Bakwanga, la capitale du pseudo-État autonome et le « mulopwe » se réfugie au Katanga puis au Congo-Brazzaville.

Après le Sud-Kasaï, le Katanga serait la prochaine cible de l'ANC. La progression va s'accélérer quand, comme le dit Gizenga, l'ANC reçoit, le 3 septembre, 15 avions Iliouchine et 100 camions que l'Union soviétique met à la disposition du gouvernement Lumumba pour le transport de ses troupes. La lutte pour la défense de l'indépendance du Congo contre les complots de l'impérialisme belgo-américain arrive à son point culminant.

Le gouvernement central a la force nécessaire pour éliminer l'État « indépendant » du Katanga.

Mais il ne pourra le faire, à cause du coup d'arrêt subit de Kasavubu, ainsi que l'écrit Antoine Gizenga⁸⁷ :

« les hostilités s'engagèrent entre nos soldats et les forces de Tshombe rassemblées à la hâte. Nos forces bousculèrent facilement ces recrues, malgré l'appui aérien que l'aviation militaire belge leur apporta. Se trouvant brutalement ainsi devant le danger de voir Lumumba l'emporter militairement sur Tshombe, les Belges jouèrent la carte Kasavubu qu'ils firent intervenir pour stopper traîtreusement les opérations militaires, en provoquant la crise politique lourde de conséquences, qui prit officiellement le départ le 5 septembre 1960. »

C'est donc à l'instant précis où l'Armée nationale congolaise (ANC) s'apprête à réunifier le pays que l'Occident, ému et paniqué, accuse P.-E. Lumumba d'avoir perpétré au Sud-Kasaï un véritable « génocide », allusion faite aux campagnes de l'ANC dans cette province qui se sont soldées par des tueries des Baluba.

Ce terme de « génocide » est employé, sans précaution, par le Secrétaire général des Nations unies (accusé par l'équipe Lumumba de porter la voix de l'Occident), opposé à l'utilisation de la force dans la réduction de la sécession⁸⁸.

On peut se demander pourquoi les Nations unies, par la bouche de son secrétaire général, parlent de « génocide », au lieu d'un massacre commis par des soldats indisciplinés, comme cela peut se passer dans toute armée du monde. L'on peut aisément suggérer la réponse : c'est pour émouvoir la communauté internationale et arrêter ainsi la victoire annoncée d'un gouvernement accusé par l'Occident, dont l'ONU se fait le porte-voix d'être communiste (pour simple fait d'avoir bénéficié de l'aide de Moscou).

Plus tard, la question se posera de savoir qui a ordonné ce massacre que seul Dag Hammarskjöld assimile à un génocide. Plusieurs témoignages dont celui autorisé des Congolais de toutes les tendances réunies en Conférence Nationale Souveraine (CNS) en 1990-1992, désignant un seul individu : Joseph-Désiré Mobutu, alors chef d'État-

⁸⁷ GIZENGA A., *op. cit.*, p. 22-23.

⁸⁸ GÉRARD-LIBOIS J. et VERHAEGEN B., *op. cit.*, p. 805-806.

major général de l'ANC. C'est lui qui aurait donné l'ordre fatal de sévir brutalement contre les « résistants » Baluba.

Le Sud-Kasaïen (Muluba) Jacques Lumbala qui en juillet 1960, était Secrétaire d'État à la présidence du cabinet Lumumba comme Mobutu lui-même, s'était d'ailleurs opposé à celui-ci dans sa décision funeste ; il comptera, en février 1961, parmi les lumumbistes que le colonel Mobutu enverra à Bakwanga pour y être brûlés vifs.

Mais, pour les puissances occidentales et leurs protégés de Léopoldville, le grand coupable est tout trouvé : P.-E. Lumumba. Le « génocide » mis à son compte sera, semble-t-il, la principale raison qui va décider le Président Kasavubu d'écarter le Premier ministre du pouvoir.

4.1.3. La révocation du gouvernement LUMUMBA

Devant une montée progressive de l'insécurité nationale, Joseph Kasavubu et P.-E. Lumumba, respectivement Président et Premier ministre congolais, commencent à se jeter la balle. Retenons que cette rivalité entre les précités était vieille, comme le déclarent Rodney et Harris.

Soutenu aussi bien par les États-Unis que par la Belgique et la France, Kasavubu rend publique, le 5 septembre, à 20 h 3, à la radio nationale, une déclaration qui aura de lourdes conséquences pour le pays : P.-E. Lumumba, affirme-t-il, « *a trahi la tâche qui lui était confiée, en ce moment encore, il est en train de jeter le pays dans une guerre civile atroce. C'est pourquoi j'ai jugé nécessaire de révoquer immédiatement le gouvernement* »⁸⁹.

Une heure plus tard, soit à 21 h 5, P.-E. Lumumba réagit sur les ondes de la même radio nationale⁹⁰. « *Kasavubu a publiquement trahi la nation. Il veut détruire le gouvernement nationaliste qui a lutté avec acharnement contre les agresseurs belges, contre les ennemis de notre indépendance nationale* ».

⁸⁹ GÉRARD-LIBOIS, J. et VERHAEGEN B., *op. cit.*, p. 818.

⁹⁰ *Idem*, p. 820.

Le 6 septembre, le gouvernement Lumumba prend une décision historique : « Les ministres, réunis en conseil extraordinaire, déclarent déchu le chef de l'État ». Joseph Kasavubu n'étant plus chef de l'État, c'est le gouvernement qui assumera souverainement les prérogatives de la République.

Mais la déclaration de P.-E. Lumumba n'aura aucun effet. L'ONU et les nations occidentales apportent leur soutien politique, diplomatique et militaire à Joseph Kasavubu. Comme l'écrit Antoine Gizenga, « les dés étant déjà jetés, P.-E. Lumumba était condamné par l'Occident, à la disparition non seulement de la scène politique, mais physiquement aussi ».

Ce sont la Belgique et le Katanga qui jubilent le plus à l'annonce de la destitution de P.-E. Lumumba. C'est ce qu'exprime, par exemple, la Mission technique belge à Élisabethville (MISTEBEL), dans un rapport qu'elle envoie à Bruxelles⁹¹ :

« La révocation de Lumumba a fortifié le leadership que Tshombe détient comme défenseur de la reconstruction politique de l'ancien Congo belge sur une base confédérale. La réussite de l'expérience katangaise provoquera vraisemblablement la reconstruction du Congo à partir d'Élisabethville. »

Ce discours dévoile le fondement de la politique néocoloniale belge à partir de l'État sécessionniste. Il faut reconquérir tout le Congo.

L'acte que commet Kasavubu, jugé de « haute trahison » et d'illégal par Lumumba, est maladroit dans sa forme. Ce n'est pas à la radio que le chef de l'État devrait annoncer une décision aussi grave. Comme le dit Patrice Lumumba lui-même deux jours après au Parlement⁹².

En effet, si Kasavubu pouvait se justifier en évoquant l'article 22 de la loi fondamentale qui lui donnait le droit de révoquer le Premier ministre ou un ministre, ce même texte constitutionnel disposait que « la responsabilité solidaire du gouvernement est mise en cause par le

⁹¹ GÉRARD-LIBOIS J. et VERHAEGEN B., *op. cit.*, p. 963.

⁹² *Idem*, p. 836.

dépôt d'une motion de défiance [...], les ministres remettent leur démission au Premier ministre » (article 44).

Or, le Parlement n'avait jamais voté une motion de défiance à l'endroit du gouvernement Lumumba. Le Premier ministre n'avait donc pas à se présenter devant le chef de l'État pour lui remettre la démission collective de son cabinet. Comme l'explique Lumumba lui-même⁹³ :

« Il faudrait donc, si l'on invoque ces articles, suivre toute une procédure, au cas où le gouvernement n'aurait plus la confiance du Parlement, les ministres, d'après la loi, sont obligés de remettre leur démission au Premier ministre qui la transmet ainsi que la sienne au chef de l'État, parce qu'il n'a plus la confiance du peuple. Une fois que j'ai la démission de chacun des ministres individuellement, j'y joins la mienne, je m'en vais trouver le chef de l'État et lui dis : "je n'ai plus la confiance de la nation, je vous donne ma démission". »

Deux autres articles sont avancés pour montrer l'illégalité de la mesure de Kasavubu : « La responsabilité individuelle des membres du gouvernement est mise en cause par le dépôt d'une motion de censure » (article 45), « censure d'un membre du gouvernement entraîne sa démission. Elle n'entraîne pas nécessairement la démission de ce gouvernement » (article 46). Le commentaire de Patrice Lumumba⁹⁴ :

« Ce n'est que dans le cas où je n'aurais plus la confiance de la nation comme je viens de le dire que tous les ministres me présenteraient leur démission à laquelle je joindrais la mienne et je remettrais le tout au chef de l'État. En attendant, le chef de l'État trouve un formateur qui représenterait la majorité de la nation et ce dernier présenterait son équipe devant le Parlement pour d'abord obtenir sa confiance, car nul ne peut exercer le pouvoir s'il n'est investi au préalable par l'autorité suprême de la nation qui est le Parlement. Si toutes les conditions prescrites par les articles précités sont remplies, c'est alors seulement que le chef de l'État met en application l'article 22 conformément au vote de la Chambre. Il

⁹³ GÉRARD-LIBOIS J. et VERHAEGEN B., *op. cit.*, p. 841.

⁹⁴ *Ibidem*.

motivera le retrait de confiance par le parlement et pourra alors décréter : “Nous soussigné, etc. révoquons le gouvernement conformément à l'article 22”. Sans cela, l'acte n'est pas légal et ne peut donc pas avoir d'effet sinon nous ne respectons ni la nation, ni les institutions, ni la démocratie. »

Joseph Iléo nommé Premier ministre par Joseph Kasavubu n'osera jamais se présenter devant le Parlement, la procédure de sa désignation n'ayant pas été respectée. Le chef de l'État va congédier ce Parlement. Le Congo sera ainsi dirigé jusqu'en juillet 1961 sans un exécutif approuvé par un Parlement.

La décision de révocation prise par Joseph Kasavubu viole également un autre aspect de la loi : elle n'a pas reçu le contreseing d'au moins deux ministres. C'est pourquoi elle sera rectifiée à la va-vite, en bénéficiant postérieurement de la signature d'approbation de deux ministres anti-lumumbistes, Justin-Marie Bomboko et Albert Delvaux.

Dans cette version, ce n'est d'ailleurs pas tout le gouvernement qui est évincé, mais seulement le Premier ministre et six membres de sa mouvance : Antoine Gizenga, Christophe Gbenye, Anicet Kashamura, Rémy Mwamba, Antoine Bolamba, Jacques Lumbala. Il est étonnant de noter que Joseph Kasavubu ait « oublié » les noms de quelques « durs » comme Pierre Mulele et Joachim Masena. Naturellement, ils sont concernés par la mesure et ne feront partie d'aucune équipe gouvernementale.

En 1992, Justin-Marie Bomboko, qui apporta sa caution à la décision de Joseph Kasavubu, avouera devant la CNS et Joseph Iléo que le limogeage de P.-E. Lumumba constituait bel et bien un acte illégal ; un acte qui aura le désavantage, comme le dit bien Antoine Gizenga, de plonger le Congolais dans le chaos, dans une nuit dont il ne sortira plus jamais. Joseph Kasavubu, personne ne peut en douter aujourd'hui, est à la base de maintes crises que va connaître le pays après le 5 septembre 1960.

Pour remplacer P.-E. Lumumba, Joseph Kasavubu nomme Joseph Iléo, Président du Sénat, un des hommes de l'abbé Joseph-Albert Malula (les autres étant Albert Kalonji, Joseph Ngalula...) avec qui P.-E. Lumumba fonde le MNC en octobre 1958 et qui se sépare de lui en

avril 1959. Depuis lors, il devient, avec ses amis malulistes, un adversaire implacable de P.-E. Lumumba et un des premiers dirigeants congolais à avoir initié, dès mai 1960, la constitution d'un « front anti-Lumumba ».

Dès sa nomination au poste de Premier ministre, Joseph Iléo ordonne, sur instruction de Joseph Kasavubu, l'arrestation de son prédécesseur tandis que Mobutu et Nendaka se mettent à la disposition du chef de l'État et du nouveau chef du gouvernement.

C'est le 11 septembre qu'Iléo nommera les membres de son cabinet. Ainsi, les ténors du gouvernement Iléo sont des adversaires les plus implacables de P.-E. Lumumba : Joseph Iléo lui-même, Justin-Marie Bomboko, Cyrille Adoula, Jean Bolikango, Albert Kalonji, Jean-Pierre Dericoyard, Albert Delvaux, Jacques Massa, etc. Chacun jouera un rôle dans l'élimination politique et/ou physique de P.-E. Lumumba.

Le 7 septembre, P.-E. Lumumba se retrouve devant le Parlement, qui lui est majoritairement favorable. Avec des mots convaincants qui lui sont familiers, il s'étonne du geste de Joseph Kasavubu, appuyé par Justin-Marie Bomboko et Albert Delvaux. Sans lui, Joseph Kasavubu ne serait pas devenu Président de la République, puisque, au nom de l'unité du pays, c'est lui P.-E. Lumumba qui avait demandé à son groupe de porter son choix sur le Président de l'ABAKO.

P.-E. Lumumba sollicite le vote du Parlement en sa faveur. Il ne l'obtient que le 8 septembre, la chambre des Représentants soutient P.-E. Lumumba contre Joseph Kasavubu par 60 voix contre 19 et le Sénat fait de même par 41 voix pour 2 contre et 7 abstentions.

Ce soutien parlementaire massif en faveur de P.-E. Lumumba et désavouant clairement Joseph Kasavubu embarrasse celui-ci et le met dans une position inconfortable.

Le même jour, Joseph Kasavubu réagit contre les votes en rappelant que, selon la loi fondamentale, c'est le chef de l'État, et non les chambres, qui nomme et révoque les ministres et que le vote des chambres ne peut être interprété que comme un vœu de voir le chef de l'État soumettre sa décision à un examen.

Pour sauver la face et surtout son fauteuil, le chef de l'État tente d'amadouer le Parlement, en lui présentant « *une liste de ministres jugés communistes par ses conseillers belges* », écrit Gizenga⁹⁵, qui ajoute : « *sur cette liste figuraient les noms de Gizenga, en tête, de Mulele, de Kashamura et de Kanza* ». Ces quatre hommes étaient censés être « dangereux » pour le pays, puisqu'ils seraient des « agents » du communisme en train d'introduire cette idéologie athée au Congo ! Si on les écartait de la direction des affaires nationales, le Congo retrouverait la paix.

Ainsi, dans le nouveau gouvernement proposé par Kasavubu, ces quatre « communistes » notoires sont absents. P.-E. Lumumba est maintenu Premier ministre, mais il est étroitement encadré par un Vice-premier ministre Joseph Iléo, et des ministres Albert Kalonji, Jean Bolikango, Justin-Marie Bomboko... voués à l'Occident.

La proposition de Joseph Kasavubu est rejetée par P.-E. Lumumba, ainsi que l'écrit Antoine Gizenga : « *le ridicule de Kasavubu et son entêtement exaspèrent Lumumba qui décida de frapper un grand coup pour en finir* ». Le « grand coup » consistait à consulter de nouveau le Parlement. Convoquées effectivement le 13 septembre, en séance extraordinaire commune pour statuer définitivement sur le différend Kasavubu-Lumumba, les deux chambres parlementaires confirment leur verdict du 8 septembre, par une large majorité : 88 voix sur 116 pour le rétablissement du gouvernement Lumumba.

Antoine Gizenga commente ce nouveau quitus parlementaire en faveur de Lumumba⁹⁶ : « ce qui signifia en clair que Kasavubu, dépouillé de toutes ses fonctions, devait se démettre de son titre de chef de l'État et laisser cette charge, pendant la période de l'exercice de pleins pouvoirs par le gouvernement, à Lumumba ».

Ainsi, Antoine Gizenga pensait que l'action des parlementaires qui désavouait Joseph Kasavubu, lequel se sentait affaibli, aurait permis au bénéficiaire P.-E. Lumumba de reprendre la situation en mains, notamment en démettant le Président de la République de ses fonctions.

⁹⁵ GIZENGA, A., *op. cit.*, p. 26.

⁹⁶ GIZENGA A., *op. cit.*, p. 26.

L'on peut se demander pourquoi P.-E. Lumumba ne profita pas du soutien encourageant du Parlement pour exiger précisément le départ de Joseph Kasavubu. Est-ce seulement parce que c'était « un homme au cœur tendre », comme le qualifie Antoine Gizenga, que P.-E. Lumumba n'agissait pas ?

En effet, P.-E. Lumumba était plus préoccupé par les conséquences fâcheuses qu'aurait entraînées la démission de Joseph Kasavubu. Les partisans de celui-ci, majoritaires dans la capitale et dans le Bas-Congo proche, n'allaient pas se laisser faire. Par le passé, ils avaient montré qu'ils étaient capables de détacher le Bas-Congo du bloc congolais si leur leader charismatique ne dirigeait pas le pays. P.-E. Lumumba avait tenu compte de ce « chantage » et avait permis l'élection du « roi Kasa ».

Maintenant que celui-ci avait reçu en plus l'appui des Bangala de Bolikango, Bomboko et Mobutu et des Baluba de Kalonji, Lumumba aurait été perdant en engageant un bras de fer avec lui. Aussi, au lieu d'entériner la destitution de Joseph Kasavubu comme l'exigeait le Parlement, P.-E. Lumumba allait plutôt favoriser une résolution à l'amiable du conflit, laquelle maintiendrait chacun à son poste comme au 30 juin 1960.

C'est dans ce sens que P.-E. Lumumba, bien que ragaillardé par le Parlement, va tenter de calmer le jeu, en invitant les élus à « résoudre à l'africaine » le conflit qui l'opposait au chef de l'État.

À cet effet, un groupe de députés est formé, pour essayer de rapprocher les deux hommes. Acteur majeur de la politique congolaise, Cléophas Kamitatu, qui suit de près le déroulement des événements de cette époque, parle de cette tentative de réconciliation⁹⁷ :

« Deux mois seulement se sont écoulés et voilà le pays soumis à la crise la plus grave qui ait secoué un État africain. Députés comme Sénateurs déploient tous les moyens en leur pouvoir pour tenter une réconciliation ; ils constituent une commission d'entente et confirment Kasavubu dans ses fonctions de chef de l'État et Lumumba dans celles de Premier ministre. Les tentatives

⁹⁷ KAMITATU, C., *La grande démystification du Congo-Kinshasa : Les crimes de Mobutu*, Paris, Maspero, 1971, p. 68.

parlementaires de conciliation échouent. Cela ne décourage nullement le dynamique président de la Chambre Kasongo, qui s'adresse aux membres de la délégation des Nations unies, lesquels reçoivent leurs ordres du secrétaire général qui, lui, est décidé à écraser Lumumba. Cependant, un de ces membres, mettant son devoir au-dessus des ressentiments personnels, réussit à organiser une rencontre Kasavubu-Lumumba, à la résistance du chef de l'État. Après une discussion longue et laborieuse, David, le Haïtien, obtient l'accord des deux parties sur une déclaration commune, qui rétablit la situation antérieure au 5 septembre. Rayonnant, Lumumba réunit immédiatement la presse internationale à laquelle il communique le contenu du document d'accord signé entre lui et le chef de l'État. Une fois de plus, c'était sans compter avec les forces hostiles. L'ambassadeur américain alerté se précipite chez Kasavubu, menace de lui retirer son appui si ce communiqué n'est pas démenti. Aussitôt dit, aussitôt fait. Kasavubu à son tour convoque la presse et déclare n'avoir jamais rien signé avec Lumumba. Nous apprendrons quelques jours plus tard que les exemplaires de ce document portant les signatures de Kasavubu et de Lumumba, avaient été brûlés en présence de l'ambassadeur du Président Eisenhower. Le délégué des Nations unies David sera révoqué de ses fonctions ; ainsi s'évanouissait la dernière chance de la crise. »

L'assaut décisif de Joseph Kasavubu, selon les termes de Gizenga, a eu lieu le jour suivant, le 14 septembre.

« Le lendemain matin en effet, à l'heure où les parlementaires se rendent habituellement au Palais de la nation, ceux-ci se trouvèrent nez à nez avec les mutins de Mobutu, qui leur barrèrent l'accès à l'immeuble pour ne pas leur permettre, ce que craignait à juste titre Kasavubu, d'accomplir le dernier acte qui consistait à tirer la conclusion de vote de la veille, afin de proclamer officiellement sa destitution »⁹⁸.

⁹⁸ GIZENGA A., *op. cit.*, p. 27.

Joseph Kasavubu décida ainsi la mise en congé de ces parlementaires qui en voulaient à son pouvoir. Ce geste du chef de l'État sera tout aussi inconsideré que celui du limogeage de P.-E. Lumumba, il mettra fin à la démocratie au Congo.

Le 14 septembre, le colonel Mobutu croit son heure venue : il ajoute à l'éviction de Lumumba sa neutralisation. Même si sa déclaration de neutralisation concerne aussi le chef de l'État et le gouvernement Iléo qu'il a nommé, c'est seulement pour la forme, pour qu'elle ne paraisse pas partielle. En réalité, elle est partielle : elle ne vise que le seul gouvernement Lumumba : celui-ci est mis en résidence surveillée, pour l'empêcher de gouverner.

4.1.4. Patrice-Émery LUMUMBA face à l'ONU

On ne peut pas passer sous silence le rôle joué par les forces de l'ONU au Congo. S'il est exact que, dans de nombreux cas, la présence des forces militaires de l'ONU empêcha que des tensions ne deviennent conflits ouverts, et contribua à garantir une certaine stabilité au pouvoir établi, dans d'autres cas, l'intervention de l'ONU se fit ouvertement contre certains dirigeants et certaines instances politiques, au profit de leurs adversaires, ce fut le cas lors de la chute du gouvernement Lumumba en août-septembre 1960.

« Les objectifs de l'ONU n'étaient pas ceux de P.-E. Lumumba, car la politique de l'ONU n'était pas seulement fonction de la situation congolaise, mais aussi et nécessairement des situations au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et des responsabilités présentes et futures. De nombreux officiels de l'ONU [...] hésitaient de plus en plus à faire confiance au jugement de P.-E. Lumumba »⁹⁹.

À ce propos, nous concluons par la lettre de P.-E. Lumumba à sa femme Pauline de la prison du camp militaire de Thysville du 8 janvier 1961.

« Mais ce que nous voulions pour notre pays, son droit à une vie honorable, à une dignité sans tache, à une

⁹⁹ CRAWFORD Young, *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles, éd. CRISP, 1965, p. 163.

indépendance sans restriction, le colonialiste belge et ses alliés occidentaux qui ont trouvé un appui direct ou indirect, déclaré ou non déclaré, auprès de certains hauts fonctionnaires des États-Unis, cet organisme dans lequel nous avons placé toute notre confiance lorsque nous avons fait appel à son assistance, ne l'ont jamais voulu. Ceux-ci ont corrompu certains de nos compatriotes. Ils en ont acheté d'autres, ils ont contribué à déformer la vérité et à saper notre indépendance. »

Presque tous les documents parcourus n'ont pas hésité à conclure que cet organe international a été et reste à la base de la chute de P.-E. Lumumba et de son parti.

4.1.5. Patrice-Émery LUMUMBA face aux critiques

P.-E. Lumumba étant un être humain, les failles, défauts ou erreurs ne devaient pas manquer comme chez tous les leaders politiques du monde.

C'est un trait commun à tous les systèmes politiques de transition (colonisation/décolonisation) de buter sur les difficultés. Outre l'impréparation, le manque de temps et les techniques de gouvernement, le caractère autoritaire du régime colonial avait laissé aux Congolais moins de possibilités qu'ailleurs pour acquérir les expériences des partis politiques et de leurs activités.

Les promesses électorales avaient donné aux peuples des raisons de penser que l'on allait jouir des avantages, car « indépendance » signifiait que l'on pourrait défier le Blanc en lançant des pierres sur sa voiture ou mépriser l'administrateur.

« Lorsque vint l'indépendance, les travailleurs du secteur des transports étaient en grève. Les premiers incidents graves qui n'eurent pas d'autres causes que des espoirs déçus. Un peu partout, les travaux agricoles s'arrêtèrent, la campagne électorale avait vu se multiplier la promesse d'une mécanisation de l'agriculture, et les paysans attendaient tout naturellement l'arrivée des tracteurs »¹⁰⁰.

¹⁰⁰ CRAWFORD Young, *op. cit.*, p. 162.

Les premiers gouvernants, particulièrement le Premier ministre P.-E. Lumumba (le gagnant des élections) devrait avoir des problèmes trop sérieux d'abord pour effacer cette mauvaise conception du terme « indépendance » et adapter les techniques du gouvernement à cette population exigeante.

Il est probable qu'une des erreurs de P.-E. Lumumba soit contenue dans cette idée de Crawford Young : « les partis politiques sans doute, appuyaient les revendications portant sur l'africanisation de l'armée... »¹⁰¹ P.-E. Lumumba lui-même, qui avait le pouvoir de la défense du territoire dans le collège exécutif comme il l'eut plus tard au sein du gouvernement, fut l'objet d'un vif mécontentement, car il avait déclaré à Bruxelles après la Table ronde : « ce n'est pas parce que le Congo est indépendant que nous pouvons transformer un soldat en général »¹⁰².

Il s'est vu déclencher une campagne des lettres anonymes émanant des troupes et, aux séances d'informations, les officiers étaient assaillis de questions portant sur la déclaration de P.-E. Lumumba : « pourquoi l'indépendance n'était-elle pas pour le soldat ? »¹⁰³.

« ... il nous étonne de voir nos frères de race nous oublier... il y aura deux ailes d'indépendance au Congo... la classe des grands leaders congolais et leurs conseillers blancs. Ceux-ci bénéficieront de tout avantage du nouvel État indépendant... Une seconde aile galvaudée qui comprendra les inférieurs, les crieurs de "vive l'indépendance" le 30/06/1960 et qui seront et resteront les serviteurs de l'aile bigarrée... Lumumba nous juge incapables de prendre les places des officiers de la force publique... Cher Lumumba frère aîné des Blancs... nous vous garantissons les ruines infernales de vos pouvoirs aussi longtemps que vous nous injuriez des ignorants et incapables de prendre les places de vos frères blancs... »¹⁰⁴.

¹⁰¹ *Ibidem*.

¹⁰² GÉRARD-LIBOIS J. et VERHAEGEN B., *op. cit.*, p. 167.

¹⁰³ GANSHOF VAN DERMEERSCH W.-J., *op. cit.*, p. 67.

¹⁰⁴ GÉRARD-LIBOIS J. et VERHAEGEN, B., *op. cit.*, p. 167.

C'est une situation de l'avant-indépendance, mais elle fut changée après les événements du 5 juillet 1960.

L'exigence d'une indépendance totale et réelle du Congo, comme le réclamait P.-E. Lumumba, lui attirait d'autres problèmes notamment la convoitise de ses ressources du sol et du sous-sol, comme l'atteste *Le Monde diplomatique* d'août 1960 : « Ce pays est tout ce qui peut intéresser les matériaux utiles dans une guerre, le plus riche du monde. Et les plus riches provinces minières sont le Kasaï et le Katanga. »

Dès que les colons belges s'étaient aperçus que P.-E. Lumumba tendait vers une indépendance réelle, ils ont poussé Tshombe à proclamer l'indépendance de cette province minière. Voilà ce qui explique la sécession katangaise. « Et P.-E. Lumumba dénonça ce complot ; mais le plus grave vient de se produire : Aujourd'hui 11 juillet 1960, TSHOMBE conseillé, poussé, patronné, financé et armé par les Belges vient de proclamer l'indépendance de notre plus riche province : le Katanga... »¹⁰⁵.

Enfin, l'échec de P.-E. Lumumba relève de ses propres erreurs politiques. Il manque de diplomatie. Dans les circonstances difficiles, il ne sait pas rester plus froid qu'un concombre selon les recommandations de son grand frère « *N'krumah, au contraire, il est passionné et intransigeant, ainsi il anime cette violence qui emporte le tout* »¹⁰⁶. En somme : « *le désir d'aller trop vite, étant donné la situation du Congo au moment de son indépendance est certainement une des causes de l'échec de P.-E. Lumumba, une autre cause, son intransigeance* »¹⁰⁷.

Selon le *Journal Essor du Katanga*, on accuse P.-E. Lumumba :

« *d'inciter l'armée à la rébellion, de l'exciter à commettre des actes odieux, répandre le sang et la terreur, égorger des populations sans défense, conduire un peuple à la misère et à l'extermination, livrer le pays à l'esclavage communiste. Tels sont les crimes dont P.-E. Lumumba s'est*

¹⁰⁵ KESTELOOT L. et KOTCHY B., *Aimé Césaire, l'homme et l'œuvre*, Paris ; Cool, Approches Présence Africaine, 1973, p. 183.

¹⁰⁶ *Idem*, p. 183.

¹⁰⁷ RODNEY Harris, *op. cit.*, p. 50.

rendu coupable et qui méritaient la mort. Si P.E. Lumumba et ses complices étaient passés devant un tribunal, ils auraient encouru certainement la peine de mort »¹⁰⁸.

4.1.6. Patrice-Émery LUMUMBA, conscient de sa mort

Rentrant d'un voyage aux États-Unis et d'un périple en Afrique, P.-E. Lumumba retrouve, à Léo, une coalition de ses adversaires, décidée à provoquer sa perte par tous les moyens. Harcelé, menacé, P.-E. Lumumba dénonce avec passion ceux qui l'attaquent : « on nous attaque parce que nous ne voulons plus de sujétion, on nous attaque parce que les membres du gouvernement congolais sont des hommes honnêtes, qui n'acceptent pas la corruption. On a voulu nous acheter, on a voulu m'acheter moi-même par des millions, j'ai refusé, je n'accepterai pas un centime pour mon peuple. »

« Et aujourd'hui, le gouvernement belge a mobilisé des fonds pour acheter des mécontents, des aigris à travers le pays qui jour par jour, dans leurs journaux, dans leur presse, montent une campagne organisée contre le gouvernement, contre la nation. Des évêques abandonnent leur mission d'évangélisation pour s'ingérer dans les affaires d'État. [...]. Nous n'allons plus tolérer cela. C'est la séparation de l'église et l'État [...]. C'est la liberté des cultes qui sera garantie dans notre Constitution. Les catholiques vont prier chez eux, chacun priera dans son église et l'État protégera tous les citoyens, le gouvernement respectera toutes les opinions, toutes les religions [...]. »

P.-E. Lumumba a payé de sa personne pour la libération de son peuple opprimé et non contre les Blancs. Lui-même avait exprimé ses conceptions :

« [...] on a tout fait pour briser mon moral, mais je savais que dans tous les pays du monde la liberté est l'idéale pour lequel de tout temps, tous les hommes ont su combattre et mourir. Ayant fait un choix : celui de servir ma patrie, [...] j'ai été bafoué, vilipendé, traîné dans la boue tout simplement parce que j'ai revendiqué la liberté de notre pays. Je n'ai jamais été contre les hommes mais contre quoi je me suis toujours insurgé, c'est contre l'injustice, c'est contre ce régime qui est dépassé ».

¹⁰⁸ *Journal Essor du Katanga*, du mardi 14 février 1961.

Outre sa vision du Congo, le pressentiment de la mort ne le quittait pas, comme il l'exprime à travers sa dernière lettre envoyée à son épouse Pauline (cf. annexe VIII).

L'histoire universelle n'oubliera jamais l'aspect panafricain des exploits politiques de P.-E. Lumumba. Plusieurs auteurs contemporains l'ont souligné dans leurs écrits. Jean-Paul Sartre, par exemple, note ceci :

*« Mort, Lumumba cesse d'être une personne pour devenir l'Afrique tout entière, avec sa volonté unitaire, la multiplicité de ses régimes sociaux et politiques, ses clivages, ses discordes, sa force, et son impuissance : il ne fait pas ni ne pouvait être le héros du panafricanisme, il en fut martyr ; son histoire a mis en lumière pour tous, le lien profond de l'indépendance, de l'unité et de la lutte contre les trusts. Sa mort, [...] est un cri d'alarme ; en lui tout le continent meurt pour ressusciter »*¹⁰⁹. Thomas Kanza, ancien ministre des Affaires étrangères du Congo et écrivain, ajoute : *« il est à la fois un drapeau et un symbole. Il est tout. Il incarne tout : la lutte, le courage, voire la ténacité, la souffrance, l'action et la persévérance. Il a vécu en homme libre, en penseur indépendant : ses écrits, ses paroles, ses actes furent ceux d'un homme responsable, conscient de sa vocation de libérateur »*¹¹⁰.

4.1.7. Patrice-Émery LUMUMBA face à l'Afrique et au monde

À ces propos, Bechir Ben Yahmed, directeur de *Jeune Afrique* note :

*« P.-E. Lumumba fut pendant les 6 mois que dura sa fulgurante carrière gouvernementale l'homme le plus important du monde. Pour une seule raison, il était le prophète intransigeant de l'unité de son pays et de celle de l'Afrique. Sa mystique pouvait traverser les frontières et les océans ; c'était un homme dangereux, il fut tué »*¹¹¹.

¹⁰⁹ VAN LIERDE J., *op. cit.*, p. XLIV-XLV.

¹¹⁰ KANZA T., « Lumumba lumumbisme », in *Jeune Afrique*, 13 février 1966, p. 87.

¹¹¹ *Jeune Afrique* n° 168, du 27 janvier-2 février 1964.

Aimé Césaire ajouta :

« Dans le monde congolais déchiré par le particularisme, hérissé de féodalité, bariolé de tribu, il incarnait une grande chose : la foi en Afrique. Lumumba mort, Lumumba tué, sera pour les colonialistes et leurs valets, plus dangereux que Lumumba vivant »¹¹².

P.-E. Lumumba, blessé moralement par certains appuis extérieurs à la sécession du Katanga, clame sa foi dans l'unité de l'Afrique car, pour lui, l'Afrique et le Congo ont un destin inextricable, lié par les mêmes idéaux contre les mêmes menaces.

« Tous ont connu que si le Congo meurt, toute l'Afrique bascule dans la défaite et dans la servitude. Voilà la preuve concrète de cette unité africaine sans laquelle nous ne pourrions vivre face aux appétits monstrueux de l'impérialisme. Nous sommes ici pour défendre l'Afrique, notre patrimoine ensemble. À l'action concentrée des puissances impérialistes, dont les colonialistes ne sont que l'instrument, nous devons opposer les fronts unis des peuples en lutte d'Afrique »¹¹³.

P.-E. Lumumba visait la libération de tous les pays du monde menacés par le système colonial.

Concernant la situation géoéconomique du Congo, l'une des causes fondamentales de la crise du pays, Césaire dit : « qui tient le Congo tient l'Afrique ; après le Nigeria, c'est le pays le plus important. Par sa taille, par sa dimension, par ses richesses et par le caractère étonnant des événements qui s'y sont déroulés »¹¹⁴.

Les luttes, qui ont ravagé le Congo et d'autres pays africains depuis la mort de P.-E. Lumumba, indiquent le sens de sa vie et de son œuvre et éclairent sa double lutte : une lutte jacobine, nationaliste pour l'unité du pays, pour l'affermissement de l'État contre le tribalisme et les particularismes et une lutte anti-impérialiste contre les séquelles du colonialisme, les puissances financières étrangères et la bourgeoisie nationale.

¹¹² HEINZ G. et DONNAY H., *op. cit.*, p. 194.

¹¹³ KESTELOO L. et KOTCHY B., *op. cit.*, p. 175.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 174.

À l'issue de ce chapitre, il y a lieu de conclure que P.-E. Lumumba fut un dirigeant politique autodidacte. Il s'est opposé à l'injustice, aux inégalités et à toute forme d'oppression tant à l'endroit des Noirs que des Blancs. C'est pourquoi l'indépendance du Congo portera ses stigmates.

Pour P.-E. Lumumba, la liberté est un idéal pour lequel, de tout temps et à travers les siècles, les hommes doivent savoir lutter et mourir. L'homme est né pour vivre libre et non pour vivre dans la servitude.

Dans sa lutte, P.-E. Lumumba avait choisi une seule arme : la non-violence. Celle-ci pouvait permettre une victoire dans la dignité et dans l'honneur. Il avait opté pour la politique de neutralisme positif qui devait passer par l'entretien des relations d'amitié avec toutes les nations qui respectent la souveraineté et la dignité du Congo, sans s'ingérer dans ses affaires de quelque manière que ce soit.

Pour lui, on ne construit rien de durable dans la haine et la rancune, ainsi, le racisme et le tribalisme devraient être combattus parce qu'ils constituent un obstacle à l'harmonisation des relations entre les hommes et les peuples.

*« La vérité a ceci de
particulier qu'elle est souvent
d'une si ridicule simplicité que
nous nous refusons à lui prêter la
moindre attention. »*

Modeste MBONGABA

TROISIÈME PARTIE :
VIRTUALITÉ DU NATIONALISME
DE Patrice-Émery LUMUMBA À
L'HUMANISME PATRIOTIQUE

La partie précédente a démontré les actions et les pensées de P.-E. Lumumba. Cette troisième partie s'articule autour de deux chapitres : le premier se propose de faire l'autopsie des actions en friche de ce personnage et le second tente de déterminer le type de régime politique auquel tendrait l'idéologie prônée par P.-E. Lumumba.

CHAPITRE V :

Patrice-Émery LUMUMBA : Autopsie d'une action en friche

Dans ce chapitre, nous faisons ressortir et analysons les véritables valeurs et identité que portait P.-E. Lumumba.

5.1. Patrice-Émery LUMUMBA, analyse et découverte d'une identité

Tout au long du troisième chapitre, nous avons fait remarquer que P.-E. Lumumba, dans son jeune âge, n'avait pas une conscience politique plus précoce ni une attitude plus contestataire que celles de ses condisciples ou autres jeunes de sa région.

5.1.1. La prise de conscience pour une lutte

C'est à l'âge de 18 ans que, pour échapper à l'étouffement de la vie rurale et dépasser les limitations imposées à son développement intellectuel, qu'il décide de se rendre à Kisangani, après s'être arrêté quelques jours à Kindu, chef-lieu du district de Maniema, ville sous influence musulmane et où le swahili est la langue dominante.

C'était, pour P.-E. Lumumba, la première fois de s'ouvrir à un horizon culturel qui n'est ni celui du particularisme ethnique Tetela, ni celui de l'Occident chrétien. Il est possible que ce moment lui ait permis d'acquérir, au plus profond de lui-même, cette dimension congolaise

qui sera le contrepoids de l'influence occidentale et tribale, laquelle dimension le conduira, plus tard, parmi les rares dirigeants congolais de 1960 à découvrir le sens politique et culturel de la solidarité panafricaine.

Kisangani, ville cosmopolite, semble avoir donné le même tonus à la prise de conscience de la dimension congolaise de P.-E. Lumumba. Car cette ville était une plaque tournante de la communication fluviale entre l'Est et l'Ouest ; mais aussi ce fut une ville marquée par une hétérogénéité démographique urbaine. Aucune ethnie ne s'y imposait sur les autres, ni par son nombre, ni par le prestige de son passé, ni par ses droits fonciers.

Les habitants de Kisangani offraient une image exceptionnelle dans l'ancienne colonie belge, avons-nous dit précédemment. Ils accueillaient les nouveaux venus, quelle que soit leur origine ethnique ou raciale.

La preuve éloquente est faite avec P.-E. Lumumba, originaire du Kasai, qui a réussi à faire de Kisangani son fief politique et, durant la période de 1959 à 1964, Kisangani était le véritable bastion du lumumbisme.

Une autre prise de conscience, mais révoltante pour P.-E. Lumumba, est celle qui résulte de l'injure de « macaque » qui lui était proférée en 1947 à Stanleyville par une Européenne, au simple motif de l'avoir involontairement heurtée dans la rue.

Après cette humiliation, et pendant sa visite au Congo-Brazzaville, pays sous colonisation française, il découvrit une autre réalité et une expérience heureuse ; il constate que les Noirs sont traités dignement par les Blancs, que les Africains occupent sans difficultés des postes de responsabilité, que le Noir peut fréquenter un même bistrot que les Blancs et qu'il peut se faire servir par les Blanches.

Face à ces réalités, P.-E. Lumumba souffrira d'un certain déchirement dû à son admiration et à sa confiance dans les valeurs et la culture européennes, dans les réalisations de la technologie occidentale, en dépit des frustrations sans cesse renouvelées provoquées par le racisme, le mépris et l'incompréhension des Blancs.

Nous pouvons aisément comprendre à ce stade que la discrimination, voire le racisme à l'égard du Noir, est la variable structurelle de la conscience politique de P.-E. Lumumba.

Rentrant à Stanleyville en 1948, P.-E. Lumumba s'illustre par la création de la direction et l'animation des principales associations non tribales et se fait connaître parmi l'élite intellectuelle africaine.

Il démontre ainsi son sens élevé d'altruisme, dans la mesure où, bien qu'appartenant à une ethnie minoritaire mais valablement représentée à Stanleyville, P.-E. Lumumba ne joue pas la carte tribale, d'autant plus que ses amis, ses alliés, ses collaborateurs appartiennent à toutes les ethnies composant l'élite urbaine.

À partir des années 1952, P.-E. Lumumba publie des articles dans plusieurs périodiques de Kinshasa et de Kisangani. Loin des considérations liées à sa tribu d'origine, ses articles concernent les problèmes concrets de la vie urbaine, avec comme thèmes de préférence, les effets de la discrimination, les affaires de l'enseignement et de l'infériorité de la femme congolaise.

Notons qu'en 1954, P.-E. Lumumba a connu une ascension sociale dans le système social car, en date du 16 septembre 1954, il avait obtenu la carte d'immatriculation qui était une consécration formelle de sa qualité de civilisé assimilé. Cette carte devrait lui éviter les conséquences de la discrimination raciale qui fut la règle dans la colonie belge.

P.-E. Lumumba est reçu en tête à tête, pour la première fois, par le Roi des Belges Baudouin 1^{er}, en 1955, lors de sa visite à Stanleyville ; ce qui impressionne les milieux tant africains que coloniaux et cela sera suivi par une invitation lui demandant de visiter la Belgique en mai et juin 1956.

Comme ce fut le cas à Brazzaville, il en ramena des souvenirs édifiants lui permettant de comprendre que les Belges restés dans la métropole sont différents de ceux installés dans la colonie.

C'est ainsi qu'il accordera une confiance totale au Roi des Belges, au ministre des Colonies, aux partis politiques et au parlement belge.

Rentrant de Bruxelles pour Kisangani, le 6 juillet 1956, il fut arrêté pour une affaire de détournement dont il reconnut le fait et fut condamné à deux ans de prison. Sa qualité d'immatriculé aidant, cette peine sera réduite à dix-huit mois, puis à douze mois sur intervention du ministre des Colonies Buisseret. Durant cet emprisonnement, P.-E. Lumumba écrit un livre titré : *Le Congo terre d'avenir est-il menacé ?*

À travers la préface de ce livre qui fait de timides et pertinentes critiques de la politique coloniale belge et quelques suggestions, P.-E. Lumumba affirme qu'un des objectifs de son livre est de défendre la souveraineté belge en Afrique, car l'œuvre coloniale belge est devenue l'œuvre commune des Belges et des Congolais. Ce discours s'analyse comme pour une quête de valorisation de son statut d'immatriculé.

5.1.2. Défendre à tout prix l'indépendance

À sa sortie de prison en juin 1957, P.-E. Lumumba comprend que l'avenir politique du pays se décidera dans la capitale, il s'y rend. Après une observation, il sort de la réserve qu'il s'était imposée sur le plan politique et, avec d'autres personnalités, il créa le MNC le 10 octobre 1958.

Ce parti politique réclame une démocratisation rapide des institutions, l'octroi des libertés fondamentales et l'obtention de l'indépendance dans un délai raisonnable.

P.-E. Lumumba s'oppose au tribalisme et est favorable au modèle de société unitaire, imprégnée de rationalité occidentale. Il est aussi fortement opposé aux divisions entre classes sociales existant en Occident.

À propos de l'idéal du MNC, P.-E. Lumumba ne cessait de dire que le MNC avait pour but la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance. Et quant à sa qualité de mouvement démocratique populaire, il s'adressait à tous les Congolais sans distinction de tribu, de race, de sexe ou de classe.

P.-E. Lumumba incarnait le Congo unitaire et s'identifiait au peuple dans sa totalité. Son souci constant était de briser les liens du tribalisme et détruire la mentalité tribale des groupes qui paralysait l'essor

politique des masses et constituait un barrage psychologique aux objectifs panafricains.

Concernant le gouvernement qu'il est appelé à diriger, il déclare que celui-ci vise à restaurer, partout dans le pays et dans tous les domaines, l'autorité de l'État, à maintenir et à renforcer, partout et dans tout le pays, l'unité du Congo. Mais, il n'est pas pour une politique de vindicture car, dit-il, il vise bien plutôt à clore l'être de nos guerres civiles et à construire en dignité et décence notre République.

Le caractère pacifique des propos de P.-E. Lumumba corrobore bien sa qualité d'activiste de la liberté de l'homme et de partisan de la non-violence.

Sa lutte a pris la dimension panafricaine avec sa participation à la conférence des peuples africains d'Accra en décembre 1958 à laquelle seul le MNC participa au nom de la RDC. À ce sujet, il déclare : *« malgré nos différences ethniques, nous avons la même conscience, les mêmes soucis de faire de ce continent africain, un continent libre, heureux, dégagé de l'inquiétude, de la peur, de toute domination colonialiste »*¹¹⁵.

Dans cette même optique, P.-E. Lumumba se montre préoccupé par la liberté de l'homme et, des pays encore sous colonisation étrangère, en déclarant :

« Nous avons compris que tant qu'un pays n'est pas indépendant, tant qu'il n'a pas assumé son destin, il lui manque l'essentiel. Et ceci reste vrai quel que soit le niveau de vie des colonisés, quels que soient les aspects positifs d'un système colonial ; notre volonté d'indépendance rapide sans période intermédiaire, sans compromis, nous l'avons imposée avec d'autant plus de force que nous avions davantage été niés, dépersonnalisés, avilis. À quoi nous aurait servi d'ailleurs de tarder, de pactiser davantage alors que nous avons pris conscience de ce que tôt ou tard il nous faudrait tout revoir, tout repenser par nous-mêmes ; créer des structures nouvelles adaptées aux exigences d'une évolution proprement africaine et reconvertir les méthodes qui nous avaient été imposées, et

¹¹⁵ VAN LIERDE J., *op. cit.*, p. 12.

surtout nous retrouver nous-mêmes, nous débarrasser d'attitudes mentales, des complexes d'habitudes dans lesquels la colonisation nous avait maintenus durant des siècles. Entre la liberté et l'esclavage, il n'y a pas de compromis ». Il ajouta : « Nous devons opposer aux ennemis de la liberté la coalition des hommes libres. »

P.-E. Lumumba a lutté pour la liberté de l'homme et, quand il le fallait, il n'hésitait pas un seul instant à remercier ou à louer les bienfaits de ceux qui avaient joué un rôle positif dans la promotion ou la libération d'un peuple. C'est le cas dans ce propos tenu lors d'une conférence de presse, le 27 janvier 1960, pendant les travaux de la Table ronde à Bruxelles :

« Depuis 80 ans, la Belgique a aidé le Congo. Depuis 80 ans, la population du Congo a été en contact permanent avec les Belges. La Belgique a réalisé en Afrique une œuvre magnifique et nous sommes sincèrement fiers d'en être les bénéficiaires. »

Et lors de la clôture des travaux de la Table ronde, il dit :

« Le fait pour la Belgique d'avoir le Congo du régime colonial que nous ne supportons plus, lui vaut l'amitié et l'estime du peuple congolais. Cette amitié, nous voulons qu'elle soit durable et dégagée de toute forme d'hypocrisie. Nous prouverons ainsi au monde entier que la notion de l'amitié entre les peuples a une signification réelle. »

Et après avoir fait allusion à cet avenir merveilleux, il pria le Premier ministre belge d'exprimer au Roi les sentiments de sympathie et d'amitié du peuple congolais.

Le 30 juin 1960, suite au discours paternaliste du Roi des Belges Baudouin 1^{er} et celui du Président Kasavubu, P.-E. Lumumba a tenu un discours réplique contre le régime colonialiste. Mais cherchons d'abord à savoir si P.-E. Lumumba avait le « droit » de prononcer son discours, ensuite de répondre à la question de savoir si ce discours était acerbe.

Il est vrai que P.-E. Lumumba n'était pas programmé parmi les orateurs du jour, les deux chefs d'État (du royaume de Belgique et du Congo). Mais le chef du gouvernement congolais a pris la parole à l'improviste pour réparer une « injustice », celle qui consistait à

affirmer, comme l'ont fait Baudouin et Kasavubu, que toute l'œuvre coloniale était magnifique et que l'indépendance était un « cadeau » de la Belgique offert aux Congolais.

Mais également, il y avait vice de forme quant au discours prononcé par le Président Kasavubu. Celui-ci devait normalement lire un discours rédigé par le gouvernement congolais ou composé par lui-même, mais en tenant compte de la ligne politique du gouvernement et en consultant le Premier ministre. Cela aurait été constitutionnel.

Concernant le contenu du discours de P.-E. Lumumba, nous faisons nôtres les propos de l'historien belge Jules Chome qui en a fait un long article dont la reproduction intégrale est nécessaire, pour mieux saisir le non-sens des accusations qui seront portées contre P.-E. Lumumba et qui conduiront à sa déchéance.

Il suffit de lire le discours du Roi des Belges pour se rendre compte que conçu comme un dithyrambe unilatéral et sans nuance, pour le fond, comme une admonestation paternelle à des enfants trop tôt émancipés, pour le ton, il n'était audible pour un nationaliste comme M. Lumumba qu'à la condition d'être un des volets d'un diptyque.

Si le discours royal avait contenu, à côté de l'éloge de l'œuvre des Belges au Congo, quelques réserves au sujet des abus commis et des libertés violées, si le tableau avait été quelque peu balancé, sans doute, M. P.-E. Lumumba aurait-il pu s'abstenir d'y apporter des touches.

Mais après un éloge si absolu qui rendait proprement incompréhensible le désir de l'indépendance des Congolais et après que le souverain eût dit aux représentants du peuple congolais à la face du monde : « *C'est à vous Messieurs, qu'il appartient maintenant de démontrer que nous avons eu raison de vous faire confiance* », il était impensable que M. P.-E. Lumumba ne mette pas les choses au point et n'énumère, lui aussi, à la face du monde, quelques-unes des raisons justifiant le besoin d'indépendance du peuple congolais.

Le discours du Premier ministre fut certes aussi unilatéral que celui du Roi. Encore peut-on lui en faire le reproche puisqu'il est resté constant avant et après son discours ? Il a, à de nombreuses reprises et dans des termes sans équivoque, rendu à l'œuvre des Belges au Congo un hommage qu'elle méritait¹¹⁶.

La seule question qui se pose est dès lors de savoir si les griefs formulés par le Premier ministre du Congo étaient fondés ou injustes.

¹¹⁶ CHOME, J., *op. cit.*, p. 85-90.

À cet égard, M. P.-E. Lumumba peut attendre avec sérénité l'historien du Congo qui contredira, sur un seul point, le sévère inventaire qu'il a adressé. Il n'en trouvera pas en dehors des hagiographes de service un seul pour nier qu'au cours de quatre-vingts ans de régime colonial :

1. Les Noirs ont été contraints à des travaux harassants pour des salaires insuffisants. Il suffit de rappeler à cet égard les abus auxquels donnèrent lieu la révolte du caoutchouc et le portage, par exemple ;
2. Les Congolais ont « connu les ironies, les insultes, les coups » parce qu'ils étaient des nègres. La chicotte était encore prévue dans des textes législatifs de 1941, pour les « indigènes » relégués. Certaines insultes, qu'il n'est point nécessaire de rappeler, sont encore dans toutes les mémoires. Les Blancs en étaient arrivés à oublier leur caractère insultant, tant elles étaient monnaie courante. Quel est par ailleurs le colon qui niera, qu'il tutoyait les Noirs, quel que soit leur âge ou leur qualité ?
3. Les Noirs ont été « spoliés » de leurs terres au nom de textes prétendument légaux. Il n'est plus personne aujourd'hui qui admette le principe de la vacance des terres, à la faveur duquel l'autorité coloniale a procédé à des cessions et concessions de territoires. Les terres cédées et concédées n'étant pas vacantes, c'est qu'elles appartenaient à des Congolais. Ceux-ci ont donc été spoliés. Cela semble indiscutable.
4. La loi n'était pas la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir. La lecture des codes en témoigne et le ministre du Congo belge n'a-t-il pas reconnu que ces textes discriminatoires étaient si nombreux qu'après, et malgré le travail forcé d'une commission de juristes, on n'était pas parvenu à les supprimer tous !...
5. Les Congolais ont connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses... et ceux-ci « exilés dans leur propre patrie », « leur sort était vraiment pire que la mort même ». M. Patrice Lumumba a-t-il exagéré en stigmatisant ainsi la répression du kimbanguisme, du mpadisme, de la Kitawala pour laquelle la Belgique officielle n'a pas encore exprimé jusqu'ici des regrets.
6. Le contraste entre les somptueuses demeures des Blancs et les paillotes des Noirs était éclatant. Bien plus, celui que nous obstinons à considérer comme le plus grand gouverneur du

Congo, n'avait-il pas pris, il y a moins de vingt ans, des décrets interdisant aux Noirs de résider dans les cités blanches, bâties sur leurs propres terres ? Il s'inspirait sans doute de l'exemple de ces concessions européennes en Chine où on lisait à la grille des Parcs des écriteaux qui en interdisaient l'accès « aux chiens et aux Chinois ». Et qui, de nos coloniaux, oserait nier que jusqu'il y a quelques mois, les Noirs « n'étaient admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens » ;

7. Il suffirait de rappeler la répression de la mutinerie de Luluabourg, en 1944, pour justifier M. Patrice Lumumba d'avoir rappelé les « fusillades, où périrent tant de ses frères ».

Non, le Premier ministre du Congo n'a pas menti. Il n'a même pas exagéré. Et si un jour une commission d'historiens congolais dépouillait les archives de la répression coloniale, à supposer qu'un administrateur prévoyant ou les termites ne les aient pas détruites à la veille de l'indépendance, il est probable que l'histoire qu'ils écriraient serait plus tragique que le bref et sombre tableau dressé par P.-E. Lumumba.

Il faut reconnaître ses torts si l'on veut en faciliter l'oubli, si l'on veut bâtir une amitié durable. Nous n'avons pas reconnu nos torts. Il fallait dès lors qu'on nous les rappela une bonne fois pour toutes.

La vérité est toujours utile. La dire, c'est déjà prouver qu'on est libre. Maintenant qu'elle est dite, on peut passer l'éponge, on peut construire une amitié dans la liberté et l'égalité. La vérité est une base plus solide que le malentendu, le mensonge ou la restriction mentale.

Il était clair qu'après cette libération, dont les Congolais comprenaient toute la portée, M. Lumumba ne devait pas faire effort pour rendre, dans la même journée, à la Belgique et à son Roi, l'hommage qu'il leur était dû.

Que la Belgique ait, finalement, mis au point, à la Table ronde de janvier 1960, un processus de décolonisation ; qu'elle ait respecté complètement et apparemment sans restrictions, les engagements qu'elle a pris, cela doit lui valoir la reconnaissance du peuple congolais et le respect des nations, la générosité de son abandon final doit compenser dans une grande mesure les erreurs, les abus et les excès du passé.

Le Président du conseil congolais pouvait donc, l'après-midi, sans se contredire, rendre hommage à la Belgique qu'il avait stigmatisée le matin, toujours au nom de la vérité, parce que toute œuvre humaine présente des multiples aspects.

Le fait qu'il n'ait pas ignoré les aspects négatifs qu'ont présentés dans le passé nos rapports coloniaux avec son pays, donne plus de valeur véritable et plus de prix au souhait qu'il a formulé finalement, de voir s'établir une collaboration durable et féconde entre nos deux peuples désormais égaux et liés dans l'amitié.

5.1.3. Faire de la RDC une grande puissance

À la suite des mutineries occasionnées par les déclarations du général Émile Janssens et autres révoltes survenues après l'accession du pays à l'indépendance, P.-E. Lumumba tient des meetings pour calmer les esprits. À titre illustratif, à Stanleyville, il dit ce qui suit à la foule : « Il n'y a plus de Bakongo ou de Bangala, il n'y a plus de Bagenya, nous n'avons qu'un peuple libre. Nous sommes tous des citoyens et nous devons sauvegarder l'unité nationale. Hier, les Européens ont voulu nous diviser, ils ont voulu diviser Kasavubu et Lumumba, nous prouverons à tous ces gens que nous sommes aujourd'hui unis, que nous allons sauvegarder notre unité qui fera du Congo une grande nation au centre de l'Afrique et le Congo va jouer, demain, un grand rôle pour libérer le reste de l'Afrique [...]. »

« Celui qui est nommé aujourd'hui notre commandant en chef ou le commandant de la force publique, même s'il ne connaît pas le français, il va parler en swahili ou en lingala, nous avons notre flamand national [...]. Il faut que la Province orientale soit une Province modèle. Il ne faut plus des moindres troubles dans la Province orientale. Il ne faut pas qu'un seul Européen, même ceux-là qui étaient méchants hier à notre égard, il faut les accueillir comme des frères, il faut prouver notre bonté. Nous allons traverser et surmonter les obstacles actuels. Je vous ai toujours dit, nous n'avons pas d'armes, nous n'avons pas besoin d'armes. Mobilisons-nous pour libérer notre pays, vous m'avez écouté. Aujourd'hui le pays est libéré. Uhuru est là.

Aujourd'hui, je vous donne encore un mot d'ordre. C'est de faire régner l'ordre dans la Province orientale, c'est de faire régner la paix. Quiconque vient chez vous vous dire : allons attaquer un tel, allons

attaquer un Blanc, attaquer ce Noir-là, parce qu'il était du PNP, celui qui vous dit cela, c'est l'ennemi de notre liberté [...] ».

P.-E. Lumumba, Premier ministre et chef du gouvernement (du 30 juin 1960 au 5 septembre 1960, soit 67 jours) a, durant ce bref mandat, respecté le serment de ne jamais trahir son peuple, et cela dans le bonheur comme dans le malheur. Il devrait rester toujours à ses côtés, parce que, disait-il, c'est avec le peuple qu'il avait lutté pour libérer le pays de la domination étrangère, pour sauvegarder l'intégrité et l'unité nationale de la République du Congo.

Le choix de P.-E. Lumumba était de servir sa patrie avec dévouement et loyauté. Pour lui, la liberté est un idéal pour lequel, de tout temps et à travers les siècles, les hommes doivent savoir lutter et mourir. Le Congo ne pouvait échapper à cette vérité.

C'est grâce à une lutte héroïque et sublime que lui et le peuple ont conquis vaillamment l'indépendance et la dignité d'homme libre. Pour P.-E. Lumumba, l'homme est né pour vivre libre et non pour vivre dans la servitude. Comme ce fut le cas durant les quatre-vingts ans d'oppression, d'humiliation et d'exploitation.

Les habitants du Congo ont été, durant quatre-vingts ans, privés arbitrairement de la jouissance de leurs droits les plus sacrés. C'est pour mettre fin à cette situation qu'il a livré un combat décisif contre les usurpateurs des droits du Congolais.

Se fondant sur l'histoire d'autres peuples, P.-E. Lumumba avait compris que l'indépendance ne se donne jamais sur un plateau d'argent, elle s'arrache, d'où il avait trouvé la nécessité d'organiser en mobilisant toutes les forces vives du pays autour d'un parti des masses imprégné d'idées patriotiques pour arracher l'indépendance.

Cet appel a eu un écho favorable auprès des Congolais et c'est grâce à cette force coalisée qu'un coup mortel a été porté au colonialisme. Il fallait s'y attendre, car les forces de libération l'emportent toujours sur celle de l'oppression. Tous les peuples ont dû lutter pour se libérer. Ce fut notamment le cas pour les patriotes qui se sont mis à la tête de la Révolution française, belge, russe, etc.

Les anciennes colonies d'Amérique, par exemple, n'ont été libérées autrement. La déclaration d'indépendance adoptée par le congrès des États-Unis d'Amérique en fait un État libre et indépendant. Les patriotes congolais n'avaient qu'à suivre les traces des patriotes français, belges, américains, russes et autres.

Dans sa lutte, P.-E. Lumumba avait choisi une seule arme : la non-violence. C'est pour lui la seule arme qui pouvait permettre une victoire dans la dignité et dans l'honneur. Son mot d'ordre durant la campagne de libération était toujours l'indépendance immédiate et totale du Congo.

Il ne s'était jamais livré à des manifestations de haine ou d'hostilité à l'égard des anciens occupants de son État.

P.-E. Lumumba a opté pour la politique de neutralisme positif et, dans ce neutralisme positif, il entendait entretenir des relations d'amitié avec toutes les nations qui respectent la souveraineté et la dignité de la RDC sans s'ingérer dans ses affaires de quelque manière que ce soit.

Il était contre la politique des blocs, qu'il estimait néfaste pour le maintien de la paix dans le monde et pour la consolidation de l'amitié entre les peuples. Pour lui, les puissances qui l'ont combattu ou qui ont combattu son gouvernement, sous prétexte fallacieux d'anticommunisme, cachaient en réalité leurs véritables intentions. Ces puissances européennes ne voulaient avoir de sympathie que pour des dirigeants africains qui étaient à leur solde et qui trompaient leur peuple. Certaines de ces puissances n'auraient conçu leur présence au Congo ou en Afrique que dans la mesure où ils savaient exploiter au maximum leurs richesses par le truchement de quelques dirigeants corrompus.

Cette politique, qui consistait à qualifier de communiste tout dirigeant incorruptible et de pro-occidental tout dirigeant traître à sa patrie, devrait être combattue.

P.-E. Lumumba combattait le régime et non les personnes et ne cessait de dire : « On ne construit rien de durable dans la haine et dans la rancune ». Quant à son programme politique, il se résumait ainsi : « le Congo aux Congolais », la gestion du Congo par les Congolais, aidés par les techniciens qui sont disposés à servir le pays, et ce, quelle que soit leur nationalité. Car, en tant que membre de la grande famille

humaine, le Congo indépendant ne doit pas s'isoler. Et d'ailleurs, aucun pays au monde ne peut vivre sans le concours des autres. P.-E. Lumumba estimait que le racisme et le tribalisme devraient être combattus parce qu'ils constituent un obstacle à l'harmonisation des rapports, des relations entre les hommes et entre les peuples.

En accédant à l'indépendance et en prenant en main la question de la gestion du pays, P.-E. Lumumba ne voulait pas entendre parler de l'expulsion des Européens qui s'étaient installés au Congo pour s'emparer de leurs biens. Mais, au contraire, il pensait toujours que ces Européens allaient s'adapter aux réalités nouvelles et apporter au jeune pays le concours de leur expérience dans le domaine des activités commerciales, industrielles, techniques et scientifiques. Il avait pris, à travers son gouvernement, l'engagement solennel d'assurer aux étrangers la protection de leur personne et de leurs biens.

Les entreprises qui sont indispensables pour l'économie de ce pays devraient fonctionner normalement et dans des meilleures conditions de sécurité parce que cette indépendance politique ne serait pas profitable aux habitants de ce pays, si elle ne s'accompagnait pas d'un rapide développement économique et social. Il est question, ici, de rejeter la politique de domination au profit de celle de la coopération et de la collaboration sur un pied d'égalité, dans le respect mutuel de la souveraineté des États.

P.-E. Lumumba était très favorable à l'implantation des entreprises belges, américaines, françaises, allemandes, suisses, canadiennes, italiennes ou autres. Mais il s'insurgeait contre les manœuvres malhonnêtes de corruption et de division en disant :

*« Nous sommes des Africains et nous voulons le rester. Nous avons notre philosophie, nos mœurs, nos traditions qui sont aussi nobles que celles des autres nations. Les abandonner purement et simplement pour embrasser celles d'autres peuples, c'est nous dépersonnaliser. Notre objectif, celui de tout patriote congolais qui aime sincèrement son pays, doit être de nous unir et de construire notre nation par l'entente et la concorde nationale »*¹¹⁷.

¹¹⁷ MARTENS L., *Pierre Mulele, ou la seconde vie de Patrice Lumumba*, Antwerpen, éd. EPO, 1985, p. 589.

Le programme immédiat de P.-E. Lumumba était de mettre en valeur les richesses du Congo par un effort commun et de créer ainsi une économie nationale florissante qui permettrait d'améliorer rapidement les conditions de vie de tous les citoyens. Sa détermination était d'amener le peuple congolais à la cohésion et à la solidarité afin d'assurer la libération de l'Afrique.

Pour P.-E. Lumumba, sa volonté associée à celle de tous les hommes et de toutes les femmes du Congo devrait faire régner l'ordre et la paix dont chacun d'eux avait besoin pour vivre heureux et profiter réellement du fruit de l'indépendance.

Si les Congolais s'étaient unis avant l'indépendance pour combattre le colonialisme oppresseur, il est un devoir pour eux de s'unir encore pour faire face aux ennemis de cette indépendance, car le salut des Congolais réside dans l'union et dans le travail.

5.2. Patrice-Émery LUMUMBA : résultat d'une autopsie

Après le survol des idées et actions de P.-E. Lumumba, nous aimerions poser la question de savoir : s'il était réellement nationaliste ? Pour répondre à cette question, observons d'abord en résumé ce qu'il fut.

5.2.1. Patrice-Émery LUMUMBA, résultat de l'autopsie

Notons que, les motivations de l'engagement politique de P.-E. Lumumba avaient pour fondement :

- la lutte contre l'impérialisme occidental ;
- la lutte pour l'accession à l'indépendance ;
- la défense de l'unité nationale ;
- la lutte contre le tribalisme, le régionalisme, la balkanisation de l'État congolais ;
- la lutte contre l'injustice, les inégalités sociales, l'égoïsme, l'exploitation de l'homme par l'homme ;
- la lutte pour la démocratie : pouvoir au peuple, par le peuple pour le peuple, contre la dictature.

Pour parvenir à ces fins, P.-E. Lumumba avait opté pour une lutte non violente, et cela se passait par la sensibilisation de son entourage dans le cadre des associations non tribales ; la militance au sein du parti

politique, le MNC qu'il a eu à présider et où il s'est illustré par des meetings, conférences et autres adresses faites à la population congolaise, africaine, européenne, américaine et au pouvoir colonial belge. Pour des actions plus concrètes, il avait accepté de se faire élire Premier ministre et chef du gouvernement.

En termes d'adeptes, P.-E. Lumumba était à la commande d'un parti politique qui était à la fois un parti d'élites et de masse populaire, opposé au fédéralisme.

Le mode de gestion du pouvoir de P.-E. Lumumba était caractérisé par la démocratie.

Quant à la tendance politico-idéologique, P.-E. Lumumba était partisan du neutralisme positif.

P.-E. Lumumba a bénéficié d'un soutien tant sur le plan national qu'international. Sur le plan national, ce soutien provenait des membres de son parti, le MNC, dont la majorité était disséminée dans la Province orientale, le Kivu et le Kasai, il avait aussi le soutien des partis politiques alliés dont le PSA, le CERECA, le BALUBAKAT...

Sur le plan international, P.-E. Lumumba avait quelques alliés et était soutenu, au départ, par le Roi des Belges et le ministre des Colonies ; ensuite, par les partis politiques et le parlement belges.

Enfin, à partir des années 1958, les pays africains indépendants dont le Ghana, la Guinée, le Mali, l'Égypte... et l'URSS en Europe lui ont également offert leur soutien.

P.-E. Lumumba avait également fait l'objet de quelques reproches dont :

- l'excès de zèle patriotique et l'absence du flair diplomatique avec la Belgique,
- la rupture brutale de relation diplomatique avec la Belgique,
- des tendances politiques très radicalisantes, la non-prise en compte de la géopolitique ou la démesure du poids de l'environnement international sur la politique des États,
- le triomphalisme politique,

- le rapprochement au bloc communiste en défaveur du bloc capitaliste le tenant de l'impérialisme occidental,
- l'absence d'un projet de société clair et précis reprenant sa vision du développement économique du pays.

Pour l'essentiel, dans ce chapitre, nous avons voulu faire l'autopsie de la pensée et des actions de P.-E. Lumumba.

Ainsi, de tout le temps, il a été inculqué dans les esprits des Congolais que P.-E. Lumumba était un nationaliste. Au vu de l'autopsie faite sur sa pensée et ses actions, nous constatons que l'étiquette de nationaliste à lui accorder n'est qu'illusion, car cette étude de sociologie politique nous amène à comprendre que la vie de P.-E. Lumumba était marquée spécifiquement par la lutte pour la liberté de l'homme.

Au terme de cette autopsie qui nous éloigne de la piste du nationalisme au sens européen du concept, il ne nous reste plus qu'à nous interroger à travers le chapitre qui suit sur l'idéologie qui se marierait mieux à la pensée et aux actions de P.-E. Lumumba et sur le type de régime politique qu'elle serait susceptible d'engendrer.

CHAPITRE VI :

De l'humanisme patriotique de Patrice-Émery Lumumba

Le sixième chapitre de cette dissertation s'attelle, d'abord, à préciser la notion de l'humanisme ; ensuite, il décèle l'idéologie qui sous-tend les pensées et les actions de P.-E. Lumumba et propose, enfin, le régime politique auquel pourra déboucher cette idéologie.

6.1. Notion de l'humanisme

6.1.1. Comment l'humanisme est-il né ?

L'humanisme est un mouvement d'idées qui a culminé en Europe au XVI^e siècle et qui a placé au-dessus de toutes les valeurs la personne humaine et la dignité de l'individu.

L'humanisme, en tant que mouvement visant à renouer avec certaines valeurs de l'Antiquité, fait partie intégrante du mouvement intellectuel de la Renaissance qui est né en Italie au XV^e siècle. Il s'est progressivement étendu en France, en Angleterre et aux Pays-Bas. Son âge d'or est le XVI^e siècle.

L'humanisme prit naissance au XIV^e siècle, en Italie, avec Pétrarque, Boccace, et prospéra au XV^e siècle avec Marsile Ficin, mais il se développa partout en Europe, notamment en France, où il se nourrit en particulier de la pensée de l'école de Chartres.

Le début de l'humanisme français fut marqué par le philosophe et théologien Jean de Gerson et ses amis du collège de Navarre fondé, en 1304, à Paris.

L'humanisme, parti d'un retour aux textes et à certaines valeurs de l'Antiquité, s'est adjoint tout naturellement l'esprit de liberté et d'indépendance à l'égard des dogmes trop rigides et constitua incontestablement un courant qui, grâce à la réforme, permit une nouvelle libération des hommes et l'apparition d'un esprit de tolérance nourri de ce que le *Don Juan* de Molière manifestera à l'égard du pauvre homme qui lui indiquait son chemin, l'« amour de l'humanité ».

L'humanisme de la Renaissance s'est maintenu dans le monde occidental jusqu'à la rupture opérée par Nietzsche avec la morale judéo-chrétienne : déclarant la « mort de Dieu », il ouvrit la voie à l'humanisme athée. La référence à l'Homme comme sujet universel, qui agit au nom des valeurs, disparut complètement avec certains mouvements idéologiques du XX^e siècle et des philosophies très diverses, dont celles de Heidegger en Allemagne ou de Foucault en France donnèrent la mesure¹¹⁸.

6.1.2. Quelles sont les valeurs de l'humanisme ?

A. La redécouverte de l'Antiquité

L'humanisme est caractérisé par la découverte (ou la redécouverte) des écrivains de l'Antiquité gréco-romaine, comme Platon, Sénèque ou Cicéron. Ces auteurs servent désormais d'exemples de vie, d'écriture et de pensée. Les humanistes en tirent un modèle de perfection humaine vers lequel il faut tendre, sur les plans intellectuel, moral et artistique.

B. La place de l'homme

L'humanisme fait de l'homme et de l'esprit humain les valeurs suprêmes. Les humanistes défendent l'idée que l'homme a une position centrale dans le monde (alors que, durant le Moyen Âge, c'était Dieu qui avait cette place). En ce sens, l'humanisme a constitué l'une des plus profondes mutations de l'histoire de l'Occident chrétien.

¹¹⁸ Microsoft Encarta 2007, 1993-2006 Microsoft Corporation.

C. L'attitude à l'égard de la religion

L'intérêt des humanistes pour la langue des Hébreux et les auteurs anciens, grecs et latins, suscite de vifs reproches de l'Église catholique qui les accuse de « paganisme », c'est-à-dire de manquer de foi.

Pourtant, aux yeux des humanistes, il n'y a aucune contradiction entre les valeurs du monde gréco-romain et le message du Christ. Les humanistes considèrent la méditation des textes de Cicéron, de Sénèque ou de Platon comme la meilleure préparation morale et intellectuelle à la religion chrétienne.

La notion d'humanisme semble devoir trouver son sens au carrefour de deux lignes de significations. D'une part, en effet, l'humanisme qualifie spécifiquement un mouvement socioculturel trouvant son déploiement dans l'Europe au XVI^e siècle et constituant une nouvelle anthropologie qui fait véritablement émerger la catégorie philosophique de l'individu ; d'autre part, et plus généralement, il désigne une prise de partie philosophique concernant le sujet, c'est-à-dire à la fois sa promotion théorique et sa défense éthique contre les risques d'oppression, d'aliénation.

Le second sens hérité du premier en ce qu'il réinvestit certaines de ses exigences et récupère, en les transformant et en les intégrant à une réflexion originale, certains de ses concepts déterminants : de l'humanisme renaissant, l'humanisme contemporain conserve essentiellement la foi en l'homme.

L'homme se voit défini comme mesure de toutes choses, liberté, source des valeurs et des significations. Cependant, le concept de « *nature humaine* », mis en place par l'humanisme classique et désignant une essence stable pourvue d'attributs déterminés, se voit abandonné au profit de ceux de « *condition humaine* », « *liberté* », qui mettent davantage l'accent sur la capacité dynamique qu'a le sujet d'agir librement, surtout l'humanisme contemporain se sépare de l'humanisme renaissant en ce qu'il se fonde sur la « *mort de Dieu* », proclamée au XIX^e siècle, quoiqu'en un sens différent, par Feuerbach et Nietzsche, la mort de Dieu ouvre la possibilité à l'homme de récupérer sa propre essence, aliénée par l'illusion religieuse, et détermine ainsi l'humanisme athée de Sartre (l'existentialisme est un

humanisme), qui a été l'un des traits majeurs de tout un courant de la pensée moderne.

Enfin, l'humanisme contemporain, faisant théoriquement de l'homme la valeur suprême, entend lutter pratiquement contre tout ce qui pourrait l'appauvrir ou l'aliéner.

En général, l'humanisme est pris en bonne part, et même revendiqué. « L'homme n'est pas enfermé en lui-même, mais présent toujours dans un univers humain, et c'est ce que nous appelons humanisme existentialiste »¹¹⁹.

Pour R. Garaudy et A. Schaff, le marxisme est un humanisme. Cependant, pour Louis Althusser, « *le couple humanisme-socialisme renferme justement une inégalité théorique frappante dans le contexte de la conception marxiste, le concept de socialisme est bien un concept scientifique, mais le concept d'humanisme n'est qu'un concept idéologique* »¹²⁰.

L'humanisme qui fait de l'homme le référent ultime s'est vu ainsi contesté, remis en question, si ce n'est désavoué, par l'interrogation radicale à laquelle la philosophie contemporaine entend soumettre des concepts tels que : « homme », « sujet », « conscience », « nature humaine »...

En cette désaffection dont l'humanisme traditionnel est aujourd'hui l'objet, toutes les valeurs gravitant autour de la notion d'homme se voient soupçonnées, critiquées.

La Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1948, est un acquis majeur du XX^e siècle.

Son préambule s'ouvre sur ces mots : « Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ».

¹¹⁹ SARTRE J.-P., *L'existentialisme est un humanisme*, Paris, 1946, p. 93.

¹²⁰ ALTHUSSER L., *Pour Marx*, Paris, Maspero, 1968, p. 229.

Au cinquième « considérant », on proclame la foi des peuples des Nations Unies : « dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des hommes et des femmes ». Et l'article premier affirme : « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Il est remarquable qu'on ait pu, sur le plan pratique, s'accorder quant à des notions aussi déterminées, somme toute, que la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité des droits, l'appel à la raison et à la conscience, l'esprit de fraternité. L'avènement d'un monde où tous soient « *libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère* », y est proclamé comme « *la plus haute aspiration de l'homme* »¹²¹.

6.1.3. L'humanisme africain traditionnel et la position humaniste actuelle

Outre les valeurs de l'humanisme vues à travers l'Occident, il convient de noter que l'homme africain si l'on part de la société, accorde une grande valeur à la notion de l'humanisme.

En Afrique, l'humanisme s'est plus fait observer à travers ce qu'il convient d'appeler « la solidarité africaine ».

La base de la solidarité africaine était constituée traditionnellement par les liens claniques. Par solidarité clanique, il convient d'entendre une cohésion de familles qui se reconnaissent une parenté commune et surtout des liens affectifs, des droits et des devoirs d'entraide et de partage.

Cette solidarité a marqué si profondément l'individu africain qu'il a continué à la vivre, de façon conflictuelle et inadaptée, dans la ville industrielle souvent anonyme et hostile.

Une tentative de systématisation des aspects de l'« humanisme sous la perspective de la solidarité africaine », nous amène à relever les caractéristiques suivantes :

¹²¹ DE KONINCK T., *De la dignité humaine*, Paris, PUF, 1995, p. 22.

1. La solidarité africaine se fonde sur le partage et la réciprocité. Elle visait, avant tout, la satisfaction des besoins vitaux des membres du clan. Certains travaux d'envergure étaient ainsi réalisés par tous les membres du groupe au profit d'un des leurs. C'est le cas, par exemple, de la construction des maisons.
2. La solidarité traditionnelle était également fondée sur l'hospitalité. Traditionnellement, il était inconcevable de laisser l'homme tout seul : c'était le vouer à la mort.
3. La solidarité clanique traditionnelle était inclusive. Elle dépassait la famille nucléaire. Mon père n'est pas seulement celui qui m'a engendré, mais tous ceux qui, dans mon clan, ont le même âge que lui. Affectivement et moralement, ils avaient droit au même respect et presque aux mêmes égards.
4. La solidarité clanique était traditionnellement affective. Elle n'était pas une association d'affaires. Ainsi, l'Africain pouvait jadis dépenser joyeusement tout ce qu'il avait quand la solidarité l'exigeait. Un homme qui s'enrichit en Afrique assure le pain quotidien à une multitude de « frères » et « sœurs », « oncles » et « tantes ».

Au regard de ces idées, il est fort à croire que P.-E. Lumumba était nourri, dans son enfance, de préceptes de la solidarité africaine qui ont constitué un soubassement fort ayant déterminé sa pensée politique.

De nos jours, les humanistes n'acceptent pas de vivre en faisant comme si tout allait bien. Les humanistes rejettent toutes formes de violences : physiques, raciales, économiques, religieuses, psychologiques, sexuelles... Les humanistes ont pour principe : « Traiter les autres comme on voudrait être traité. »

Les idées générales de l'humanisme actuel sont décrites dans le « Document du Mouvement humaniste ». Ainsi, les humanistes de différentes cultures adoptent la position commune suivante :

1. le fait de placer l'être humain comme valeur et préoccupation centrale ;
2. l'affirmation de l'égalité de tous les êtres humains ;
3. la reconnaissance de la diversité personnelle et culturelle ;
4. la tendance au développement de la connaissance au-delà de ce qui est accepté comme vérité absolue ;
5. l'affirmation de la liberté d'idée et de croyance ;
6. le rejet de la violence.

Cette attitude n'est pas une philosophie, mais une perspective, une sensibilité et une façon de vivre la relation avec les autres êtres humains.

6.2. Patrice-Émery LUMUMBA : humaniste-patriote

Les faits observés aux lignes précédentes nous ont permis de mieux comprendre les qualités intrinsèques de P.-E. Lumumba.

D'aucuns se demanderaient pourquoi nous établissons un lien entre ce personnage et les principes du patriotisme-humaniste.

Au regard du contenu du nationalisme européen, le concept « patriotisme » nous paraît être une alternative valable et bien indiquée pour la désignation de l'identité politique de P.-E. Lumumba dont toute la vie n'a été que l'expression d'un amour profond de sa patrie et qui jurait de ne jamais trahir son peuple et d'être prêt à mourir pour lui.

Certes, le terme « patriotisme » est semblable au « nationalisme » dans leurs contenus et sont liés intimement comme le sont le père et son fils.

Il est aussi vrai que tout homme, noir ou blanc, a des tendances nationalistes dont le degré varie d'un individu à l'autre. Ces tendances naturelles qui attachent l'individu à son sol, qui le poussent à l'héroïsme pour la défense de son pays ne sont, au fond, que l'amour de sa patrie, la fierté nationale que nous appelons le patriotisme.

Le patriotisme identifié en P.-E. Lumumba est aux antipodes du nationalisme vu de l'Europe, car ce patriotisme considère la patrie comme un espace public qui cherche à mettre en valeur l'unité de la nation dans la diversité de ses composantes, il vise la promotion de l'intérêt général et s'oppose à toute sorte de discrimination (race, langue, tribu, religion...) et condamne toute tendance hégémonique.

Quant à l'humanisme de P.-E. Lumumba, il convient de noter que la première qualité d'un homme politique n'est ni le courage, ni l'autorité, ni la lucidité, ni même le talent oratoire, mais bien son humanisme.

Sa conception de l'homme, sa vocation, ses aspirations, ses droits, ses obligations et sa dignité résument, en quelque sorte, toutes ses qualités. Qu'il soit éloquent à la manière de Mirabeau, autoritaire

comme Hitler, aussi persévérant et prévoyant que Napoléon, il lui faut à tout instant une boussole. Or, dans la vie privée comme en politique, il n'y a qu'un seul thermomètre : l'humanisme.

Rappelons aussi, à ce stade, qu'il y a trois niveaux de conception que nous pouvons nous faire de l'homme :

- l'homme en général en tout temps et en tout lieu ;
- l'homme en tant qu'être social placé dans un réseau de relations dans lequel il est à la fois récepteur et émetteur ;
- l'homme en tant que membre d'une communauté politique dans ses relations avec ses gouvernants.

À chacun de ces trois niveaux, on peut se faire de l'homme plusieurs conceptions.

Concernant l'homme en général, les philosophes se sont longtemps posé la question de savoir ce qu'est l'homme par rapport à ce qui l'environne. Les uns ont soutenu que l'homme est le fruit d'un Dieu transcendant tout-puissant. Les autres ont, au contraire, défendu la thèse selon laquelle l'homme est le maître de l'univers dont tout dépend et au-dessus duquel rien n'existe.

Les premiers philosophes sont croyants et les seconds athées. Remarquons que les uns et les autres sont humanistes et se prévalent d'un humanisme qu'ils croient être supérieurs à celui de leurs adversaires.

Cette querelle, qui date de l'Antiquité, existe encore de nos jours. Aujourd'hui, elle divise le monde en deux camps. Le premier, celui des croyants spiritualistes, croit en l'existence d'un Dieu, créateur du monde, et en l'Au-delà, où se perpétue l'homme après sa mort. Composé des matérialistes, qui nient l'existence de Dieu et de l'Au-delà, le deuxième camp soutient que l'univers doit être façonné à l'image de l'homme, lequel a la mission de transformer, de dompter la nature pour la soumettre à son service. Ce camp est celui des matérialistes puisqu'il croit au fait que l'homme est le fruit de l'évolution de la matière.

En effet, d'après ce philosophe, l'homme est matière. La biologie nous enseigne comment l'homme est passé à travers plusieurs phases

pour arriver à celle du singe et à la phase la plus évoluée, c'est-à-dire celle de l'homme.

Les matérialistes pensent que c'est de cette seule manière qu'il faut interpréter l'origine et l'évolution de l'homme puisqu'elle est la seule scientifiquement vérifiable, palpable, constatable. Ils rejettent l'idée que l'homme est créé par Dieu parce que cette affirmation n'est pas scientifiquement vérifiable et puisqu'une telle conception aliène l'homme, c'est-à-dire le rend esclave du produit de sa propre imagination.

Dieu est, en effet, considéré comme le fruit de l'imagination de l'homme, fruit auquel sont attribuées des qualités qui sont celles de l'homme. De cette façon, celui-ci abdique de sa qualité essentielle devant un être imaginaire.

L'humanisme des athées est donc un humanisme matérialiste, tellurique, anthropocentrique, scientifique. Un tel humanisme se rencontrait dans les anciens pays capitalistes et surtout communistes dont l'URSS, la Chine populaire, Cuba, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Pologne, la Roumanie. Par contre, dans les pays capitalistes tels que les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne de l'Ouest, le Portugal, l'Espagne, bien qu'une minorité soit matérialiste, la majorité croit en Dieu.

P.-E. Lumumba est humaniste. Mais il n'est ni humaniste matérialiste, ni humaniste tellurique, ni humaniste anthropocentrique : son humanisme est spiritualiste, car il croit en Dieu et en l'Au-delà. Les humanistes spiritualistes pensent que l'homme n'est pas exclusivement matière, car il est doué d'une âme qui fait de lui un être supérieur à l'animal, à la plante et au règne minéral.

Mais l'homme n'est pas au-dessus de tout. Au-dessus de lui, il y a un Être suprême dont il émane. Cette croyance caractérise tous les humanistes croyants.

Au deuxième niveau, nous considérons l'homme en tant qu'être social dans lequel il est à la fois récepteur et émetteur. Sur le plan social, on peut se faire deux conceptions de l'homme : la conception individualiste et la conception communautaire.

En Europe occidentale, depuis que les Romains ont défini la propriété comme le droit de l'individu d'user et d'abuser de son bien, il s'est enraciné une mentalité individualiste que la Renaissance, les philosophes du XVIII^e siècle, la Révolution française de 1789, le capitalisme des XIX^e et XX^e siècles n'ont fait que renforcer de décennie en décennie, de siècle en siècle.

Dans l'Antiquité, le repliement de l'individu sur lui-même a donné lieu au régime esclavagiste. Dans ce régime, l'esclave était utilisé par son maître comme une machine, un instrument ou un objet sans qu'il pût prétendre à son droit à la dignité humaine, à la liberté individuelle, à son épanouissement spirituel et matériel, au choix libre d'une profession répondant à son goût et à ses aptitudes.

Le régime esclavagiste plongeait ses racines dans une conception qui divise les hommes en deux catégories : ceux qui sont naturellement condamnés à servir et ceux qui sont, par une sorte d'élection divine, appelés à demeurer toujours dans la classe des nobles. L'esclave ne pouvait donc se soustraire de sa situation tant que demeurerait ce système. Pendant toute sa vie, il restait dans un état d'infériorité qui se transmettait par hérédité à ses enfants.

Le régime des privilèges n'a pas été aboli au Moyen-Âge où l'on retrouve cette même division. Le principe selon lequel les uns doivent donner plus et recevoir moins tandis que les autres doivent donner moins et recevoir plus a continué à agir dans les relations entre les hommes. Le serf, l'esclave du Moyen-Âge, n'avait pas moins un sort apparenté à l'esclavage.

En effet, ce paysan, qui cultivait sur une terre ne lui appartenant pas, était soumis au Seigneur, propriétaire foncier, en vertu d'un lien qui ôtait la liberté de quitter librement le domaine où il était « cloué ». La restriction de la liberté du serf à l'égard du Seigneur était telle que le serf était vaincu, cédé en même temps que la terre sur laquelle il cultivait.

On pourrait croire que le christianisme, si vif en Europe, a mis fin à cette manière inhumaine de traiter l'homme. En réalité, malgré les enseignements de la religion de Jésus, malgré le principe sacré de l'amour du prochain, le régime capitaliste a porté atteinte à la dignité

humaine de manière telle que la civilisation européenne nous apparaît comme la négation d'elle-même à certains égards.

En effet, l'ouvrier du XIX^e siècle est presque semblable à l'esclave de l'Antiquité et au serf du Moyen-Âge. Devant son employeur, il n'est pas plus libre que ses prédécesseurs. La dignité humaine est bafouée. Le capitaliste le considère comme une machine.

Le seul devoir que celui-ci a vis-à-vis de lui est de l'entretenir de la même manière qu'il graisse une machine pour l'empêcher de rouiller, car pour lui, l'ouvrier n'est pas un homme : il n'a pas droit au repos, femmes et enfants sont contraints de travailler la nuit et le dimanche, l'épargne est un luxe pour les ouvriers, leur entassement dans des baraquements est normal, le droit de fonder un foyer, d'élever les enfants dans la dignité et la décence est ignoré, tout pour le capitaliste et rien pour l'ouvrier.

Il est évident que des correctifs appropriés ont été apportés à la misère de l'ouvrier. Grâce au développement des syndicats et de l'Organisation Internationale du Travail, l'ouvrier a gagné une partie de la bataille noble qu'il mène contre son oppresseur. Son niveau de vie a considérablement augmenté.

La durée du travail a été réduite. Des mesures appropriées ont été adoptées contre le travail des enfants. Et la maternité est protégée.

Malgré cette évolution favorable, la mentalité individualiste demeure. L'esprit des privilèges continue à hanter nombre de « civilisés ». Les Africains, qui vivent en Europe, en sont témoins. La solidarité entre les individus n'existe guère. Chacun est replié sur soi-même.

Précisons que le rejet de la mentalité individualiste est fondé sur notre conception communautaire. Celle-ci se résume par la trilogie suivante : égalité, justice, solidarité.

Les concepts d'égalité et de solidarité heurtent toute philosophie impliquant l'acceptation des écarts énormes entre les membres de la collectivité.

Les Européens, qui ont foulé le sol des Africains, ont qualifié ceux-ci de « rétrogrades ». Mais nous sommes persuadé que c'est dans cette perception que réside l'âme africaine.

Le troisième niveau de la conception de l'homme est celui où la personne humaine est considérée comme un membre d'une communauté politique dans ses relations avec les gouvernants.

Lorsqu'on possède une parcelle d'autorité, grande est la tentation qui consiste à traiter les gouvernés comme des esclaves. De nombreux exemples des dictateurs, des tyrans confirment cette tendance. Cette tentation est encore plus forte lorsque le Roi, l'Empereur ou le Président de la République est un militaire.

Aujourd'hui, il est admis que l'homme a le droit d'exprimer librement ses opinions, de s'associer, de choisir une religion, de vivre, de se défendre en justice, d'être jugé rapidement par les tribunaux impartiaux. Les atteintes à l'honneur, à la liberté, à l'intégrité corporelle sont considérées comme contraires à la dignité humaine.

Néanmoins, plusieurs chefs d'État et de gouvernement foulent ces droits aux pieds. Ceux qui expriment librement leurs opinions sont jetés en prison. Les ennemis politiques sont éliminés physiquement. Les jugements sont prononcés sous la pression de l'Exécutif. La défense des prévenus n'est pas assurée. Pour de tels gouvernants, l'homme est un esclave qui doit servir sans réclamer ses droits.

Au regard de ce qui précède, il y a lieu de retenir que le patriotisme-humaniste est un comportement, un mode de gestion de la cité qui met l'accent sur la place prépondérante de l'homme et l'amour de la patrie. Il se caractérise par :

- L'amour du prochain qui implique la répartition équitable du revenu national et la recherche du bien-être collectif ;
- Le respect des droits de chacun dans une société fraternelle, unie et solidaire ;
- La lutte pour la justice sociale contre la discrimination et les inégalités ;
- Le vouloir-vivre ensemble qui repose sur l'acceptation de l'autre parce qu'il a quelque chose de commun et de différent ;
- Le bien-être de l'homme en tant qu'être pensant, ayant des droits, des devoirs et des libertés fondamentales ;

- La patrie est considérée comme un espace public qui met en valeur l'unité de la nation dans la diversité de ses composantes ;
- La défense de l'intégralité du territoire et l'indépendance économique permettent de mettre en valeur les ressources humaines, d'assurer la promotion de l'intérêt général et de rejeter toute domination.

6.3. Le régime politique de l'humanisme patriotique

La question de la détermination du régime politique est plus vieille que la science politique. Hérodote, Platon et Aristote s'étaient déjà posé cette question.

Pour définir un régime, on se fonde sur plusieurs critères. Sur la base doctrinale, on peut parler de « régime communiste » et de « régime libéral ou démocratique ». Mais, plus souvent, on définit un régime en se fondant sur l'analyse des relations entre les deux des trois fonctions traditionnelles de l'État, à savoir la fonction exécutive et la fonction législative, telles qu'elles sont décrites dans une Constitution, mais aussi, car cela n'est pas suffisant, tel que ces relations existent dans la pratique courante.

Nous retenons de Maurice Duverger, la formulation plus générale selon laquelle : « *au sens large, on appelle régime politique la forme que prend dans un groupe social donné la distinction des gouvernants et des gouvernés* »¹²².

Quant à Jean-Louis Quermonne, par régime politique, on entendra : « *l'ensemble des éléments d'ordre idéologique, institutionnel et sociologique qui concourent à former le gouvernement d'un pays donné pendant une période déterminée* »¹²³.

Ainsi privilégiera-t-on quatre composantes essentielles des régimes politiques : le principe de légitimité, la structure des institutions, le système de partis et la forme et le rôle de l'État.

¹²² DUVERGER M., *Les régimes politiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1981, p. 7.

¹²³ QUERMONNE J.-L., *Les régimes occidentaux*, Paris, éditions du Seuil, 1986, p. 12.

6.3.1. Sur quel régime politique idéal-typique déboucherait l'humanisme patriotique de Patrice-Émery LUMUMBA ?

La brièveté de la vie politique de P.-E. Lumumba ne permet certes pas de répondre d'une manière exhaustive à cette question en se fondant sur un régime politique forgé par lui. Il reste à réfléchir à partir des outils tels que les textes des discours, les actes politiques, les partis politiques ou instruments politiques forgés pour l'action afin d'en dégager une perspective.

L'humanisme patriotique de P.-E. Lumumba tendrait à l'instauration d'une démocratie libérale. Les quelques faits ci-après en font la démonstration : P.-E. Lumumba ne cessait de demander à la minorité parlementaire d'aider son gouvernement par une « *opposition constructive et de rester strictement dans les voies légales et démocratiques* ».

Pris à partie par le député Albert Kalonji, lui reprochant son absence lorsque les violences politiques doubtaient d'intensité dans la province du Kasai, à l'issue de son exposé devant la Chambre des députés (le 15 juillet 1960), P.-E. Lumumba répliquait : « J'ai donné des directives nécessaires. Notre équipe gouvernementale travaille dans un véritable esprit d'équipe, c'est-à-dire que nous dirigeons le pays collectivement. Le Premier ministre peut être absent mais alors le vice-Premier ministre présidera les réunions du Conseil et prendra des décisions. »

Parlant de l'intervention militaire belge et de la sécession du Katanga, lors d'une conférence de presse (9 août 1960), P.-E. Lumumba déclarait : « *Nous sommes un gouvernement légal, élu par le peuple ; le peuple tout entier a placé sa confiance en nous politiques. Et personne ne peut contester l'autorité du gouvernement central* ». S'en prenant à ce qu'il nomme « des mouvements familiaux catholiques » qui veulent détruire la nation congolaise, il déclare : « *nous n'allons plus tolérer cela. C'est la séparation de l'Église et de l'État* ».

Esquissant, quelques années plus tôt, le portrait-robot de la communauté belgo-congolaise en 1956, il demande l'égalité des citoyens à l'intérieur de cette communauté : « *Nous croyons qu'il serait possible d'accorder dans un avenir relativement proche, des droits*

politiques aux élites congolaises et aux Belges du Congo, suivant certains critères qui seront établis par le gouvernement. »

Certes, on peut objecter que P.-E. Lumumba projetait : *« le rassemblement de tous les Africains au sein des mouvements populaires ou des partis unifiés »*, comme témoigne son discours à la clôture du séminaire d'Ibadan (22 mars 1959). Néanmoins, son rejet du *« despotisme et de la dictature »* peut être sincère. Car, effrayé par l'éventualité d'une balkanisation du Congo, il redoute l'instrumentalisation probable de l'opposition congolaise par les puissances étrangères, selon l'adage *« diviser pour mieux régner »*, qui mettrait en cause la décolonisation (le jugement de l'histoire lui a donné raison).

Il s'agit d'une approche tactique limitée dans l'espace et dans le temps. P.-E. Lumumba clarifie son propos à cet effet :

« Lorsque nous aurons acquis l'indépendance de nos pays et que nos institutions démocratiques seront stabilisées, c'est à ce moment-là seulement que pourrait se justifier l'existence d'un régime politique pluraliste. L'existence d'une opposition intelligente, dynamique et constructive est indispensable afin d'équilibrer la vie politique et administrative du gouvernement au pouvoir. Mais ce moment ne semble pas encore venu et ce serait de servir le pays que de diviser aujourd'hui nos efforts. »

Notons à cet effet qu'on distingue habituellement trois formes de démocraties, à savoir : la démocratie libérale, la démocratie populaire et la démocratie africaine.

- La démocratie libérale s'est forgée depuis l'Antiquité en Occident, notamment en Grèce et à Rome. Elle s'est consolidée à travers les multiples luttes que le peuple occidental a livrées contre l'absolutisme et toute autre forme d'injustice sociale.

Son contenu s'est formalisé depuis les révolutions de XVII^e siècle en Angleterre, et de XVIII^e siècle aux USA et en France et s'est cristallisé dans des formes qui se sont progressivement affinées pour s'imposer dans leurs aspects

*les plus classiques, en Europe continentale et en Amérique au courant du XIX^e siècle*¹²⁴.

La philosophie de cette forme de démocratie peut se lire à travers quelques concepts clés comme le libéralisme, le pluralisme, le suffrage et la séparation de pouvoirs.

- **Libéralisme** : C'est le courant de pensée bâti au jour de la valeur et des droits de l'individu, et qui propose d'aménager la société de manière à assurer et garantir la liberté individuelle. La société et le droit ayant comme fin l'individu. Les rapports entre gouvernants et gouvernés doivent être organisés de telle façon que l'impact du pouvoir sur le citoyen soit le plus léger possible et que la liberté du citoyen ne subisse aucune limitation de la part du pouvoir à laquelle l'individu n'ait consenti en ayant participé à la désignation des dirigeants. De plus, l'individu est l'acteur principal et le bénéficiaire privilégié de la vie sociale. Il y jouit de la totale liberté d'initiative, d'entreprise, de propriété pour satisfaire ses besoins, préserver ses intérêts et contribuer au progrès collectif. Enfin, en raison de tout ce qui précède, l'État est tenu de s'abstenir, dans les activités des particuliers, de porter atteinte aux droits et libertés de l'individu ;
- **Le pluralisme** : C'est l'existence et la reconnaissance de plusieurs familles de pensée et du droit pour les citoyens de s'organiser pour s'exprimer et promouvoir leur courant. Il s'ensuit ainsi l'existence et la reconnaissance de plusieurs forces politiques. Les manifestations concrètes de l'idée pluraliste sont de deux ordres : d'une part, l'existence de plusieurs partis politiques, d'autre part, le fait que, ce faisant, le fonctionnement du système démocratique commande la conception entre ces parties et la procédure d'élections disputées pour le choix des gouvernants. Cela signifie que ces procédures permettent l'existence d'une majorité politique, hissée au pouvoir par le suffrage, et d'une minorité politique (et juridique) organisée en opposition reconnue.

¹²⁴ TSHISHIMBI K.-E. et MPUUTU I.-J. : « L'expérience de la démocratie sous la Première République au Congo-Kinshasa : conceptions, pratiques et limites possibles », in *Cahier congolais de sociologie et anthropologie*, N° 5 05-06, mai-juin 2004, p. 114.

- **Le suffrage** : C'est le droit reconnu aux citoyens de participer à la prise de décision et à la gestion de la cité, soit en étant consultés sur des textes (Constitution, loi...) dans le cadre d'un référendum, soit en élisant les gouvernants.
- **La séparation des pouvoirs** : Historiquement, le libéralisme a été pensé et promu pour lutter contre l'absolutisme monarchique. L'un des premiers moyens imaginés par les penseurs des XVII^e et XVIII^e siècles, pour reproduire l'impact du pouvoir sur l'individu, fut la séparation des pouvoirs. Elle consiste en trois idées principales et complémentaires :
 - distinction des fonctions ;
 - attribution de ces fonctions à des organes différents ;
 - indépendance de ces organes les uns des autres.

L'idée fondamentale chez les penseurs universels de la séparation des pouvoirs (Montesquieu et John Locke), est que, si le pouvoir est morcelé et dispersé entre plusieurs détenteurs, aucun de ceux-ci ne pourra utiliser toute la puissance publique pour écraser les libertés et les droits des citoyens. Chaque organe étant limité, trouve dans chaque autre un rempart et un contrepoids, afin que, selon Montesquieu, « le pouvoir arrête le pouvoir ». De cette manière, la séparation des pouvoirs est une conséquence du libéralisme et un instrument de la démocratie.

- La démocratie populaire, dite aussi socialiste, entend s'opposer à la démocratie libérale qu'elle considère comme une fausse démocratie, animée par les bourgeois et ne fonctionnant que pour favoriser les intérêts de ces derniers. Cette démocratie « populaire » prétend représenter toutes les couches sociales dans l'exercice du pouvoir politique et supprimer les inégalités sociales ; *en théorie, la démocratie populaire admet l'existence d'autres partis politiques et groupes sociaux mais qui doivent reconnaître le rôle dirigeant de la classe Ouvrière et du parti Ouvrier (au pouvoir). Dans cette démocratie, les élections se réalisent conformément aux principes que le parti (dirigeant) établit et édicte, n'admettant aucune forme d'opposition politique ni intellectuelle.*

La démocratie populaire est utilisée principalement pour qualifier les régimes politiques se réclamant du communisme, essentiellement ceux apparus après la Seconde Guerre mondiale dans les États d'Europe centrale et orientale et composant l'ensemble connu sous le nom de bloc

de l'Est. Il faut, selon la propagande de ces régimes, entendre par « démocratie populaire » une démocratie où le pouvoir appartiendrait réellement au peuple, à l'opposé de la « *démocratie libérale* ». Les bolchéviques, dont Léon Trotski, la différencient de la « démocratie prolétarienne » dans la mesure où elle doit concerner non seulement le prolétariat, mais également la classe paysanne avec laquelle le prolétariat doit faire alliance pour conquérir le pouvoir.

Les régimes politiques se présentant comme des démocraties populaires utilisent fréquemment des appellations officielles comme « République populaire », « République démocratique » ou « République socialiste » ainsi que diverses variantes, sans que les différences de noms, entre ces différents États n'impliquent des divergences politiques de fond quant aux formes de gouvernement ou aux politiques suivies. L'usage de ces dénominations n'est pas une constante, ni une obligation, le changement d'appellation pouvant intervenir pour souligner une évolution législative ou constitutionnelle, ou réaffirmer la nature du régime et son passage à un stade politique déterminé.

Notons qu'à la suite des changements intervenus en Union des Républiques socialistes soviétiques en 1989, suite au vent de la perestroïka, il y a eu effondrement des régimes de démocratie populaire.

- La démocratie africaine dite aussi consensuelle est une philosophie de vie et de partage des responsabilités qui a prévalu dans les sociétés de l'Afrique au sud du Sahara, longtemps avant la rencontre avec les sociétés occidentales et orientales.

Cette forme de démocratie donne priorité à la communauté ou plus concrètement, aux rapports dialectiques entre la communauté et l'individu. Elle s'analyse à travers certains principes fondamentaux :

L'intégration de l'individu dans la société : l'individu ne peut se réaliser en dehors de sa collectivité, tandis que celle-ci ne peut se réaliser sans l'individu. L'un et l'autre ont ainsi des droits et des devoirs sacrés l'un envers l'autre.

Le consensus ou le compromis : ce consensus se réalise à travers la prise en compte d'un autre concept, celui des hommes libres qui forment un lignage et un clan. Dans ce contexte, les différentes fonctions sociales sont confiées, non pas aux individus, mais aux groupes, lignages, clients, tribus, ethnies, etc. Ce sont ces « diversités » ou encore ces « multiplicités » ainsi que le dit I. Nguema¹²⁵, qui font le peuple en Afrique.

La prise en compte des minorités : la démocratie africaine (à l'africaine) exclut le principe de l'opposition majorité/minorité. Ce qui intéresse le plus, ce n'est ni la victoire, ni l'échec, mais la convivialité et la cohésion sociale. Dans ce contexte, qu'on n'ait échoué ou pas ou encore qu'on soit majoritaire ou minoritaire, chaque groupe « socioculturel » a son rôle à jouer pour le bon fonctionnement de la société. Cela ne veut pas dire que la société africaine précoloniale réservait une place de choix à la paresse, à l'oisiveté ou encore à l'échec ; loin de là. Toute personne étant membre du groupe, elle devait donner le meilleur d'elle-même pour le maintien du groupe et, partant, de la société dans son ensemble.

Somme toute, s'il est un régime politique spécifique à l'humanisme, c'est la république et la démocratie¹²⁶.

En effet, l'idéologie humaniste ne peut, en théorie, déboucher que sur un régime démocratique reposant sur l'indépendance économique de P.-E. Lumumba.

Cependant, le projet du parti de masse esquissé par P.-E. Lumumba pourrait laisser penser le contraire. Le contexte historique de décolonisation et l'instabilité des partis, en lutte contre l'hégémonie du pouvoir colonial et postcolonial, ont poussé P.-E. Lumumba à penser au pluralisme partisan après la victoire sur l'impérialisme.

¹²⁵ NGUEMA I., « La démocratie, l'Afrique et le développement », communication au colloque sur la démocratie et le développement en Afrique, Dakar (Sénégal), 25-26 mars 1961.

¹²⁶ EDWARD W. Saïd, *Humanisme et démocratie*, Paris, Fayard, 2005, p. 24.

Notons également que l'assassinat précoce de P.-E. Lumumba, ne donne pas de matériaux à la sociologie politique congolaise pour attester la volonté dictatoriale que l'on pourrait lui prêter.

Au terme de ce chapitre, il en ressort que l'humanisme patriotique est le socle identitaire de la pensée politique de P.-E. Lumumba.

CONCLUSION

Cette dissertation intitulée « De la virtualité du nationalisme de Patrice-Émery Lumumba à l'humanisme patriotique : Autopsie d'une action en friche », résulte du constat selon lequel l'historiographie officielle consacre P.-E. Lumumba comme la figure emblématique du nationalisme congolais.

Cependant, depuis que cette consécration est entrée dans les mœurs politiques, aucune recherche de sociologie politique, à notre avis, n'était menée en RDC pour valider ou invalider les postulats de ce nationalisme proclamé, en référence à la grille de lecture du nationalisme européen.

C'est pour tenter de combler ce vide qu'un double objectif a été assigné à cette étude :

- d'une part, soumettre à la critique les postulats du nationalisme européen, pour vérifier leur validité à travers la pensée, l'action et les valeurs portées par ce personnage ;
- d'autre part, proposer, en cas d'invalidation un autre concept sous-tendant la pensée, l'action et les valeurs portées par ce leader politique.

Autrement dit, la problématique de cette réflexion repose sur le questionnement suivant : Est-il pertinent, du point de vue de la sociologie politique des idéologies, de ranger la pensée politique de P.-E. Lumumba au rayon du nationalisme au sens européen du concept ? Sinon, à quelle famille idéologique appartiendrait sa pensée politique ?

Pour étayer cette problématique, force est de poser des questions secondaires :

- Quels sont les indicateurs du nationalisme au sens européen du concept ?
- Existe-t-il un lien de cause à effet entre ces indicateurs et la lutte politique de P.-E. Lumumba ?
- Sur quel régime politique déboucherait l'idéologie prônée par P.-E. Lumumba ?

À la lumière de ce questionnement et de son évaluation, cette recherche a abouti aux résultats suivants :

Contrairement aux idées reçues, la pensée politique de P.-E. Lumumba appartient à la famille idéologique de l'humanisme patriotique. Telle est la leçon que l'on puisse tirer de la sociologie politique des idéologies, en dépit de la mystique révolutionnaire de l'historiographie postcoloniale.

Abordée du point de vue de la sociologie de la connaissance, la théorie des idéologies est une théorie de la connaissance dont l'objet est d'analyser et de comprendre la pensée politique comme une production sociale située dans le contexte et l'histoire, selon l'usage qu'en font les acteurs politiques, guidés par les enjeux, les stratégies de pouvoir et le rapport des forces en présence, à la lumière de leur vision de la société et du monde. Selon cette acception, l'idéologie relève du schéma sociologique organisateur dont l'articulation, au sein d'un discours, assure la légitimité et la reproduction.

Dès lors, la contradiction fondamentale entre l'historiographie postcoloniale et la pensée politique de P.-E. Lumumba réside dans les difficultés que soulèvent, d'une part, la construction de l'idéologie comme objet de la connaissance du vécu, la pensée politique étant une pratique du sens commun et une pratique sociologique ; d'autre part, l'abstraction idéologique non vécue, mais revendiquée par mimétisme, pour servir de cheval de Troie à la vacuité nationale.

Ces difficultés sont aggravées également par l'approche méthodologique employée, notamment les méthodes d'analyse qualitative privilégiant les techniques de description du contenu, de validation d'une hypothèse, qu'il s'agisse de l'analyse classique, linguistique des discours idéologiques.

Or, force est de dépasser ce cadre méthodologique, afin de prendre en compte l'objet même du texte idéologique analysé. En effet, le contenu d'un discours idéologique est toujours déterminé par les propriétés intrinsèques de l'idéologie en cause ou son infrastructure, que la sociologie politique peut élucider.

Car l'objet de la sociologie politique des idéologies n'est pas de superposer au vécu des constructions idéelles importées, mais, bien au contraire, d'en rendre compte dans des interprétations qui ne dépassent le vécu qu'en l'assumant et en le dépassant.

Le concept de patriotisme nous paraît être une alternative valable et bien indiquée pour la désignation de l'identité politique de P.-E. Lumumba dont toute la vie n'a été que l'expression d'un amour profond de sa patrie et de l'homme.

De tout ce qui précède, plusieurs leçons sont à tirer quant à la pensée, aux actions et aux valeurs humanistes patriotiques portées par P.-E. Lumumba. Nous retenons ce qui suit :

- la prise de conscience de ce qui nous est propre ;
- la conviction que nous sommes les premiers responsables de notre bonheur et que nous devons compter d'abord sur nous-mêmes ;
- la prise de conscience de ce qui nous est commun et un mouvement en faveur de l'unité nationale ;
- l'affirmation de notre volonté de vivre ensemble ;
- la recherche de l'humanisme communautaire épris de justice et de travail ;
- la proclamation de la communauté des intérêts nationaux, qui mène une lutte sans merci pour l'indépendance politique et économique ;
- l'idéologie de neutralisme positif et de non-ingérence ;
- l'opposition à l'injustice consistant à exiger plus des uns pour enrichir rapidement les autres ;
- la lutte contre tout acte de discrimination, de haine, de rejet ou de mépris à l'égard d'un Congolais ou de toute autre personne habitant la RDC à cause de ses origines, de son appartenance raciale, tribale, ethnique, religieuse ou provinciale ;
- le respect et la protection de tous les étrangers qui ont choisi de vivre dans notre pays ;

- la liberté, la justice sociale, la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance...

Nous sommes d'avis que ces idées phares de l'humanisme patriotique telles que prônées par P.-E. Lumumba sont susceptibles de déboucher sur un régime démocratique.

À propos du régime politique, l'humanisme patriotique de P.-E. Lumumba tendrait à la consécration d'une démocratie libérale. Faute de matériaux suffisants d'appréciation suite à sa disparition précoce, nous ne pouvons prédire la réussite ou l'échec de son régime partant des expériences observées sous d'autres cieux.

En dépit des résultats auxquels nous sommes parvenus au terme de cette recherche, nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé le sujet. C'est pourquoi d'autres recherches peuvent compléter et enrichir ce que nous venons de réaliser, en approfondissant des études dans le champ de la sociologie politique des idéologies.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

I. OUVRAGES

- ABIBI Azapane-Mango, *Démocratie et développement, leurs et leurs (Cap sur l'ex-Zaïre)*, Kisangani, édition FUED, 1998.
- ALTHUSSER L., *Pour Marx*, Paris, Maspero, 1968.
- ARON R., *L'opinion des intellectuels*, Paris, Gallimard, Nouvelle édition, 1968.
- AYCOBERRY P., *La question nazie : les interprétations du nationalisme*, Paris, Seuil, 1979.
- BAECHLER J., *Qu'est-ce que l'idéologie ?*, Paris, Gallimard, 1976.
- BEDARIDA F., *L'Allemagne d'Hitler, 1933-1945*, Paris, Seuil, 1991.
- BENOT Y., *La mort de Lumumba ou la tragédie congolaise*, Paris, éd. Chaka, 1989.
- BERLIN, I., *À contre-courant. Essais sur l'histoire des idées*, Paris, Albin Michel, 1988.
- BERNANOS G., *La grande peur des bien-pensants*, Paris, éd. Le livre de poche, 1969.
- BERSTEIN S. et MILZA P., *Le fascisme italien, 1919-1945*, Paris, Seuil, 1980.
- BRACHER K., *La dictature allemande : naissance et conséquence du national-socialisme*, Bruxelles, Complexe, 1995.
- BRAECKMAN C., *Lumumba, un crime d'État*, Collection sur des charbons ardents, Bruxelles, éd. Aden, 2002.
- BRASSINE J. et KESTERGAT J., *Qui a tué Lumumba ?*, Paris, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1991.
- BURDEAU B., *Traité de science politique, l'État*, Tome 3, Paris, LDGJ, 1949.
- CÉSAIRE E., *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence africaine, 1965.

- CHAGNOLLAUD D., *Sociologie politique*, Paris, éd. Dalloz, 1997.
- CHOME J., *La crise congolaise : de l'indépendance à l'intervention militaire belge (30 juin-9 juillet)*, Sine loco, Remarques congolaises, 1980.
- CORNEVIN R., *Histoire du Zaïre. Des origines à nos jours*, Bruxelles, Hayez, 1989.
- CRAWFORD Y., *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles, éd. CRISP, 1965.
- CROWLEY J., *Ethnicité, nation et contrat social*, Paris, éd. KIME, 1991.
- DE KONINCK T., *De la dignité humaine*, Essai, Paris, PUF, 1995.
- DE VOS L. et al., *Les secrets de l'affaire Lumumba*, Paris, Racine, 2005.
- DE WITTE L., *L'assassinat de Lumumba*, Paris, éd. Karthala, 2000.
- DIECKHOFF A., *La nation dans tous ses états. Les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion, 2000.
- DUMOND F., *Les idéologies*, Paris, Collection SUP, PUF, 1974.
- DUVERGER M., *Les régimes politiques*, Paris, Coll. « Que sais-je », 1981.
- DZOKANGA Mwana-Mboka, *La dette de l'État au Congo belge contre le colonialisme belge*, Paris, I.P.C. Bonneuil, 1985.
- EDWARD W. Saïd, *Humanisme et démocratie*, Paris, Fayard, 2005.
- FANON F., *Les damnés de la terre*, Paris, Maspero, 1961.
- FREUD J., *L'essence du politique*, Paris, 5^e éd. Sirey, 1965.
- GANSHOF VANDERMEESCH, *Fin de la souveraineté belge au Congo*, Bruxelles, éd. IRRI, 1969.
- GELLNER E., *Culture, identity and politics?* Cambridge University Press, 1987.
- GELLNER E., *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, Sine dato.
- GÉRARD-LIBOIS J. et VERHAEGEN B., *Congo 1960*, Bruxelles, les dossiers du CRISP, 1963.
- GIZENGA A., *Mon témoignage*, Kinshasa, Maisha, 1984.
- GONIDEC P.-F., *Les systèmes politiques africains*, Paris, LGDJ, 1978.
- HEINZ G. et DONNAY H., *Lumumba Patrice, les cinquante derniers jours de sa vie*, Bruxelles, CRISP, Paris, Le Seuil, 1966.
- HOCHSCHILD A., *Les fantômes du roi Léopold II, un holocauste oublié*, Paris, Belfond, 1982.
- JANSSENS E., *J'étais le général Janssens*, Bruxelles, Ch. Dessart, 1961.

- KABANA Kana A., *L'interminable crise du Congo-Kinshasa, Origine et Conséquences*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Ka Mana, *L'Afrique va-t-elle mourir ?*, Paris, éd. du Cerf, 1991.
- KAMITATU C., *La grande mystification du Congo-Kinshasa. Les crimes de Mobutu*, Paris, Maspero, 1971.
- KANZA T., *Congo pays de deux évolués*, Léopoldville, éd. Actualités, 1956.
- KANZA T., *Conflict in the Congo*, Londres, Penguin Books, 1972.
- KASHAMURA A., *De Lumumba aux colonels*, Paris, Buchet/Chastel, 1966.
- KASTERGAT J., *Quand le Zaïre s'appelait Congo*, Bruxelles, Paul Legrain, 1985.
- KESTELOOT L. et KOTCHY B., *Aimé Césaire, l'homme et l'œuvre*, Paris, Cool, Approches Présence Africaine, 1973.
- KWAME N'KRUMAH, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, éd. Payot, 1964.
- LOBHO Lwa Djugudjugu, *Le Congo à l'épreuve de la démocratie, Essai d'histoire politique*, Kinshasa, Presses de l'Université de Kinshasa, 2006.
- LOPEZ ALVAREZ L., *Lumumba ou l'Afrique frustrée*, Paris, éd. Cujas, 1964.
- LUMUMBA P.-E., *Congo terre d'avenir est-il menacé ?*, Belgique, Office de publicité, 1961.
- LYMAN Tower Sargent, *Les idéologies politiques contemporaines*, Paris, 7^e éd. Economica, 1987.
- MABIKA Kalanda, *La remise en question, base de la décolonisation mentale*, Mbuji Mayi, 1965.
- MANWANA Mungongo, *Le Général Mobutu Sese Seko parle du nationalisme zaïrois authentique*, Kinshasa, éd. Okapi, Sine dato.
- MARITAIN J., *Humanisme intégral*, Paris, Le Cerf, 2006.
- MARTENS L., *Pierre Mulele, la seconde vie de Patrice Lumumba*, Antwerpen, éd. EPO, 1985.
- MASSIS H. et MARCEL C., *Enquête sur le nationalisme*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 2008.
- MBUNGU Nkandamana, *L'indépendance du Congo belge et l'avènement de Lumumba. Témoignage d'un acteur politique*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- MILZA P., *Le fascisme*, Paris, Imprimerie nationale, 1985.
- MUTOMBO Mukendi, *Du mirage nationaliste à l'utopie en action du messie collectif*, Paris, L'Harmattan, 2005.

- MWAYILA Tshiyembe, *État multinational et démocratie africaine*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- MWAYILA Tshiyembe, *Refondation de la nation et nationalité en RDC*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- MPISI J., Antoine GIZENGA, *Le combat de l'héritier de P. Lumumba*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- NDAYWEL è Nziem, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Paris, Duculot, 1998.
- NGOMA Binda P., *La participation politique*, Kinshasa, IFEP et FKA, 1995.
- NGUWAY Kpalangu Kadony, *Organisations internationales*, Lubumbashi, éditions d'Essai, 2009.
- QUERMONNE J.-L., *Les régimes politiques occidentaux*, Paris, éditions du Seuil, 2^e éd., 1986.
- REBOUI O., *Langage et idéologie*, Paris, PUF, 1980.
- RODNEYE Harris, *L'humanisme dans le théâtre d'Aimé Césaire*, Canada, NAAMA, 1973.
- ROY M.-P., *Régimes politiques du tiers-monde*, Paris, éd. LGDJ, 1977.
- SCHAFF A., *La définition fonctionnelle de l'idéologie*, Paris, L'homme et la société, 1967.
- SAKOMBI Inongo, (éd.), *Mélanges pour une révolution*, Kinshasa, éd. Lokole, 1987.
- SARTRE J.-P., *L'existentialisme est un humanisme*, Paris, Gallimard, 1946.
- TSHIMANGA Wa Tshimanga, *Histoire du Zaïre*, Bukavu, éd. Ceruki, 1976.
- SOFRES C., *L'état de l'opinion. Clés pour 1988*, Paris, Gallimard, 1988.
- STEINER G., *Langage et silence*, Paris, éd. Le Seuil, 1969.
- VANGROENWEGNE D., *Du sang sur les lianes*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986.
- VAN Lierde J., *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Bruxelles, éd. Amis de Présence Africaine, 1963.
- VERHAEGEN B., *Introduction à l'histoire immédiate*, Gembloux, Duculot, 1974.
- VLADMIR Soloviev, *La grande controverse et la politique chrétienne (Orient-Occident)*, traduit du russe par T.D.M., Paris, Aubier, éd. Montaigne, 1953.

- WERNER V. *et al.*, *Nationalisme, facteur belligène*, in *études de sociologie de guerre*, Bruylant, Bruxelles, 1972.
- WIGNY P., *Droit constitutionnel*, Bruxelles, Bruylant, 1952.
- ZIEGLER J., *La contre-révolution en Afrique*, Paris, Payot, 1963.

II. ARTICLES DES REVUES ET DES JOURNAUX

- BERNANOS G., « À propos de l'antisémitisme de DRUMONT », repris in *La grande peur des bien-pensants*, éd. Le livre de poche, Paris, 1969, p. 37-54.
- GIRADET R., « Autour de l'idéologie nationaliste », in *Revue française de sciences politiques*, Vol. 15, n° 3, juin 1965, p. 37-54.
- JAFFRELOT C., « Les modèles explicatifs de l'origine des nations et du nationalisme », *revue critique in théories du nationalisme*, Paris, éd. KIME, 1991, p. 29-46.
- KANZA T., « LUMUMBA et LUMUMBISME », in *Jeune Afrique*, 13 février 1966, p. 9-10.
- KIEKIEM Gbeyay, « L'exploitation du 4 janvier 1959 », in *Elima spécial* 30 juin 1980, Elima, Kinshasa, 1980, p. 5-7.
- LECA J., « Nationalisme et universalisme », *Pouvoirs* n° 57, p. 37-66.
- NDOMBASI Masamuna, « Lumumba, "les premiers pas de la lutte pour l'unité nationale" », in *Elima spécial* 30 juin 1980, Elima, Kinshasa, 1980, p. 3-5.
- NGOMA Binda, « La conscience politique : fondement de civisme, de la paix et du développement du Zaïre », in *Zaïre-Afrique*, n° 213, 1987, p. 14-20.
- RICHMOND A.-H., « Le nationalisme ethnique et les paradigmes des sciences sociales », in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 111, février 1987, p. 29-42.
- TARGUIEF P.-A., « L'identité nationaliste », *Lignes*, n° 4, octobre 1988, p. 3-16.
- TOUCHARD J., « Discussion », in *Tendances politiques dans la vie française depuis 1789*, Hachette, Paris, 1960, p. 44-56.
- TSHISHIMBI K.-E. et MPUTU I.-J., « L'expérience de la démocratie sous la Première République au Congo-Kinshasa : conceptions, pratiques et limites possibles », in *Cahier congolais de sociologie et anthropologie*, N° 5 05-06, mai-juin 2004.

VERHAEGEN B., « Patrice Lumumba, martyr d'une Afrique nouvelle », in *Les Africains*, éd. J.A., Paris, 1977, p. 5-14.

III. AUTRES DOCUMENTS

Conférence nationale souveraine, Rapport de la « Commission des assassinats et des violations des droits de l'homme », la partie (I^{re} République).

Le dictionnaire Larousse de poche 2005, éd. mise à jour, Paris, 2005.

Micro-Robert, Paris, éd. Larousse, 1949.

Nouveau Larousse Universel, Vol. 2, Mont rouge, 1949.

IV. WEBOGRAPHIE

GIRARDET R., « Fascisme », disponible en ligne sur <http://www.Universalis.fdcencydopedialfascisme>, consulté le 24/08/2010. « Nationalisme », disponible en ligne sur <http://fr.wikiquote.org/wiki/Nationalisme>, consulté le 08/09/2009.

Nazisme, « Nazisme », disponible en ligne sur <http://fr.wikipedia.org/wikifnazisme>, consulté le 22/10/2010.

Révolution congolaise, « Lumumba-Mulele-Kabila », disponible en ligne sur <http://www.deboutcongolais.info>, consulté 24/06/2009.

VIVE LE ROY, « Le nationalisme est un péché », disponible en ligne sur http://www.viveleroy.fr/Le_nationalisme-est-un-péché, 6, consulté le 14/01/2011.

ZEEV Sternhel, *La Droite révolutionnaire. Les origines françaises du fascisme, 1885-1914*, troisième édition, Fayard, 2000, disponible en ligne sur <http://www.pbmstoria.it/Dizionario/mid/m/m232.htm>, consulté le 05/01/2011.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	21
1.1. État des lieux	21
PREMIÈRE PARTIE : CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES SUR LE NATIONALISME.....	29
CHAPITRE I : Théorie générale du nationalisme.....	31
1.1. Définition des concepts	31
1.1.1. Nationalisme.....	31
1.1.2. Patriotisme.....	35
1.1.3. Nation	36
1.1.4. Internationalisme	41
1.1.5. Idéologie	42
1.2. Théorie du nationalisme	44
1.2.1. Nationalisme des nationalistes et nationalisme des antinationalistes	45
1.2.2. Définitions en conflit : le champ idéologico-polémique	47
CHAPITRE II : Géopolitique et praxis du nationalisme.....	59
2.1. Le nationalisme en Europe	59
2.1.1. Le modèle du nationalisme français	60
2.1.2. Le modèle du nationalisme italien.....	62
2.1.3. Le modèle du nationalisme allemand.....	67

2.2. Le nationalisme en Afrique	73
2.2.1. Le nationalisme revendicatif	74
2.2.2. Le nationalisme mystique.....	76
2.2.3 Le nationalisme sans nation	77
2.3. Quelques manifestations du nationalisme en RDC	80
2.3.1. La traite esclavagiste du XVI ^e au XIX ^e siècle	81
2.3.2. La colonisation, le régime néocolonial : de la seconde moitié du XIX ^e siècle à 1960.	84
2.4. Les nationalismes : effets, points communs et spécificités	93
2.4.1. Les effets du nationalisme dans le monde.....	93
2.4.2. Points communs entre les nationalismes	97
2.4.3. Spécificités des nationalismes	98

DEUXIÈME PARTIE : PENSÉES, ACTIONS ET VALEURS DE Patrice-Émery LUMUMBA.....	101
--	-----

CHAPITRE III : Patrice-Émery LUMUMBA : le parcours d'un combattant	103
3.1. Des origines de Patrice-Émery LUMUMBA	103
3.2. Lutte de Patrice-Émery LUMUMBA avant l'indépendance.....	113
3.2.1. Naissance du Mouvement National Congolais (MNC).....	113
3.2.2. Idéologie du MNC.....	114
3.2.3. Doctrine du MNC	116
3.2.4. Patrice-Émery LUMUMBA et l'indépendance.....	116
3.2.5. Patrice-Émery LUMUMBA, acteur incontournable des négociations politiques.....	119
3.2.6. Patrice-Émery LUMUMBA et la marche vers le pouvoir	122
3.2.7. Patrice-Émery LUMUMBA le 30 juin 1960	127

CHAPITRE IV : Patrice-Émery Lumumba et la gestion de la Res publica	133
4.1. Lutte de P.-E. LUMUMBA après l'indépendance	133
4.1.1. Gouvernement LUMUMBA : mission impossible	133
4.1.2. Gouvernement LUMUMBA face aux sécessions	137
4.1.3. La révocation du gouvernement LUMUMBA	143
4.1.4. Patrice-Émery LUMUMBA face à l'ONU	151
4.1.5. Patrice-Émery LUMUMBA face aux critiques.....	152
4.1.6. Patrice-Émery LUMUMBA conscient de sa mort	155
4.1.7. Patrice-Émery LUMUMBA face à l'Afrique et au monde	156

TROISIÈME PARTIE : VIRTUALITÉ DU NATIONALISME DE Patrice-Émery LUMUMBA À L'HUMANISME PATRIOTIQUE	159
--	-----

CHAPITRE V : Patrice-Émery LUMUMBA : Autopsie d'une action en friche	161
5.1. Patrice-Émery LUMUMBA, analyse et découverte d'une identité.....	161
5.1.1. La prise de conscience pour une lutte	161
5.1.2. Défendre à tout prix l'indépendance	164
5.1.3. Faire de la RDC une grande puissance.....	170
5.2. Patrice-Émery LUMUMBA : résultat d'une autopsie.....	174
5.2.1. Patrice-Émery LUMUMBA : résultat de l'autopsie.....	174

CHAPITRE VI : De l'humanisme patriotique de Patrice-Émery Lumumba.....	177
6.1. Notion de l'humanisme	177
6.1.1. Comment l'humanisme est-il né ?.....	177
6.1.2. Quelles sont les valeurs de l'humanisme ?.....	178
6.1.3. L'humanisme africain traditionnel et la position humaniste actuelle	181

6.2. Patrice-Émery LUMUMBA : Humaniste-patriote	183
6.3. Le régime politique de l’humanisme patriotique	189
6.3.1. Sur quel régime politique idéal-typique déboucherait l’humanisme patriotique de Patrice-Émery LUMUMBA ?	190
CONCLUSION	197
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	201
TABLE DES MATIÈRES.....	207
Annexes.....	211

Annexes

Annexe I : Discours prononcé par Patrice-Émery LUMUMBA, Président du Mouvement National Congolais à la Conférence d'Accra le 11 décembre 1958

Nous remercions les organisateurs de la Conférence du Rassemblement des Peuples Africains de l'aimable invitation qu'ils ont bien voulu adresser à notre mouvement. Nous tenons à rendre hommage à Son Excellence le Premier ministre N'KRUMAH et au peuple ghanéen, pour l'accueil fraternel qu'ils nous ont réservé.

Nous remercions également les représentants des peuples indépendants ici présents, pour la défense qu'ils n'ont cessé de prendre en faveur du Congo dans les assises internationales.

Qu'ils trouvent ici, au nom de tous nos compatriotes, l'expression de notre sincère gratitude.

Situation actuelle du Congo

Jusqu'à la fin de l'année dernière, il n'existait aucun conseil délibératif au Congo. Tous les organes du Pays étaient et sont encore consultatifs.

Depuis le mois de janvier de cette année, une modification fut apportée dans la structure politique du pays, notamment par la création des communes dans certaines villes du Congo.

Une législation similaire a été votée et sera mise en application dans les circonscriptions rurales dans le courant de l'année prochaine.

Mais les nouveaux décrets sur l'organisation des villes et des circonscriptions ne consacrent pas encore une autonomie complète à ces institutions.

Dans les conseils des villes, comme dans tous les autres organes consultatifs du pays, il a été institué un système de représentation paritaire entre la minorité européenne et la majorité africaine. Ce qui, inutile de le souligner, est antidémocratique.

Se rendant compte de l'évolution acquise par les populations et des revendications maintes fois formulées par les administrés, la Belgique a envoyé dernièrement une commission chargée de s'informer, sur place, des aspirations du peuple.

Nous croyons, pour notre part, qu'à cette occasion, le pays s'est prononcé en faveur de l'autodétermination.

Le gouvernement belge a promis de se prononcer solennellement à ce sujet, le mois prochain.

Notre programme d'action

Le Mouvement National Congolais, que nous représentons à cette grande conférence, est un mouvement politique, constitué à la date du 5 octobre 1958.

Cette date marque, pour le peuple congolais, une étape décisive dans la voie de son émancipation. C'est vous dire avec quelle sympathie la naissance de notre mouvement a été accueillie par la population.

Notre mouvement a pour but fondamental la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance.

Nous fondons notre action sur la Déclaration universelle des droits de l'homme garantis à tous les citoyens de l'humanité par la Charte des Nations Unies et estimons que le Congo, en tant que société humaine, a le droit d'accéder au rang des peuples libres.

Nous désirons voir établir dans notre grand pays un État démocratique moderne, assurant la liberté, la justice, la paix sociale, la tolérance, le bien-être et l'égalité des citoyens, sans discrimination aucune.

Dans une motion que nous avons adressée récemment au ministre du Congo, à Bruxelles, nous avons clairement stipulé et beaucoup d'autres de nos compatriotes l'ont également fait, que le Congo ne pouvait plus être considéré comme une colonie, ni d'exploitation ni de peuplement, et que son accession à l'indépendance était la condition sine qua non de la paix.

Dans notre action pour la conquête de l'indépendance du Congo, nous n'avons cessé de proclamer que nous n'étions contre personne, mais uniquement contre la domination, les injustices et les abus, et que nous voulions tout simplement nous libérer des entraves du colonialisme avec toutes ses conséquences.

Ces injustices et l'idiot complexe de supériorité qu'affichent les colonialistes, sont, comme cela ressort clairement des rapports troublants des autres délégués, à la base du drame de l'Occident en Afrique.

En plus de cette lutte pour la libération nationale dans le calme et la dignité, notre mouvement s'oppose de toutes ses forces à la balkanisation du territoire national sous quelque prétexte que ce soit.

De toutes les interventions qui ont précédé la nôtre, il s'est dégagé une chose pour le moins curieuse et à laquelle n'a échappé aucun peuple colonisé : c'est la patience et cette bonté de cœur proverbiales dont les Africains ont fait preuve depuis des millénaires, et ce, en dépit des vexations, des exactions, des discriminations, des ségrégations et des tortures de tous genres.

Le souffle libérateur qui traverse actuellement toute l'Afrique ne laisse pas le peuple congolais indifférent. La conscience politique qui, jusqu'à ces derniers moments, était latente, se manifeste, s'extériorise et s'affirmera davantage dans les mois à venir. Nous sommes ainsi assurés de l'appui des masses et de la réussite dans les efforts que nous entreprenons.

Cette conférence historique, qui nous met en contact avec les hommes politiques qualifiés de tous les pays africains et du monde entier, nous révèle une chose : malgré les frontières qui nous séparent, malgré nos différences ethniques, nous avons la même conscience, la même âme qui baigne jour et nuit dans l'angoisse, les mêmes soucis de faire de ce continent africain un continent libre, heureux, dégagé de l'inquiétude, de la peur et de toute domination colonialiste.

Nous sommes particulièrement heureux de constater que cette conférence s'est fixée comme objectif : la lutte contre tous les facteurs internes et externes qui constituent un obstacle à l'émancipation de nos pays respectifs et l'unification de l'Afrique.

Parmi ces facteurs, on trouve notamment, le colonialisme, l'impérialisme, le tribalisme et le séparatisme religieux qui, tous, constituent une entrave sérieuse à l'éclosion d'une société africaine harmonieuse et fraternelle.

C'est pourquoi nous crions vivement avec tous les délégués

À bas le colonialisme et l'impérialisme.

À bas le racisme et le tribalisme.

Et vive la nation congolaise, vive l'Afrique indépendante.

Annexe II : Discours prononcé par P.-E. LUMUMBA à Léopoldville le 28 décembre 1958

Je vous remercie au nom du Mouvement National Congolais d'être venus nombreux au premier meeting que nous tenons depuis la constitution de notre Mouvement.

Cette assistance nombreuse est un signe certain de l'espoir que vous mettez au Mouvement National Congolais et aux buts qu'il compte poursuivre avec persévérance et ténacité.

Aussi, nous efforcerons-nous, à partir d'aujourd'hui et tout au long de notre action, de ne pas décevoir les patriotes qui nous font confiance par leur appui et leur soutien.

La conférence d'aujourd'hui se divisera en deux parties : dans la première partie, nous donnerons le compte rendu fidèle et authentique des travaux de la Conférence du Rassemblement des Peuples Africains auxquels nous venons de prendre part ; dans la deuxième partie, nous vous exposerons le programme d'action de notre Mouvement. Ce programme, nous voulons le réaliser avec la collaboration active de tous les Congolais : hommes, femmes et enfants.

C'est lors de la première célébration de l'anniversaire de l'indépendance du Ghana, à la suite des échanges de vues des leaders africains rassemblés à Accra à cette occasion solennelle, que naquit l'idée d'une conférence de tous les peuples africains. Cette idée s'est confirmée à la Conférence des États africains indépendants, conférence qui s'est tenue à Accra au mois d'avril 1958 et s'est concrétisée par la création d'une commission préparatoire.

Cette commission s'est immédiatement mise à la tâche et grâce à elle, la première conférence du rassemblement des Peuples Africains vient de se tenir à Accra du 5 au 13 décembre.

Cette conférence historique a groupé les représentants des organismes politiques, nationalistes, syndicats, etc. de tous les territoires africains dépendants et indépendants. La quantité et la qualité de ses participants venus de tous les coins du monde, font de la Conférence d'Accra une conférence populaire et représentative.

Par suite de cette représentativité et de l'identité des vues rencontrées, la Conférence a formulé et proclamé la philosophie du Panafricanisme. Elle a indiqué dans le même ordre d'idées, les voies de la révolution pacifique africaine. Elle s'est fixée comme but de formuler des projets concrets, de définir les tactiques et la stratégie de cette révolution par rapport : 1) au colonialisme et à l'impérialisme ; 2) au racisme et aux lois et pratiques discriminatoires ; 3) au tribalisme et au séparatisme religieux ; 4) à la position de la chefferie : a) sous le régime colonial ; b) dans une société démocratique libre.

D'une manière générale, la Conférence a dénoncé, pour la combattre avec efficacité, la vieille arme qu'utilisent les tenants du colonialisme pour imposer la domination : « diviser pour régner », cette tactique qui, devant la prise de conscience des masses africaines, s'adapte, prend des détours subtils pour frapper plus que jamais, briser la volonté d'unité et de libération des peuples autochtones, imposer la dépendance économique qui est le fondement de l'impérialisme international.

Vu l'importance des questions traitées, cinq commissions furent créées au sein de la conférence en vue d'approfondir les problèmes soulevés et de présenter au congrès des conclusions pratiques et réalistes.

Les attributions de ces commissions sont les suivantes :

Commission n° 1 :

La question du colonialisme et l'impérialisme en Afrique. Les torts qu'ils ont causés et comment les connaître.

Commission n° 2 :

La question du racisme et des lois et pratiques discriminatoires. L'attribution des terres aux Africains. L'adoption du suffrage universel dans tous les territoires africains sans discrimination aucune basée sur la race, la tribu, la croyance, l'instruction ou la fortune.

Mise en application de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans tous les pays africains.

Commission n° 3 :

La question du tribalisme et du séparatisme religieux, qui constitue aussi les ferments de division sur lesquels s'appuient avantageusement les colonialistes pour mieux asseoir leur domination. La situation des institutions traditionnelles sous la domination coloniale et dans la société démocratique libre.

Commission n° 4 :

Cette commission fut chargée de l'établissement d'une organisation permanente, embryon des futurs États-Unis d'Afrique.

Les cinq commissions siègeraient séparément et chacune d'elles présenta ses recommandations à l'Assemblée générale. Les résolutions définitives de la Conférence furent discutées et prises au cours d'une session plénière.

Pour veiller à la réalisation de ces résolutions et à la continuité du travail entrepris, un Secrétariat permanent fut créé. Celui-ci aura son siège à Accra.

La conférence précéda également à la nomination des Membres du Comité Directeur, qui sont au nombre de quinze.

Ces membres assument des responsabilités très grandes car ils veillent sur les destinées de toute l'Afrique.

La mission du Comité Directeur ainsi que les buts et objectifs de la Conférence sont les suivants :

- a) promouvoir l'entente et l'unité entre les peuples d'Afrique ;
- b) accélérer la libération de l'Afrique de l'impérialisme et du colonialisme ;
- c) mobiliser l'opinion mondiale à l'appui de la libération de l'Afrique ;
- d) préconiser des moyens et méthodes concrets pour réaliser ces objectifs ;

- e) développer l'esprit de communauté parmi les peuples d'Afrique en vue de favoriser la naissance des États-Unis d'Afrique.

Voilà exposés dans leurs grandes lignes, les buts et les résolutions de la conférence panafricaine d'Accra.

En conclusion, la conférence demande l'indépendance immédiate de toute l'Afrique et proclame qu'aucun pays en Afrique ne peut rester sous la domination étrangère au-delà de 1960.

La conférence du Rassemblement Africain d'Accra marque une étape décisive vers la pleine affirmation de la personnalité africaine, vers l'unité totale de tous les peuples frères de notre continent.

C'est pourquoi notre mouvement s'opposera toujours, de toutes ses forces à la balkanisation du territoire national sous quelque prétexte que ce soit.

Mesdames et Messieurs, toutes les forces du pays doivent se mobiliser en vue de hâter la réalisation des objectifs que nous venons de définir pour le bien-être de tous.

Nous adressons un vibrant appel à tous les patriotes congolais, à toutes les associations et groupements organisés de s'unir autour du Mouvement National Congolais, lequel s'adresse à tous les Congolais, sans distinction de tribu, de sexe ou de religion.

L'objectif du MNC est d'unir et d'organiser les masses congolaises dans la lutte pour l'amélioration de leur sort, la liquidation du régime colonialiste et l'exploitation de l'homme par homme.

Nous invitons tous nos compatriotes de toutes conditions, et quelles que soient leurs tendances ou leurs divergences actuelles ou passées, à mettre en commun nos énergies et notre courage pour réaliser le regroupement nécessaire et indispensable sans lequel nous ne pourrions nous affirmer ni faire entendre notre voix, la voix du peuple congolais. Il est grand temps que le peuple congolais prouve au monde qu'il a conscience des réalités de l'autonomie, cadeau que prépare et lui promet le gouvernement. Cette autonomie-là, nous n'en voulons pas.

Il est temps que les Congolais des centres et de l'intérieur fassent connaître au monde qu'ils ne sont nullement divisés mais qu'ils sont unis pour une même et juste cause.

Il est temps que le peuple congolais sorte de son sommeil, qu'il rompe le silence et domine l'intimidation pour manifester pacifiquement mais résolument que l'on doit compter avec lui.

Certaines personnes font croire aux Congolais non avertis que l'accession du pays à l'indépendance provoquera la fuite des capitaux étrangers, des perturbations au pays, parce qu'il n'y a pas encore de techniciens noirs, etc.

Nous croyons pour notre part et nous basons ici sur l'expérience vécue par d'autres pays africains pourtant moins développés que le nôtre au moment où ils prirent les rênes de leurs pays en mains, nous croyons donc que l'accession du Congo à l'indépendance stabilisera l'économie congolaise de même qu'elle constituera une garantie certaine pour les investissements étrangers.

En effet, le réinvestissement sur place de tous les bénéfices réalisés par les entreprises nationales, l'accélération du programme d'industrialisation, l'octroi par l'État congolais de nombreuses bourses d'études aux nationaux, la suppression du cautionnement actuel 50 000 F pour tout Congolais désirant aller se perfectionner à l'étranger, l'octroi de nombreux prêts aux classes moyennes congolaises, l'organisation d'un enseignement obligatoire et gratuit à tous les degrés, le développement des paysannats et coopératives dans les milieux ruraux, la suppression radicale de toutes les discriminations légales, l'enthousiasme au travail provoqué par l'octroi de salaires décents et la jouissance des libertés humaines, tout cela nous prouve, Mesdames et Messieurs, que l'accession du Congo à l'indépendance apportera un plus grand bien-être aux habitants de ce pays, bien-être qu'ils ne peuvent trouver pleinement sous le régime actuel.

S'il existe, en ce moment des Européens qui pensent pouvoir assurer la pérennité du régime de sujétion, nous ne pouvons que le regretter...

Si, au contraire, le sens et la légitimité de notre lutte sont compris par des hommes sincèrement décidés à nous épauler fraternellement et à contribuer à l'édification de notre pays par leur travail honnête et par

l'apport de leur capital financier et technique, alors, les Congolais le noteront avec intérêt et ils considéreront ces hommes comme des amis véritables du pays.

Le rêve actuel de l'Afrique, de toute l'Afrique, y compris le Congo, est de devenir un continent libre, indépendant, au même titre que les autres continents du monde car le créateur a voulu que tous les hommes et tous les peuples soient libres et égaux.

Il nous reste, maintenant, Mesdames et Messieurs, à vous présenter le programme d'action de notre mouvement.

Le Mouvement National Congolais d'inspiration typiquement africaine a pour but fondamental la libération du peuple congolais du régime colonialiste et son accession à l'indépendance.

Ce mouvement n'a aucune attache ni avec le gouvernement ni avec toute autre organisation européenne, comme certains détracteurs le font croire dans les coulisses.

Ce ne sont là que des manœuvres de noyautage qui sont la spécialité des détracteurs. Notre mot d'ordre est de bien faire et laisser dire. Nous combattons pour la vérité et la justice. Cette vérité triomphera, même si elle est piétinée aujourd'hui.

Nous fondons notre action sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, droits garantis à tous les citoyens de l'humanité par la charte des Nations Unies et estimons que le Congo en tant que société humaine, a le droit d'accéder au rang des peuples libres.

Nous voulons dire adieu à l'ancien régime, ce régime d'assujettissement qui prive les nationaux de la jouissance des droits politiques reconnus à toute personne humaine et à tout citoyen libre.

Nous voulons que notre pays, notre grand pays ait une autre physionomie, physionomie d'un peuple libre, heureux, dégagé de l'inquiétude, de la peur et de toute domination colorée.

Dans une motion que nous avons adressée au ministre du Congo à Bruxelles, nous avons insisté sur le fait que le Congo ne peut plus être

considéré comme une colonie ni d'exploitation ni de peuplement et que son accession à l'indépendance était la condition sine qua non de la paix.

Dans notre action pour la conquête de l'indépendance du Congo, indépendance que nous voulons totale, nous n'avons cessé de proclamer que nous n'étions contre personne mais uniquement contre la domination, les injustices et les abus et que nous voulons tout simplement nous libérer des entraves du colonialisme avec toutes ses conséquences.

Ces injustices et ces abus, s'ils persistent malgré nos protestations répétées, seraient à la base du divorce éventuel de la Belgique et du Congo et des troubles sociaux que pourra connaître ce pays.

Le peuple congolais a droit à son indépendance au même titre que les autres peuples du globe. C'est un droit fondamental, naturel et sacré qu'aucune doctrine ne peut lui disputer, aucune puissance lui arracher. C'est également en vertu de ce droit qu'il décidera lui-même des limitations de détail à consentir dans l'exercice de l'indépendance, pour son propre bien, pour celui de ses membres ou celui de tout l'ensemble humain. C'est aussi en vertu de ce droit que le Congo déterminera librement les rapports qui le lieront à la Belgique.

L'indépendance effective dans l'interdépendance des nations libres, la libération totale du Congo de toute forme de tutelle : voilà ce à quoi aspire notre peuple, et c'est cela qu'il appartient aux patriotes sincères de proclamer au grand jour.

Ce serait une honte, une grande honte pour les habitants de ce pays, et surtout pour l'administration belge qu'en cette époque où la conscience universelle condamne la domination d'un peuple par un autre, le Congo soit encore maintenu sous le régime d'un empire colonial.

L'œuvre de colonisation entreprise par la Belgique au Congo doit être limitée dans le temps et dans l'espace. À notre avis, cette limite est largement atteinte.

Nous voulons nous libérer pour collaborer avec la Belgique dans la liberté, l'égalité et la dignité. La collaboration n'est pas possible dans les rapports et la sujétion. Les Congolais doivent jouir immédiatement et pleinement de l'exercice des libertés fondamentales et de tous les droits politiques, administratifs, privés et civils.

Nous n'excluons pas qu'après avoir obtenu notre indépendance, une collaboration confiante, fructueuse et durable s'établisse entre le Congo et la Belgique ou entre les habitants noirs et blancs de ce pays. Les Belges, comme tout autre habitant étranger, continueront à résider au Congo. Mais cette collaboration ne sera possible que si la Belgique comprend dès maintenant les aspirations du peuple congolais à la dignité et à la liberté, et si elle ne retarde pas outre mesure sa libération en consentant volontairement à mettre fin au régime colonialiste.

L'indépendance que nous réclamons au nom de la paix ne doit pas non plus être considérée par la Belgique comme un cadeau mais au contraire, il s'agit de la jouissance d'un droit que le peuple congolais avait perdu.

Nous reconnaissons à sa juste valeur la contribution que les Belges et les étrangers ont apportée pour l'épanouissement du Congo. Le progrès réalisé ici dans le domaine économique et social surpasse comme nous l'avons constaté de nos propres yeux celui de certains pays. Mais là où le bât blesse, c'est que le gouvernement belge a négligé l'émancipation politique des Congolais, et la promotion de la femme noire. Notre pays connaît, en ce domaine, un retard considérable, lorsque des pays moins développés que le nôtre jouissent déjà ou sont en voie de jouir de leur liberté.

C'est ce retard que nous voulons combler aujourd'hui sans tarder.

Nous regrettons la tendance de l'administration belge qui veut faire des Congolais ce qu'elle veut qu'ils soient et non ce que ces derniers veulent être. Nous regrettons également cette politique qui consiste à n'accorder aux Congolais que les droits que le gouvernement consent de leur octroyer au compte-gouttes, comme une aumône et non les droits légitimes que les nationaux réclament.

Nous regrettons aussi l'autre tendance qui considère comme meneur, anti-blanc ou xénophobe, tout Africain qui condamne les injustices et les abus dont son peuple est victime.

Les nationalistes européens et occidentaux ont-ils agi autrement dans leur lutte pour l'indépendance de leurs pays respectifs ?

Qu'on nous le dise.

Ces arguments qu'on lance à tous ceux qui combattent pour la liberté, sont aussi pour nous des manœuvres d'intimidation.

D'autre part, la notion de la souveraineté belge au Congo doit également disparaître du vocabulaire colonial. Le Congo n'est pas propriété belge, c'est un pays comme tout autre qui doit jouir de la souveraineté comme la Belgique jouit de la sienne.

L'État congolais sera basé sur l'égalité, la solidarité et la fraternité de tous les Congolais.

Nous constatons avec satisfaction que les résolutions de la Conférence coïncident avec les vues de notre mouvement.

À titre tout à fait subsidiaire, nous nous élevons contre l'information parue dans la presse et selon laquelle la Conférence s'est clôturée dans la confusion.

Cette information qui constitue pour nous une manœuvre de sabotage à l'égard de la conférence est loin d'être conforme à la vérité. Au contraire, la conférence s'est terminée à la satisfaction et à la grande joie de toutes les délégations.

Mesdames et Messieurs, comme vous le voyez, l'Afrique est irrésistiblement engagée, pour sa libération, dans une lutte sans merci contre le colonisateur. À nos compatriotes de se joindre à nous afin de servir plus efficacement la cause nationale et de réaliser la volonté d'un peuple qui veut se libérer des chaînes du paternalisme et du colonialisme.

Il faut que le peuple congolais cesse de s'endormir et d'attendre notre indépendance et notre liberté.

Le Congo est notre patrie. C'est notre devoir de rendre cette patrie plus grande et plus belle.

- Pour conclure, nous vous invitons à crier avec nous : vive le Congo, vive le Mouvement National Congolais.

Annexe III : Déclaration faite par P.-E. LUMUMBA, Président national du MNC à la séance de la Table ronde du mercredi 27 janvier 1960

Je tiens d'abord à remercier le peuple belge qui refusa une politique de répression au Congo et, joignant ses efforts à ceux du peuple congolais en lutte pour son Indépendance, a permis ma libération, ce qui me permet aujourd'hui de participer à la Conférence de la « *Table ronde* » où se joue l'avenir du Congo.

Je tiens ensuite à signaler que ma libération ne peut avoir de sens que si tous les autres prisonniers politiques congolais sont aussi libérés. Il y a aujourd'hui encore des milliers de prisonniers et de nombreux procès sont en cours, cela, le peuple belge l'ignore.

Si certains leaders politiques ont été libérés parce que l'opinion était alertée, il faut aussi que les innombrables militants tant du MNC que des autres partis politiques et qui sont actuellement encore persécutés sans qu'on le sache, voient une amnistie immédiate mettre un terme à la répression dont ils sont l'objet. Il faut prendre d'urgence les mesures propres à mettre un terme au climat d'oppression et d'inquiétude actuel :

Le MNC prend note avec une immense satisfaction de la reconnaissance du principe de l'indépendance immédiate. Il réclame, avec tous les autres partis politiques la proclamation de l'Indépendance à la date du 1^{er} juin 1960.

Cette indépendance, nous voulons qu'elle soit une indépendance réelle et non une indépendance de façade.

Nous voulons aussi, dans l'intérêt suprême de notre pays, que le Congo indépendant soit uni. Cette unité est non seulement nécessaire mais indispensable à l'harmonieux développement économique, social et politique du Congo. Cette unité doit s'accompagner d'une large décentralisation qui tiendra compte de la diversité que présente la grande nation congolaise.

Le Congo est aujourd'hui pratiquement sous le régime militaire. Nous ne comprenons pas qu'au moment même où le gouvernement belge s'incline devant la nécessité de reconnaître l'indépendance

immédiate du Congo, son Administration renforce sa politique de répression à l'égard de la population congolaise. Cette situation paradoxale doit prendre fin. Elle ne peut qu'être génératrice de nouveaux incidents, préjudiciables à des bonnes relations entre la Belgique et le Congo.

Il faut que la mise en place des institutions nouvelles se fasse dans une atmosphère de sérénité et de paix sociale. Nous estimons que l'organisation future du Congo doit être l'œuvre d'une Assemblée élue au suffrage universel appelant aux élections les hommes et les femmes âgés de 18 ans.

Il est indispensable de prendre à la réunion de la « Table ronde » les mesures nécessaires pour assurer effectivement la liberté et la régularité de ces élections qui ne pourront plus, en aucune manière, se faire sous le contrôle et la pression de l'Administration.

À l'Aéroport d'Élisabethville où je me suis embarqué pour Bruxelles le jour même de ma libération, des milliers de personnes sont venues me crier leur joie de savoir que dans quelques jours le Congo sera libre.

Hier encore emprisonné et battu, je prends place aujourd'hui parmi mes frères à la « Table ronde ». Je participe à ces travaux sans rancune et sans amertume.

Nous allons tous ensemble, dans l'union des cœurs et des sentiments, travailler à la construction d'un puissant et fier État congolais au cœur de l'Afrique noire.

P. LUMUMBA, Président National du MNC.

Annexe IV : Discours prononcé par P.-E. LUMUMBA le soir de la séance où fut fixée la date de l'indépendance

Nous nous sommes réunis ce soir, dit-il, pour nous réjouir de l'indépendance du Congo, dont la date vient d'être fixée solennellement au 30 juin 1960. C'est une date historique pour notre cher et beau pays. Depuis quatre-vingts ans, la Belgique a aidé le Congo. Depuis quatre-vingts ans, la population du Congo a été en contact permanent avec les Belges. La Belgique a réalisé en Afrique une œuvre magnifique et nous sommes sincèrement fiers d'en être les bénéficiaires. Mais comme dans toute entreprise humaine, tout doit évoluer. Depuis ces dernières années, le peuple congolais était inquiet, réclamait sa libération du régime colonialiste. Cette période a été suivie d'hésitations, de mécontentements, de malentendus. Un fossé s'élargissait de plus en plus entre les Belges et les Congolais, entre la Belgique et le Congo. Ce qui vient de se passer, ces dernières années, nous devons le considérer comme une page d'histoire. Et je ne puis passer ce jour sans d'abord remercier le Roi qui par son courage, sa volonté, a voulu réaliser et poursuivre l'œuvre de Léopold II et s'est rendu sur place au Congo pour se rendre compte personnellement de la situation et voir que le peuple congolais lui était attaché, mais voulait jouir sans tarder des prérogatives de sa souveraineté.

L'indépendance ne signifie pas la rupture avec la Belgique, ni l'expulsion des Belges au Congo. Elle signifie que le peuple congolais est devenu majeur et qu'il veut diriger lui-même son pays avec le concours toujours renouvelé des Belges. Demain, le peuple congolais va assumer ses responsabilités. Il prendra, dans cette tâche, l'avis de la Belgique.

Pourquoi la Belgique ne pourrait-elle pas réaliser ce que d'autres nations ont réalisé ? Je citerai le cas du Ghana devenu totalement indépendant sans perdre ses liens avec la Grande-Bretagne. Nous disons ici publiquement que nous allons assumer aux entreprises européennes, belges et autres, la sécurité des biens et des personnes.

Nous avons le respect des biens et des personnes. Nous ne sommes pas des pirates. On ne peut pas concevoir que demain nos populations vont saccager ce qui a été réalisé ou s'approprier ce que les Belges

possèdent là-bas. Ce que nous demandons, c'est que les Belges du Congo puissent s'adapter à la nouvelle situation et se mettent non seulement au service du peuple congolais mais au service de l'humanité.

Les Belges seront les premiers fiers de nous et pourront dire que nous avons réalisé quelque chose de magnifique. Nous voudrions dire, et nous insistons particulièrement, que les fonctionnaires coloniaux abandonnent leur mentalité vis-à-vis des Africains. Ceux qui ne veulent pas s'adapter à l'évolution du pays doivent quitter le Congo. Ceux qui veulent rester au pays auront notre amitié la plus sincère.

Mesdames et Messieurs, nous vous exposons nos sentiments. Nous voulons une intégration sincère et franche. Nous allons prouver demain que l'amitié entre les peuples n'est pas un mot en l'air et que bien que nous n'ayons pas été suffisamment préparés, c'est sans aucune haine, avec modestie, que nous allons diriger notre pays en faisant appel à des techniciens et des conseillers belges.

Nous aurons des coopératives de paysannat et, demain, les Belges qui veulent venir au Congo trouveront chez nous un accueil fraternel et pourront, avec les paysans congolais, construire la nation congolaise. Il faut pour cela un climat de confiance, de paix sociale. Nous nous efforcerons d'instaurer au Congo le calme, la dignité, l'ordre.

Les méthodes doivent changer et contribuer à l'amélioration des conditions des travailleurs congolais. Je rends hommage au ministre du Congo, au Premier ministre, à tous les ministres et les parlementaires qui se sont prononcés sur la date de notre indépendance.

Tout notre peuple de 14 millions d'habitants partage avec nous notre joie.

Annexe V : Discours prononcé par P.-E. LUMUMBA le 30 juin 1960

Congolais et congolaises, Combattants de l'indépendance aujourd'hui victorieux, je vous salue au nom du gouvernement congolais.

À vous tous, mes amis, qui avez lutté sans relâche à nos côtés, je vous demande de faire de ce 30 juin 1960 une date illustre que vous garderez ineffaçablement gravée dans vos cœurs, une date dont vous enseignerez avec fierté la signification à vos enfants, pour que ceux-ci à leur tour fassent connaître à leurs fils et à leurs petits-fils l'histoire glorieuse de notre lutte pour la liberté.

Car cette indépendance du Congo, si elle est proclamée aujourd'hui dans l'entente avec la Belgique, pays ami avec qui nous traitons d'égal à égal, nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier cependant que c'est par la lutte qu'elle a été conquise (applaudissements), une lutte de tous les jours, une lutte ardente et idéaliste, une lutte dans laquelle nous n'avons ménagé ni nos forces, ni nos privations, ni nos souffrances, ni notre sang.

Cette lutte, qui fut de larmes, de feu et de sang, nous en sommes fiers jusqu'au plus profond de nous-mêmes, car ce fut une lutte noble et juste, une lutte indispensable pour mettre fin à l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force.

Ce que fut notre sort en quatre-vingts ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire. Nous avons connu le travail harassant, exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou nous loger décemment, ni d'élever nos enfants comme des êtres chers.

Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. Qui oubliera qu'à un noir on disait « tu », non, certes comme à un ami, mais parce que le « vous » honorable était réservé aux seuls blancs ?

Nous avons connu que nos terres furent spoliées au nom de textes prétendument légaux qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort.

Nous avons connu que la loi n'était jamais la même selon qu'il s'agissait d'un Blanc ou d'un Noir : accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres.

Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses, exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort elle-même.

Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les Blancs et des paillotes croulantes pour les Noirs, qu'un Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens ; qu'un Noir voyageait à même la coque des péniches, aux pieds du Blanc dans sa cabine de luxe.

Qui oubliera enfin les fusillades où périrent tant de nos frères, les cachots où furent brutalement jetés ceux qui ne voulaient plus se soumettre au régime d'une justice d'oppression et d'exploitation (applaudissement).

Tout cela, mes frères, nous en avons profondément souffert.

Mais tout cela aussi, nous que le vote de vos représentants élus a agréés pour diriger notre cher pays, nous qui avons souffert dans notre corps et dans notre cœur de l'oppression colonialiste, nous vous le disons tout haut, tout cela est désormais fini !

La République du Congo a été proclamée et notre pays est maintenant entre les mains de ses propres enfants.

Ensemble, mes frères, mes sœurs, nous allons commencer une nouvelle lutte, une lutte sublime qui va mener notre pays à la paix, à la prospérité et à la grandeur.

Nous allons établir ensemble la justice sociale et assurer que chacun reçoive la juste rémunération de son travail (applaudissements).

Nous allons montrer au monde ce que peut faire l'homme noir quand il travaille dans la liberté et nous allons faire du Congo le centre de rayonnement de l'Afrique tout entière.

Nous allons veiller à ce que les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants. Nous allons revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles qui seront justes et nobles.

Nous allons mettre fin à l'oppression de la pensée libre et faire en sorte que tous les citoyens jouissent pleinement des libertés fondamentales prévues dans la Déclaration des droits de l'homme (applaudissements).

Nous allons supprimer efficacement toute discrimination quelle qu'elle soit et donner à chacun la juste place que lui voudra sa dignité humaine, son travail et son dévouement au pays.

Nous allons faire régner non pas la paix des fusils et des baïonnettes, mais la paix des cœurs et des bonnes volontés (applaudissements).

Et pour tout cela, chers compatriotes, soyez sûrs que nous pourrons compter non seulement sur nos forces énormes et nos richesses immenses, mais sur l'assistance de nombreux pays étrangers dont nous accepterons la collaboration chaque fois qu'elle sera loyale et ne cherchera pas à nous imposer une politique quelle qu'elle soit (applaudissements).

Dans ce domaine, la Belgique qui, comprenant enfin le sens de l'histoire, n'a pas essayé de s'opposer à notre indépendance est prête à nous accorder son aide et son amitié, et un traité vient d'être signé dans ce sens entre nos deux pays égaux et indépendants. Cette coopération, j'en suis sûr, sera profitable aux deux pays. De notre côté, tout en restant vigilants, nous saurons respecter les engagements librement consentis.

Ainsi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le Congo nouveau, notre chère République que mon gouvernement va créer, sera un pays riche, libre et prospère. Mais pour que nous arrivions sans retard à ce but, vous tous, législateurs et citoyens congolais, je vous demande de m'aider de toutes vos forces.

Je vous demande à tous d'oublier les querelles tribales qui nous épuisent et risquent de nous faire mépriser à l'étranger.

Je demande à la minorité parlementaire d'aider mon gouvernement par une opposition constructive et de rester strictement dans les voies légales et démocratiques.

Je vous demande à tous de ne reculer devant aucun sacrifice pour assurer la réussite de notre grandiose entreprise.

Je vous demande enfin de respecter inconditionnellement la vie et les biens de vos concitoyens et des étrangers établis dans notre pays. Si la conduite de ces étrangers laisse à désirer : notre justice sera prompte à les expulser du territoire de la République ; si par contre leur conduite est bonne, il faut les laisser en paix, car eux aussi travaillent à la prospérité de notre pays.

L'indépendance du Congo marque un pas décisif vers la libération de tout le continent africain (applaudissements).

Voilà, sire, Excellences, Mesdames, Messieurs, mes chers compatriotes, mes frères de race, mes frères de lutte, ce que j'ai voulu vous dire au nom du gouvernement en ce jour magnifique de notre indépendance complète et souveraine (applaudissements).

Notre gouvernement fort, national, populaire, sera le salut de ce pays.

J'invite tous les citoyens congolais, hommes, femmes et enfants, à se mettre résolument au travail en vue de créer une économie nationale prospère qui consacrera notre indépendance économique.

Hommage aux combattants de la liberté nationale !

Vive l'indépendance de l'unité africaine !

Vive le Congo indépendant et souverain.

Annexe VI : L'ultime message enregistré de P.-E. LUMUMBA adressé au peuple congolais

Alors qu'il était prisonnier, quelques journalistes parvinrent à interviewer P. Lumumba et à enregistrer son exposé. Nous ne pouvons situer la date avec exactitude, mais c'est en tout cas le dernier message du Premier ministre, que la firme Italia Canta de Rome a mis sur disque et diffusé sous le titre « Chants du Congo Indépendant » et « Ultimo discorso di P. Lumumba ».

Après tant de souffrances, P. Lumumba garde une sérénité grave et retrace infatigablement pour son peuple les perspectives d'un véritable salut dans la liberté et l'union.

Mes chers compatriotes ! Citoyen de la République !

Salut !

Je ne doute pas de la joie que vous ressentez aujourd'hui en entendant la voix de celui qui a prêté le serment de ne jamais trahir son peuple.

Dans le bonheur comme dans le malheur, je resterai toujours à vos côtés. C'est avec vous que j'ai lutté pour libérer ce pays de la domination étrangère. C'est avec vous que je lutte pour consolider notre indépendance nationale. C'est avec vous que je lutterai pour sauvegarder l'intégrité et l'unité nationale de la République du Congo.

Nous avons fait un choix, celui de servir notre patrie avec dévouement et loyauté. Nous ne nous détournerons jamais de cette voie. La liberté est l'idéal pour lequel, de tout temps et à travers les siècles, les hommes ont su lutter et mourir. Le Congo ne pouvait échapper à cette vérité et c'est grâce à notre lutte héroïque et sublime que nous avons conquis vaillamment notre indépendance et notre dignité d'homme libre.

Nous sommes nés pour vivre libres et non pour vivre de la servitude comme nous l'avons été depuis quatre-vingts ans d'oppression, d'humiliation et d'exploitation. Quatre-vingts ans durant lesquels les habitants de ce pays ont été arbitrairement privés de la puissance de leurs droits les plus sacrés. C'est pour mettre fin à cette honte du

XX^e siècle qu'est le colonialisme et pour permettre au peuple congolais de s'administrer lui-même et de gérer les affaires de son pays que nous avons livré un combat décisif contre les usurpateurs de nos droits.

L'histoire a démontré que l'indépendance ne se donne jamais sur un plateau d'argent. Elle s'arrache. Mais pour arracher notre indépendance, il a fallu nous organiser en mobilisant toutes les forces vives du pays. Les Congolais ont répondu à notre appel et c'est grâce à cette force coalisée que nous avons porté un coup mortel au colonialisme décadent.

Comme les forces de libération l'emportent toujours sur celle de l'oppression, nous sommes sortis victorieux. Tous les peuples ont dû lutter pour se libérer. Ce fut notamment le cas pour les nationalistes qui se sont mis à la tête de la Révolution française, belge, russe, etc.

Les anciennes colonies d'Amérique n'ont pas été libérées autrement. Je rappelle ici la déclaration d'indépendance adoptée par les Congrès des États-Unis en 1766 et qui proclamait la liquidation des colonies unies, la libération du joug britannique, et la transformation des États-Unis d'Amérique en un État libre et indépendant. Les nationalistes congolais n'ont donc fait que suivre les traces des nationalistes français, belges, américains, russes et autres. Nous avons choisi pour notre lutte une seule arme : la non-violence. La seule arme qui permette une victoire dans la dignité et dans l'honneur. Notre mot d'ordre durant la campagne de libération a toujours été l'indépendance immédiate et totale du Congo.

Nous ne nous sommes jamais livrés à des manifestations de haine ou d'hostilité à l'égard des anciens occupants. Nous combattons le régime et non les personnes. En outre, nous savons très bien que l'on ne construit rien de durable dans la haine et la rancune. Notre seul programme politique a toujours été le Congo aux Congolais. La gestion du Congo par les Congolais, aidés par les techniciens qui sont disposés à servir le pays, et ce, quelle que soit leur nationalité.

En tant que membre de la grande famille humaine, le Congo Indépendant ne doit pas s'isoler.

Aucun pays au monde ne peut d'ailleurs vivre sans le concours des autres. Pour nous, racisme et tribalisme doivent être combattus parce

qu'ils constituent un obstacle à l'harmonisation des rapports, des relations entre les hommes et entre les peuples.

En accédant à l'indépendance et en prenant en mains la question de notre pays, nous n'avons jamais entendu expulser les Européens qui se sont installés chez nous ou nous accaparer de leurs biens. Bien au contraire, nous avons toujours pensé que ces derniers allaient s'adapter aux réalités nouvelles et apporter au jeune État le concours de leur expérience dans le domaine des activités commerciales, industrielles, techniques, et scientifiques.

Mon gouvernement avait pris, solennellement, l'engagement d'assurer aux étrangers la protection de leur personne et de leurs biens.

Les entreprises qui sont indispensables pour l'économie de ce pays doivent fonctionner normalement et dans de meilleures conditions de sécurité. Notre indépendance politique ne sera pas du tout profitable aux habitants de ce pays si elle n'est pas accompagnée d'un rapide développement économique et social. Nous avons rejeté la politique de domination et avons opté pour celle de la coopération et de la collaboration sur un pied d'égalité, dans le respect mutuel de la souveraineté de chaque État.

Nous avons également opté pour la politique de neutralisme positif et dans ce neutralisme positif, nous entendons entretenir des relations d'amitié avec toutes les nations qui respectent notre souveraineté et notre dignité sans s'ingérer dans nos affaires de quelque manière que ce soit.

Nous sommes contre la politique des blocs que nous estimons néfaste pour le maintien de la paix dans le monde et pour la consolidation de l'amitié entre les peuples.

Les puissances qui nous combattent ou qui combattent mon gouvernement, sous le prétexte fallacieux d'anticommunisme, cachent en réalité leurs véritables intentions. Ces puissances européennes ne veulent avoir de sympathies que pour des dirigeants africains qui sont à leur remorque et qui trompent leur peuple. Certaines de ces puissances ne conçoivent leur présence au Congo ou en Afrique que dans la mesure où ils savent exploiter au minimum leurs richesses par le truchement de quelques dirigeants corrompus.

Cette politique de corruption qui consiste à qualifier de communiste tout dirigeant incorruptible et de pro-occidental tout dirigeant traître à sa patrie doit être combattue.

Nous ne voulons être à la remorque d'aucun bloc. Si nous ne faisons pas attention, nous risquons de tomber dans un néocolonialisme qui serait aussi dangereux que le colonialisme que nous venons d'enterrer le 30 juin dernier. La manœuvre des impérialistes consiste à maintenir le système colonial au Congo et à changer simplement d'acteurs comme dans une pièce de théâtre, c'est-à-dire à mettre à la place des colonialistes belges des néocolonialistes que l'on peut manœuvrer à volonté.

Voilà ce que veulent les impérialistes si l'on veut obtenir leur bénédiction et leur soutien.

Comme je l'ai toujours dit, je suis très favorable à l'implantation des entreprises belges, américaines, françaises, allemandes, suisses, canadiennes, italiennes ou autres. Mais ce contre quoi je m'insurgerai toujours c'est contre les manœuvres malhonnêtes de corruption et de division.

Nous sommes des Africains et nous voulons le rester. Nous avons notre philosophie, nos mœurs, nos traditions qui sont aussi nobles que celles des autres nations.

Les abandonner purement et simplement pour embrasser celles d'autres peuples, c'est nous dépersonnaliser. Notre objectif, celui de tout patriote congolais qui aime sincèrement son pays, doit être de nous unir et de construire notre nation par l'entente et la concorde nationale.

Notre programme immédiat doit être de mettre en valeur les richesses de notre pays, par un effort commun et de créer ainsi une économie nationale qui nous permettra d'améliorer rapidement les conditions de vie de tous les citoyens.

Notre détermination est de contribuer par notre cohésion et notre solidarité à la libération de l'Afrique, terre de nos Ancêtres.

Notre volonté, celle de tous les hommes et de toutes les femmes de ce pays est de faire régner l'ordre et la paix dont chacun de nous a

besoin pour vivre heureux et profiter réellement du fruit de l'indépendance.

Si les Congolais se sont unis avant l'indépendance pour combattre le colonialisme oppresseur, il est un devoir pour eux de s'unir aujourd'hui pour faire face aux ennemis de cette indépendance. Notre salut réside dans l'union et dans le travail.

Personne ne peut suffire à lui tout seul pour construire ce grand Congo.

Les ennemis du pays nous guettent, le monde entier nous observe. Nous devons sauver, sans aucun retard, l'honneur et la réputation de notre vaillant peuple. Nous n'avons pas réclamé notre indépendance pour nous disputer, nous entretuer, mais uniquement pour construire notre nation dans l'union, la discipline et le respect de chacun.

C'est pourquoi je vous adresse, chers compatriotes et compagnons de lutte, un appel fraternel pour que cessent les guerres fratricides, les luttes intestines et intertribales, les rivalités entre personnes et entre frères. Nos enfants nous jugeront sévèrement si par inconscience, nous ne parvenons pas à déjouer les manœuvres qui profiteront de cette querelle pour saboter notre indépendance nationale et freiner le développement économique et social de notre État.

Beaucoup de nations sont prêtes à nous aider, mais pour que cette aide soit efficace, nous devons mettre d'abord de l'ordre dans le pays et créer des conditions favorables pour cette coopération.

Tel est le message d'un homme qui a lutté avec vous pour que ce pays aille toujours de l'avant et qu'il joue effectivement son rôle de porte-drapeau de la libération africaine.

En avant, citoyens et citoyennes, pour la construction d'un Congo uni, fier et prospère.

Un avenir radieux pointe à notre horizon.

Vive la République indépendante et souveraine du Congo.

Annexe VII : Dernière lettre de P.-E. LUMUMBA adressée à son épouse Pauline

Ma compagne chérie,

Je t'écris ces mots sans savoir s'ils te parviendront, quand ils te parviendront, et si je serai encore en vie lorsque tu les liras. Tout le long de ma lutte pour l'indépendance de mon pays, je n'ai jamais douté un instant du triomphe final de la cause sacrée à laquelle mes compagnons et moi avons consacré toute notre vie. Mais ce que nous voulions pour notre pays, son droit à une vie honorable, à une dignité sans tache, à une indépendance sans restriction, le colonialisme belge et ses alliés occidentaux qui ont trouvé des soutiens directs et indirects, délibérés et non délibérés parmi certains hauts fonctionnaires des Nations Unies, cet organisme en qui nous avons placé toute notre confiance lorsque nous avons fait appel à son assistance, ne l'ont jamais voulu. Ils ont corrompu certains de nos compatriotes. Ils en ont acheté d'autres, ils ont contribué à déformer la vérité et à souiller notre indépendance.

Que pourrais-je dire d'autre ? Que mort, vivant, libre ou emprisonné sur ordre des colonialistes, ce n'est pas ma personne qui compte. C'est le Congo, c'est notre pauvre peuple dont on a transformé l'indépendance en une cage d'où l'on nous regarde du dehors tantôt avec cette compassion bienveillante, tantôt avec joie et plaisir.

Mais ma foi restera inébranlable. Je sais et je sens du fond de moi-même que tôt ou tard mon peuple se débarrassera de tous ses ennemis intérieurs et extérieurs, qu'il se lèvera comme un seul homme pour dire non au colonialisme dégradant et honteux, et pour reprendre sa dignité sous un soleil pur.

Nous ne sommes pas seuls. L'Afrique, l'Asie et les peuples libres et libérés de tous les coins du monde se trouveront toujours aux côtés des millions de Congolais qui n'abandonneront la lutte que le jour où il n'y aura plus de colonisateurs et leurs mercenaires dans notre pays.

À mes enfants que je laisse et que peut-être je ne reverrai pas, je veux qu'on dise que l'avenir du Congo est beau et qu'il attend d'eux, comme il attend de chaque Congolais, d'accomplir la tâche sacrée de la reconstruction de notre indépendance, et de notre souveraineté ; car

sans justice, il n'y a pas de dignité et sans indépendance, il n'y a pas d'hommes libres.

Ni brutalité, ni sévices, ni tortures ne m'ont jamais amené à demander la grâce, car je préfère mourir la tête haute, la foi inébranlable et la confiance profonde dans la destinée de mon pays plutôt que vivre dans la soumission et le mépris des principes sacrés.

L'histoire dira un jour son mot, mais ce ne sera pas l'histoire qu'on enseignera aux Nations Unies, Washington, Paris ou Bruxelles, mais celle qu'on enseignera dans les pays affranchis du colonialisme et ses fantoches. L'Afrique écrira sa propre histoire et elle sera, au nord et au sud du Sahara, une histoire de gloire et de dignité.

Ne me pleure pas, ma compagne, moi je sais que mon pays qui souffre tant, saura défendre son indépendance et sa liberté.

Vive le Congo ! Vive l'Afrique.

Patrice

STRUCTURES ÉDITORIALES DU GROUPE L'HARMATTAN

L'HARMATTAN ITALIE
Via degli Artisti, 15
10124 Torino
harmattan.italia@gmail.com

L'HARMATTAN HONGRIE
Kossuth l. u. 14-16.
1053 Budapest
harmattan@harmattan.hu

L'HARMATTAN SÉNÉGAL
10 VDN en face Mermoz
BP 45034 Dakar-Fann
senharmattan@gmail.com

L'HARMATTAN MALI
Sirakoro-Meguetana V31
Bamako
syllaka@yahoo.fr

L'HARMATTAN CAMEROUN
TSINGA/FECAFOOT
BP 11486 Yaoundé
inkoukam@gmail.com

L'HARMATTAN TOGO
Djidjole – Lomé
Maison Amela
face EPP BATOME
ddamela@aol.com

L'HARMATTAN BURKINA FASO
Achille Somé – tengnule@hotmail.fr

L'HARMATTAN GUINÉE
Almamy, rue KA 028 OKB Agency
BP 3470 Conakry
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN RDC
185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala – Kinshasa
matangilamusadila@yahoo.fr

L'HARMATTAN CONGO
67, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
BP 2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE
Résidence Karl – Cité des Arts
Abidjan-Cocody
03 BP 1588 Abidjan
espace_harmattan.ci@hotmail.fr

L'HARMATTAN ALGÉRIE
22, rue Moulay-Mohamed
31000 Oran
info2@harmattan-algerie.com

L'HARMATTAN MAROC
5, rue Ferrane-Kouicha, Talaâ-Elkbira
Chrableyine, Fès-Médine
30000 Fès
harmattan.maroc@gmail.com

NOS LIBRAIRIES EN FRANCE

LIBRAIRIE INTERNATIONALE
16, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.internationale@harmattan.fr
01 40 46 79 11
www.librairieharmattan.com

LIB. SCIENCES HUMAINES & HISTOIRE
21, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.sh@harmattan.fr
01 46 34 13 71
www.librairieharmattansh.com

LIBRAIRIE L'ESPACE HARMATTAN
21 bis, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.espace@harmattan.fr
01 43 29 49 42

LIB. MÉDITERRANÉE & MOYEN-ORIENT
7, rue des Carmes – 75005 Paris
librairie.meditteranee@harmattan.fr
01 43 29 71 15

LIBRAIRIE LE LUCERNAIRE
53, rue Notre-Dame-des-Champs – 75006 Paris
librairie@lucernaire.fr
01 42 22 67 13



PATRICE-ÉMERY LUMUMBA

DU NATIONALISME VIRTUEL À L'HUMANISME PATRIOTIQUE

Ce livre tente de sortir la science politique congolaise de sa torpeur, depuis que l'historiographie officielle, sans le moindre débat, a installé Patrice-Émery Lumumba au piédestal du nationalisme.

Selon l'auteur, il s'agit d'une erreur d'aiguillage liée à la fois au sentimentalisme et au mimétisme des élitistes et non à la raison. En effet, l'attractivité du nationalisme en tant que doctrine revendiquant le droit de former une nation ou un État n'est qu'un leurre, dont la praxis à travers le monde atteste l'exaltation passionnée de chauvinisme, racisme, tribalisme, nettoyage ethnique, populisme, totalitarisme.

Élucidée, l'action politique de Patrice-Émery Lumumba s'inscrit dans l'humanisme (respect de la dignité humaine) et le patriotisme (la terre des ancêtres est l'espace où se réalise le bonheur de tous les hommes nonobstant leur origine tribale, religieuse, raciale).



Mathieu KIRONGOZI BOMETA est docteur en sciences politiques et administratives de l'université de Kisangani. Professeur dans la même université, il a dirigé le département de sciences politiques de la faculté des sciences sociales, administratives et politiques. Spécialiste de la sociologie politique, des idéologies et de l'histoire politique de la RDC, il est recteur de l'université Divina Gloria de Butembo.

ISBN : 978-2-343-19121-8

25,50 €



9 782343 191218